



60

Complet

M - 16

LA VIE

DE LA VÉNÉRABLE MÈRE

ANNE DE JÉSUS,

COMPAGNE ET COADJUTRICE

DE SAINTE THÉRESE,

DANS LA RÉFORME

DU CARMEL.

*Par M. l'Abbé DE MONTIS, Docteur
en Théologie, Censeur Royal ; de
l'Académie Royale des Belles-Lettres
de la Rochelle.*



A PARIS,

Chez GUEFFIER, Libraire-Imprimeur
de la Harpe.

M. DCC. LXXXVIII.

AUX RELIGIEUSES
CARMÉLITES
DE FRANCE.

MES RÉVÉRENDES MERES ;

VOICI la troisieme Vie (1) des Filles de votre Sainte Mere Thérese, que j'ai l'avantage de vous présenter ; si dans un âge aussi avancé, j'ai entrepris d'écrire l'Histoire & les vertus de la vénérable Anne de Jésus, ça été encore pour me conformer aux intentions qui ont toujours été des ordres pour moi, de l'auguste Princesse qui a honoré autant votre saint Institut par son éminente piété que par son illustre naissance, Princesse dont vous venez de pleurer la perte, que j'ai pleurée, & que toutes les personnes sincérement attachées à la Religion pleurent & pleureront longtemps avec vous & avec moi. Je vous avoue, mes Révêrendes Mères, qu'après avoir lu la Vie de la Mere Anne de Jésus, composée en espagnol par le Pere Ange Maurique, Vicaire général de l'Ordre de S. Bernard, & traduite en françois par

(1) La Vie de la Sœur Anne de Jésus d'Espéron, imprimée en 1774; la Vie de la Sœur Marie de l'Incarnation Acarie, impr. en 1778.

M. Gauthier, Conseiller d'Etat, je fus surpris qu'on eût été aussi long-tems à en donner au public une autre qui fût dans un meilleur françois & plus lisible par conséquent; outre que cette Vie, qui a été imprimée en 1636, est aujourd'hui fort rare, les faits y sont noyés, pour ainsi dire, dans des réflexions prolixes, & quelques-unes si alambiquées, qu'il faut, pour les comprendre, les lire plus d'une fois.

On peut dire qu'Anne de Jésus fut une Sainte dès le berceau; jeune encoré, elle étoit si détachée des créatures & d'elle-même, que dès-lors elle recevoit du Seigneur & fréquemment, des faveurs extraordinaires. Vous savez, mes Révérendes Meres, la grande estime que Ste. Thérèse avoit conçue pour elle, jusqu'à lui annoncer, avant même de l'avoir vue, dans la première lettre qu'elle lui écrivit pour l'admettre Postulante, & sans doute par un esprit prophétique, qu'elle comptoit sur elle & qu'elle l'aideroit beaucoup dans les travaux, pour la réforme du Carmel: estime qui ne fit que s'accroître & à laquelle fut jointe une affection toute particulière, lorsqu'elle l'eut bien connue & sur-tout lorsqu'elle la vit travailler avec autant de succès que de zèle à l'accroissement du Saint Institut, ce qui fit dire quelquefois à la Sainte, qu'elle avoit le titre & l'apparence de Fondatrice, mais qu'Anne de

Jésus en avoit la réalité ; aussi vit-on les Religieuses & les Religieux eux-mêmes de la réforme, après le décès de la sainte Réformatrice, la regarder comme l'héritière de son esprit, & recourir à elle avec la plus grande confiance, dans toutes les affaires importantes de l'Ordre.

Je suis bien éloigné de croire avoir composé cet Ouvrage d'une façon digne de la sainte Religieuse qui en est le sujet ; mais j'ai tâché d'employer, comme dans tous les autres de ce genre auxquels je me suis livré, un style simple & naturel, me permettant toujours quelques réflexions, lorsque je les ai jugé propres à édifier les personnes & sur tout les épouses de Jésus-Christ, qui le liroient.

Je ne doute point, mes Révérendes Mères, que si cette Histoire, aussi remplie de visions, de révélations & de prodiges, tomboit entre les mains des mondains & de nos prétendus esprits forts sur-tout, elle ne devînt pour eux un sujet de censure & de raillerie, mais outre que leur jugement ne pourroit m'être qu'honorable, je déclare que je n'ai eu en vue en l'écrivant, que l'édification & l'instruction des personnes de piété & de celles sur tout qui, comme vous, ont eu assez de courage, non seulement pour mépriser les maximes corrompues du siècle, mais de plus, pour souler aux pieds ses faux biens & tous

les vains avantages qu'il présente & pour
se consacrer, sans réserve, au service de
leur Dieu, dans le saint état de la Reli-
gion. Vous n'ignorez pas que les pre-
mieres Filles de votre sainte Mere étoient
des Saintes, & que plusieurs étoient con-
duites, comme elle, par le Seigneur, dans
des voies extraordinaires; vous m'aurez
donc su m'auvais gré, si j'avois osé re-
trancher de la Vie de la Mere Anne de
Jésus, les faveurs singulieres & sans
nombre dont son céleste époux l'a honorée.

Il ne me reste, mes Révérendes Meres,
qu'à vous conjurer de demander souvent
pour moi au Seigneur, & sur-tout dans
vos ferventes Communions, la grace de
terminer saintement une carrière qui, vu
l'âge auquel je suis parvenu, doit bientôt
finir, & que, dans le saint état auquel
le Seigneur a daigné m'appeler, j'aurois
dû employer entièrement à sa gloire & au
salut des ames.

Je suis, avec des sentimens pleins
d'estime & de vénération,

MES RÉVÉRENDES MERES;

Votre très-humble & très-
obéissant Serviteur en N. S.

L'ABBÉ DE MONTIS.

AVERTISSEMENT.

JE dois prévenir mes Lecteurs que si, dans le cours de cet Ouvrage, j'ai donné quelquefois le titre de *Sainte* à la Mere *Anne de Jésus*, ce n'est que dans le sens qu'on appelle ainsi les personnes qui, même au milieu du monde, s'appliquent à conformer leur conduite aux préceptes & aux conseils de l'Evangile qu'elles ont le bonheur de professer, & à plus forte raison à celles qui, dans la Religion, remplissent avec une parfaite fidélité, les devoirs de leur saint état. Je suis bien éloigné de vouloir prévenir sur cela le jugement de la Sainte Eglise à laquelle je me ferai, toute ma vie, un honneur comme un devoir de soumettre mes sentimens, ma personne & mes écrits.

On trouve chez le même Libraire :

VIE de la Sœur Marie de l'Incarnation,
Fondatrice des Carmélites de France, 1 vol.
br. 2 liv.

Vie de Madame Hélyot, suivie d'un Abrégé de
la Vie de Madame de Maillefer, 1 vol. br.
1 l. 16 s.

Vie du P. Yvan, Fondateur des Religieuses de
Notre-Dame de la Miséricorde, br. 2 l.



LA VIE
DE LA VÉNÉRABLE MERE
ANNE DE JÉSUS,

*Compagne & Coadjutrice de Ste. Thérèse,
dans la réforme du Carmel.*

LIVRE PREMIER.

LA vénérable Carmélite, dont j'entreprends d'écrire l'Histoire, naquit à *Médine-du-Champ*, en *Espagne*, le 25 Novembre 1545. Son pere, *Jacques de Lobere*, né à *Plaisance*, sa mere, *Françoise de Torres*, née en *Biscaye*, étoient l'un & l'autre de familles nobles & anciennes. Le premier fruit de leur mariage fut un fils nommé *Christophe*; peu d'années après, Dieu leur donna une fille qui fut

Sa naissance.

Ses parents.

*Son frere,
Jésuite.*

nommée *Anne*, & qui est l'objet de mon travail ; son frere entra & vécut saintement dans la Compagnie de *Jésus*, que le Seigneur avoit suscitée depuis quelques années pour combattre les hérésies, & en particulier celle de *Luther*, Moine Apostat, qui, à l'exemple de tous les Hérésiarques qui l'avoient précédé, après avoir donné quelques marques de soumission à l'Eglise, s'étoit enfin ouvertement révolté contre elle. L'année dans laquelle *Anne* vint au monde, il arriva, au sujet de *Luther* étant à *Wittemberg*, un fait raconté par *Surius*, & que je crois devoir rapporter ici, pour bien faire connoître quel a été, dans tous les tems, l'esprit de l'hérésie. On amena à l'Hérésiarque qui ambitionnoit de passer pour un Saint, une femme possédée du démon, avec d'instantes prieres de l'en délivrer ; il refusa d'abord la commission, sachant bien qu'il n'avoit aucun pouvoir sur l'Enfer ; mais vivement sollicité, voulant soutenir la réputation & le nom d'Apôtre de l'*Allemagne* qu'il s'étoit donnée, il fit entrer la possédée dans une Sacrificie, & invoqua d'abord *S. Jean-Baptiste* ; mais comptant bien plus, sans doute, sur la complaisance de Satan, que sur le crédit du saint Précurseur, il osa

Anecdote sur
Luther.

le conjurer de quitter cette femme. Voyant que le Prince des ténèbres se moquoit de lui, & craignant de sa part quelques mauvais traitemens, il voulut s'enfuir; ne pouvant ouvrir la porte malgré tous ses efforts, ni sortir par la fenêtre qui étoit grillée, il fut obligé, pour s'échapper, de faire rompre la porte par le dehors, tant l'esprit malin l'avoit bien fermée. Dans tous les tems on a vu les Hérétiques s'efforcer de faire passer leurs Chefs pour des Saints, & entreprendre de leur faire opérer des miracles dont le mauvais succès tourna toujours à leur confusion. Le malheureux *Luther* mourut peu de mois après la naissance de Mademoiselle de *Lobere*. Le principal motif qui engagea *Sainte Thérèse* à ressusciter l'esprit primitif de l'Ordre du *Carmel*, fut de réparer la gloire de Dieu outragée par les nouvelles hérésies qui, de son tems, ravageoient l'Eglise de *Jésus-Christ*.

Motif de Ste. Thérèse dans la réformation du Carmel.

Anne étoit à peine sevrée, qu'elle perdit son pere; la veuve, pleine de religion, se livra dans la retraite à l'éducation des deux enfans que son mari lui avoit laissés. La petite *Anne* fut sept ans sourde & muette, ce qui causa beaucoup d'inquiétude à sa mere qui fit bien des

Mort du pere d'Anne.

Elle est muette jusqu'à sept ans.

prieres & différentes neuvaines pour son enfant ; elle la recommandoit également aux prieres de toutes les personnes de piété qu'elle connoissoit ; Dieu les exauça : à sept ans, *Anne* commença à parler & avec autant de facilité que si elle n'eût jamais été muette : elle apprit bientôt à lire & à prier Dieu ; la mere bien consolée , désirant de l'offrir de nouveau au Seigneur , lui procura alors de recevoir le Sacrement de Confirmation : elle reçut ce Sacrement , non comme un enfant , mais comme une personne âgée & bien instruite. Sa mere voulut faire changer son nom d'*Anne* en celui de *Françoise* , qu'elle portoit elle-même ; mais la jeune enfant , qui monroit dès-lors un esprit solide & réfléchi , ne voulut point y consentir.

A l'âge de neuf ans , elle perdit cette vertueuse mere qui ne s'étoit occupée qu'à la former à la vertu. Son aïeule maternelle la prit alors & l'emmena avec son frere dans sa maison. La jeune *Anne* sentit toute la perte qu'elle avoit faite , & en parut fort affligée ; pleine dès-lors de sentimens de piété , elle s'adressa à la très-Sainte-Vierge & la conjura de lui servir de mere : pour obtenir cette grace , elle commença à réciter

Elle reçoit
la Confirmation
avec piété.

Mort de sa
mere.

Son aïeule
la prend chez
elle.

A neuf ans
elle recourt
à la Sainte
Vierge.

tous les jours le petit Office de cette sainte mere de Dieu : elle se prescrivit, toutes les fois qu'elle s'éveilleroit la nuit, de se lever pour la saluer par un *Ave Maria* qu'elle récitoit à genoux, avec une grande dévotion, ce qu'elle continua jusqu'au tems où elle prit l'habit de la Religion; elle imagina même un moyen de se réveiller aisément, pour satisfaire à cette pieuse pratique. Une pareille conduite, à l'âge de neuf ans, dut faire conjecturer ce que la jeune personne deviendroit dans la suite : pour témoigner encore plus sa dévotion à la Sainte Vierge, & pour lui ressembler autant qu'il étoit en elle, elle fit, à l'âge de dix ans, un vœu de chasteté perpétuelle.

Ses pratiques
de piété.

Elle fit vœu
à dix ans, de
chasteté per-
pétuelle.

Son aïeule, qui avoit dessein de la marier, & qui lui réservoit une dot considérable, ayant eu connoissance de ce vœu, en parut affligée : elle consulta quelques Docteurs qui lui dirent que le vœu ayant été fait en si bas âge, elle pouvoit l'annuler comme tutrice de la jeune personne; elle le dit à sa petite-fille qui lui déclara courageusement qu'elle le renouvelleroit tous les jours, jusqu'à ce qu'elle fût en âge de le rendre valide, parce qu'elle étoit bien résolue de tenir à Dieu la promesse qu'elle lui avoit faite. Elle

Elle est recherchée pour le mariage.

Elle refuse constamment.

Elle cherche en vain à effacer sa beauté.

étoit d'une taille avantageuse & d'une figure agréable, ce qui ne fit que s'accroître avec les années : à peine eut-elle atteint la quatorzième, que plusieurs jeunes gens se présentèrent, autant excités par la riche dot qu'elle devoit avoir, ce qui est assez ordinaire, que par sa figure & sa noblesse : ce grand nombre d'aspirans ne déplaisoit pas à la grand-mère, qui jugeoit qu'elle auroit mieux à choisir, espérant d'ailleurs que toutes ces visites distrairoient sa petite-fille & lui feroient enfin abandonner son projet ; elle se trompa : la jeune *de Lobere*, qui savoit bien qu'on ne pouvoit rien conclure sans elle, se tint fort tranquille ; désirant, pour avoir moins d'obstacles à surmonter, de sacrifier à Dieu sa beauté, elle se lavoit souvent le visage avec de l'eau, puis elle alloit l'exposer à l'ardeur du soleil ; tant de jeunes personnes, qui se montrent idolâtres de leur figure, jugeront, sans doute, que cette action étoit un des plus grands sacrifices qu'on puisse faire à leur âge ; combien d'autres qui, pleines d'elles-mêmes, ambitionnant d'être aimées, imaginent différens moyens de feindre une vaine beauté que le Créateur leur a refusée !

La jeune demoiselle, malgré tous ses

soins pour s'enlaidir, ne put y réussir, ni éloigner les prétendans dont le nombre augmentoit même chaque jour. Parvenue à l'âge de quinze ans, plusieurs personnes lui conseillèrent de se marier; mais c'étoit une croix pour elle d'entendre parler d'autre époux que de Jésus-Christ. Pour se préserver de toute poursuite, elle pensa à abandonner son aïeule & son lieu natal. Son aïeul paternel demeurant à *Plaisance*, de concert avec son frere qui, ayant de la piété, fut bien aise de la seconder, elle résolut de s'y transporter, sous prétexte de rechercher leur bien & de se faire connoître à leurs parens du côté paternel : un oncle qu'ils avoient, se chargea de les y conduire du consentement de l'aïeule, à condition qu'ils reviendroient à un certain tems fixé. La famille du côté de l'aïeule parut mécontente de ce voyage; mais le parti étoit pris. Arrivés à *Plaisance*, ces jeunes gens furent bien reçus par la famille & sur-tout par le grand-pere qui les désiroit depuis long-tems.

Dès que la jeune *Anne* fut dans cette Ville, elle y fut considérée autant pour son excellent caractère que pour son agréable figure : il y avoit un de ses parens, jeune & fort aimable, que l'aïeul

Elle va à
Plaisance avec son frere.

pensoit à marier avec sa petite fille ; on affectoit d'en parler & de le louer en sa présence, dans la vue de lui inspirer du goût pour lui, mais ce fut sans succès.

La mort d'une amie, la détache de tout.

Une jeune demoiselle, d'une des meilleurs maisons de *Plaisance*, avec laquelle *Anne* s'étoit liée d'une étroite amitié, étant morte alors, ce triste événement fit une vive impression sur son cœur & lui fit faire de plus solides réflexions qu'elle n'en avoit fait jusqu'alors. Pleine de mépris pour tous les avantages de la terre, & confuse d'avoir fait jusques-là si peu pour son Dieu, après en avoir reçu tant de graces, elle prit la résolution de le servir avec plus de fidélité que jamais, & pour cela, de rompre absolument avec le monde, sans avoir égard à tout ce qu'on pourroit dire ou faire pour la détourner de ce dessein : elle prioit souvent le Seigneur & avec beaucoup de ferveur & de larmes, de lui donner les moyens de l'exécuter.

Le jour de la fête de *S. Nicolas*, son aïeul, à l'occasion d'une premiere Messe, donna chez lui un très-grand repas, non-seulement à ses parens, mais de plus aux principaux de la Ville : prêts de se mettre à table, les conviés n'attendoient que la jeune *Anne* qu'ils regardoient

comme le principal ornement du repas ; son aïeul , impatient de ne la point voir , l'envoya chercher par deux fois : elle arriva enfin , mais avec une espece de mantelet noir & un linge qui , en forme de voile , lui cachoit le visage ; elle venoit de se couper les cheveux , ce qui avoit retardé son arrivée. On peut juger combien une pareille action surprit les conviés ; elle déplut , on s'en doute bien , au plus grand nombre : on l'attribua à sa jeunesse , à légereté d'esprit. La demoiselle n'avoit que seize ans alors ; elle avoit fait , peu de jours auparavant , vœu d'embrasser l'institut de Religion qu'elle jugeroit le plus parfait ; ce fut en 1560 , année en laquelle *Ste. Thérèse* , après bien des tentations & des perplexités , animée d'un désir ardent de la gloire de Dieu , du salut des ames & de sa propre perfection , entreprit de réformer l'Ordre du Carmel qu'elle avoit embrassé dans le Monastere de l'*Incarnation d'Avila* : ainsi , Dieu préparoit ces deux grandes ames à l'œuvre à laquelle il les avoit destinées pour la sanctification d'un grand nombre de personnes de l'un & de l'autre sexe.

Acte d'humilité à un grand repas.

Vœu d'entrer en Religion.

A son vœu , la jeune *Anne* avoit ajouté une résolution dont on a vu peu d'exem-

Résolution
de ne prendre
goût à rien.

Le P. Ro-
drigués, son
Confesseur.

Docilité
d'Anne à son
Directeur.

ples, même dans les ames les plus élevées en sainteté, & qui prouve quel désir elle avoit dès-lors de plaire à Dieu & de ne se complaire qu'en lui : ce fut de ne prendre volontairement de goût à quoi que ce fût. On peut juger, par cette disposition, combien la jeune Vierge étoit déjà parfaite & à quel degré elle devoit élever, dans la suite, l'édifice de sa sainteté. Ayant entendu parler de la vertu & des talens du P. *Rodrigués*, de la Compagnie de Jésus, ce Religieux étant alors à *Plaisance*, elle jugea devoir le prendre pour son Directeur ; elle commença, pour profiter plus utilement de ses lumieres, à lui découvrir l'état de son ame, le tems de sa vocation, les vœux qu'elle avoit faits & les résolutions qu'elle avoit prises : ce fut en 1562, époque de la fondation à *Avila*, du premier Monastere de la réforme du *Carmel*, par *Ste. Thérèse*. La jeune de *Lobere* pria son pieux Confesseur d'arracher de son cœur les mauvaises herbes qui s'y trouvoient & d'y planter toutes les vertus propres à sa sanctification, lui promettant qu'il ne trouveroit de sa part aucune résistance. Quel grand bien ne doit pas faire un Directeur pieux & éclairé, lorsqu'il rencontre une ame aussi bien disposée !

La jeune *Anne* montra toujours, en effet, la plus grande docilité à l'homme de Dieu, auquel elle avoit confié la direction de sa conscience.

Le P. *Rodrigués* étoit un homme d'oraison & si mortifié, qu'il prenoit tous les jours la discipline pendant une demi-heure : il la prit même le jour de sa mort. Il recevoit, dans ses oraisons, de grandes faveurs du Ciel : il mourut à *Toledo* en odeur de sainteté. Sous un tel maître, Mademoiselle *de Loberé* étant aussi bien disposée, fit, dans peu de tems, de très-grands progrès dans la vie spirituelle : elle se livra bientôt aux austérités, ne porta plus de linge, se revêtit d'un rude cilice, y ajoutant d'autres instrumens de pénitence : elle n'avoit sur son lit qu'un simple matelas de quatre doigts d'épaisseur, & encore, lorsqu'elle se couchoit, elle mettoit une planche par-dessus, ce qu'elle cachoit avec soin ; une cousine qu'elle avoit & qui couchoit quelquefois avec elle, s'en apperçut, ainsi que des disciplines & des autres instrumens de pénitence qui étoient cachés dans ce mauvais matelas. Elle se mortifioit, autant qu'il lui étoit possible, dans la nourriture, ne choisissant pour elle que le plus mauvais de ce qu'on servoit

Eloge du
P. Rodrigués.

Pénitence de
la jeune *Anne*,
& ses œuvres
de piété.

sur la table ; elle mettoit de l'eau dans les sauces , sous prétexte qu'il y avoit trop de sel ; elle se privoit même de boire par mortification , ce qui lui causa , dans la suite , de grandes incommodités.

Elle avoit dans la journée des heures destinées à l'oraison , & d'autres qu'elle consacroit au silence : depuis neuf heures du soir qu'elle se retiroit en sa chambre , elle y restoit en oraison jusqu'à minuit , & s'y remettoit depuis trois heures du matin jusqu'à sept. Elle prenoit tous les jours la discipline jusqu'au sang ; elle passoit la plus grande partie de la matinée dans l'Eglise , & la soirée dans les Hôpitaux ; lorsqu'elle y pansoit les malades , elle choisissoit toujours ceux qui étoient le plus couverts d'ulceres ; elle faisoit leurs lits & les nettoyoit avec soin , ce qui étoit d'autant plus méritoire pour elle , qu'elle avoit naturellement beaucoup d'attrait pour la propreté ; elle passoit le reste de la journée à raccommoder les habits des pauvres , ou à faire des voiles de calice , des corporaux & autres ornemens pour les Eglises. Lorsqu'il se présentoit quelques indigens à la porte de la maison , elle prioit ses parens de leur faire l'aumône , & engageoit les domestiques & autres personnes qui

étoient avec elle , à prier pour eux.

Elle se confessoit & communioit tous les Dimanches & toutes les Fêtes qui se trouvoient dans la semaine : elle déclaroit ses fautes avec une si vive douleur , qu'elle répandoit une grande abondance de larmes , quoique le P. *Rodrigués*, qui fut son Confesseur depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq , ait déclaré que dans tout ce tems , il n'avoit trouvé dans elle aucun péché véniel un peu considérable ; cela n'empêchoit pas ce saint Religieux , pour s'accommoder à la ferveur de la jeune personne , de lui permettre de grandes austérités ; sa conduite pleine de piété produisit de très-bons effets dans toute la maison ; celle de ses cousines , qui la voyoit le plus , se mit aussi sous la conduite du P. *Rodrigués* , & fut , dans la suite , Religieuse de *Ste. Claire* ; les domestiques eux-mêmes parurent profiter des bons exemples de la jeune demoiselle. Si l'on en voit , présentement sur-tout , de si déréglés dans les mœurs , on doit l'attribuer à la conduite peu chrétienne & quelquefois des plus scandaleuses des maîtres & des maîtresses.

Le saint Religieux , qui dirigeoit la jeune *de Lobere* , voyant ses dispositions & son zele pour sa perfection , s'appliqua

Comment le
P. Rodrigués
la dirige.

Il l'humilie.

à correspondre aux desseins du Seigneur sur cette belle ame ; lorsqu'il appercevoit dans elle quelque répugnance pour certaines pratiques ou de l'attrait pour quelques autres, il ne manquoit point de mortifier sa volonté, je pourrois en rapporter plusieurs traits ; je me borne à ceux-ci : voyant que dans ses actions elle avoit trop égard à l'honneur & au respect humain, il lui ordonna un jour d'aller à la boucherie avec un panier sous le bras & avec un mantelet de domestique. Sachant une autre fois qu'il y avoit chez elle une nombreuse compagnie, il lui prescrivit de prendre un seau plein d'eau & d'aller devant tout le monde abreuver des chevaux. Que diroit-on aujourd'hui d'un Directeur qui feroit de pareils commandemens à une de ses pénitentes ? Cependant le P. *Rodrigués* étoit un Religieux rempli de l'esprit de Dieu, & qui connoissoit parfaitement les vrais moyens d'élever une ame à la plus sublime sainteté. La jeune *Anne*, par son aveugle docilité à son Directeur, parvint, en effet, toute jeune encore, à un éminent degré de perfection. Elle servoit ordinairement à la table de son aïeul avec tant de graces, que tout le monde l'admiroit. Un jour qu'il devoit y avoir beaucoup

de convives, son Confesseur lui ordonna, non-seulement de ne point servir, mais de plus, de manger à terre; cette mortification, assez commune dans les Maisons religieuses, dut paroître bien singulière aux personnes du monde qui en furent témoins; la jeune demoiselle crut devoir obéir, mais aussi, pour sauver un peu le prétendu ridicule du commandement, elle alléguait un mal d'estomac qu'elle ressentoit, sans doute, ayant la conscience trop délicate pour commettre le plus léger mensonge; une domestique osa dire alors à la compagnie, que la demoiselle n'étoit point malade, & qu'il falloit que ce qu'elle faisoit, fût un ordre de son Confesseur, ce qui devint un surcroît d'humiliations pour la jeune *Anne*. Quelques convives furent édifiés de cet acte de mortification; mais le plus grand nombre, peu dévot & qui domine presque toujours dans les assemblées mondaines, s'en moqua. Son Confesseur étant venu un jour à la maison, une domestique se présenta devant lui avec une robe fort mal-propre; la jeune pénitente qui, comme je l'ai déjà dit, avoit un goût décidé pour la propreté, fit signe aussi-tôt à cette fille de se retirer; le bon Pere s'en étant apperçu & lui ayant fait avouer

ce trait d'amour-propre , lui ordonna d'aller se revêtir de l'habillement mal-propre qui lui avoit déplu , & de le porter pendant deux ans : une autre moins vertueuse auroit allégué de bonnes raisons , ce semble , pour faire révoquer l'ordre. Le grand *S. Bernard*, lui-même, disoit qu'il aimoit la pauvreté, mais non l'ordure ; mais la pénitente , toujours docile , obéit sans réplique , & prit , le plus tôt qu'elle put , le sale & dégoûtant ajustement de la domestique , bien résolue de s'en servir tout le tems prescrit. Le sage Directeur , satisfait & bien édifié de cette obéissance , lui ordonna , dès le lendemain , de ne le plus porter ; elle n'en n'eut pas moins devant Dieu tout le mérite. Voici un autre fait , dans le même genre , qu'elle se plaisoit quelquefois à rapporter lorsqu'elle se fut consacrée à Dieu dans la Religion : ayant dit un jour à son Confesseur qu'il lui faisoit beaucoup de pitié lorsqu'elle le voyoit occupé les Dimanches à faire le Catéchisme aux enfans , lui ajoutant qu'elle mourroit plutôt que de se livrer à une pareille besogne ; le Pere , toujours attentif à perfectionner & à humilier par conséquent sa fille spirituelle , lui ordonna de se trouver au Catéchisme un certain

jour qu'il lui fixa; *Anne* étoit trop obéissante pour y manquer : toutes les fois que les enfans ne répondoient pas bien, il se tournoit vers elle, disant hautement qu'il y en avoit là qui répondroient beaucoup mieux; ce qui dura plus d'une heure : lorsqu'elle racontoit ce fait, elle disoit agréablement, que quand un enfant répondoit mal, elle trembloit que le Pere ne la fît lever pour l'interroger; ce qui prouve que l'amour-propre n'étoit pas mort en elle, mais qu'elle étoit au moins toujours bien disposée à le combattre & à le mortifier.

Cette généreuse fille, sentant bien sa foiblesse & ce qui lui manquoit pour plaire en tout à son Dieu, alla un jour voir son Confesseur pour lui demander la permission de paroître dans le monde vêtue d'une façon qui la fît railler & mépriser comme une insensée, afin, lui dit-elle, de se mettre une bonne fois par-là au-dessus du respect humain qui la dominoit toujours; le Pere le lui refusa, pensant sagement que dans les actions où se trouve la propre volonté, il y a peu de mérite; mais pour lui en procurer un plus considérable, il commanda à celle de ses cousines qu'il confessoit, de l'humilier; il lui ordonna un jour une

action assez singuliere; ce fut, lorsqu'elles seroient toutes deux à l'Eglise, de lui donner un soufflet devant tout le monde, en la reprenant d'être trop distraite dans ses prieres, & de souffrir de plus qu'*Anne* la remerciât, en lui baisant les pieds; épreuve un peu forte, ce semble, & même bien déplacée; mais le saint Religieux, qui l'avoit spécialement ordonnée, n'ignoroit pas la belle maxime de son saint Fondateur, que la prudence doit être toute pour la personne supérieure, & l'obéissance pour l'inférieure. *Anne* avoit eu ordre d'obéir toujours & en tout à cette cousine: tout fut exécuté ponctuellement. Une autre fois, étant toutes deux en grande compagnie, la cousine alla la souffleter de droit & de gauche, lui reprochant encore d'être peu recueillie dans ses prieres; la servante de Dieu reçut humblement cet affront & baisa aussi-tôt les pieds de sa parente. De pareils faits paroîtront, sans doute, extraordinaires & condamnables même au jugement de la sagesse humaine; mais les personnes savantes dans la vie spirituelle, comprendront aisément qu'ils sont bien propres à faire mourir entierement une ame à elle-même. Notre Seigneur, pour récompenser ces actes héroïques de vertu de la jeune

J. C. lui
apparoît, la
loue & la bé-
nît.

de *Lobere*, lui apparut, & lui fit connoître combien son obéissance lui avoit été agréable, puis il lui donna sa bénédiction & disparut, la laissant si pénétrée de consolation, qu'elle ne l'oublia de sa vie; elle disoit ne pouvoir l'exprimer par ses paroles: cette visite de Jésus-Christ lui inspira un nouveau desir de le servir avec plus de fidélité que jamais; ce fut la première vision & la première faveur extraordinaire qu'elle reçut du Ciel, & qui fut suivie de beaucoup d'autres, comme on le verra dans le cours de cette Histoire.

Avec d'aussi saintes dispositions, la jeune *Anne* fit, dans peu de tems, de si grands progrès dans la vertu, que le Pere *Rodrigués*, qui avoit sous sa conduite grand nombre de personnes d'une éminente piété, déclara, dans la suite, qu'il n'en avoit rencontré aucune aussi parfaite que cette jeune *Vierge*, & que très-souvent il ne pouvoit trouver, dans ses confessions, matière à l'absoudre. Un de ses premiers traits de dévotion fut pour le Saint-Sacrement de l'Autel: toutes les fois qu'elle le recevoit par la Communion, elle éprouvoit les plus douces consolations; mais le démon, furieux des progrès de perfection qu'elle y puisoit, commença

Ses progrès dans la vertu.

Sa dévotion au S. Sacrement.

Le démon l'attaque.

à la tourmenter violemment , en se présentant à elle sous différentes formes les plus horribles , & sur-tout la veille des jours qu'elle devoit communier , en sorte que , pour s'en délivrer & pour surmonter plus facilement ses attaques , elle étoit obligée quelquefois de sortir de sa chambre & d'aller chercher de la compagnie.

Ses grandes mortifications.

Elle augmenta alors ses mortifications : une large croix de fer blanc , toute percée , lui couvroit une grande partie du corps ; elle ne l'ôtoit pas même pour dormir.

La réputation de sa sainteté s'étant répandue dans toute la Ville , non-seulement les personnes de la maison , mais de plus , celles du dehors recouroient à elle pour la consulter ; étant ainsi connue , elle se livra plus que jamais aux œuvres de charité , recherchant sur-tout les pauvres honteux : elle faisoit mettre des aumônes à la porte de ceux qui ne vouloient pas se faire connoître ; elle secouroit aussi & principalement les personnes du sexe qui étoient d'une figure agréable , pensant que leur salut étoit en plus grand péril que celui des autres ; elle en préserva plusieurs par ses soins , & en retira d'autres qui étoient en mauvais commerce. Quel grand bien ne feroient pas en ce genre , dans une Ville , quatre ou

Ses œuvres de charité.

cinq personnes qui seroient animées du zele & de la charité de Mademoiselle de Lobere ! Cette charité, au reste, ne se bornoit point à des aumônes; elle s'étendoit de plus à toute espece de bonnes œuvres en faveur du prochain. Etant un jour avec le P. *Rodrigués*, on vint le chercher pour confesser un criminel qui avoit été condamné à mort : la demoi-
 selle, touchée de l'état de ce malheureux, se donna tant de mouvemens, qu'elle obtint que la sentence fût commuée pour dix ans, en la peine des Galeres; cette démarche lui causa ensuite quelque scrupule, pensant que le salut de cet homme auroit été plus assuré s'il eût subi la peine de mort; ce scrupule n'étoit pas sans fondement : un saint (*) Prélat, mort de nos jours, disoit qu'une potence étoit nécessaire pour faire entrer quelques personnes en Paradis. Un événement fortuit tira la jeune demoiselle d'inquiétude : la Reine d'*Espagne* étant accouchée de l'*Infante Isabelle-Claire-Eugenie*, il procura l'élargissement de plusieurs prisonniers, & la jeune *Anne* obtint que son criminel fût du nombre. Cette Princesse *Isabelle*

Elle sauve
la vie à un
criminel.

Son scrupule sur cela.

Naissance
de l'Infante
Isabelle.

(*) *M. la Motte d'Orléans, Evêque d'Amiens.*

est celle qui , étant dans la fuite , gouvernante des *Pays-Bas* , appella à *Bruxelles* la mere *Anne* pour travailler en *Flandres* à la fondation des Monasteres de *Carmélites* , & qui , comme on le verra , combla de faveurs cette vénérable Religieuse.

Elle pré-
serve Plai-
fance d'un
grand mal-
heur.

Mademoiselle *de Lobere* , âgée alors de près de vingt & un ans , étendit sa charité d'une façon particuliere jusques sur la ville de *Plaisance* , en la préservant d'un grand malheur. Parmi ses Habitants , il y avoit beaucoup de Gentils-hommes qui s'exerçoient quelquefois à des combats simulés , avec la lance & d'autres armes ; on en avoit préparé un très-considérable qui , outre les personnes de la Ville , en avoit attiré des environs un concours prodigieux ; la jeune *Anne* , qui ne s'étoit jamais plu à de pareils spectacles , parut s'occuper sérieusement de celui-ci : s'étant informée du tems auquel ce combat devoit se donner , elle jugea qu'on ne devoit point y penser , ou que du moins il falloit le remettre à un autre tems ; elle en écrivit à l'Evêque , l'assurant que si l'on ne suivoit son avis , on seroit exposé à un très-grand danger. Tout étant disposé , on ne pouvoit guere suivre ce conseil , vu le grand nombre

d'Etrangers qui devoient y assister & qui ne pouvoient trouver à se loger pendant la nuit : cependant le Prélat, qui connoissoit la prudence & la vertu de la demoiselle, prit le parti de défendre cet exercice pour le jour déterminé, sous peine d'excommunication ; cette défense surprit tout le monde ; chacun en raisonna selon qu'il étoit affecté : l'Evêque lui-même n'étoit pas sans inquiétude sur ce qu'il avoit fait, mais il n'y fut pas long-tems ; le soir même, on trouva les maisons de la place, où l'exercice devoit se faire, toutes minées, avec des barils de poudre & des meches de distance en distance qui devoient mettre le feu aux maisons & les renverser sur les spectateurs, lorsqu'ils auroient été rassemblés ; ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'on ne put savoir quels étoient les auteurs de ce projet abominable ; on en soupçonna les Maures qui, peu d'années après, se révolterent en *Espagne*, mais on ne put douter que le Seigneur n'eût révélé ce danger à la jeune *Lobere*, & qu'il ne se fût servi d'elle pour préserver de la mort plusieurs milliers de personnes ; ainsi se trouva-t-elle par-là, à la fleur de son âge, la protectrice & la bienfaitrice de la ville de *Plaisance*,

Elle est généralement estimée.

Son grand désir d'entrer en Religion.

Les actions admirables de la demoiselle, jointes à sa grande prudence, supérieure à son âge & communément à son sexe, la firent bientôt & tellement admirer & respecter par tout le monde, qu'on la nommoit hautement *la reine des filles*; mais plus elle se voyoit estimée & louée, plus elle cherchoit à se cacher & à être ignorée. Ayant toujours à l'esprit le vœu qu'elle avoit fait d'entrer en Religion, elle se feroit dès-lors consacrée à Dieu dans ce saint état, si elle eût trouvé dans *Plaisance* un Couvent aussi austere qu'elle le desiroit; elle recourut à Dieu par la priere, le conjurant de lui faire connoître l'institut & le Monastere où il vouloit qu'elle le servît; elle en conféra avec sa cousine qui avoit aussi le dessein de quitter le monde, & avec leur Confesseur, le P. *Rodrigués*, qui leur promit de joindre ses prieres aux leurs: *Anne* fit dire, à cette fin, un grand nombre de Messes, fit plusieurs neuvaines, stations & pèlerinages, sur-tout à *Notre-Dame du Port*, Chapelle à une lieue de *Plaisance*, qui étoit très-fréquentée & que ses ancêtres avoient fondée; elle y alloit en secret pieds nus, & qui, à son retour, se trouvoient ensanglantés; c'étoit la même Chapelle où sa mere alloit souvent
pour

pour lui obtenir l'usage de la parole, & qui attendit sept ans, comme je l'ai dit, cette faveur du Ciel; sa fille passa un pareil nombre d'années pour obtenir que Dieu lui fît connoître ses desseins sur elle. Pendant tout ce tems, elle continua de fréquenter les Hôpitaux & de soulager les pauvres.

Brûlant d'un desir ardent de souffrir pour son Dieu, réfléchissant souvent sur ce qu'avoit souffert le *saint homme Job* auquel elle avoit une grande dévotion, & encore plus sur les tourmens de Jésus-Christ, pendant sa Passion, étant d'un tempérament robuste & n'ayant jamais été malade, pour être plus semblable au Dieu Sauveur qu'elle vouloit avoir pour époux, elle désiroit souvent des infirmités; se regardant un jour au miroir pour se coëffer, elle se vit un teint si frais & si vermeil, qu'elle dit, en riant, que c'étoit-là un mauvais teint de malade: ayant été ce jour-là entendre la Messe, elle se trouva si mal & si affoiblie, qu'à peine eut-elle la force de retourner à la maison; elle tomba sur le plancher en arrivant; son aïeul, qui l'aimoit tendrement, envoya promptement chercher un Médecin, qui la trouva si malade, qu'il jugea dès-lors qu'il n'y avoit plus d'es-

Elle tombe
tout-à-coup
malade.

Elle est dés-
espérée.

pérance de guérison ; cette sentence causa le plus grand chagrin à toute la maison ; ce qui affligea le plus la malade, fut d'avoir différé trop long-tems à accomplir son vœu d'entrer en Religion ; regardant même sa maladie comme une punition de Dieu, elle lui demanda, avec beaucoup de ferveur, un an de vie pour pouvoir remplir ses engagements : le Médecin, ne connoissant point son mal, comme il n'arrive que trop souvent, la fit saigner vingt-deux fois & l'accabla de remèdes, en sorte qu'elle fut en très-grand danger pendant trois mois ; on en risqua un alors qui devoit ou la guérir ou terminer ses jours : il réussit, mais elle fut réduite à une fièvre-quarte qu'elle garda tout l'hiver.

Un remède
la met hors
de danger.

Elle eut une grande affliction alors causée par le départ du P. *Rodrigués* que ses Supérieurs envoyerent à *Toledo*, mais par un trait de providence pour elle. La *Mere Thérèse* étoit déjà très-con nue en *Espagne*, par la réforme du *Carmel* qu'elle avoit entreprise depuis huit ans ; le Pere, instruit des vertus de cette sainte Religieuse, & de la régularité qu'elle avoit introduite dans les maisons de sa réforme, écrivit à sa pénitente qu'il avoit trouvé ce qu'elle cherchoit, qu'il y avoit une

Le P. Ro-
drigués lui
fait connoi-
tre la réfor-
me du Car-
mel.

Religieuse, nommée *Thérèse d'Ahumade*, qui fonda des Monasteres de la réforme du *Carmel*, qui étoient très-austeres & très-fervents : cette nouvelle fut si agréable à la jeune *de Lobere*, qu'elle commença à se mieux porter ; elle écrivit aussi-tôt à ce Religieux pour le prier de la proposer à la réformatrice qui étoit alors à *S. Joseph d'Avila*, le premier des Monasteres qu'elle avoit fondés. La Sainte, instruite par le P. *Rodrigués* de la naissance & des vertus de la jeune personne, prévoyant dès-lors, par un esprit prophétique, les grands biens qu'elle devoit un jour procurer à son Ordre, la prévint & lui écrivit qu'elle la recevoit volontiers, qu'elle pouvoit choisir, pour sa retraite, un des six Monasteres qui étoient déjà fondés, qu'elle se hatât de se rétablir & de se mettre en route. On peut dire que la jeune demoiselle lui obéit dès ce moment ; car, bien contente de la lettre de la sainte Mere, elle se trouva tout-à-coup en bonne santé.

Sainte Thérèse lui écrit pour la recevoir.

Cette nouvelle la guérit entièrement.

Sainte Thérèse lui ayant mandé de plus qu'elle la recevoit pour compagne, & qu'elle comptoit qu'elle l'aideroit dans l'ouvrage de ses fondations, le démon se servit de cette déclaration pour tenter la jeune *de Lobere* & la décourager : il

Tentation de découragement.

profita des bas sentimens qu'elle avoit d'elle-même pour lui suggérer qu'elle étoit indigne d'être la compagne d'une Sainte, & incapable de l'aider dans ses grands travaux; que pour y réussir, il lui falloit bien des talens qu'elle n'avoit pas; elle jugea de plus que, par cette raison, le nouvel Ordre pourroit ne lui pas convenir; qu'étant dans un autre où l'on ne feroit aucun cas d'elle, n'ayant à penser alors qu'à elle-même, elle travailleroit plus utilement & plus sûrement à sa perfection. Elle répondit cependant à la sainte Mere & dans les termes d'une grande humilité, lui alléguant qu'elle n'étoit rien, mais sans refuser ni accepter l'offre. Ayant proposé ses doutes par écrit au P. *Rodrigués*, & verbalement au Confesseur qu'il lui avoit donné à sa place, avec la résolution de se conformer à leur décision, l'un & l'autre la rassurerent & lui déclarerent qu'elle ne devoit point hésiter d'entrer dans les vues de la *Mere Thérèse*: elle se détermina donc à partir; sur la proposition de la sainte réformatrice, elle eût pu aller à *Médine* où étoit une partie de sa famille; mais, pour avoir plus de sacrifices à faire, elle choisit *Avila*.

Ayant recouvré entièrement ses forces,

Ses Confesseurs la déterminent pour le *Carmel*,

elle projeta de partir avec le même oncle qui l'avoit conduite de *Médine* à *Plaisance*, &, par un esprit de pauvreté, de partir sans beaucoup d'argent : elle étoit très en état de donner une bonne dot, mais la *Mere Thérèse* n'en voulut point : cette grande sainte étoit dans l'usage, malheureusement trop peu connu de notre tems, de juger des filles non par la dot, mais par la capacité & par les vertus ; bien persuadée que Dieu, s'il les appelloit véritablement à l'état religieux, leur fourniroit tout ce qui pourroit leur manquer : elle savoit d'ailleurs que Mademoiselle de *Lobere* avoit des cousines qui n'étoient pas riches & qui n'étoient point établies ; désintéressément bien digne d'une sainte Supérieure, & beaucoup plus propre à attirer sur une Communauté les bénédictions du Ciel, qu'une cupidité souvent trop marquée & toujours plus propre à scandaliser les personnes du monde qu'à les édifier. La jeune *Anne* se borna donc à emporter les lettres qu'elle avoit reçues d'*Avila*, & quelques avis par écrit que le P. *Rodrigués* lui avoit donnés ; elle se renferma une nuit avec sa cousine pour les lui faire transcrire ; elles prirent pour cela quatre feuilles de papier, avec une chandelle qui pouvoit

Maxime de
Ste. Thérèse
sur les dots.

Miracle
avant son
départ.

durer jusqu'à minuit : le Seigneur voulut dès-lors lui faire connoître, par un prodige, que le parti qu'elle prenoit lui étoit agréable ; la cousine ayant employé à écrire plus de tems qu'elle n'avoit pensé, il se trouva, au point du jour, cinq feuilles écrites, quatre autres blanches, & la chandelle aussi entiere que si elle n'eût été allumée que dans l'instant ; la cousine elle-même, qui avoit tenu la plume, rapporta ce fait dans la suite, & le confirma de sa signature.

Dès qu'on sut que la jeune *Anne* devoit quitter *Plaisance*, tout le monde parut la regretter, étant généralement estimée & aimée : le jour & l'heure du départ étant arrivés, elle se retira dans sa chambre pour conjurer le Seigneur d'empêcher ce voyage s'il n'étoit pas selon sa volonté ; au moment de partir, son oncle qui, comme je l'ai dit, devoit l'accompagner, voyant qu'elle ne paroiffoit point, l'envoya chercher ; ceux qui y allèrent, ayant entr'ouvert la porte du cabinet où elle étoit, virent une lumiere extraordinaire & si resplendissante, qu'ils n'oserent entrer : elle sortit enfin, baignant en larmes de joie, & embrassa ses parens & parentes qui pleuroient du regret de la perdre ; elle dit à une de ses

cousines de ne point s'affliger, qu'elle à ses parentes.
 l'attireroit bientôt après elle, ce qui fut
 une prophétie, comme on le verra dans
 la suite; elle lui ajouta qu'elle pleuroit,
 tandis que pour elle, Dieu la combloit
 de faveurs & de consolations, que ven-
 nant de lui demander sa bénédiction, il
 lui avoit promis de l'assister toujours,
 son entreprise lui étant agréable; elle
 dit de plus à deux jeunes parentes éga-
 lement affligées, de se consoler, que le
 Seigneur pourvoiroit bientôt à leur éta-
 blissement; autre prédiction qui se vérifia:
 elle partit ensuite bien contente & pleine
 de confiance en son Dieu. Elle part pour Avila.

La jeune Vierge ne tarda pas à éprouver
 des effets singuliers de la divine Provi-
 dence : arrivée avec son oncle & des
 domestiques à *Notre-Dame du Port*,
 elle se sépara alors des parens & des
 amis qui l'avoient accompagnée jusques-
 là : peu après, elle rencontra un jeune
 homme d'une belle figure, avec un habit
 tout déchiré & qui paroissoit avoir les
 épaules & un bras meurtris; les domesti-
 ques ayant conçu de lui une mauvaise idée,
 l'accablèrent d'injures & lui donnerent
 même des coups de leur fouet sur ses
 jambes nues; mais, sans se plaindre, il
 marchoit toujours d'un même pas : celle

Rencontre
 d'un jeune
 homme mal-
 traité par les
 domestiques.

qui l'injurioit le plus, étoit la domestique qui, lorsque la jeune *Anne* mangea par terre, le jour du repas dont j'ai parlé, avoit dit qu'elle n'étoit point malade, & que c'étoit un acte de pénitence. La demoiselle, appercevant le voyageur, en eut compassion, & reprit ses domestiques de leurs mauvais traitemens à son égard : le jeune homme se tourna vers elle, &, sans lui parler, la remercia d'un signe de tête.

Rencontre
d'un vieil-
ard.

Quelque tems après, elle rencontra un vieillard, en habit de Berger, qui blâma les domestiques de ce qu'ils avoient fait à ce jeune homme & de l'avoir pris pour un vagabond, ce qui leur causa de grands regrets & les couvrit de confusion : *Anne* fit appeler le jeune homme pour lui donner de quoi s'habiller & pour lui faire excuse des mauvais traitemens qu'il avoit reçus, mais il disparut, & l'on ne put savoir ce qu'il étoit devenu. Elle seule voyoit le vieillard qui la regardoit à différentes heures du jour avec complaisance. Arrivée au Monastere de *Saint Joseph d'Avila*, le jeune homme qu'elle avoit trouvé dans le chemin, parut de l'autre côté de la rue & la considéra avec plus d'attention qu'il n'avoit fait encore : elle connut alors que c'étoit une vision

Vision sur-

naturelle, parce qu'il lui vint dans naturelle.
 l'esprit tout ce que Notre Seigneur avoit
 souffert pour elle & tout ce qu'il vouloit
 qu'elle souffrît pour lui, lui faisant con-
 noître qu'elle devoit le servir avec un
 détachement universel. Elle entra dans la
 maison avec un grand desir de s'y sanc-
 tifier, & déjà bien avancée, à ce qu'il
 paroît, par tout ce que j'en ai déjà écrit,
 dans la voie de la perfection. Visitant le
 Monastere, elle vit un Hermitage où *la*
sainte Mere Thérèse avoit fait peindre
 Notre Seigneur attaché à la colonne,
 d'après une apparition de ce Dieu-Sauveur,
 dans cet état, lorsqu'elle étoit au Couvent
 de l'*Incarnation* : à peine la jeune Anne
 eut-elle tourné les yeux vers la figure,
 qu'elle reconnut que c'étoit le visage de
 celui qui l'avoit accompagnée depuis
Plaisance, & qui avoit été maltraité par
 ses domestiques ; elle pensa que ce
 pouvoit être ou Notre Seigneur lui-
 même ou un ange qui en avoit pris la
 figure.

Son entrée
 au Monastere
 d'Avila.



L I V R E S E C O N D.

A PEINE Mademoiselle de *Lobere* eut mis les pieds dans le Monastere d'Avila, qu'elle fut plus convaincue que jamais que Dieu l'appeloit au saint Ordre des Carmélites réformées : ayant été revêtue de l'habit de la Religion, le premier Août 1570, elle avoit désiré de prendre le nom de *S. Pierre* ; mais la *Ste. Mere* ayant écrit de *Toledo*, où elle étoit alors, de lui donner celui d'*Anne de Jésus*, elle se soumit sans répugnance. Elle avoit déjà fait de si grands progrès dans la vertu, qu'elle parut peu novice dans le chemin de la perfection : elle se trouva dès les premiers jours, si habituée aux exercices & aux pratiques de la vie religieuse, qu'on eût dit qu'elle y avoit été formée dès ses premières années : elle se livra aux emplois les plus vils & les plus laborieux avec autant de recueillement que si elle eût été en oraison : dans ce saint exercice, auquel elle s'étoit habituée dès sa plus tendre jeunesse, le Seigneur, en éclairant son esprit, enflammoit sans cesse son cœur du feu sacré de

Elle prend
l'habit de Re-
ligion.

Ste. Thérèse
lui donne le
nom d'*Anne
de Jésus*.

Dès-lors très-
parfaite.

son amour ; mais pour empêcher qu'elle ne conçût de la vanité des faveurs dont il la combloit, il permit qu'elle fût violemment tentée de la faim ; tentation qui l'affligeoit d'autant plus qu'elle étoit très-humiliante ; elle ne put s'empêcher de découvrir cette infirmité à la sœur dépenſiere, *Anne de S. Barthélemi*, qu'elle emmena avec elle en *France*, lorsqu'elle y alla faire des fondations de son ordre : cette sœur avoit soin de mettre sous sa ſerviette plus de pain qu'aux autres, mais qui ne ſuffiſoit pas pour appaiſer sa faim qui étoit dans elle un vrai beſoin. La maison d'*Avila* ayant été fondée ſans revenu, & la ſainte Mere étant abſente, les portions des perſonnes qui l'habitoient étoient ſi modiques, qu'on ne leur donnoit pour portion qu'un œuf par jour.

Sainte Thérèſe étoit occupée à la fondation de *Toledo* pour laquelle elle rencontroit de grandes difficultés, lorsqu'elle reçut une lettre du *P. Martin Gutieres*, Jéſuite, Recteur du Collège de *Salamanque*, qui l'invitoit à venir y faire une fondation ; la Sainte avoit déjà conçu ce deſir, dans l'eſpérance que dans une Ville où il y avoit un ſi grand concours de jeunes étudiants, ſes Reli-

gieufes pourroient, par leurs prieres & par leur exemple, en engager plusieurs à la pratique de la vertu. Une seule difficulté arrêtoit la Sainte; c'étoit la pauvreté du lieu; ce qui étoit assez surprenant, vu le grand nombre d'Etrangers que l'Université y attiroit. Voyant cependant que quoiqu'*Avila* ne fût pas plus riche, ses Religieuses y subsistoient, elle résolut de faire le voyage; elle pensoit d'ailleurs qu'étant Prieure de ce Monastere, elle en seroit plus près, & qu'elle auroit le plaisir d'y voir *Anne de Jésus*, sur laquelle, comme je l'ai dit, elle comptoit beaucoup pour le bien & l'accroissement de son Ordre: étant arrivée en effet à cette maison, elle connut bientôt à quel degré de perfection la novice étoit déjà parvenue, & jugea dès-lors que la réforme retireroit de cette sœur de très grands secours; elle ne se trompa pas, comme on le verra dans la suite.

Ste. Thérèse
va à Avila
& connoit le
mérite d'An-
ne.

Elle va fonder à Salamanque, & voit en chemin S. Jean de la Croix.

La Sainte, après avoir resté quelque tems à *Avila*, partit avec une Religieuse pour *Salamanque*. Dans le voyage, elle passa par *Mancera*, premier Couvent des Carmes déchauffés, où elle vit, pour la première fois, le *P. Jean de la Croix*, doué dès-lors d'une éminente sainteté qui, n'ayant fait que s'accroître, l'a fait

mettre , par l'Eglise , au Catalogue des Saints ; ils se connurent bientôt l'un & l'autre pour de vrais amans de Jésus-Christ , & s'exciterent réciproquement à correspondre aux desseins de Dieu dans l'œuvre de la réforme. La sainte Mere arriva ensuite à *Salamanque* où on lui avoit préparé une maison. Elle fit venir , pour cette fondation , trois Religieuses de *Médine* & trois novices d'*Avila* , l'une desquelles étoit *Anne de Jésus* , la regardant dès-lors comme l'héritiere de son esprit & sa Coadjutrice dans l'ouvrage de la réforme. Quoiqu'elle n'eût que trois mois de noviciat , elle mit les autres novices sous sa direction ; elle l'avoit presque toujours auprès d'elle , soit pour l'instruire de ses desseins , soit pour jouir des talens qu'elle découvroit en elle , remerciant Dieu de l'avoir enrichie de tant de vertus ; elle la faisoit même coucher quelquefois dans sa cellule pour avoir plus de tems à converser avec elle , c'est ce que *la Mere Anne* a écrit elle-même.

Elle y appelle Anne de Jésus.

La fait maîtresse des novices.

Un Officier du *Duc d'Albe* , étant venu alors de la part de ce Seigneur , inviter *la Mere Thérèse* à venir fonder un Monastere dans sa Ville , elle partit de *Salamanque* où elle ne revint que deux

Elle partit pour une fondation.

mois après. Elle fit, à son départ d'*Albe*, au rapport d'*Anne de Jésus* qu'elle avoit prise pour compagne, un miracle, en guérissant tout-à-coup, une domestique des Comtes de *Monterey*, ataquée d'une fièvre de pourpre & abandonnée des Médecins; guérison qu'elle opéra en la touchant seulement. De retour à *Salamanque*, elle donna plus que jamais à *Anne de Jésus*, qu'elle y avoit ramenée, des marques de son estime & de sa confiance: elle ne lui cachoit rien, de vive voix ou par écrit, de tous ses desseins, ce qui dura tant qu'elle vécut. Conversant ensemble un soir à une fenêtre touchant une personne séculière qu'elles aimoient toutes deux, pour sa vertu, mais de la persévérance de laquelle elles avoient lieu de se défier, vu son âge & les circonstances dans lesquelles elle se trouvoit, & priant Dieu pour elle, elles apperçurent comme une grande étoile qui tomboit du Ciel: Dieu leur fit connoître par-là que la personne feroit une chûte considérable; la novice en conçut une si vive douleur, qu'elle se rompit une veine qui l'incommoda toute sa vie. Peu de tems après, étant encore ensemble, elles virent l'étoile remonter au Ciel, ce qui les consola beaucoup, apprenant par-là la con-

La ramene
à *Salaman-
que.*

Événement
au sujet d'une
séculière.

Anne de Jésus
se rompt. une
veine.

version future de la personne qui tomba, en effet, dans de grandes fautes; la Mere & la novice l'ayant appris, prièrent de nouveau pour elle & avec tant de ferveur, qu'elle se convertit, abandonna le monde pour se faire Religieuse de *Sce. Claire*, & pleura tant ses péchés, qu'elle en devint presqu'aveugle.

Sainte Thérèse étoit alors accablée des affaires de son Ordre, obligée d'aller au Couvent de *Médine* que la Prieure venoit d'abandonner, pour passer aux Carmélites non réformées, elle quitta *Salamanque* à regret, ce Monastere n'étant point encore solidement établi, & y laissa *Anne de Jésus* maîtresse des novices, quoique toujours novice elle-même, enjoignant à la Prieure, *Anne de l'Incarnation*, de ne rien faire sans son avis. De *Médine*, elle envoya à *Salamanque* *Isabelle des Anges*, novice alors, grande servante de Dieu, & de laquelle il sera parlé, dans la suite, pour être sous la conduite d'*Anne de Jésus*.

Quelque pauvres que fussent les Religieuses dans cette Ville, elles étoient bien contentes, possédant leur sainte Fondatrice; mais lorsqu'elle les quitta, elles en parurent des plus affligées, & *Anne de Jésus* sur-tout. Cette fervente

Les Médecins, vu la rupture de sa veine, en désespèrent.

Sa profession est différée.

Son Confesseur la console.

Elle demande d'être sœur converse.

filie avoit surmonté généreusement l'humiliante tentation de la faim, mais beaucoup affoiblie par la perte de sang que la veine rompue avoit occasionnée & qui duroit toujours, les Médecins, après avoir employé bien des remedes sans succès, désespérèrent de son rétablissement & jugerent qu'elle ne pouvoit vivre longtemps : le tems de son noviciat expiré, la Communauté, d'après ce jugement des Médecins, commença à douter qu'elle pût faire profession; c'étoit la seule chose qui affligeoit la fervente novice, désirant beaucoup plus de prononcer ses vœux que de prolonger ses jours. Un Jésuite, qui la confessoit alors, tâcha de la consoler, en lui représentant que son mal, étant venu d'un acte de charité & par la permission de Dieu, il la guéreroit s'il vouloit qu'elle fît profession, & que si ce n'étoit pas sa volonté, elle ne devoit pas le desirer elle-même. Ce raisonnement plein de foi, servit en effet à dissiper sa crainte & contribua probablement à sa guérison; le sang s'étant arrêté, elle se trouva bientôt en assez bonne santé pour qu'on pensât à la cérémonie de sa profession qui avoit été retardée de près de trois mois. Dans la crainte d'être trop estimée, & pensant à la premiere lettre

que *Ste. Thérèse* lui avoit écrite, dans la vue de s'anéantir & d'être comptée pour rien dans l'Ordre, elle demanda d'être mise au rang des sœurs converses; mais la sainte Fondatrice, informée de cette demande, n'y voulut point consentir; ce fut sûrement le seul objet sur lequel ces deux saintes Religieuses parurent d'un avis contraire: *Anne de Jésus* en fut affligée jusqu'à répandre des larmes pendant toute la nuit qui précéda la cérémonie de sa profession; c'étoit la coutume de prononcer les vœux, par trois fois différentes, à la grille du chœur, en présence du Ministre qui y présidoit & des personnes qui y assistoient; mais la novice, après avoir prononcé deux fois la formule de profession, s'arrêta tout-à-coup, ce qui étonna tout le monde; après avoir attendu quelque tems, on s'aperçut qu'elle étoit sans mouvement & en extase; revenue à elle, quelque tems après, il sortoit de son visage des rayons de lumière qui éblouissoient ceux qui la regardoient; on peut juger par-là des graces qu'elle reçut dans ce moment de son entière consécration au Seigneur. C'est depuis cet événement, que les Religieuses Carmélites ne font plus profession publiquement au chœur; elles prononcent

Ste. Thérèse
s'y oppose.

Anne fait
profession &
tombe en ex-
tase.

Changement
dans l'Ordre
à cette occa-
sion.

leurs vœux la veille, dans le Chapitre, en présence de la Prieure & des Religieuses : précaution qui a été prise, dans la crainte que ce qui étoit arrivé à *Anne de Jésus*, d'autres ne l'éprouvassent également, tant étoit grande la ferveur des novices du nouvel institut, & l'attention des premières Mères à cacher aux yeux d'un monde profane, des graces & des faveurs singulieres qu'elles recevoient fréquemment du Seigneur ; précaution bien honorable au *Carmel*, & qui paroît n'avoir pas été nécessaire dans les autres instituts. Ce fut le 22 d'Octobre, près de quinze mois après avoir pris le saint habit, qu'*Anne de Jésus* prononça ses vœux.

La nouvelle Professe, bien satisfaite d'être toute & pour toujours à son Dieu, & bien résolue de ne vivre que pour lui, continua d'être Maîtresse des Novices : elle les conduisit avec tant de sagesse & de succès, dans le chemin de la perfection, qu'elle les disoit toutes saintes, excepté elle. J'aurai lieu de faire connoître, dans la suite, quelques-unes de ses élèves. Un Docteur de l'Université de *Salamanque*, lui ayant demandé comment elle conduisoit ses Novices, elle répondit qu'elle les menoit par le chemin où Dieu

Anne de Jésus
forme ses novices à une haute perfection.

vouloit les conduire, fans en détourner aucune de sa voie : réponse courte, mais qui manifestoit les grandes lumières & les rares talens de cette sainte Directrice. La Communauté étant sans revenu & placée dans un endroit écarté, peu propre à recevoir des aumônes, les Religieuses vivoient avec beaucoup de peine, du travail de leurs mains : la maison étant d'ailleurs peu couverte, elles souffroient un si grand froid, qu'elles pouvoient difficilement au Chœur tenir leurs livres : quoique *Anne de Jésus* souffrît beaucoup, elle étoit bien contente : si le Saint-Sacrement eût été dans leur Oratoire, elle n'eût jamais désiré d'autre demeure. Malgré les différens emplois dont elle étoit chargée, elle étoit presque continuellement en oraison, & éprouvoit souvent, même au milieu de ses occupations, des ravissemens. La Prieure lui ayant donné, un jour, une commission pour le Tour, y étant & ayant entendu sonner l'examen, elle se mit aussitôt à genoux pour le faire, & y resta en extase jusqu'au lendemain matin ; revenue à elle, elle fut bien confuse, voyant le tems qu'elle y avoit été. Devant, une autre-fois, commencer

Pauvreté de
la maison.

Ses extases
fréquentes.

l'Office au Chœur, comme elle ne disoit point *Deus in adjutorium*, ses sœurs, après avoir attendu quelque tems, allerent à elle & la trouverent en extase.

La coutume chez les Carmélites est de faire par-tout des mortifications, & plus encore au Réfectoire qu'ailleurs, parce que le corps est là plus exposé à être flatté : une de ces mortifications est d'être dans une espee de cercueil ; pendant que les autres prennent leur nourriture, pour les faire souvenir de la mort. *Anne de Jésus* faisant un jour cette pénitence, resta, pendant deux heures, en extase. Un Jeudi-Saint, lorsqu'on plaçoit le Saint-Sacrement au reposoir, elle eut un ravissement qui ne cessa que le lendemain, lorsqu'on défaisoit la Chapelle, elle se mit alors avec les autres, leur aidant à plier les ornemens, comme s'il ne lui fût rien arrivé. Ennemie de toute singularité, ces états extraordinaires lui faisoient beaucoup de peine : à l'exemple de *Sainte-Thérèse*, elle prioit souvent notre Seigneur de l'en préserver. La Sainte Fondatrice, instruite de tout ce qu'elle éprouvoit, écrivit de la mettre Portière, pour la distraire par cet emploi : mais elle se trouvoit aussi facilement ravie

au Tour, que dans l'Oratoire. Sur ce qu'on demanda à la mere *Thérèse* si, lorsqu'*Anne* étoit ainsi ravie, il falloit la toucher, pour la faire revenir à elle, la Sainte qui étoit, comme l'on sçait, très-éclairée dans les voies extraordinaires, & qui avoit l'expérience pour elle, répondit qu'il ne falloit point, en pareil cas, la toucher ni la distraire. Le Seigneur changea, dans la suite, de conduite à l'égard de son Epouse. Elle se trouva, tout-à-coup, dans une si grande sécheresse, qu'elle ne pouvoit se livrer à l'exercice de l'oraison : elle fut, pendant plus de trois mois, dans cet état d'aridité qui lui fut d'autant plus pénible, que, depuis sa jeunesse, elle avoit mis toute sa félicité à s'entretenir avec son Dieu, attribuant ce délaissement à ses péchés. Son Confesseur, auquel elle communiqua son inquiétude, après l'avoir bien examinée, trouva qu'une fois seulement elle avoit entendu murmurer contre la Prieure, sans avoir rien fait pour l'empêcher; faute assez commune dans les Communautés Religieuses, & qui offense grièvement le Seigneur dont la Supérieure tient la place. Le Directeur d'*Anne* lui ayant ordonné de faire oraison sur ce verset du pseaume 118 : *Seigneur,*

Maxime de
Sie. Thérèse
sur ces états.

Anne éprou-
ve de grandes
sécheresses.

Elles cessent.

donnez-moi pour loi la voie de vos justifications, je la rechercherai toujours. Son obéissance ne fut pas sans récompense; cette impuissance de méditer cessa alors.

Sa cousine
Marie se réu-
nit à elle.

En 1572 sa cousine, *Marie de Lobère*, vint se réunir à elle, pour être Religieuse du *Carmel*, & fut nommée *Marie de Saint-Ange*. Dieu accomplit alors ce qu'*Anne* lui avoit prédit, partant de *Plaisance*, qu'elle l'attireroit bientôt après elle. Cette parente vécut & mourut Sainte Religieuse. *La Mere Thérèse* qui étoit revenue quelque tems auparavant à *Salamanque*, se trouva à sa Prise d'habit. Ce fut cette année ou la suivante, que les Religieuses passerent de la maison qu'elles avoient habitée depuis leur fondation, & qui, comme je l'ai dit, étoit fort mal placée, dans une autre qu'elles acheterent, du consentement de la *Sainte Mere*, & qui, mieux située, étoit plus

Son union
intime avec
Ste. Thérèse
revenue à *Salamanque*.

convenable & plus commode. Après le retour de *Sainte Thérèse*, ses entretiens spirituels avec *Anne de Jésus*, ayant recommencé, les ravissemens de celle-ci devinrent beaucoup plus fréquens: elles étoient souvent ravies ensemble & avoient les mêmes visions & révélations, lors même qu'elles étoient éloignées l'une de l'autre. Le saint Pape *Pie V* étant mort

Pie V mort
leur apparôit.

alors , apparut à *Sainte Thérèse* , & probablement aussi à *Anne de Jésus* , pour leur faire connoître la gloire dont il jouissoit.

Il y avoit à *Veas* , ville située dans la Montagne des *Maures* , pays très agréable , deux sœurs de condition , nommées *Catherine Godinès & Marie de Sandoval* ; *Catherine* , après s'être livrée d'abord au monde & y avoir vécu dans la dissipation , s'étant convertie au Seigneur , desira de se consacrer entièrement à son service , dans l'état religieux. Ces deux sœurs devenues orphelines & étant riches , penserent à fonder un Monastère dans le lieu de leur naissance ; mais elles desiroient un institut austere & des plus parfaits. *Catherine* dormant une nuit , rêva qu'elle marchoit dans un petit sentier entouré de précipices ; elle y apperçut un Religieux dans un habit qu'elle n'avoit jamais vu : c'étoit un Carme déchauffé qui l'engagea à le suivre & la conduisit à un couvent où elle vit des Religieuses habillées comme lui. Elle en remarqua une sur-tout à laquelle toutes paroissoient obéir & qui lui montrant , ainsi que toutes les autres , un visage riant , lui lut des constitutions de Religieuses telles qu'elle les desiroit. Dès que la Demoiselle fut levée , elle

Deux demoiselles de *Veas* pensent à y faire une fondation de Carmélites.

Rêve de l'aînée.

écrivit ce qu'elle se rappela des constitutions qui lui avoient été lues. Quelques années après, un Jésuite étant passé à *Véas* & ayant eu un entretien avec *Catherine*, elle lui parla de la vision qu'elle avoit eue, lui lut ce qu'elle avoit écrit, & lui ajouta que si elle connoissoit cet institut, elle l'embrasseroit volontiers. Le Religieux lui apprit qu'une *Mere Thérèse* fondoit en *Castille* l'ordre dont elle venoit de lui lire les constitutions, & qu'elle pouvoit lui écrire à *Salamanque*. La Demoiselle écrivit promptement & par un exprès à la sainte Réformatrice, pour la prier de venir fonder à *Véas* un Monastere de son Ordre, lui promettant, qu'elle, sa sœur & bien d'autres, fourniroient aux dépenses nécessaires; la Sainte y avoit quelques répugnances, vu l'éloignement du lieu; mais ayant consulté le P. *Fernandés*, quoiqu'il ne fût pas très-porté à de nouvelles fondations & qu'on en eût déjà refusé plusieurs, il lui conseilla de ne point hésiter d'accepter celle-ci.

Dès que les Religieuses de *Salamanque* se furent transportées dans le nouveau Monastere, elles commencerent à parer l'Eglise & à la mettre en état d'y recevoir le Saint-Sacrement; mais une pluie abondante tombant alors, inondant l'Eglise
qui

qui n'étoit pas entièrement couverte, ce qui empêchoit les Religieuses d'y travailler. *Anne de Jésus* représenta à *Sainte Thérèse*, que la nuit étant déjà venue & qu'ayant beaucoup à travailler pour parer trois Autels, elle pouvoit bien prier Dieu de faire cesser la pluie; la sainte Mere lui répondit fort séchement que puisque cela étoit si pressé, elle pouvoit bien le demander elle-même à Notre Seigneur, lui faisant espérer qu'elle seroit exaucée: *Anne de Jésus* sortit aussi-tôt pour faire sa priere dans une cour où, levant les yeux au Ciel, elle le vit couvert d'étoiles; dès-lors la pluie cessa & les Religieuses continuerent & acheverent leurs travaux dans l'Eglise.

Miracle à
la nouvelle
maison de
Salamanque.

Sainte Thérèse resta un peu plus de cinq mois dans la nouvelle maison. Etant un jour au Parloir avec un P. Jésuite, un parent d'*Anne de Jésus* qui venoit de *Plaisance* pour la voir, se présenta au Tour & parla à *Anne* elle-même qui étoit Portiere; celle-ci alla aussi-tôt dire à *Ste. Thérèse* qu'il y avoit là un Etranger qui se disoit son parent, & qui desiroit la voir; la Sainte, dans la vue de l'humilier, se tournant vers le Jésuite, lui demanda s'il n'avoit pas entendu qu'il y avoit au Tour, un Gentilhomme, parent

Ste. Thérèse
humilie *Anne*
de *Jésus.*

d'Anne de Jésus qui vouloit faire connoître qu'elle avoit des parens nobles, comme s'il y avoit chez les Religieuses & chez les Déchaussées sur-tout, de la Noblesse, ou, comme elle s'exprima, de la Chevalerie: Anne de Jésus se borna à dire qu'elle n'avoit nommé qu'un Etranger; puis, pour réparer cette petite excuse, qui ne pouvoit partir que d'un fond d'amour propre, elle se prosterna aux pieds de la Sainte Mere; on ne peut, dans cette action, accuser la Sainte d'une espece de mensonge, n'ayant fait que demander au Religieux *s'il n'avoit pas entendu*, &c. Une autre fois, la Sainte Mere lui ordonna de prêcher à la récréation; Anne de Jésus s'étant mise en devoir d'obéir, la Sainte paroissant étonnée, lui demanda d'où lui venoit une pareille imagination, & lui fit une forte réprimande; elle l'éprouva ainsi à plusieurs reprises, pour voir si elle ne témoigneroit point quelque mécontentement, mais elle ne put jamais en découvrir; bel exemple pour les Religieuses & pour des Novices sur-tout! la Sainte avoit toujours cette consolation, toutes les fois qu'elle cherchoit à exercer & à humilier Anne de Jésus. La formant parlà à la vertu, elle lui apprenoit comment

elle devoit former elle-même celles qui étoient déjà, & qui seroient dans la suite sous sa conduite.

En 1573, ou 74, *Sainte Thérèse* partit de *Salamanque* pour aller faire une fondation à *Ségovie*, laissant ses filles encore bien affligées de son départ : c'est qu'à une éminente Sainteté, cette Mere joignoit le plus aimable caractère, qui lui concilioit tous les cœurs. Quel grand bien ne feroient pas les Supérieures des Communautés Religieuses, si elles prenoient dans toute leur conduite, cette Sainte pour modele! *Anne de Jésus* qui avoit tant éprouvé les bontés de cette Sainte Mere, parut encore plus affligée que les autres. Elle continua d'élever ses Novices à la plus sublime perfection. Une de celles-ci fut, comme je l'ai dit, *Isabelle des Anges* qui avoit laissé de grands biens dans le monde pour se consacrer à Dieu, dans la Religion : elle devint une très-fervente Religieuse ; sa grande humilité la portoit à se défier beaucoup d'elle-même, & à se croire indigne de toute consolation intérieure & extérieure. Ayant été attaquée d'une maladie considérable, dans le tems que la Sainte Mere partit pour *Ségovie* ; après avoir beaucoup souffert, pendant quelques mois, & avoir été

Ste. Thérèse
va fonder à
Ségovie.

Isabelle des
Anges, novi-
ce d'Anne de
Jésus.

Sa piété &
sa mort.

fort agitée de scrupules , la Sainte lui apparut , lui donna sa bénédiction , & lui témoignant une grande amitié , lui dit de se confier en son céleste Epoux , que dans la journée elle jouiroit d'une grande gloire qu'il lui avoit réservée ; le calme revint aussi-tôt dans son ame & se manifesta sensiblement sur son visage : elle mourut en effet dans la nuit , & parut alors d'une beauté surprenante , qui indiquoit à toutes les personnes qui la virent , le bonheur dont elle jouissoit dans le Ciel.

Sainte Thérèse demeura plus d'une heure en extase , lorsqu'elle apparut à cette Religieuse. Un an après cet événement , *Anne de Jésus* passant à *Ségovie* pour aller à *Veas* , demanda à *Sainte Thérèse* si ce que la *Sœur Isabelle* lui avoit dit , de son apparition & de l'assurance de son entrée dans le Ciel , étoit vrai ; la Sainte lui répondit que cela étoit ainsi , & que cette Religieuse avoit plus acquis en cinq ans de religion , que bien d'autres en cinquante.

Démarches
de Mademoi-
selle *Godinés*,
pour la fon-
dation de
Veas

La demoiselle *Catherine Godinés*, de laquelle j'ai déjà parlé , pensoit toujours à la fondation de *Veas* , & la désiroit même plus que jamais , quoiqu'elle fût dans un état d'infirmité à faire juger qu'elle avoit très-peu de tems à vivre,

Quand l'homme qu'elle avoit envoyé à la Sainte Fondatrice, fut de retour, il la trouva attaquée des plus grands maux : elle souffroit tout à-la-fois d'une fièvre ardente, causée par une phthisie, accompagnée d'hydropisie & de la goutte, & prête, pour ainsi dire, à expirer ; ses parens, ses amis, son Confesseur lui-même, la voyant dans cet état, ne cessoient de lui dire que quand elle obtiendrait la permission qu'elle demandoit, ce qui étoit fort douteux, jamais elle ne pourroit s'en servir ; mais pleine de confiance, elle ne cessa d'espérer, elle prioit Dieu avec beaucoup de ferveur de lui ôter ce désir, ou de lui donner les moyens de l'exécuter : ayant fait un jour cette priere, elle entendit une voix, dans son intérieur, qui lui dit de croire & d'avoir confiance ; plus assurée que jamais de la volonté de Dieu, elle dit à ses parens que si elle n'étoit pas guérie dans un mois, & en état d'aller elle-même à *Madrid*, solliciter l'affaire, elle l'abandonneroit entièrement ; mais que si le contraire arrivoit, elle espéroit qu'ils l'aideroient tous dans son projet, puisqu'ils connoitroient alors que telle étoit la volonté de Dieu. Pendant tout le tems, jusqu'au terme fixé, bien loin d'être soulagée, tous ses maux ne firent

qu'augmenter ; il lui survint de plus un si grand tremblement en tout le corps , que sa sœur crut plus d'une fois qu'elle alloit expirer ; mais , par un miracle qui ne peut être révoqué en doute , elle fut dans un instant guérie de tous ses maux , comme si elle n'en eût jamais été attaquée ; elle voulut meme dissimuler ce prodige , mais cela ne lui fut pas possible ; il convenoit d'ailleurs que ses patens & ses amis en fussent bien convaincus , afin qu'ils ne s'opposassent plus à ses desseins.

Elle partit , peu après sa guérison , pour *Madrid* ; on lui renouvela ce qu'on lui avoit écrit des difficultés que les Ministres faisoient sur sa demande. Il est ordinaire que les entreprises faites pour la gloire de Dieu , éprouvent de grands obstacles : la Demoiselle ayant été trois mois sans rien obtenir , bien loin d'être découragée , prit le parti de s'adresser au Roi *Philippe II*, qui , après s'être informé de tout son projet , l'approuva & lui fit promptement expédier les permissions nécessaires : bien satisfaite , après avoir écrit à la Sainte Mere , qui étoit encore à *Ségovie* , elle s'en retourna chez elle , & employa six ou sept mois à préparer la maison paternelle , pour en faire

Elle obtient
les permis-
sions de *Phi-
lippe II*.

un Monastere, & à le pourvoir de meubles & d'ustensiles nécessaires. Pendant ce tems, *Sainte Thérèse* ayant achevé la fondation de *Ségovie*, retourna à *Avila*: *Mademoiselle Godinés* ayant tout préparé, la pressoit beaucoup de venir faire la fondation. Sur ces entrefaites, on proposa à la Sainte une autre fondation à *Caravaca*, endroit qui n'étoit pas éloigné de *Veas*: elle se détermina à aller faire les deux, & de commencer par *Veas*, en attendant qu'elle eût obtenu la permission pour l'autre; son dessein étoit de mettre *Anne de Jesus* Prieure de celle-ci; elle eut besoin pour cela, selon les constitutions, d'une dispense, notre Religieuse n'étant âgée alors que de vingt-huit ans, & n'en ayant que trois ou quatre de profession; elle la fit venir de *Salamanque* à *Avila*: la Sainte partit avec elle & quelques autres Religieuses qu'elle prit pour les fondations: elles passerent à *Hontivere* où elles descendirent au Couvent de l'Ordre Mitigé; la Prieure les reçut & les traita fort honnêtement. *Sainte Thérèse* extrêmement fatiguée, & s'étant retirée pour se reposer, ses Religieuses ne voulurent rien prendre sans sa permission; la *Sainte Mere* l'ayant su, les reprit de

Ste. Thérèse
retourne
à
Avila.

Elle va avec
Anne de Jesus
faire la fon-
dation de
Veas.

n'avoit point obéi à la Mere Prieure.

De-là, elles allerent à *Toledo* où elles prirent la mere de *Saint Joseph* qui fut depuis Prieure à *Lisbonne*, & la mere de *Saint François*, qui le fut à *Séville*. Ce fut alors qu'*Anne de Jésus* s'informa à la Sainte Mere de la visite qu'elle avoit faite à sa Novice *Isabelle des Anges*, & que j'ai rapportée plus haut : l'ayant prié de lui faire la même grace à sa mort, la Sainte lui dit que cela ne dépendoit pas d'elle, mais qu'elle le feroit, si Dieu le lui permettoit ; l'on verra dans la suite l'effet de cette promesse. Dans le voyage, *Sainte Thérèse* descendit avec ses filles, dans une Hôtellerie où il n'y avoit, pour toute provision, que deux œufs que l'hôtesse gardoit pour elle ; la *Sainte Mere*, toujours foible & infirme, étant d'ailleurs très-fatiguée, n'avoit pris ce jour-là aucune nourriture : *Anne de Jésus* fit si bien qu'elle engagea cette femme à céder les deux œufs à la *Mere Thérèse* & à se coucher sans souper : elle en fut si reconnoissante, que bien des années après, lorsqu'elle trouvoit quelque occasion, elle lui envoyoit de *Veas*, des images & des chapelets ; l'hôtesse, de son côté, lui envoyoit des fruits & des légumes.

Ce qu'elle souffre dans le voyage.

Comme dans le voyage, le nouvel habit de ces Religieuses attiroit beaucoup de peuple autour d'elles, lorsqu'elles alloient dans quelque Eglise pour entendre la Messe, dans la vue d'être moins distraites, elles cherchoient des Oratoires ou Hermitages écartés: en ayant trouvé un, le *Pere Julien d'Avila*, qui les accompagnoit, y dit la Messe, mais ne se trouvant plus de quoi en dire une seconde, la Sainte Mere, fâchée qu'un autre Prêtre, grand serviteur de Dieu, qui les accompagnoit aussi, & qui fut depuis de la réforme, sous le nom de *Grégoire de Nazianze*, ne pût offrir le Saint Sacrifice, témoigna sa peine à *Anne de Jésus*, & lui dit de faire si bien qu'il y eût de quoi dire une seconde Messe; aussi-tôt tout se trouva, sans qu'on fût comment & par quel moyen; s'il y eut du miracle, on peut bien l'attribuer autant à l'obéissance de la fille qu'à l'ordre de la Mere. A la dernière journée, étant près de tomber dans un précipice, *Sainte Thérèse* s'en étant apperçue, dit à ses filles de se mettre en priere: à peine eurent-elles commencé, qu'elles entendirent, du fond de la vallée, la voix d'un vieillard qui leur crioit d'arrêter, qu'elles alloient se perdre; en se detournant, elles virent que si elles avoient avancé

Miracle pour
une Messe.

S. Joseph
les délivre
d'un danger.

Autre prodige.

encore un pas, elles périssent infailliblement; la Sainte voyant que les domestiques vouloient chercher ce vieillard charitable, dit que c'étoit son pere *Saint Joseph*, & qu'ils ne le trouveroient pas. Ce danger évité, devant passer la riviere de *Guadalimar*, ayant pris pour cela des chevaux au plus prochain village, elles se trouverent transportées à l'autre bord, sans sçavoir comment cela s'étoit fait. *Anne de Jesus* a rapporté dans ses écrits, ces faits miraculeux; les habitans de *Veas* les ayant appris, conçurent une grande vénération pour la *Mere Thérèse*. Arrivées en cette ville, en 1574, ces Saintes Filles furent reçues avec un grand concours de Prêtres & d'autres personnes, dans la maison qui leur avoit été préparée. Le Saint Sacrement fut, peu après, posé dans leur Eglise.

Les deux Fondatrices prennent le saint habit.

Les premières qui prirent le saint habit, furent les deux sœurs fondatrices, *Catherine Godinés* & *Marie de Sandoval*. Dès que la première eut vu *Anne de Jesus*, elle la reconnut pour la Religieuse qu'elle avoit vue en songe & qui lui avoit lu une partie des constitutions de la réforme: s'étant avancée pour lui faire la révérence, comme à sa Prieure, *Anne de Jesus* lui montra *Sainte Thérèse*, & lui dit que

c'étoit à cette Mere, qui étoit la Fondatrice, qu'elle devoit s'adresser; mais *Catherine* lui repliqua qu'elle s'adressoit à celle que le Seigneur lui avoit montrée comme sa Supérieure: la *Mere Thérèse* la nomma en effer Prieure de la nouvelle Communauté, & lui fut soumise, en cette qualité, tant qu'elle resta à *Veas*. Les deux sœurs donnerent tout leur bien pour cette fondation. L'aînée fut nommée *Catherine de Jésus*, & la cadette, *Marie de Jésus*. Le *Pere Jérôme Gratiën*, qui avoit été nommé Visiteur Apostolique des Religieux & des Religieuses de l'Ordre Mitigé, n'ayant jamais vu *Sainte Thérèse* avec laquelle il étoit en commerce de lettres, sachant qu'elle étoit à *Veas*, y alla, ce qui fut une grande consolation pour la Sainte Réformatrice qui, connoissant tout le mérite de ce Religieux, désiroit, depuis long-tems de conférer avec lui sur ce qui regardoit la réforme: elle lui parla sur-tout de la fondation de *Madrid* qu'on demandoit alors, & qu'elle désiroit beaucoup, parce qu'étant près de la Cour, elle espéroit que les affaires de l'Ordre réussiroient mieux. Cependant ils convinrent ensemble qu'il falloit auparavant prier le Seigneur de leur bien faire connoître sa sainte volonté; ce que la *Sainte*

Anne de Jésus
est Prieure.

Mere ayant fait, il lui fut répondu qu'elle n'iroit point à *Madrid*; c'étoit, comme on le verra dans la suite, *Anne de Jésus* qui étoit destinée par la Providence, pour cette œuvre; il fut résolu avec le *Pere Gratiën* que la *Sainte Mere* iroit à *Séville*; ce Religieux avant de partir de *Veas*, donna l'habit de la réforme au *Pere Grégoire de Nazianze*, qui, comme je l'ai dit, avoit accompagné *Sainte Thérèse* & ses Filles, & qui fut dans la suite, le premier Provincial de *Castille*, puis de *Portugal*: c'étoit un homme très-vertueux, fort éclairé, qui contribua beaucoup aux progrès de la réforme.

Après le départ du *Pere Gratiën*, *Sainte Thérèse* reçut une lettre de l'Évêque de *Plaisance*, *Alyarès de Mendocça*, le grand protecteur de son Ordre, qui lui apprenoit que le Tribunal de l'Inquisition faisoit chercher ses écrits & sa vie sur-tout qu'elle avoit composée elle-même; quoique très-courageuse, elle ne fut pas sans inquiétude, craignant que si elle étoit trouvée répréhensible, cela ne causât du scandale & ne tournât au préjudice de la réforme; elle communiqua ses peines à sa grande confidente *Anne de Jésus* qui l'assura que Dieu la protégeroit & qu'elle n'avoit rien à craindre: le lendemain,

Écrits de
Ste. Thérèse
à l'inquisition.

après la Communion, la Sainte lui déclara que ce qu'elle lui avoit dit la veille, étoit vrai, que Notre Seigneur l'avoit rassurée, lui disant de ne rien craindre, que c'étoit sa propre cause. On vit en effet dans la suite, que le Tribunal de l'Inquisition, bien loin de condamner les écrits de Thérèse, les approuva & en permit l'impression. Les deux Meres augmentoient chaque jour en union & en affection spirituelle comme en sainteté: elles se mettoient souvent ensemble en oraison, ou elles se livroient à de pieux entretiens: dans un entr'autres, *Saint Joseph* leur apparut & les consola beaucoup, sans cependant que l'une sût que l'autre le voyoit: *Sainte Thérèse* fit peindre ce grand Saint tel qu'elle l'avoit vu: *Anne de Jésus* l'ayant aussi-tôt reconnu, elles se révélèrent leur secret; la Sainte Réformatrice lui laissa ce précieux portrait lorsqu'elle quitta *Veas* pour aller à *Séville*.

Notre Seig:
la rassure.

Apparition
de S. Joseph.

Ste. Thérèse
va à Séville.



LIVRE TROISIEME.

Ferveur du
Monastere de
Veas,

APRÈS le départ de *Ste. Thérèse*, la Mere Anne de Jésus s'appliqua à mettre la plus grande ferveur dans sa nouvelle Communauté de *Veas* : outre six Novices qui avoient été reçues, pendant la résidence de la sainte Mere, dans cette Maison, il en vint plusieurs autres, tant de la ville que du dehors : une de celles-ci fut une fille de condition & d'un assez bon esprit, mais si dissipée & si indocile, que les exhortations de la Maîtresse & les bons exemples des autres Novices ne pouvoient l'engager à s'acquitter de ses devoirs ; la Mere Prieure voyant ses mauvaises dispositions, les attribuant à ses propres péchés & à son incapacité pour gouverner, eut recours à Notre Seigneur, le conjurant de n'y avoir aucun égard, pour le bien de son service, & d'avoir pitié de cette fille en changeant son cœur, lui représentant que si elle la gardoit, telle qu'elle étoit, elle feroit tort aux autres, & que si elle la renvoyoit, elle se perdroit dans le monde. Quand une Supérieure & une Maîtresse des Novices

seront en de pareilles dispositions & qu'elles feront une semblable priere, elles mériteront d'être exaucées. Notre Seigneur dit à *Anne de Jésus* d'ôter l'habit à cette Novice, & promit, à la place de celle-ci, de lui en donner quatre autres; la Mere, craignant que ce ne fût une illusion de Satan, dans la vue de ne pas contribuer à la perte de la jeune personne, elle la garda encore quelques jours: le Seigneur voulant la tirer de l'incertitude dans laquelle elle étoit, lui envoya, comme il le lui avoit promis, quatre autres sujets; elle renvoya cette mauvaise Novice le jour même qu'elle reçut la quatrième, & reconnut par là qu'elle n'avoit fait que suivre la volonté du Seigneur. Ces nouvelles Novices, avec de grands talens, furent très-vertueuses: une d'elles, *Madeleine du Saint-Esprit*, fonda le Monastere de *Cordoue*; une autre, *Eléonore-Baptiste*, après avoir été Prieure à *Veas*, fut Fondatrice du Monastere de *Valence*; on dit qu'à la mort de celle-ci, on entendit une musique angélique qui annonçoit la gloire céleste dans laquelle elle étoit entrée.

Une Novice renvoyée par ordre de Notre Seigneur.

Il en donne quatre autres à *Anne de Jésus*.

Entre les dons particuliers dont Dieu favorisa la Mere *Anne de Jésus*, depuis sur tout qu'il l'appela au gouvernement

Elle connoît
l'intérieur de
de ses filles.

Novice qui
étoit un péché.

des Religieuses, un des principaux fut la connoissance de l'intérieur de celles qui lui étoient soumises; elle l'employoit avec tant de prudence, qu'il en résulroit des effets merveilleux pour le bien des ames : elle ne manquoit point d'engager les postulantes, qui prenoient l'habit, à faire une confession générale; s'il leur arrivoit d'omettre quelque péché, par honte ou par oubli, elle le leur faisoit remarquer, les exhortant à s'en confesser, & leur en apprenant la maniere; elle se citoit elle-même, en exemple, pour les encourager à ne rien déguiser. Une Novice lui demandant comment elle pouvoit dire qu'elle avoit fait un péché dont elle se sentoit coupable elle-même; elle lui répondit, en souriant, qu'étant sa mere & elle sa fille, elle devoit regarder ses fautes comme les siennes propres. Ce soin fut cependant inutile à une Novice qui, long-tems avant d'entrer en Religion, s'étoit accoutumée à céler quelques péchés en confession : elle fit profession dans ce malheureux état, & malgré ses remords, n'osant se découvrir à sa Supérieure ni à son Confesseur, quelque tems après, elle tomba dans le désespoir & dans une mélancolie qui, affectant son corps, lui causerent une maladie

confidérable ; désespérée des Médecins , elle se confessa & reçut le saint Viatique sans découvrir l'état de son ame : près de recevoir l'Extrême-Onction , *la Mere Anne de Jésus* lui parla en des termes qui avoient rapport à ses mauvaises dispositions qui , sans doute , lui avoient été révélées ; ayant prié Dieu pour cette sœur , elle vit l'Enfer qui lui étoit destiné , si elle mouroit dans son état ; parlant de nouveau à la Religieuse , un Crucifix à la main , qu'elle baisoit & qu'elle arrosoit de ses larmes , son visage parut enflammé : s'étant retirée , pour quelques momens , sans doute pour fléchir le Seigneur par quelque pénitence , la malade , touchée enfin , fit rappeler sa sainte Mere qui , sur son aveu , lui procura promptement un Confesseur ; ce qu'il y a de surprenant , c'est que la guérison du corps fut jointe à celle de l'ame : à peine cette sœur eut-elle achevé sa confession , qu'elle se trouva parfaitement rétablie ; les Médecins jugerent qu'une pareille guérison ne pouvoit être que miraculeuse : toutes les Novices virent le Crucifix couvert de larmes ; la Religieuse elle-même déclara , dans la suite , ce qui lui étoit arrivé & tout ce que *la Mere Anne de Jésus* lui avoit dit. On voit par-là à quel danger

s'expose une Novice qui, sur le point de prononcer les vœux, céle, par honte ou par défaut d'un examen suffisant, quelques péchés considérables.

La Mere conduit ses filles à la plus haute perfection.

Différens traits.

La vénérable Mere connoissant parfaitement les Religieuses que le Seigneur lui avoit confiées, prit tous les moyens que son zele lui inspira pour les conduire à la plus haute perfection : elle les accoutuma à dite l'Office Divin avec tant de religion, que les personnes qui entroient dans l'Eglise, quand elles étoient au Chœur, se sentoient pénétrées de dévotion. Un Religieux de Saint Dominique étant allé un jour dire la Messe dans leur Eglise, en fut si édifié, qu'il ne put s'empêcher de louer en chaire, la ferveur de ces Religieuses qu'il compara à des Anges, lorsqu'elles psalmodioient. La Mere exerçoit beaucoup ses Filles à la sainte vertu d'obéissance : elle leur ordonna un jour de transporter un monceau de pierres, d'un endroit à un autre ; pour leur donner l'exemple, elle se chargea des plus grosses ; après les avoir toutes transportées, elle les fit remettre dans l'endroit où elles les avoient prises : combien de personnes, & de Religieuses même censureroient aujourd'hui une Supérieure qui feroit à ses filles un pareil commandement ! Pour réformer

leur jugement , il ne faudroit que les renvoyer à la lecture de la vie des Peres du désert , qui connoissoient si bien les voies de la vraie perfection. Une Religieuse ayant demandé à la Mere *Anne de Jésus* pourquoi elle leur avoit fait un pareil commandement , elle lui répondit que c'étoit afin qu'on ne cherchât point de raison à l'obéissance , belle réponse qui a rapport à l'excellente maxime de *Saint Ignace de Loyola* , que j'ai citée plus haut. Une autre fois , la Mere mit une marmite au milieu d'un escalier où l'on passa pendant plusieurs jours , sans que personne osât y toucher. Cependant une Religieuse ayant demandé , en récréation , ce que faisoit là cette marmite qu'elle heurtoit toujours en passant ; la Mere lui répondit d'un ton un peu sévere , que cette marmite étoit là pour découvrir son immortification , & lui ordonna de la porter à son cou , jusqu'à ce qu'elle lui dit de l'ôter , ce qui ne tarda pas , sans doute. Une sœur travaillant très - proprement , la Mere lui ordonna de faire un ouvrage de couture que cette Religieuse lui porta très-bien fait ; la Mere le lui fit découdre & recoudre jusqu'à six fois , sans que la Religieuse montrât la moindre peine ; paroissant au contraire parfaitement con-

rente. Tels sont les bons effets de la vraie obéissance religieuse, malheureusement, dans bien des Communautés, trop peu connue de nos jours.

Il y avoit, parmi toutes ces filles, un désir si ardent de se mortifier, qu'elles prenoient un très-grand plaisir à obéir en tout à leur Sainte Prieure; elle les avoit accoutumées à faire, pendant les récréations, des exercices & des défis de vertu, ou à proposer leurs pensées sur les Fêtes de l'Eglise, & récompensoit celles qui avoient le mieux réussi. Un jour de récréation, étant au parloir, elle entendit un bruit confus; ne sachant ce que c'étoit, elle abrégéa la visite, & étant allée où se faisoit le bruit, elle vit que de ses Religieuses, l'une faisoit le personnage de berger, & les autres bêloient comme des brebis; quelque grave qu'elle fût, elle se mit à bêler avec elles, ce qui les fit beaucoup rire: elle leur avoua qu'elle venoit pour les gronder, mais qu'ayant vu cet acte d'humilité, elle s'en étoit réjouie, & leur ajouta qu'elle désiroit beaucoup qu'elles fussent toutes de vraies brebis. Elles s'occupoient quelquefois à représenter un martyr: celle qui en devoit faire le personnage, étoit souffletée & battue par les autres; lorsque le sort tomboit

Sur la Mere, ce qu'elle se procuroit le plus qu'elle pouvoit, elle se faisoit maltraiter de toute façon : cet exercice leur inspiroit à toutes un grand désir des souffrances, & leur procuroit, en quelque sorte, le mérite du martyre. La Mere sur-tout en avoit un si grand désir, qu'elle s'affligeoit quelquefois, pensant qu'elle mourroit dans son lit. *Sainte Thérèse* qui ne l'ignoroit pas, lui écrivit qu'elle eût bon courage, & qu'elle ne mourroit pas dans le lit, comme elle le craignoit ; l'on verra, dans la suite, comment s'accomplit la prédiction. Cette vertueuse Mere pratiquoit de grandes mortifications au réfectoire, s'ôtant le morceau de la bouche lorsqu'elle y trouvoit du goût, & ne buvant de l'eau qu'en petite quantité & par mesures : quoiqu'elle fût naturellement fort propre, ayant peine à toucher des saletés, elle se couvroit quelquefois de boue, se montroit ainsi à toute la Communauté & s'accusoit de ce que n'étant elle-même que boue, elle sentoit de la répugnance à la toucher. D'autres fois elle écrivoit ses fautes, les faisoit lire publiquement ; elle prenoit de très-rudes disciplines, & avec tant de ferveur, qu'elle inspiroit le goût de la mortification à toutes ses Filles.

Mortifications d'Anne de Jésus.

Par les soins du *Pere Gratien* on avoit fondé dans l'*Andalousie* quelques Monasteres de Carmes déchaillés, & un surtout à *Pinulla*, endroit désert, à six lieues de *Veas*, où régnoit la plus grande régularité, & où, dans la suite *S. Jean de la Croix*, privé de tout emploi, voulut finir ses jours. Le Prieur de ce Monastere ayant été voir la *Mere Anne* à *Veas*, ils conférerent ensemble des moyens d'en fonder un plus près encore de cette ville. Il y avoit, à deux lieues de là, une maison fort agréable qui avoit appartenu à un Gentilhomme, décédé depuis peu, & qui étoit à vendre; le Prieur & la *Mere Anne* la jugeant très-convenable pour un Monastere, après en avoir obtenu la permission, convinrent de l'acheter, quoiqu'ils n'eussent d'argent ni l'un ni l'autre: la *Mere Anne* ayant appris qu'il y avoit dans cet endroit, un homme qui, à force de travail, avoit amassé quatre cents ducats qu'il portoit toujours cousus dans son habit, sans vouloir s'en servir, elle l'envoya chercher & l'engagea à lui céder cette somme qui étoit précisément celle dont elle avoit besoin, lui promettant de lui en payer la rente: la maison fut achetée de cet argent, & le Monastere fondé, qu'on nomma le *Cal-*

Fondation
d'un Monas-
tere de dé-
chaillés près
de *Veas*.

vairé, avec lequel la *Mere Anne* partagea ce qu'il y avoit de meubles dans la Communauté. Cependant l'homme aux quatre cents ducats, accoutumé, comme tous les avares, à voir & à compter un argent dont il ne jouissoit point, se repentit de ce qu'il avoit fait, & voulut qu'on lui rendît les ducats qu'il avoit donnés: la *Mere Anne*, dans un cas aussi embarrassant, s'adressa à Dieu, son recours ordinaire, & ordonna à ses Filles de prier avec elle; dans le tems qu'elle y pensoit le moins, il vint à la Communauté un Berger qui demanda à parler à la *Mere Prieure*; il la pria d'engager les *Peres du Calvaire* à le recevoir en qualité de *Frere Lai*, ce qu'elle lui promit; il lui dit alors que de la vente de ses brebis & de ses épargnes, il avoit amassé quatre cents ducats, qu'il offroit de bon cœur, se disant bien fâché de n'en avoir pas davantage; la *Mere* admirant la Providence du Seigneur, le remercia; on se doute bien que l'offre fut acceptée, & que l'habit religieux fut donné au Berger, qui montrait d'ailleurs de la vocation: il vécut en effet très-sainement. Il y avoit près du Couvent des Religieux une fontaine à leur bienfiance, mais pour l'avoir, il falloit abattre de petites cabanes; on les acheta de ceux

qui les habitoient ; à peine furent elles payées , que la Mere pressa les possesseurs d'en sortir , ce qui leur parut une dureté à laquelle ils ne s'attendoient pas ; malgré l'embarras où ils étoient , cette Mere étoit si généralement respectée , qu'aucun d'eux n'osa lui résister ; ils en sortirent aussi-tôt avec leurs meubles : deux heures après les cabanes tomberent d'elles-mêmes , ce qui les porta à remercier Dieu de n'avoir pas été écrasés sous les ruines.

Les deux
Fondatrices
de *Veas* font
profession.

Le tems du noviciat des deux Sœurs Fondatrices du Couvent de *Veas* , que *Sainte Thérèse* avoit reçues , étant expiré , on pensa à leur profession : l'aînée , *Catherine de Jésus* , qui s'étoit remplie de l'esprit de sa vénérable Prieure , demanda avec instance , de n'être admise à profession que comme Sœur Converse ; la *Mere Anne* ayant refusé , *Catherine* en écrivit à *Sainte Thérèse* , qui , dans sa réponse , la reprit d'avoir des volontés contraires à celles de sa Supérieure. On doit se souvenir que la *Mere Anne de Jésus* avoit fait les mêmes tentatives , ce qui doit donner de la confusion aux Novices qui désirent quelquefois de prononcer leurs vœux , bien plus pour être mises au rang des professes de Chœur , que pour se lier irrévocablement à Jésus-Christ , sous le
titre

titre de ses très-humbles épouses. *Catherine* se soumit & fit profession avec sa sœur : elles furent de parfaites Religieuses, ainsi que les autres Novices que *la Mere Anne de Jésus* avoit formées. Il est d'expérience que les Novices ne sont de vraies épouses de Jésus-Christ qu'autant qu'elles ont eu une excellente Directrice : ce qui doit faire trembler les Supérieures & les Supérieurs qui n'ont pas, sur cet important objet, toute l'attention qu'ils devroient avoir.

Tandis qu'on travailloit à construire le Monastere, *Catherine de Jésus* en étoit fort occupée, moins en qualité de Fondatrice, que parce qu'elle étoit très-entendue en fait de bâtiment. Etant montée un jour au haut de l'édifice pour donner des ordres aux ouvriers, le pied lui ayant manqué, elle tomba jusqu'en bas, une échelle sur elle ; on la releva sans qu'elle donnât aucun signe de vie, ayant sur-tout les jambes si brisées, que les Médecins qu'on appella, en désespérèrent ; toute la Communauté étoit dans la plus grande affliction, de perdre une aussi bonne Religieuse, & à laquelle elle avoit d'ailleurs tant d'obligations. *Catherine* revint à elle, mais il lui étoit impossible de se remuer ou d'être touchée par d'autres, sans res-

Guérison miraculeuse de Catherine de Jésus.

sentir les plus vives douleurs : quelques mois après cet accident *Anne de Jésus* alla , un jour de fêre , voir la malade ; après s'être assurée de ses bonnes dispositions , & sur-tout de sa foi dans le pouvoir de Dieu , elle la prit courageusement par la main , lui ordonna , au nom de *Jésus Christ* , de se lever & de s'habiller : la Religieuse obéit , & se trouva , dans l'instant , parfaitement guérie ; toutes les Religieuses qui savoient qu'elle avoit les os brisés , ne pouvoient assez admirer ce miracle : la malade voulant s'appuyer en marchant , la Mere le lui défendit , disant que c'étoit marcher comme les enfans : la Sœur obéit , & ne ressentit jamais la moindre foiblesse , quoique depuis l'accident elle vécut encore long-tems. Une des sœurs lui ayant témoigné de la surprise de s'être levée dans l'état où elle étoit , elle lui dit que lorsque *la Mere Anne de Jésus* la prit par la main , elle vit *Jésus-Christ* qui la prit également , & que dès ce moment elle avoit senti qu'elle étoit guérie : la Mere qui , par humilité , cherchoit toujours à cacher les prodiges qu'elle opéroit , attribua celui-ci à l'obéissance de sa Religieuse.

Anne de Jésus convertit un mauvais Prêtre.

Une autre espece de miracle de cette vertueuse Mere , fut de gagner des ames

à Dieu : un Prêtre de *Veas*, qui y
 causoit un très-grand scandale, entrete-
 nant un mauvais commerce avec une
 femme, la Mere obtint de lui de venir
 la voir ; dans deux entretiens qu'elle eut
 avec lui, elle le changea si bien, qu'il
 ne se connoissoit plus lui-même ; malgré
 un grand attrait pour le vice qui le do-
 minoit, il se convertit & fit une si sévère
 pénitence, qu'elle abrégea ses jours : la
 nuit que sa concubine sortit de la Ville
 par les soins de la Mere, le démon lui
 apparut dans un coin de sa cellule, sous
 la forme d'un serpent & la menaça beau-
 coup. Cette Mere ayant travaillé à faire
 disparoître un autre scandale dans *Veas*,
 des personnes intéressées trouverent le
 moyen de l'empoisonner dans un bouil-
 lon médicinal qu'on lui avoit ordonné
 étant malade ; on réussit à lui sauver la
 vie par des remedes qui causerent de
 grands vomissemens, mais qui, par les
 violens efforts qu'elle fit, lui occasionne-
 rent, au bas des côtes, une enflure très-
 douloureuse qu'elle conserva jusqu'à la
 mort, & qui suppléa à l'ardent desir qu'elle
 avoit du martyre : quoiqu'elle eut su
 d'où venoit le poison, elle n'en parla
 jamais aux Médecins. Elle contribua beau-
 coup aussi à la sanctification de *Pierre*

On l'empoisonne.

Autre conversion.

Garcie Milan, frere du Jésuite de ce nom, fameux Prédicateur : il lui apparut après sa mort pour la remercier du grand bien qu'elle lui avoit procuré ; aussi apprenant cette mort à son frere le Jésuite, elle n'hésita point à lui mander qu'il devoit beaucoup remercier Dieu pour la gloire dont jouissoit l'ame du défunt.

Elle procure
le salut d'un
Ouvrier écrasé
par un
mur.

Un Journalier, qui travailloit dans la maison, ayant été écrasé par la chute d'un mur, on courut l'apprendre à la sainte Mere qui se mit aussi-tôt en priere : on entendit qu'elle disoit à Dieu qu'elle se soumettoit à tout souffrir pendant sa vie, pourvu que cet homme fût dans une disposition à jouir de lui aussi-tôt après sa mort ; ayant les os brisés & la chair écrasée, il s'y engendra des vers qui augmentoient considérablement ses douleurs : mais au milieu des plus grandes souffrances, bien loin de se plaindre, il parut toujours joyeux, ne s'occupant qu'à chanter des Pseaumes ; il expira le neuvieme jour de son accident, & lorsqu'on l'apprit à la Mere *Anne*, elle déclara qu'il jouissoit déjà de la gloire de Dieu. *Catherine de Jesus* qu'elle avoit guérie miraculeusement de sa chute, comme je l'ai dit, étant attaquée, quelque tems après, d'une maladie dangereuse, &

témoignant à *Anne de Jésus* le desir ardent de terminer ses jours pour jouir de son Dieu dans le Ciel, la Mere sachant quelle perte feroit la Communauté par la mort de cette Religieuse qui avoit de grands talens, lui dit de ne point mourir, qu'elle étoit encore dans un âge à pouvoir servir la Religion qui avoit besoin d'elle : ce fut comme un ordre pour la malade qui, dès ce moment, se trouva mieux & fut bientôt rétablie. Il semble que la vie & la mort dépendoient de cette sainte Mere : la même Religieuse, bien des années après, étant Prieure, tomba encore grièvement malade; persuadée qu'elle en mourroit, elle écrivit à la Mere *Anne de Jésus*, qui n'étoit plus à *Veas*, la priant de veiller à ce qu'on mît une bonne Prieure à sa place; la Mere lui répondit de ne point s'inquiéter, qu'elle pouvoit mourir en paix & que Dieu y pourvoiroit; ce qui fut regardé par la malade comme une permission de mourir; elle mourut, en effet, onze ans après son entrée en Religion.

Elle guérit miraculeusement *Catherine de Jésus.*

Un pauvre, voyageant avec sa femme, quelqu'un entreprit de la lui enlever; le pauvre la défendant, tua le ravisseur; ayant été pris, convaincu d'homicide & con-

Elle délivre
du supplice
un pauvre ho-
micide.

damné à mort, la femme se donna toute espece de mouvement pour sauver son mari : informée du mérite & du crédit de la Prieure des Carmélites de *Vers*, elle alla la trouver & lui raconta le fait tel qu'il étoit ; la Mere pria Dieu & écrivit promptement au Gouverneur, en faveur du condamné, par un frere donné qui ne pouvant percer la foule, parce que l'homme étoit déjà sorti pour être exécuté, un vénérable vieillard prit le frere par la main, fit faire place pour le laisser passer : le frere ayant donné la lettre de la Mere au Gouverneur, il dit aussi-tôt qu'il admettoit l'homme condamné à l'appel ; la femme, en conséquence, agit si bien, que son mari fut délivré ; tout le monde désira savoir quel étoit ce vieillard qui avoit fait passer le frere & qui avoit disparu aussi-tôt : *la Mere Anne* l'ayant su, dit confidemment à une Religieuse, qu'elle ne s'étonnoit pas du succès de l'affaire, que ce vieillard étoit *S. Joseph* qu'elle avoit employé auprès de Dieu dans cette affaire.

Division
entre les Car-
mes mitigés
& les dé-
chaussés.

On vit, en 1576, parmi les Religieux du Carmel, une division qui scandalisa les Fideles : les Mitigés se croyant condamnés par les Réformés qui s'étoient

distingués jusque dans l'habit & la chaussure, déterminèrent que tous seroient désormais chaussés; on usa de sévérité & de violence envers ceux des réformés qui refuserent de se soumettre à la décision: *S. Jean de la Croix*, un des persécutés, fut mis en prison à *Toledo* sans que *Ste. Thérèse* pût savoir ce qu'il étoit devenu; après une prison de neuf mois, il trouva le moyen de s'évader & dans un état qui fit juger combien il avoit été maltraité. Dans ce même tems, *Ste. Thérèse* reçut un ordre du Général des Carmes, de se retirer dans un des Couvens qu'elle avoit fondés à son choix avec défense d'en sortir & d'entreprendre de nouvelles fondations: elle obéit & choisit le Monastere de *Toledo* où elle apprit, avec beaucoup de consolation, des nouvelles du *P. Jean de la Croix*. *La Mere Anne de Jésus* étoit trop unie à la sainte Réformatrice, pour ne pas partager ses disgraces: le Provincial de *Castille* ayant beaucoup entendu parler d'elle & de tout ce qu'elle faisoit pour l'accroissement de la réforme, jugea qu'il falloit la traiter comme *Ste. Thérèse*; elle n'étoit pas heureusement sous sa Jurisdiction. On verra, dans la suite, ce que ces ressentimens produisirent. *Le*

S. Jean de la Croix persécuté.

Ste. Thérèse obligée de se retirer à Toledo.

P. Pierre des Anges, Prieur du Couvent du Calvaire, ayant été nommé, par un Chapitre des Déchaussés, député à Rome, le Pere Gratien envoya à sa place le Pere Jean de la Croix, en partie pour le soustraire aux persécutions des Mitigés : il passa à Veas où il trouva la Mere Anne de Jésus, qui étoit dès-lors en grande réputation de Sainteté : instruit de ses révélations & de ses miracles, comme il étoit ennemi de tout ce qui paroïssoit extraordinaire, il en parut fâché ; la Mere, pour le récréer, ordonna à une Religieuse de chanter un Cantique spirituel : celle-ci en ayant commencé un dont le refrain étoit, *que qui n'a ressenti des peines, ne fait ce que c'est que le bien*, le Pere lui fit signe de s'arrêter, craignant que l'esprit déjà en extase, n'enlevât son corps, ce qui lui arrivoit quelquefois : se tenant fortement des deux mains à la grille, cela n'empêcha pas qu'il n'éprouvât un ravissement qui dura une heure, en présence de la Mere & de ses Religieuses ; revenu à lui, il s'excusa, faisant entendre qu'il avoit souffert quelque mal.

La Mere Anne de Jésus avoit écrit à Sainte Thérèse, pour se plaindre de ce qu'elle l'avoit laissée seule, & de ce qu'elle ne voyoit presque point de Prêtres

Entrevue de
la Mere Anne
& de Jean de
la Croix.

Il tombe
en extase.

avec lesquels elle pût conférer de son intérieur ; la Sainte Mère lui répondit qu'elle avoit tort de se plaindre, ayant près d'elle *le Pere Jean de la Croix*, homme tout céleste, lui ajoutant qu'elle n'avoit point trouvé, dans toute la Castille, d'homme qui lui fût semblable ; qu'étant des plus savans dans les voies de Dieu, elle avoit beaucoup perdu de son absence, que toutes celles de la Maison de *Veas* feroient très-bien de s'entretenir avec lui, sur tout ce qui regardoit l'ouvrage de leur perfection : les écrits spirituels du Saint Religieux, prouvent en effet combien le jugement de la Sainte étoit fondé. *La Mere Anne* profita en effet de ce conseil, tant que vécut ce saint Religieux.

Eloge qu'en
fait Ste. Thér.
rese.

La dernière des quatre filles que cette Mère avoit reçues & que Notre-Seigneur lui avoit promises, nommée *Françoise de la Mère de Dieu*, voyant que le tems de sa profession s'approchoit, témoignoît souvent au Seigneur un désir ardent de se consacrer entièrement à lui. Une nuit que fondant en larmes de joie, elle protestoît à *Jésus-Christ* que si elle avoit autant d'ames qu'il y en a eu de créées, elle les lui offriroit volontiers, pour devenir non-seulement son épouse, mais même son esclave ; le Démon fu-

Le démon

rente une No-
vice.

rieux de ces sentimens de ferveur & d'a-
mour, essaya de les faire évanouir ou
de les affoiblir du moins : cette Novice
ayant entendu tout-à-coup en sa cellule,
un bruit extraordinaire, & s'étant tournée
de ce côté-là, elle apperçut, dans un
coin, une bête très-grande & épouvan-
table qui jetoit du feu par les narines &
par les yeux ; elle en fut si effrayée,
qu'elle ne put se remuer ; à peine eut-
elle la force d'appeler sa voisine qui,
étant arrivée, la trouva toute tremblante ;
lui ayant demandé de l'aider à aller trou-
ver la Mere Prieure, celle-ci, qui n'avoit
point vu le spectre infernal, le lui refusa,
dans la crainte de réveiller les Sœurs &
d'incommoder la Mere ; mais *Anne de*
Jésus ayant appris dans ce moment, par
révélation, ce qui venoit d'arriver, se
leva & courut demi-habillée à la cellule
de la Novice qui, toujours tremblante &
ne pouvant se remuer, lui dit le refus
que sa Sœur avoit fait de la conduire chez
elle : la Mere, après avoir renvoyé cette
Sœur, s'approcha du lit de la Novice,
lui prit la main & lui demanda ce qu'elle
avoit ; la Sœur la pria alors de regarder
dans un coin de sa cellule ; la Mere
ayant apperçu l'animal tel que la Novice
l'avoit vu, demanda, sans s'ébranler, à

La Mere
Anne l'en dé-
livre.

l'horrible bête ce qu'elle faisoit là ; pleine de confiance, elle lui ordonna, au nom de *Jésus-Christ*, de retourner en Enfer : le Démon obéit aussi-tôt ; la Mere emmena ensuite la Novice dans sa cellule, la fit coucher dans son lit, lui ordonna de dormir, & passa le reste de la nuit en oraison ; le lendemain elle assura à cette Novice que jamais cette bête ne lui apparoîtroit. Un jour la même Religieuse travaillant avec une de ses sœurs à soulever une grosse pierre, elle retomba sur sa main & la lui écrasa : la vénérable Mere, qui étoit loin de là, ayant connu l'accident, par révélation, courut à ses filles ; voyant la blessée à demi-morte & l'autre sœur fondant en larmes, elle retira, sans effort, de dessous la pierre, la main écrasée qui se trouva tout-à-coup guérie. La Sœur *Isabelle de Jesus*, la première des Novices que *Ste. Therese* avoit reçues, après les deux Fondatrices, ayant voulu mettre un manche à un balai, & s'étant blessée considérablement le pouce, tomba évanouie, tant la douleur fut violente : *la Mere Anne*, qui étoit au Chœur & fort loin de la Religieuse, connut également, par révélation, son accident ; elle y alla promptement ; voyant que le sang couloit en abondance ; elle arracha l'éclat

Elle la guérit
d'une grande
blessure.

Autre mira-
cle de guéri-
son.

du bois encore dans la plaie qui fut si bien guérie, qu'à peine la marque paroissoit.

Cette bonne Mere, si attentive à préserver ses filles de toute espece de mal, l'étoit également à leur procurer ce qui pouvoit faire leur consolation & contribuer à leur perfection. Le Couvent joignant la principale Eglise de la Ville où étoit un Chapitre dépendant de l'Ordre de *S. Jacques*, les Religieuses ne pouvant avoir chez elles, que très-difficilement, des sermons, demanderent aux Chanoines, pour en entendre plus souvent, de faire une grille qui donnât dans leur Eglise : la permission fut accordée par le plus grand nombre du Chapitre & la grille promptement placée ; un des Chanoines, bon Prêtre d'ailleurs, mais qui n'avoit point été d'avis d'accorder cette grace, ayant été peu après élu Syndic, soutenu de quelques autres qui pensoient comme lui, entreprit de faire supprimer la grille : il alla pour cela à *Madrid* se plaindre au Conseil royal, d'une innovation qu'il regardoit comme une servitude qui pouvoit causer un grand préjudice à leur Eglise ; le Conseil, sur cet exposé, sans avoir entendu les Religieuses qui ignoroient la démarche du Syndic,

Evénement
sur une grille
dans le
chœur.

ordonna que la grille seroit enlevée ; ce Chanoine, bien content, se tourna à *Veas*, fit au Chapitre la lecture du décret du Conseil, & se disposa à le mettre promptement à exécution : un de ses confreres, dévoué aux Carmélites, lui ayant dit qu'il étoit bien hardi de contrarier ainsi *la sainte Mere Anne de Jésus*, il répondit courageusement que si dans trois jours il n'avoit les yeux clos, il seroit disparoître la grille : le jour même de cette déclaration, il fut attaqué d'une violente douleur de côté & mourut le troisieme jour ; après cet événement, on ne pensa plus à faire enlever la grille ; tout le monde, instruit des paroles que le Prêtre avoit prononcées si hardiment, fut effrayé de l'événement : la pieuse Mere en parut fort affligée ; persuadée que Dieu n'avoit puni ce Prêtre dans cette vie, que pour le sauver dans l'autre, elle engagea, le jour de l'enterrement, toutes ses filles à communier & à faire une pénitence pour lui ; il est vrai que lorsqu'elle apprit la résolution du Syndic, de lui signifier l'ordre du Conseil, elle se mit en priere & y fit mettre toute sa Communauté : Notre Seigneur lui avoit apparu & lui avoit promis que ce qu'elle craignoit, n'arrivoit pas.

Les trois années de Supériorité de la vénérable Mere étant près d'expirer, se voyant universellement estimée & respectée à *Veas*, & aimant beaucoup mieux obéir que commander, elle désiroit d'aller résider en inférieure, au Couvent de *Salamanque*, qui étant d'ailleurs plus pauvre que celui de *Veas*, lui seroit par là plus agréable : mais le Seigneur en disposa autrement ; ses Religieuses qui désiroient la conserver, la réélurent Prieure. Pendant ce second triennat, elle fit quelques autres miracles que je crois devoir rapporter. Un Prédicateur étant attaqué d'une grosse fièvre & d'un grand mal de gorge, elle le guérit dans le moment, avec des étoupes bénites, & si bien, qu'il dit la Messe & prêcha le jour même. *La Sœur Louise du Sauveur* qui étoit la seconde des quatre Novices qu'elle avoit reçues, & que Notre-Seigneur lui avoit promises, se trouva aux portes de la mort, après quinze mois d'une grande maladie, pendant lesquels on avoit épuisé tous les remèdes, les médecins l'avoient même abandonnée, jusqu'à défendre de la toucher, de peur qu'elle n'expirât. La Mere Prieure, la nuit de Noël, désirant que toutes ses Filles assistassent à l'Office, la fit veiller

La Mere
Anne réélue
Prieure.

Elle fait d'au-
tres miracles.

par la Sœur Converse, *Catherine de Saint Albert*, à laquelle *Sainte Thérèse* avoit donné l'habit; la malade, pénétrée d'un grand sentiment de dévotion à la grande fête, pria cette Sœur Converse de la prendre entre ses bras, & de la porter à la grille de l'Eglise, afin qu'elle eût la consolation d'y entendre chanter l'Office, & de prier Notre-Seigneur de lui donner une bonne fin; la Sœur lui représenta la défense que le Médecin avoit faite de la toucher, & que de plus, elle ne pouvoit faire ce qu'elle lui demandoit, sans la permission de la Mere Prieure; elle lui ajouta qu'elle alloit la demander. La Mere, après lui avoit fait sentir les difficultés, lui permit de satisfaire la malade, & lui ordonna de mettre auparavant deux matelas près la grille, pour l'y placer, & de demander sa guérison à l'Enfant *Jésus*, qui avoit la volonté de l'exaucer; la Sœur exécuta aussi-tôt les ordres de la Mere; l'Office étant fini, elle voulut prendre la malade pour la reporter dans son lit, mais celle-ci lui dit de la laisser se lever; elle se leva en effet toute droite, avec de belles couleurs, & se trouva parfaitement guérie; les Religieuses qui étoient au Chœur, témoins de ce prodige, en rendirent grâces à Notre-Sei-

gneur, & n'hésiterent point à attribuer ce miracle aux prieres de leur Sainte Mere qui, par humilité, l'attribua à celles de la Sœur Converse : la malade fautoit de joie de son rétablissement ; pendant quatorze ans qu'elle vécut, elle parut la plus vigoureuse de la maison.

Elle reçoit
des faveurs
singulieres du
Seigneur.

Anne de Jésus, toujours & toute absorbée en Dieu, en recevoit sans cesse des faveurs singulieres, & sur-tout aux Fêtes solemnelles de l'Eglise : ces faveurs étoient, ces jours-là, si sensibles, qu'elle ne pouvoit les cacher. Lorsqu'elle étoit au Chœur, elle fondoit en larmes, & à travers son voile baissé, il sortoit de son visage, comme des rayons de soleil. Les deux fêtes qu'elle célébroit avec plus de ferveur, étoient celles de *Noël* & du *Saint-Sacrement*. Un jour dans l'octave de la premiere de ces fêtes, elle eut une vision de la Crèche, des Anges & des hommes qui l'entouroient, & sur-tout de *l'Enfant Jésus* ; vision qui dura toute l'octave. Le jour de la *Circoncision*, elle vit de même *Jésus-Enfant* dans la *Sainte-Hostie* : dans la vue de faire participer toutes ses Filles à une partie au moins des graces qu'elle recevoit, elle fit ce jour-là, dresser, pendant la récréation du soir, un Autel, & dessus un petit

Elle en communique à ses
filles.

trône sur lequel elle plaça un *Enfant-Jésus* ; elle leur ordonna de s'approcher de lui , chacune en son rang , puis elle le pria de leur communiquer une petite goutte du sang qu'il avoit répandu à pareil jour : s'en étant approchée la première , il lui apparut tel qu'elle l'avoit vu , les autres fois ; puis , à mesure que ses Filles s'en approchoient , elle voyoit qu'il leur donnoit sa bénédiction , ou il les laissoit passer , selon les dispositions qu'il voyoit en elles ; ce qui engagea la Mere à reprocher à quelques-unes de ne s'être pas présentées avec assez d'amour ; elle avoua à une d'elles , que lorsqu'elle approcha de l'*Enfant-Jésus* , il lui sembla qu'on lui avoit décoché une flèche ardente qui avoit enflammé son cœur du feu de l'amour divin : ces effets sensibles lui rouvrirent la veine de la poitrine qui s'étoit rompue à *Salamanque* , comme je l'ai dit , & qui lui faisoit vomir quelquefois du sang en abondance. Dieu permit que ce mal modérât sa joie ; mais lorsqu'elle communioit , quelque incommodée qu'elle fût , elle ne sentoit alors aucun mal.

Sa veine se
rouvre.

Plus cette vénérable Mere travailloit à inspirer à ses Filles des sentimens de ferveur , plus le Démon s'efforçoit de

Elle fait restituer un vol.

les distraire & de les inquiéter. Un jour, fête du *Saint-Sacrement*, on leur vola une piece précieuse, qu'elles avoient empruntée pour la Procession : la Mere se mit aussi-tôt en priere, puis elle vint dire à ses filles de ne point s'affliger, que le Démon, pour les troubler, avoit suscité un homme pour faire ce vol; mais elle ajouta que la piece seroit rendue incessamment : le voleur la rapporta en effet, comme s'il l'eût empruntée. On pourroit citer des traits sans nombre en ce genre, qui prouvent le grand crédit que cette Sainte Religieuse avoit auprès de Dieu. Vers ce tems-là, le *Pere Antoine de la Mere de Dieu* vint à *Veas*; pour conférer avec elle sur le desir ardent que Dieu lui inspiroit de convertir les Infideles: s'étant embarqué ensuite avec cinq de ses compagnons, pour cette glorieuse entreprise, ils périrent tous par une violente tempête, allant en *Ethiopie*, & reçurent par là, sans avoir travaillé, la récompense de leur zele.

La division entre les Mitigés & les Réformés continue.

La division entre les Mitigés & les Réformés continuoit & s'accroissoit même; les premiers ne prétendoient point inspi- rer à ceux-ci, du relâchement, mais ils croyoient devoir les détacher, comme je l'ai dit, de quelque extérieur qu'ils re-

gardoient peu important , & même comme une singularité qui , à leur avis , ne pouvoit être que scandaleuse ; les Déchaussés ne manquoient pas de réfuter par de bonnes & solides raisons , cette objection , & d'autres aussi peu fondées ; ils étoient bien résolus de se conformer à la vie de leurs premiers Peres , non-seulement quant à la contemplation & à la séparation totale du monde , mais encore , quant à la mortification extérieure , à la pauvreté & à la simplicité des habits que Notre-Seigneur avoit louée lui-même en *Saint Jean-Baptiste* , bien persuadé que cette distinction des habits , au lieu de scandaliser , ne feroit qu'anoblir le *Carmel* , comme l'est l'Eglise elle-même par les différens ordres réguliers qu'elle contient dans son sein , que cette distinction étant conforme à l'esprit de perfection , bien loin de la combattre , ils ne pouvoient l'abandonner , après l'avoir embrassée. Malgré leur ferme résolution , ils eurent lieu cependant de tout craindre pour la réforme. Un nouveau Nonce arrivé alors en Espagne leur parut peu favorable ; ils avoient de plus contr'eux , le Général des Carmes & le Cardinal Protecteur de l'Ordre : se trouvant ainsi sans aucun appui , ils recoururent à Dieu & n'espère-

rent qu'en lui; *Sainte Thérèse & la Mere Anne de Jésus* y eurent encore plus de confiance : dans ce violent orage , ces deux Saintes se communiquèrent par lettres , les moyens de le dissiper ; elles eurent recours au *Roi Philippe II* , qui , connoissant tout l'avantage de la réforme , écrivit au Pape *Grégoire XIII* , qu'il étoit avantageux à l'Eglise de conserver les Couvens de la réforme , & qu'afin qu'ils ne fussent pas molestés par les Mitigés , il convenoit de leur donner un Provincial particulier : le Roi en fit écrire de plus au Pape , par le Nonce ; cependant pour réussir plus sûrement , on résolut de députer à *Rome* quelqu'un qui pût répondre aux questions & aux objections qu'on pourroit faire : on choisit pour cela *les PP. Jean de Jésus , & Jacques de la Trinité* , Religieux pleins de vertu & de talens ; ils avoient besoin d'argent pour leur voyage , mais les Déchauffés étant très-pauvres , *la Mere Thérèse* , à demi emprisonnée , comme je l'ai dit plus haut , étoit hors d'état de leur en procurer : il y avoit d'ailleurs beaucoup à craindre que les Mitigés qui veilloient attentivement sur les démarches des Réformés , ne fissent arrêter & renfermer les députés , s'ils les découvroient. *Anne de Jésus* ,

Deux Dé-
chauffés dé-
putés à Ro-
me.

instruite de tous ces obstacles, fit d'abord demander à des Docteurs d'Espagne les plus éclairés, si les députés, vu le danger auquel ils étoient exposés, pouvoient voyager en habit séculier; tous ayant répondu qu'ils le pouvoient, elle les fit venir à *Veas* & leur donna pour leur voyage quatre cents ducats: quelques autres Prieures imiterent cette généreuse Mere, & fournirent aussi à la dépense.

Cependant les Carmes mitigés, persuadés qu'ils engageroient aisément les Réformés à se réunir à eux, s'ils pouvoient gagner les Religieuses réformées, le Provincial de *Castille*, passant près de *Veas*, en écrivit à la Mere *Anne de Jésus*, & n'omit rien, par prières & par menaces, pour l'engager à ne pas imiter *Thérèse d'Ahumade*, (ainsi appeloit-il la Sainte Réformatrice) & à se détacher absolument de la Réforme, bien persuadé que s'il réussissoit auprès de cette Religieuse, elle entraîneroit facilement toutes les autres en son parti. Comme il ajoutoit dans sa Lettre, qu'il comptoit aller la voir, pour traiter avec elle de cette affaire; la Mere, douée d'une force d'esprit peu connue, lui répondit qu'elle le verroit avec plaisir à *Veas*, pour recevoir sa bénédiction; mais que s'il avoit dessein,

Vaines tentatives d'un Provincial des Mitigés, auprès d'Anne de Jésus.

comme il le faisoit entendre dans sa lettre ; de faire sa visite , elle lui représentoit que la Maison de *Veas* étant de l'*Andalousie* , & non de *Castille* , elle ne pourroit le recevoir comme Visiteur , sur-tout s'il avoit dessein de détruire ce que le Saint-Esprit avoit fait , par le moyen de la Sainte Fondatrice , *Therese de Jésus* : sur ce qu'il l'exhortoit de plus , de retourner au tronc , elle lui disoit qu'il savoit bien que la vraie souche étoit Dieu auquel elles avoient donné leur cœur , & qu'elles tâchoient d'imiter , le plus qu'elles pouvoient , leur pere *Elie* , tant pour l'extérieur que pour l'intérieur ; elle étoit d'ailleurs bien résolue d'appeler de tout ce que ce Provincial pourroit faire au préjudice de la Réforme , en attendant les négociations qui se traitoient à *Rome*. *Sainte Thérèse* ayant su tout ce qu'elle avoit fait en faveur des Députés , & sa réponse au Provincial , lui écrivit une lettre dans laquelle elle se félicitoit de l'avoir dans son ordre , la comparant à la colonne de feu qui conduisoit les Hébreux sortis d'*Egypte* , & qui les éclairoit pendant la nuit ; elle lui témoignoit la plus vive reconnoissance , pour tous les grands services qu'elle avoit rendus à la réforme , en facilitant le voyage des Députés ; aussi disoit-elle quelquefois ,

avec une grace qui lui étoit naturelle , qu'elle avoit la réputation de Fondatrice , mais qu'Anne de Jésus en faisoit les œuvres , & que ce titre lui étoit plus dû qu'à elle-même.

Les Députés étant arrivés heureusement à Rome , & à l'insu des Mitigés , après s'être donné bien des mouvemens , obtinrent enfin la séparation des deux familles , & un Général particulier pour les Déchaussés : le Bref en fut expédié en Juin 1580 , & adressé , pour être mis à exécution , au *Pere Fernandès* , Religieux Mitigé , mais qui avoit toujours paru favorable à la réforme ; près de terminer ses jours , il ne put exécuter le Bref ; il fallut donc recourir encore à Rome : la commission fut adressée au *Pere Jean de Lasguevas* , de l'Ordre de *Saint Dominique* ; l'année suivante il convoqua à *Alcala* un Chapitre de Déchaussés , dans lequel on élut , pour premier Provincial , le *Pere Gratien de la Mere de Dieu* , fils d'un Secrétaire de *Philippe II* , qui l'honoroit de sa confiance ; on y créa de plus des Vicaires Provinciaux ; les Réformés & Réformées du Carmel commencèrent alors à respirer ; la *Sainte Mere Thérèse* sur-tout en conçut une joie inexprimable , & ne put s'empêcher de dire , comme le

Saint vieillard Siméon, *Nunc dimittis*, &c. priant le Seigneur de l'ôter du monde, ne s'y croyant plus nécessaire. Elle avoit eu à *Ségovie*, long-tems auparavant, une révélation de *Saint-Albert*, qui lui prédit qu'elle verroit ses desirs accomplis : le jour même que cette grande affaire fut terminée, le Chapitre envoya à *Veas* les deux Députés revenus de *Rome*, pour remercier la *Mere Anne de Jesus* du service important qu'elle avoit rendu à tout l'Ordre. On fit alors Pieur du Couvent de *Grenade*, le *Pere Jean de la Croix*, qu'on tira de celui de *Baéce*, qu'il venoit de fonder.

Le second triennat d'*Anne de Jesus* étant expiré, cette Mere ayant obtenu de ses Filles, avec beaucoup de prieres & de larmes, de n'être point continuée, elles élurent à sa place la *Mere Catherine de Jesus*, l'aînée des deux Fondatrices de la Maison, qui fut une des plus parfaites Religieuses de l'Ordre. Tandis qu'on tenoit le Chapitre pour l'élection, la Sœur Converse, *Catherine de Saint Albert*, étant en oraison, & ayant de la peine de voir une autre Prieure que la *Mere Anne de Jesus*, il lui fut révélé que Dieu destinoit cette Mere à de plus grandes choses, & en différens pays ; elle dit à *Anne de Jesus*

Catherine de Jesus élue Prieure.

Jésus, qui ne parut pas y faire beaucoup d'attention. Le Vicaire Provincial étant passé, dans sa visite, à *Veas* avec le *Pere Jean de la Croix*, ils traiterent avec la *Mere Anne* de la fondation de *Grenade*, & lui proposerent de l'exécuter : elle sentoit peu d'inclination pour cette œuvre, mais le Seigneur qu'elle consulta par la priere, lui ayant fait connoître que cette fondation lui seroit agréable, & qu'elle y auroit beaucoup à souffrir, elle communiqua cette révélation au *Pere Jean de la Croix*, qui étoit son Confesseur ; puis, quoiqu'elle ne vît alors aucune ressource, elle convint avec le Provincial de solliciter les permissions nécessaires, & d'en écrire à *Sainte Thérèse*, qui désiroit aussi beaucoup cette fondation.



LIVRE QUATRIEME.

JUSQU'A présent j'ai fait connoître la *Mere Anne de Jésus* comme séculiere , comme simple Religieuse , puis comme Prieure ; je dois présentement la faire voir comme fondatrice , entrant dans toutes les vues de la *Sainte Mere Thérèse* , & correspondant parfaitement à tous les desseins que cette Sainte réformatrice , animée d'un esprit prophétique , avoit eus sur elle , en la recevant dans son Ordre. Le *Pere Jean de la Croix* ayant obtenu les permissions nécessaires pour la fondation de *Grenade* , *Sainte Thérèse* qui sentoit sa fin approcher , ne jugea pas à propos d'y aller , comme on le desiroit. Elle avoit alors soixante & sept ans , & étoit fort affoiblie par ses austérités & ses grands travaux ; fondant toutes ses espérances sur *Anne de Jésus* , il semble , que pour quitter la terre , elle n'attendoit que de la voir travailler en sa place , à étendre le saint Ordre : le *Pere Jean de la Croix* alla porter les permissions obtenues à *Ste. Thérèse* qui étoit alors à *Saint Joseph d'Avila* où elle avoit été élue Prieure ,

le Provincial lui donnant la liberté de s'en servir, comme elle le jugeroit à propos; la Sainte Mere, bien satisfaite, écrivit à sa chere fille *Anne de Jesus*, que, pour l'amour d'elle, elle auroit fort désiré pouvoir aller à cette fondation, mais que le Seigneur en ordonnoit autrement, qu'il vouloit que ce fût elle qui s'en chargeât, qu'elle espéroit qu'il l'assisteroit puissamment; elle lui envoya, pour travailler avec elle, deux Religieuses d'*Avila*, & lui permit de prendre, en passant à *Toledo*, sa niece, *Béatrix de Jesus*.

Quelques talens qu'eût *la Mere Anne* au jugement de tous ceux qui la connoissoient, elle étoit si humble, que se jugeant incapable de rien entreprendre d'elle-même avec succès, elle croyoit ne pouvoir se passer de la sainte Mere pour cette fondation; cependant elle se soumit aux ordres de la Providence, qui lui étoient connus par ceux de la sainte Réformatrice. On trouva, pour cette fondation, de grands obstacles auxquels on ne s'attendoit pas; l'Archevêque de *Grenade* ne vouloit point consentir à l'établissement, dans son Diocèse, d'un nouveau Monastere de Religieuses, pensant qu'il y en avoit déjà trop en *Espagne*,

La Mere Anne va faire la fondation de Grenade.

Opposition de l'Archevêque.

& parce-que dans ce tems-là même, il y avoit une grande difette de vivres; il étoit cependant vivement sollicité par les principaux du Parlement & de la Ville, qui desiroient cette fondation, & de plus, par le *Licencié Lagune* qui fut depuis Evêque de *Cordoue*: malgré ces oppositions du Prêlat, on loua une maison, laquelle étant disposée, le Pere Vicaire prit sur lui de faire venir les Religieuses, espérant que, lorsque l'Archevêque les auroit vues, il changeroit de sentiment.

La Mere Anne de Jésus, avant de quitter *Veas*, étant un jour en oraison, sans penser à la fondation, méditant sur ces paroles de *Jésus-Christ*, *il faut que toute justice s'accomplisse*, elle entendit tout-à-coup un grand bruit de voix & des hurlemens; elle comprit que tout cela venoit du démon qui étoit furieux, voyant que la fondation de *Grenade* auroit son effet: tombant alors en défaillance, elle alla trouver la Mere Prieure, *Catherine de Jésus*, qui, voyant son état, demanda qu'on apportât de quoi la soulager; mais *Anne de Jésus* lui fit entendre, le mieux qu'elle put, qu'il falloit envoyer à la porte pour recevoir des nouvelles de *Grenade*. On trouva, en effet, un Messager chargé d'une lettre du

Provincial, qui lui mandoit qu'il avoit loué une maison & qu'il falloit partir aussi-tôt; le démon, plus furieux que jamais, excita alors un violent orage avec une pluie abondante, & la Mere Anne se trouva tout-à-coup saisie d'une si cruelle maladie, qu'elle ne put se lever le lendemain pour communier & pour entendre la Messe: quoique l'on jugeât que sa maladie devoit être longue & qu'on fût au fort de l'hiver, cela ne l'empêcha pas de se disposer à partir le lendemain; ce qui prouve que tout le mal venoit du démon, c'est qu'elle se porta très-bien, à son départ & pendant la route, & que le tems fut très-beau. Elle emmena avec elle trois Religieuses de *Veas*, outre les deux autres que la Mere Thérèse lui avoit envoyées & sa niece qu'elle lui avoit dit de prendre; le Pere Jean de la Croix & un autre Religieux les accompagnerent; l'orage, qui étoit survenu, avoit tellement défait les chemins, que près d'entrer dans un grand borbier, S. Joseph les en préserva, comme il avoit fait, lorsque la Mere alla à *Veas*. Arrivées en *Daïsventes*, le tems étant changé, il tonna comme dans l'été. Près d'arriver à *Grenade*, se présentèrent de nouveaux obstacles: celui

Orage excité par le démon.

S. Joseph les délivre d'un danger.

Autre obstacle à la fondation.

Elles sont
reçues chez
Louis de Mer-
cade.

qui avoit loué la maison, voyant que c'étoit pour des Religieuses, refusa de la leur livrer, disant que si Dieu y entroit, il ne pourroit plaider contre lui & l'en faire sortir à son gré. Un Licencié, *Louis de Mercade*, voyant ces difficultés, céda à la Mere *Anne de Jésus* & à ses Religieuses, une partie de sa maison, jusqu'à ce qu'elles eussent trouvé à se loger; une sœur veuve & très-pieuse qu'il avoit avec lui, y consentit volontiers; en moins de deux jours, elle rendit cette partie de la maison propre à les loger; elle les reçut en versant des larmes de joie: elles chanterent, à leur entrée dans l'oratoire, le Pseaume *Laudate Dominum omnes gentes*.

Ste. Thérèse
reprenant la
Mere *Anne de*
Jésus.

C'est à l'occasion de cette fondation que *Ste. Thérèse* écrivit à la Mere *Anne de Jésus*, & à ses Religieuses, une lettre de réprimande qui se trouve à la fin du second recueil de ses lettres; la première faute d'*Anne*, au jugement de la Sainte, fut, outre trois Religieuses qu'elle lui avoit données & deux autres qui, par son ordre, lui avoient été envoyées de *Séville*, d'en avoir pris encore, comme je l'ai dit, trois de *Veas*, nombre que cette Sainte jugea trop considérable pour commencer une fondation, sur-tout dans un endroit où n'ayant point de maison

arrêtée, elles étoient à la charge du *Licencié de Mercade*. La seconde faute fut d'avoir pris, parmi les Religieuses de *Veas*, celles qui lui étoient les plus attachées. Troisième faute, elle fit ses dispositions sans en rien écrire ni à *Sainte Thérèse* ni au Supérieur; quatrième faute, ayant été élue Prieure par ses Religieuses, celles-ci & elle-même trouverent mauvais que le Supérieur, dans une lettre qu'il lui écrivit, ne lui donnât pas le titre de Prieure; elles osèrent s'en plaindre; il n'en falloit pas tant pour contrister le cœur de la sainte Réformatrice qui étoit animée d'un zèle ardent de la gloire de Dieu & de la perfection de ses chères filles; quelque estime & quelque affection qu'elle eût pour *la Mere Anne de Jésus*, elle lui écrivit, pour la reprendre, avec une force, une énergie de style qui lui étoit naturel, sur-tout lorsque son ame étoit vivement affectée. Il n'y a point de doute que *la Mere Anne de Jésus*, Religieuse aussi sainte, n'eût fait à sa chère Mere une réponse pleine de sentimens d'humilité, de soumission & de regrets, qui nous auroit extrêmement édifiés, si elle fût parvenue jusqu'à nous. Je ne fais ce qui a pu engager *le Pere Ange Maurique*, premier

auteur de la vie de cette sainte Mere, à passer sous silence ce trait que je viens de rapporter ; si ç'a été pour ne pas mettre une tache dans une vie aussi éclatante en sainteté, c'étoit bien mal l'entendre : les Saints & les plus grands Saints n'ont point été Saints, aux yeux même de l'Eglise, pour n'avoir point fait de fautes, mais pour avoir humblement reconnu celles qu'ils ont commises, pour les avoir pleurées & détestées devant le Seigneur, quelque légers qu'elles fussent, avec autant de douleur que si elles eussent été considérables, & pour s'en être servi à veiller plus attentivement sur leur cœur & à s'avancer, par-là, avec plus de ferveur dans la voie de la sainteté. Je reviens à la fondation de *Grenade*.

Le Pere Vicaire, quoiqu'il fût les intentions de l'Archevêque, pensa qu'il falloit, sans différer, mettre la cloche, dire la Messe & poser le Saint-Sacrement, persuadé que le Prélat, apprenant tout ce qu'on auroit fait, ne le désapprouveroit point, ces Religieuses étant dans la maison du *Licencié Mercade* qui avoit tout le Parlement pour lui : les autres penserent comme le Religieux ; mais *la Mere Anne*, ne goûtant point cet avis, envoya un exprès à l'Archevêque pour le

prier de venir leur donner sa bénédiction & poser le Saint-Sacrement dans leur oratoire. Plusieurs condamnoient cette démarche, jugeant qu'elle pouvoit indisposer le Prélat, mais il en fut autrement; il répondit qu'étant malade & ne pouvant aller lui-même leur dire la Messe, il leur envoyoit son Proviseur, avec ordre de faire tout ce que la Mere lui demanderoit; ce qui l'avoit fait changer entièrement de volonté, c'est que le jour de l'orage rapporté ci-dessus, le tonnerre tomba dans son Palais, du côté où il étoit couché, brûla une partie de sa Bibliothèque & tua quelques-uns de ses chevaux; cet accident le rendit malade & lui fit craindre qu'il ne fût arrivé en punition du refus qu'il avoit fait aux épouses de *Jésus-Christ*.

Le Proviseur dit la première Messe dans l'oratoire des Religieuses, les communia toutes & posa le Saint-Sacrement; l'on dit ensuite plusieurs autres Messes; toute la Ville y accourut, & tous publioient que ces nouvelles Religieuses étoient des Saintes que Dieu leur avoit envoyées. Depuis le moment que le Saint Sacrement fut mis dans l'oratoire, toutes les Religieuses éprouverent des consolations les plus sensibles. En très-peu de tems il se

L'Archevêque
que consent à
la fondation

La Communauté souffre de la pauvreté.

présenta plus de deux cents filles qui demanderent l'habit du *Carmel*. La Communauté étoit très-pauvre, mais très-contente dans sa pauvreté : leur hôtesse, croyant qu'elles étoient à leur aise, leur donnoit peu, parce qu'elles ne demandoient rien ; & ceux du dehors, pensant que la pieuse veuve ne les laissoit manquer de rien, ne leur offroient rien aussi ; si le Pere *Jean de la Croix* ne les eût secourues, elles auroient été réduites quelquefois à la plus extrême nécessité ; tel a été, depuis l'établissement de l'Eglise, celui de tous les Ordres Religieux. Ces saintes filles avoient si peu de meubles, qu'il n'y en avoit que deux ou trois qui pussent se couvrir pendant la nuit ; les autres veilloient alors & prioient au Chœur, ce qui leur causoit un si grand contentement, qu'elles ne daignoient pas faire connoître au monde leur pauvreté : au reste, la Mere Prieure s'adressoit toujours avec la plus grande confiance à Notre Seigneur qui l'assuroit de sa divine Providence.

Plusieurs personnes & de considération même blâmoient ces Religieuses d'avoir entrepris une fondation sans être assurées des secours nécessaires pour la soutenir : mais ces saintes filles avoient une trop

vive confiance en Dieu pour être découragées par des raisonnemens uniquement dictés par la prudence humaine. Le Vicaire provincial, six ou sept mois après leur arrivée à *Grenade*, leur trouva une maison à loyer où elles entretenent lorsqu'elle fut en état de les recevoir. Pendant tout le tems qu'elles resterent chez *Louis de Mercade*, aucun de ses domestiques ne les apperçut sans leur voile baissé, tant elles étoient attentives à observer leur regle; lorsqu'elles en furent sorties, la pieuse veuve continua les aumônes qu'elle leur faisoit. Dès qu'elles eurent occupé leur nouvelle maison, *la Mere Anne* y tomba grièvement malade. *Sainte Thérèse* ayant laissé le Couvent de *Burgos*, quatre mois après l'avoir fondé, retourna à *Albe* d'où elle alla jouir de son Dieu dans le Ciel, le jour de la fête de *S. François*, en 1582, après trois jours seulement de maladie, & à la même heure que *la Mere Anne de Jésus* se trouva si mal qu'elle fut abandonnée des Médecins; elle éprouvoit de si grands accidens, que pour lui administrer les derniers Sacremens, le Prieur *des Martyrs*, son Confesseur, attendit toute la nuit, ce qu'il ne put faire que le matin; après avoir été administrée, elle

Maladie de la
Mere Anne.

Ste. Thérèse
lui apparôit.

demanda qu'on la laissât seule : au même instant, une Religieuse de son habit lui apparût avec tant d'éclat, qu'elle ne put la reconnoître, & lui parla de quelques pratiques de dévotion extraordinaires auxquelles se livroit un Couvent de l'Ordre qu'elle lui nomma ; si ce trait démontre combien la Sainte avoit à cœur qu'on gardât, dans tout l'Ordre & en tout, une parfaite uniformité, il prouve aussi qu'une Communauté, même sous prétexte de dévotion, ne doit rien entreprendre de contraire à l'esprit & aux constitutions de son institut. *Ste. Thérèse*, après avoir resté assez long-tems & sans se faire connoître avec *Anne de Jésus*, disparut, la laissant remplie d'une joie intérieure : cette Mere crut que l'apparition étoit un avertissement pour elle de se préparer à la mort ; elle fit appeler deux anciennes Religieuses & leur raconta ce qui lui étoit arrivé ; elle le dit également à son Confesseur & le pria d'écrire au Couvent qui s'étoit livré à des pratiques extraordinaires, afin qu'il les cessât, à quoi il se conforma aussi-tôt.

Et la guérit. Lorsque la Mere pensoit le plus à la mort, elle se trouva tout-à-coup guérie, ce que les Médecins jugerent n'avoir pu arriver naturellement. Peu de jours après,

on apprit la mort précieuse de la sainte Réformatrice : la Mere *Anne* ne connut qu'alors que c'étoit la Sainte elle-même qui étoit venue lui faire connoître la gloire dont elle jouissoit & lui rendre la santé : cette Mere ressentit une vive douleur d'une perte aussi considérable, mais s'étant recueillie quelque tems, elle conçut la plus grande confiance que son Ordre, bien loin d'en souffrir, ne feroit au contraire que prospérer par le grand crédit que la Sainte auroit dans le Ciel. Tout le tems de sa vie elle reçut, chaque année, le jour de la mort de la sainte Mere, des faveurs extraordinaires.

La ferveur croissoit chaque jour dans le Couvent de *Grenade* sous la conduite de la Mere *Anne de Jésus*. Il s'étoit présenté, comme je l'ai dit, grand nombre de jeunes personnes pour être reçues, mais la Mere n'en choisit d'abord que six & deux Sœurs converses qui toutes furent de saintes Religieuses : la fervente Mere prioit souvent pour elles le Seigneur, qui lui dit un jour de les bien former, lui promettant de les bien doter ensuite. Pour cacher le grand bien qu'elle faisoit à ses filles & dont le bruit se répandoit au-dehors, elle l'attribuoit au *Pere Jean de la Croix*. En ce tems-là,

La Mere Anne reçoit des postulantes.

Jean de Gusman, époux de la *Marquise d'Ardales*, étant tombé dangereusement malade à *Vaëna*, la *Duchesse de Sésa*, qui leur étoit très-attachée, ayant la plus grande confiance dans les prieres de la *Mere Anne de Jésus*, lui dépêcha un Courier pour lui recommander le malade ; après la mort de *Sainte Thérèse*, on avoit envoyé à cette Mere, comme relique, de ses habits & du drap dans lequel elle étoit morte : après avoir consulté le Recteur des *Jésuites*, le Prieur des *Martyrs* étant absent alors, elle envoya un morceau du manteau de la Sainte, qui ne fut pas plutôt appliqué sur le malade, qu'il se trouva parfaitement guéri : la *Duchesse de Sésa* en fut si reconnoissante, qu'elle offrit à la *Mere Anne* une maison dite du *Grand-Capitaine* qui avoit appartenu au feu *Duc de Sésa*, son époux, pour y bâtir son Couvent. Tandis que ces Religieuses étoient dans la maison de *Louis de Mercade*, Notre Seigneur fit connoître à une d'elles qu'après avoir passé en d'autres maisons, elles seroient fixées dans celle que la *Duchesse* avoit offerte, ce qu'elle rapporta à sa Prieure ; quoiqu'il n'y eût pas alors beaucoup d'apparence, parce que cette maison seroit d'ornement à la

Un morceau
du manteau
de Ste. Thérèse
guérit
Jean de Gusman.

Ville, & qu'on prévint d'ailleurs de grandes difficultés de la part de quelques héritiers, tout fut cependant aplani moyennant un peu d'argent qu'on donna à celui d'entr'eux sur lequel on pouvoit le moins compter; le marché terminé, on y bâtit le Couvent.

Il y avoit déjà du tems qu'on avoit permis à *la Mere Anne de Jésus* de communier tous les jours; cependant *le Pere Jean de la Croix* jugea à propos, sans doute pour éprouver son obéissance, de lui interdire la Communion quotidienne: conduite d'un Saint fort éclairé & que les Directeurs des personnes vertueuses, qui sont dans cette sainte pratique, devroient imiter quelquefois, ne fût-ce que pour s'assurer si ces personnes ne tiennent point à cette excellente pratique par pure habitude, ou peut-être même par respect humain, ou par un raffinement d'amour-propre. La vertueuse Mere montra, par sa grande docilité, quoique cette privation lui coûtât beaucoup, qu'elle ne tenoit à la fréquente Communion que pour communiquer, chaque jour & de plus en plus, à l'esprit de son céleste époux. Entr'autres infirmités, elle avoit un battement de cœur qui devenoit plus considérable, lorsqu'elle éprouvoit des

Docilité de
la Mere Anne
sur la com-
munion fré-
quente.

sentimens de chagrin ou de joie : quand son Confesseur lui rendit la Communion journaliere , elle éprouva un de ces battemens plus violent qu'à l'ordinaire & comme si on lui eût arraché le cœur ; après avoir communié , non-seulement elle fut guérie & pour toujours de ces mouvemens douloureux , mais elle ne sentit plus les palpitations de cœur ordinaires. Notre Seigneur voulut montrer , par cette faveur , une vérité dont bien des personnes dévotes & des Religieuses même ne paroissent point assez convaincues , que l'obéissance lui est infiniment plus agréable que le sacrifice , & qu'il n'y a jamais rien à perdre pour une ame qui aime mieux obéir à son Directeur , que de satisfaire ses propres desirs , quelque pieux qu'ils lui paroissent. Depuis que le Pere *Jean de la Croix* eut permis à la Mere *Anne* de communier tous les jours , elle le fit exactement pendant près de quarante ans qu'elle vécut depuis , si l'on en excepte le tems de la pénitence à laquelle elle fut condamnée & dont je parlerai bientôt. Ce fut à la priere de cette pieuse Mere que le fervent Religieux composa plusieurs de ses Cantiques qui respirent le plus pur amour de Dieu , & qui contiennent ce qu'il y a de plus

parfait & de plus sublime dans la Théologie mystique. Le saint homme, revenant la nuit à *Grenade*, près de tomber dans un précipice, se sentit retenu par une main invisible: lorsqu'il vit *la Mere Anne*, elle lui demanda ce qui lui étoit arrivé dans le voyage, lui disant que Dieu le lui avoit fait voir dans un grand péril, & qu'elle l'avoit prié de l'en délivrer; il reconnut par-là qu'elle lui avoit sauvé la vie. Le saint Religieux & cette pieuse Mere avoient une grande ressemblance en sentimens du cœur, en intime union avec Dieu & dans les graces extraordinaires qu'ils recevoient.

Elle préserve
S. Jean de la
Croix d'un
grand dan-
ger.

La peste, qui étoit à Séville, s'étant fait sentir à *Grenade*, deux Religieux Déchaussés, de la maison des *Martyrs*, en moururent; le Pere *Jean de la Croix*, disant la Messe au Couvent des Religieuses, en fut attaqué & si violemment, que ne pouvant sortir de l'Eglise, on lui apporta, près de l'Autel, un matelas sur lequel il se jeta, puis on l'emporta demimort en la chambre du frere Portier; le Médecin, connoissant son mal, défendit qu'il vît personne; les Religieuses se mitent aussi-tôt à prier Dieu pour lui & afin que son mal ne se communiquât pas à la Communauté: la Mere *Anne* lui

Il est attaqué
de la peste.

Une relique

de *Ste. Thérèse* le guérit. envoya une relique de *Sainte Thérèse*, qui le guérit dans le moment & si parfaite-

La Mere *Anne* en est attaquée. tement qu'il vécut six ans depuis. Au même tems, la vénérable Mere, malgré ses précautions, fut elle-même attaquée de la contagion: les Religieuses, ayant visité un de ses bras où paroissoient des charbons, y appliquèrent une relique de

Elle est guérie de même. *Sainte Thérèse*; la Mere s'étant aussi-tôt endormie, se trouva, à son réveil, parfaitement guérie. Quelque tems après, assistant à la Messe du Pere *Jean de la Croix*, elle eut une vision qui l'effraya beaucoup; après la Messe, elle en parla à ce saint Religieux qui lui dit qu'il en avoit eu une également, & qu'il pensoit que c'étoit quelque grande croix que le Seigneur leur destinoit; l'on verra, dans la suite, qu'il ne se trompoit pas.

Elle est élue Prieure à *Veas* & n'y va point. Les trois années de supériorité de *Catherine de Jesus* à *Veas*, étant expirées, les Religieuses élurent leur ancienne Mere; mais ce fut inutilement; le Seigneur la destinoit à des œuvres de plus grande importance. L'année suivante, on se détermina à faire une fondation à *Malaga*; celle de *Grenade* ayant bien réussi, on résolut d'y envoyer la Mere *Anne de Jesus*, avec la permission de prendre à *Veas* & à *Grenade* les Reli-

gieuses qu'elle jugeroit à propos. La ville de *Grenade* ayant appris sa destination, en parut très-affligée, & le Parlement fut-tout; on s'opposa à son départ; mais comme on vouloit qu'elle travaillât à cette fondation, ne pouvant y aller elle-même, elle envoya une de ses Religieuses pour être Prieure, avec quelques autres pour former la Communauté; elle en demanda une de *Veas*. On y avoit reçu, à profession depuis son départ, deux jeunes personnes qu'elle avoit jugées peu propres pour la Religion; elle avoit même écrit sur cela son sentiment à la Prieure qui cependant lui envoya une de ces deux; cela lui déplut tellement qu'elle l'auroit renvoyée si le Pere *Jean de la Croix* ne l'en eût détournée: on fut alors fort surpris du dégoût qu'elle témoigna pour cette Religieuse; mais on vit, dans la suite, qu'elle l'avoit bien jugée. La Mere resta quatre ans Prieure à *Grenade*; pendant ce tems, elle reçut d'excellentes Novices. En avançant en âge, on la voyoit croître également en vertu, en sainteté, & favorisée plus que jamais des dons de miracle & de prophétie.

J'ai dit que le chapitre d'*Almadouar* avoit envoyé à Rome le Pere *Pierre des Anges*, Prieur du Couvent du *Calvaire*,

Son discernement sur une Religieuse mélancolique.

pour les affaires des Déchaussés , mais il n'y fit pas grand'chose : le *Pere Jean de la Croix* , qui le connoissoit bien , lui avoit dit qu'il partoît pour *Rome* , déchaussé , & qu'il en reviendroit chaussé , ce qui arriva , comme le Saint l'avoit prédit ; c'étoit un homme des plus austeres des déchaussés , mais qui donnoit sur cela , dans l'excès : lorsque le *Pere Jean de la Croix* arriva au *Calvaire* , pour lui succéder , en qualité de Prieur , il eut beaucoup de peine à supprimer les pratiques de pénitence qu'il y avoit introduites & qui étoient excessives. De retour de *Rome* & chaussé , ce Religieux étant allé à *Grenade* , vendit à une femme pour faire des langes , son gros manteau de la réforme ; la *Mere Anne* l'ayant su , envoya aussi-tôt retirer le manteau , & écrivit à ce Pere , que celui qui avoit fait un tel mépris du drap de la Vierge , jouiroit peu de la serge , & que le terme de ses jours seroit court : connoissant la grande vertu de la *Mere* & desirant de se remettre bien dans son esprit , il fit plusieurs tentatives pour la voir , mais elle le refusa constamment , & lui fit même défendre de mettre le pied dans son Couvent : il en fut d'autant plus affligé qu'il étoit toujours attaché à la réforme , &

Prédiction
de *S. Jean de la Croix* à un
Déchaussé dé-
puté à *Rome*.

Il quitte la
réforme.

Prédiction
de la *Mere*
Anne.

qu'il se repentoit de l'avoir abandonnée ; passant un jour devant l'Eglise des Religieuses , il y entra pour faire oraison ; pensant à ce qu'il avoit fait , il pleura beaucoup , & avant de se lever , il devint aveugle , en sorte qu'il fallut le ramener à son couvent , où il mourut peu de jours après , donnant de grandes marques de repentir : lorsqu'on apprit sa mort à *la Mere Anne*, elle dit à ses Sœurs , qu'elle le savoit bien & que c'étoit pour cela , qu'elle avoit refusé de lui parler ; qu'il étoit heureux d'être délivré des peines éternelles. La démarche & le sort de ce Religieux , doivent faire comprendre aux personnes qui sont dans ce saint état , que , comme je l'ai déjà dit , le Seigneur n'approuve point , pour l'ordinaire , des pratiques & des mortifications qui ne sont point prescrites par la regle & les constitutions.

Il meurt
repentant.

Cependant les Religieuses de *la Mere Anne* la voyant toujours opposée à celle qu'on lui avoit envoyée de *Veas* pour la fondation de *Malaga* , n'omirent rien pour la faire revenir de ses préventions , jusqu'à se mettre à genoux devant elle , & à lui dire beaucoup de bien de cette Sœur ; mais la Mere leur dit de ne lui en plus parler , & qu'elle savoit déjà ce qui

arriveroit dans la suite ; le *Pere Jean de la Croix* lui en ayant également parlé, elle la laissa partir avec les autres, pour *Malaga*, mais elle pria pour elle, avec ardeur, jusqu'à ce que le Seigneur lui promît qu'elle ne seroit pas damnée : cette Religieuse étoit extrêmement mélancolique, caractere bien peu convenable dans la Religion, & toujours préjudiciable à la Religieuse : quelque tems après son arrivée à *Malaga*, perdant le jugement, elle se jeta par la fenêtrre & mourut de cette chute ; l'esprit lui étant revenu, elle eut le temps de recevoir les derniers Sacremens, & expira, dans de grands sentimens de dévotion. On connut alors jusqu'à quel point le Seigneur se communiquoit à la *Mere Anne de Jésus*. On rapporte que le Démon, furieux d'avoir perdu cette ame, par le crédit de cette Mere, alla la charger d'injures & de coups, qu'il l'emporta même au haut de la maison, dans le dessein de la précipiter en bas ; mais elle, sans s'effrayer, lui commanda au nom de *Jésus-Christ*, de la reporter au lieu où il l'avoit prise, ce qu'il exécuta aussi tôt.

Sainte mort de la Religieuse mélancolique.

Le Démon furieux maltraita la Mere.

On vint un jour apprendre aux Religieuses, que le *Pere Jérôme Gratiien* étoit mort, ce qui les affligea toutes, &

sur-tout sa sœur qui étoit de la Communauté : la *Mere Anne* se mit aussi-tôt à prier pour lui ; mais sortant de son Oraison , elle leur déclara que le Pere se portoit bien , & qu'il disoit la Messe , en tel lieu qu'elle leur nomma ; ce qui fut vérifié dans la suite. Etant un jour à la Messe & chantant ces paroles du Symbole , *Et son regne sera sans fin* , ayant dit intérieurement à Notre Seigneur , que sa sainte épouse *Thérèse* savouroit bien ces mots , elle entendit une voix du Ciel , qui ajouta , *Jes louanges finiront aussi peu* ; lui faisant entendre par-là que les vertus de la Sainte seroient bientôt célébrées publiquement dans l'Eglise. Recommandant un jour au Seigneur , le frere d'une de ses Religieuses , qui étoit dangereusement malade , & sortant de la Priere , avec une sueur abondante , qui couloit de son visage , elle prit la Religieuse par la main , lui dit que son frere guériroit , mais qu'elle regardât ce qu'il lui en avoit coûté : on lui apprit en effet que le malade étoit guéri. Elle avoit une si parfaite connoissance de l'intérieur de ses filles , qu'elle les avertissoit de se confesser des fautes qu'elles avoient omises : s'intéressant également à leur santé , elle leur ordonnoit , lorsqu'elles étoient malades , de guérir , en quoi elles obéissoient,

Ses révélations sur *Ste. Thérèse.*

Sur le frere d'une Religieuse.

comme si le Seigneur le leur eût commandé ; ses Religieuses étoient si persuadées de son pouvoir auprès de Dieu , que quand quelqu'une d'entr'elles étoit très-mal , elles la prioient de ne la pas laisser mourir , ce qu'elle leur accordoit assez souvent.

Le corps de
Ste. Thérèse
trouvé entier.

Un an après le décès de *Sainte Thérèse*, sur le bruit qui courut que son corps étoit entier & sans corruption , qu'il exhaloit une odeur des plus suaves , & qu'il en distilloit une huile précieuse qui guériffoit les malades , trois Commissaires nommés par le Roi d'*Espagne*, pour vérifier ces faits miraculeux , allèrent à *Avila*, où le Saint corps avoit été transféré d'*Albe*, en 1586 : ayant tout examiné & vérifié , de retour à *Madrid*, ils rendirent compte au Roi de leur commission , & lui certifierent les trois prodiges véritables. L'Archevêque de *Toledo*, Inquisiteur général , ayant ouï leur rapport , & se souvenant que la *Mere Thérèse* lui avoit demandé la permission de faire une fondation à *Madrid*, ce qu'il avoit refusé, il pensa à la procurer, sans qu'on le lui demandât, & fit dire au Pere *Nicolas de Jesus* Provincial , de faire venir des sujets pour travailler en cette Ville aux deux Couvens d'hommes &

& de filles de la réforme ; on entreprit en effet l'établissement de l'un & de l'autre ; les Supérieurs écrivirent à la Mere *Anne de Jésus* de venir pour faire cette fondation, & d'emmener avec elle des Religieuses à son choix. Il y avoit plus près de *Madrid* des Couvens où l'on auroit pu, ce semble, trouver des sujets propres pour cette œuvre, mais *Anne de Jésus* étant universellement regardée comme l'héritière de l'esprit de la sainte Réformatrice, c'étoit à elle qu'on recouroit toujours ; d'ailleurs *Ste. Thérèse*, avant de mourir, lui avoit prédit qu'elle feroit cette fondation qui réussiroit & qui contribueroit, plus que les autres, à la gloire de Dieu. Comme dans les lettres qu'elle lui écrivoit, la Sainte lui parloit souvent de la division qui régnoit entre les Réformés & les Mitigés, elle lui ordonna de les brûler toutes : *Anne de Jésus* lui obéit, quoiqu'avec bien du déplaisir : ce qui nous reste des lettres de cette Sainte, doit nous causer & à toutes ses filles, les plus grands regrets. Cinq

Lettre miraculeuse de
Ste. Thérèse.

ou six ans après, la Mere *Anne* en trouva une qui répandoit la même odeur que le corps de la Sainte, & l'huile en sortoit en si grande abondance, qu'on eût cru qu'elle avoit été trempée dans une

pareille liqueur : cette lettre qui faisoit sur-tout mention de la fondation de *Madrid*, parvint, quelques années après, aux Religieuses de *Grenade*, qui furent fort consolées de la posséder à cause des miracles qu'elle opéroit.

*La Mere Anne va son
à Madrid.*

Pour obéir aux ordres des Supérieurs, *la Mere Anne de Jésus* se transporta, avec six Religieuses de son choix, dans cette Capitale d'*Espagne* : elle y fut conduite par le Pere *Jean de la Croix* qui, tant qu'il vécut, l'accompagna dans ses voyages, comme le Pere *Julien d'Avila* avoit accompagné *Ste. Thérèse*. Les Religieuses de *Grenade* ne pouvoient se consoler de la perte de leur sainte Prieure. *La Mere* ayant appris que des personnes de considération vouloient venir au-devant d'elle, désirant, par humilité, éviter cet honneur, elle s'arrêta avec ses filles au dernier village, plus qu'elle n'auroit fait sans cela. A plus d'une lieue de *Madrid*, la nuit les ayant surprises & dans un mauvais chemin, une lumière extraordinaire environna le chariot dans lequel elles étoient, en sorte qu'elles voyoient aussi clair qu'en plein-midi ; cette lumière dura plus de deux heures & jusqu'à ce qu'elles fussent arrivées : elles descendirent à la maison de *Garcie d'Alyarado*, maître

*Miracle dans
son voyage.*

d'hôtel de l'*Impératrice*, élevé depuis au titre de *Comte de Villamayor*; elles demeurèrent chez lui pendant neuf jours: son épouse témoigna la plus grande satisfaction de les posséder dans sa maison; ayant demandé à la Mere *Anne de Jésus* de donner sa bénédiction à un petit repas qu'elles alloient prendre, la Mere levant la main pour faire le signe de la croix, demeura quelque tems en extase; revenue à elle, fort confuse, elle s'excusa sur son peu de santé. Pendant le tems qu'elles furent chez ce Seigneur, elles entrèrent plus d'une fois chez les Déchaussés, à la suite du Roi dont elles baisèrent la main & celle de l'*Impératrice*; quelques demoiselles de la suite de la Princesse, demanderent d'être reçues Novices: une d'elles, nommée *Violante de Salazar*, la pria de demander à la Mere *Anne* qu'elle fût la premiere à prendre l'habit.

La Mere *Anne* étant entrée avec ses filles dans la maison qu'on leur avoit préparée, arrêta, pour Sacristain, un jeune Frere nouvellement reçu aux Déchaussés, qu'elle nomma *Jean de la Croix*: l'ayant chargé de préparer l'Eglise, parce qu'on devoit le lendemain y dire la Messe & y poser le Saint-Sacrement, le Frere fut obligé, pour défaire une cloison, de monter

à une échelle qui glissa; en tombant, il se rompit une jambe; cet accident étant arrivé à une heure après minuit & ne se trouvant personne pour aller chercher un Chirurgien ni pour achever de parer l'Eglise, la Mere, pleine de foi & de charité pour le pauvre blessé, fit mettre sur la jambe rompue un morceau d'étamine: aussi-tôt l'os brisé se reprit, la douleur cessa, & le frere fut si parfaitement guéri, qu'il remonta à l'échelle & acheva dans la nuit de préparer l'Eglise. Le lendemain, un grand Vicaire vint dire la Messe & poser le Saint-Sacrement. Le soir même, la Mere *Anne de Jésus* fut élue Prieure. Le Comte *Trivulce*, Seigneur Milanois, qui, quoiqu'incommodé, curieux de voir les Carmélites & sur-tout *Anne de Jésus*, avoit accompagné le Roi chez les Carmes Déchauffés, tomba peu après dangereusement malade: ayant été abandonné des Médecins, la nuit où il fut le plus mal, il dit à la Comtesse, son épouse, qu'il se portoit bien, que les Religieuses qu'il avoit vues chez l'Impératrice étoient autour de son lit, qu'une du même habit, mais qu'il n'y avoit pas vue, s'étant approchée le plus près de lui, pleine de compassion, lui avoit ôté tous ses maux: par reconnoissance, il

La Mere
guérit miraculeusement
le frere Sacerdotal.

Le Comte
Trivulce guéri miraculeusement
par Ste. Thérèse.

donna à son Confesseur une grosse aumône pour ces Religieuses, promettant de plus de leur envoyer tous les vendredis une somme considérable, ce qu'il exécuta ponctuellement. La Mere *Anne de Jésus* lui ayant envoyé un portrait de *Sainte Thérèse*, il reconnut que c'étoit la Religieuse qui l'avoit guéri. Depuis ce tems, le Comte & son épouse montrerent le plus grand attachement à tout l'Ordre, & continuerent de faire du bien à la maison de *Madrid* qui, ayant été fondée sans aucun secours, se trouva & dans peu, très-bien pourvue : fruit de la grande confiance que la Mere *Anne* avoit dans la divine Providence.

Au commencement de l'établissement, une Religieuse lui ayant représenté qu'il convenoit qu'elle mît ses soins à pourvoir la maison de tout ce qui lui étoit nécessaire, cette Mere lui dit qu'elle n'en feroit rien, parce qu'elle avoit fait avec Notre Seigneur un accord dont elle s'étoit toujours très-bien trouvée, qui étoit qu'il pourvoiroit à toutes leurs nécessités & qu'elle le feroit servir fidèlement en tout ce qui regarderoit sa gloire : engagement bien plus convenable à des épouses de *Jésus-Christ*, qu'un desir insatiable & souvent trop manifesté au-dehors, de se

Confiance de
la Mere *Anne*
dans la Providence.

procurer des richesses ; desir bien plus capable d'éloigner les sujets de la Religion, que de les y attirer, & plus propre à scandaliser les Fideles, qu'à les édifier : aussi la Mere *Anne* ajouta-t-elle à la Religieuse, un peu trop occupée sans doute comme bien d'autres, du temporel, que quoiqu'elle eût été Prieure plus de douze ans, en des maisons très-pauvres, elle ne se souvenoit pas qu'elles eussent jamais manqué du nécessaire : ceux qui ont le plus fréquenté cette vertueuse Mere, ont déclaré que lorsqu'il s'agissoit du service & de la gloire de Dieu, elle n'étoit retenue ni par le défaut d'argent ni par les dépenses à faire.

Parmi les Novices qu'elle reçut, il s'en trouva une, fille du *Marquis d'Augnon*, qui paroissoit d'une trop foible santé pour embrasser l'institut du *Carmel*, mais si riche, qu'elle eût pu doter grand nombre de Religieuses : le Seigneur fit connoître, dans l'oraison, à la Mere *Anne de Jésus*, qu'il lui seroit plus agréable que cette Novice entrât dans un autre Ordre moins austere, & où par conséquent elle le serviroit avec plus de facilité, lui ajoutant que si on pouvoit dispenser, dans la nécessité, de quelques pratiques de la regle, celles qui y étoient déjà en-

Elle renvoie
une Novice
fort riche &
trop foible.

gagées, il ne convenoit pas de recevoir celles qu'on jugeroit avoir besoin de dispenses; maxime que ne doivent jamais oublier les personnes qui sont à la tête des maisons Religieuses: la Mere aimoit beaucoup cette Novice pour ses bonnes qualités; lorsqu'elle lui déclara que, vu sa foible santé, elle ne pouvoit demeurer dans la maison, la Sœur pleura beaucoup & la Mere aussi, ainsi que les Religieuses qui estimoient & aimoient cette Novice; quoique le Marquis, son pere, désirât qu'elle fît profession dans la maison, la Mere n'y eut aucun égard, & ôta l'habit à la jeune personne qui passa dans un autre Ordre où sa grande ferveur contribua à la réforme de la maison qui la reçut. Après s'être séparée, avec beaucoup de larmes, d'*Anne de Jésus*, elle dit que si elle lui survivoit, elle seroit disposée à dépenser tout son bien pour la faire canoniser: tel est le bien qui résulte toujours d'une parfaite soumission à la volonté de Dieu: quel préjudice au contraire ne cause-t-on pas quelquefois à toute une Communauté, lorsqu'on veut recevoir une fille, uniquement parce qu'elle a une riche dot, ou par quelque autres motifs purement naturels! Ce trait de détachement étoit d'autant plus

louable dans la Mere *Anne de Jésus* ; que sa Communauté, lorsque cette jeune personne y entra, étoit pauvre, & que cette Mere se montroit fort libérale lorsqu'il s'agissoit de concourir à de nouvelles fondations, ce qui parut sur-tout dans celle de *Valence* : ceux qui l'entreprirent étant absolument sans ressource, elle les encouragea & se chargea de toute la dépense ; en attendant qu'on eût reçu les permissions nécessaires & qu'on eût trouvé une maison, elle retira dans sa Communauté, des Religieuses de *Veas*, & quelques autres destinées pour cette fondation, leur donna des habits, des meubles, tout ce qui étoit nécessaire pour la Sacristie, & leur fit présent de six cents ducats pour leur voyage : elle fit les mêmes largesses pour la fondation de *Huet* qui fut transférée dans la suite à *Quença*.

Après de pareilles aumônes, les Religieuses voyant qu'elles n'auroient pas le lendemain de quoi dîner, lui en témoignèrent leur inquiétude, mais elle leur dit que c'étoit à leur Prieure à penser à leur besoin & que le reste regardoit Dieu : lorsque quelques Officières se plaignoient à elle qu'il leur manquoit quelque chose, elle leur disoit d'aller le demander à Notre

Seigneur qui ne les laisseroit pas manquer. On pourroit citer des traits sans nombre de cette confiance entiere dans la divine Providence, qui faisoit souvent des miracles en sa faveur. Un jour la Communauté se trouva réduite à quatre pains dont deux devoient être donnés au-dehors au Sacristain & à un Frere donné; les deux autres étant pour dix-huit personnes qui composoit la Communauté, la Mere *Anne* les bénit & exhorta ses filles à bien manger; elles satisfirent toutes leur appétit, & les restes qu'on donna aux pauvres se trouverent plus considérables que les deux pains entiers. Le Sacristain ayant trouvé un jout la lampe de l'Eglise sans huile, en demanda à la Sacristaine qui lui dit qu'il n'y en avoit point dans la maison, ni d'argent pour en acheter, & qu'il falloit se confier en Dieu, comme leur disoit toujours la vénérable Mere: le lendemain ce Sacristain étant entré dans l'Eglise, vit la lampe qui jettoit une grosse lumiere & qui étoit pleine d'huile; ayant questionné la Sacristaine, il fut que personne n'étoit entré dans l'Eglise. La Mere *Anne de Jésus* lui ayant donné deux vases de verre de *Venise* pour mettre des fleurs sur l'autel, il en cassa un; bien affligé, il alla ap-

Elle multiplie
des pains.

Et l'huile de
la lampe.

Elle refait
un vase brisé.

prendre l'accident à la Mere *Anne* qui ; lui ayant demandé tous les morceaux, les joignit si bien, que le vase parut n'avoir point été brisé.

Les écrits de
Ste. Thérèse
approuvés par
l'Inquisition.

Dès que cette Mere fut à *Madrid*, elle s'occupa du soin de retirer du Tribunal de l'Inquisition, les ouvrages de *Sainte Thérèse*, qui y étoient depuis douze ans, sans qu'on en eût entendu parler : mais sur ce que la Sainte lui avoit dit à *Veas*, que pour ce qui regardoit ses écrits, saisis par l'Inquisition, tout iroit bien, elle n'en eut aucune inquiétude ; le Grand Inquisiteur étant venu la voir, lui apprit que la Vie de la Sainte, écrite par elle-même, étoit approuvée ; il lui dit de plus, que lui & ceux de son conseil désireroient que l'écrit fût imprimé, & lui promit de lui donner l'argent nécessaire pour cela : elle fit alors toutes les démarches propres à réussir dans cette entreprise. Le Pere *Louis de Léon*, de l'Ordre de *Saint Augustin*, Religieux d'un grand mérite, Professeur de l'Écriture-Sainte dans l'Université, qui avoit été très-attaché à *Sainte Thérèse*, & qui l'étoit également à la Mere *Anne de Jésus*, fut commis pour examiner l'ouvrage que l'Impératrice lui recommanda spécialement, ainsi que les autres écrits de la

Sainte, qu'il avoit reçus de la *Mere Anne*; après avoir passé près d'un an à les examiner; & à les remettre en ordre, il crut devoir lui en faire la dédicace, en 1587; mais se voyant près de mourir, avant de les avoir fait imprimer, il les remit au Docteur *Sobrino*, pour les rendre à la *Mere Anne de Jésus*; le Roi d'Espagne les demanda dans la suite; on les conserve encore aujourd'hui dans *l'Escorial*, tous écrits de la main de la Sainte: ils furent imprimés, dans la suite, sur les originaux, tels que nous les avons aujourd'hui; ce fut le Provincial des réformés qui les fit imprimer & les dédia à *l'Impératrice*, qui avoit témoigné un grand desir de les voir imprimés, & qui se monroit, en toute occasion, la protectrice de l'Ordre Réformé.

On les fait
imprimer.

Le Pere Léon qui connoissoit parfaitement la *Mere Anne de Jésus*, disoit quelquefois que si l'esprit d'Oraison se perdoit, on le retrouveroit dans cette *Mere*, qu'elle en savoit plus qu'il n'en avoit appris en étudiant: les hommes les plus habiles, qui l'ont bien connue, portoit le même jugement, & faisoient d'elle les plus grands éloges: *le Pere Jean de la Croix* sur-tout qui devoit bien la connoître, disoit qu'il la confi-

La Mere Anne louée
par les Sa-
vans.

Et par *Jean de la Croix*.

déroit comme un Séraphin, & que si Dieu leur avoit ôté la Mere *Thérèse*, il leur avoit laissé, pour les consoler sur la terre, la Mere *Anne de Jésus*. Comme elle consultoit assez souvent à l'exemple de sa Sainte Mere, les Prêtres qu'elle favoit être très-éclairés dans les voies de Dieu, cela donna lieu à une personne de la Cour, de dire au Roi que cette Religieuse avoit douze ou treize Confesseurs; ce Monarque après en avoir demandé leurs noms, dit au Courtisan, avec sa prudence ordinaire, *cette Religieuse ne peut broncher, étant éclairée de pareilles lumieres.*

Malgré l'humilité de la Mere *Anne de Jésus*, qui la rendoit attentive à cacher ses vertus, sa Sainteté éclatoit cependant de toutes parts. Il se présentoit, pour être admis dans sa Communauté, un si grand nombre de jeunes personnes, qu'elle fut en état de les bien choisir: elle en reçut onze ou douze, sans avoir égard aux dots, mais uniquement à la vocation & aux caracteres; excellente conduite qu'elle tenoit de *Sainte Thérèse*, & qui, comme je l'ai déjà insinué, devrait être toujours imitée dans le choix des postulantes: parmi celles que la Mere reçut, il s'en trouva qui apportèrent de très-grosses

Sentiment de
Philippe II,
à son sujet.

dots, & dont quelques-unes fonderent, dans la suite, des Monasteres; parmi celles-ci, furent deux demoiselles de l'Impératrice. Cette vertueuse Mere ne connut jamais des prédilections trop communes dans les Couvens, & toujours nuisibles à toute une Communauté; elle aimoit très-cordialement toutes ses filles, & en étoit également aimée. Quand elle avoit été quelques heures, pour affaires, au Parloir, lorsqu'elle revenoit, elles la recevoient avec autant de joie & de démonstrations extérieures, que si elles eussent été une année sans la voir.

Son affection pour ses filles.

Après avoir été en différens endroits Prieure pendant treize ans, elle fut dans le cas de remercier Dieu de ce que pendant tout ce tems, il ne lui étoit pas mort une Religieuse: cela ne doit pas paroître surprenant, puisque, lorsqu'elles étoient malades, elle obtenoit ordinairement du Seigneur leur guérison.

Une des Novices, fille du *Marquis d'Almasan*, étant foible & infirme, & la Mere doutant si la Communauté pourroit la recevoir à profession, *Sainte Thérèse* lui apparut & lui dit de ne point s'inquiéter, que la jeune personne guériroit, & qu'elle seroit une bonne Religieuse: cette même Religieuse étant

Elle guéri

une Religieuse.

Son discernement sur une jeune Payfanne.

tombée un jour en si grande défaillance qu'on la crut morte, la Mere la baïsa & pria Dieu de la guérir; elle revint aussitôt, & ne ressentit aucun mal. Le Démon, furieux de tant de bien que faisoit cette Sainte Prieure, chercha à lui nuire, & à sa Communauté: il se servit pour cela d'une jeune Paysanne qui étoit à *Madrid*, & qui avoit la réputation d'une Sainte à visions & à révélations; elle demanda à la Mere *Anne de Jésus* de la recevoir pour Sœur Converse: tout le monde sollicitoit la Mere *Anne* en sa faveur; ennemie de tout extérieur peu commun, & se connoissant parfaitement d'ailleurs en voies extraordinaires, elle la refusa long-tems, quoique sollicitée par des personnes de la Cour, par le Grand-Prieur de *Saint Ferdinand de Toledé*, à qui tout l'Ordre & elle en particulier avoient de grandes obligations; mais il fallut enfin céder à un billet que *l'Impératrice* lui écrivit: le Démon, très-content, se proposoit bien par-là de nuire à toutes les Religieuses, soit que la fille restât dans la maison, soit qu'on l'en fît sortir, il fut trompé; peu de jours après la réception de la fausse dévote, la Mere ayant mieux connu encore ce qu'elle étoit, se déterminâ à la renvoyer, & en écrivit à *l'Im-*

pératrice qui l'approuva ; plusieurs la condamnerent , mais cela n'eut pas de suite : l'Inquisition , après cette conduite de la Mere *Anne* , prit connoissance de l'affaire ; ayant découvert la fourberie de la fille , elle fut punie comme elle le méritoit : on connut alors & plus que jamais la Mere *Anne de Jésus* , qui , au don des miracles , joignoit celui du discernement des esprits. L'*Impératrice* lui ayant demandé , dans la suite , comment elle avoit connu cette mauvaise fille , elle lui répondit que Dieu avoit soin de ses maisons , & que quand cela étoit nécessaire , il donnoit des lumières à celles qui les gouvernent ; grace spéciale du Ciel , qui n'est accordée qu'aux personnes supérieures , qui ne cherchent , dans leur gouvernement , que la gloire de Dieu , & le salut des âmes confiées à leurs soins. Une des Religieuses de cette Mere a déclaré qu'en effet elle découvroit les pensées de ses filles , & que plus d'une fois elle avoit éprouvé elle-même qu'elle connoissoit parfaitement son intérieur , en lui donnant des avis propres à la guérir de ses scrupules & des tentations qui l'affligeoient.

Une Sœur Converse à laquelle la pieuse Mere avoit donné son nom , & qui étoit une bonne Religieuse , se

Avantage
qu'elle pre-
cure à une
Converse.

voyant, dans la semaine Sainte, chargée de grandes occupations, desiroit cependant pouvoir méditer à son aise, la *Passion de Jésus-Christ* : le *Jeudi Saint* lorsque la Mere fit la cérémonie du lavement des pieds, ayant baïsé ceux de cette sœur, ses nerfs se retirerent aussi-tôt, en sorte que ne pouvant marcher, elle se traîna dans un coin du chœur; ce qu'il y a de surprenant, c'est que cet état ne lui dura que trois jours, & que le jour de Pâques elle put agir & travailler comme à l'ordinaire : la sœur elle-même qui a déposé ce fait, en concluoit que la Sainte Mere avoit connu les desirs de son cœur, sans qu'elle les lui eût découverts.

Elle change
de maison.

La Mere voyant avec peine que sa Communauté étoit dans une maison à loyer qu'elle ne pouvoit guere accommoder pour des Religieuses, résolut d'en acheter une plus convenable; en ayant trouvé une à son gré, & l'ayant rendue propre à recevoir sa Communauté, elle l'y fit passer. Notre-Seigneur, toujours libéral envers *Anne de Jesus*, illustra cette translation, comme la premiere, par des miracles. Un Licencié du Conseil-Royal lui prêta, pour transporter les effets, un chariot, avec un esclave Maure, qui, s'étant placé sur le devant de la voiture,

s'endormit, & tomba; une roue lui ayant passé sur le bras, le lui rompit; dans l'excès de sa douleur, il invoqua *Mahomet*: le *Frere Jean de la Croix* qui étoit avec lui, lui dit de s'adresser plutôt à *Jésus-Christ* & à la *Sainte Vierge*: arrivé au Couvent, la *Mere Anne*, instruite de l'accident, le fit entrer dans un Parloir, & fut assez long-tems avec lui; en la quittant, il se trouva parfaitement guéri, & peu de jours après il renonça au *Mahométisme*, & fut baptisé: la pieuse *Mere*, par-là, guérit tout à-la-fois son corps & son ame; son maître le voyant bon Chrétien, lui rendit la liberté. *Marie de Courdoue*, épouse de ce même *Licencié*, fut guérie, avec un scapulaire de la *Mere Prieure*, d'un fâcheux accident auquel les Médecins ne pouvoient trouver de remede: cette guérison s'étant faite dans l'octave de la fête du *Saint-Sacrement*, la *Dame* guérie envoya, par reconnoissance, à la *Mere Anne*, pour l'Autel de leur Oratoire, des chandeliers avec des cierges, mais si élevés qu'ils touchoient au toit: le *Sacristain* représenta à la *Mere* qu'il convenoit, pour éviter le danger du feu, de couper les cierges; mais elle lui dit de les allumer tels qu'ils étoient, & que *Notre-Seigneur* leur ordonneroit

Elle guérit & convertit un esclave *Maure* re.

Elle guérit *Marie de Courdoue*.

Prodige des cierges de l'autel.

d'éclairer, sans rien brûler; il obéit; la flamme touchoit les soliveaux, ce qui effrayoit toutes les personnes qui étoient dans l'Eglise; les cierges cependant se consumerent sans laisser même au toit des marques de fumée; ce que le Sacrificateur a déposé lui-même.

Son visage
rayonnant.

Les Religieuses ont déclaré également que tous les jours le visage de la vénérable Mere étoit, lorsqu'elle communioit, si rayonnant, qu'on ne pouvoit le regarder: l'Evêque de *Ferrare*, d'une grande piété, qui faisoit beaucoup de bien à la Communauté, & qui y célébroit ordinairement la Messe, disoit qu'il trembloit toujours, lorsqu'il communioit la premiere Religieuse, parce que son visage lui paroissoit comme un soleil qui l'éblouissoit. Un Prince, ayant enlevé la femme d'un particulier, dans la vue de satisfaire sa passion, celui-ci, au lieu de porter ses plaintes à la Justice, s'adressa à la Mere *Anne de Jesus*, la conjurant de prier Dieu de remédier promptement à ce désordre, ce qu'elle lui promit: ses prieres furent si efficaces, que ce Seigneur, après avoir éprouvé les résistances & la vertu de la femme, prit le parti de la renvoyer à son mari, le faisant assurer qu'elle n'étoit point adul-

Elle fait rendre une femme enlevée par un Prince.

re ; elle déclara qu'elle avoit été préservée par le secours de la Mere *Anne de Jésus* ; son mari & elle lui envoyèrent , par reconnoissance , un riche ornement & firent à la maison des aumônes considérables qu'ils continuerent tant qu'ils vécutent.

Le *Marquis Duval* , très-attaché à la Mere *Anne* & bienfaiteur de la maison , étoit malade depuis long-tems , avec peu d'espérance de guérison : un soir les Religieuses disant *Complies* , entendirent un grand bruit & reçurent toutes un coup dans le dos qui les effraya beaucoup. Après *Complies* , la Mere *Anne* leur dit de ne rien craindre & leur apprit la mort du *Marquis* , leur ami , qui leur demandoit le secours de leurs prieres , ce qu'elles firent à l'instant ; le lendemain matin on vint apprendre au Tour que le *Marquis* étoit décédé & précisément au moment où l'on avoit entendu le bruit. Il en fut ainsi à la mort du frere du Pere *Jérôme Gratien* , Auteur d'un Roman fort estimé alors : étant décédé un soir sur les cinq heures , tems où les Religieuses faisoient oraison , la Mere *Anne* leur dit , l'oraison finie , qu'elles devoient prier pour un défunt qui en avoit grand besoin ; quelque tems après , on vint au Tour

Elle apprend, par révélation, la mort de trois personnes.

apprendre la mort de ce frere du Pere *Gratien*, la Mere dit alors à une Religieuse qu'elle la leur avoit apprise, parce qu'elle avoit entendu le mort soupirer, allant en Purgatoire.

Ce qui arriva au sujet de *Jean-Baptiste de Baëce*, est encore plus admirable; il étoit très-affectionné à *Ste. Thérèse*, à son Ordre, & en particulier à la Mere *Anne de Jésus*; étant venu pour quelque affaire de *Séville* à *Madrid*, il s'étoit logé près du Couvent où il entendoit tous les jours la Messe: ayant reçu une lettre de son épouse qui lui mandoit qu'elle ne se portoit pas bien, il prit aussi-tôt le parti de retourner chez lui; prenant congé de la Mere *Anne*, il la pria de faire dire une Messe pour sa femme qui, à ce qu'il espéroit, seroit bientôt rétablie: la Mere ayant fait dire pour elle une Messe des défunts, un des amis de *Baëce* étant entré dans l'Eglise, & ayant su que cette Messe avoit été dite pour l'épouse de son ami qui étoit morte, il partit aussi-tôt dans la vue de le rejoindre & de le consoler; la nouvelle de cette mort surprit d'autant plus *Baëce*, que sa femme lui avoit mandé que son incommodité étoit légère: il apprit en effet en arrivant, qu'elle étoit

décédée quelques momens avant que la Mere *Anne* fît dire la Messe pour elle ; il jugea , ce qui étoit vrai , que Dieu lui avoit fait connoître ce triste événement.

Un *Jeudi-Saint* , la vénérable Mere ayant ordonné au frere *Jean de la Croix* d'aller communier à la Paroisse , il promit d'y aller , quoiqu'il eût déjà déjeûné ; avant de partir il mangea de plus un petit pâté de poisson : de retour à la Communauté, la Mere lui demanda s'il avoit communié ; & lui , ayant répondu qu'oui , elle lui dit que c'étoit sans doute spirituellement , parce que Notre-Seigneur résidoit bien dans le Sacrement , & non dans un pâté de poisson ; ce qui étonna beaucoup le Frere , étant bien sûr que personne n'avoit été témoin de son déjeûné : c'est une déclaration qu'il fit lui-même , dans la suite. Les Religieuses voyant que Dieu manifestoit à leur Mere jusqu'à leurs pensées les plus secretes , se tenoient toutes sur leurs gardes.

Aux dons de miracle & de discernement des esprits , fut joint , dans la Mere *Anne de Jésus* celui des visions & apparitions , comme je l'ai déjà plus d'une fois fait connoître : la *Sainte Mere Thérèse* sur-tout lui apparoissoit souvent , soit

Et une déso-
béissance du
Frere *Jean de*
la Croix.

Ste. Thérèse
lui apparoît
souvent.

pour la consoler, soit pour la reprendre ou lui donner des avis pour sa plus grande perfection; elle lui témoigna une fois sa satisfaction, d'avoir refusé, pour sa Communauté, des avantages temporels qui pouvoient nuire aux spirituels. Les Religieuses s'appercevoient ordinairement des visites de la Sainte Réformatrice, par les odeurs suaves qu'elles sentoient alors, & pareilles à celles qu'exhaloit son tombeau. Deux ans après son arrivée à *Madrid*, cette Mere fut attaquée d'un mal de côté si considérable, que le Médecin qui la voyoit, qui étoit bon chrétien & très-dévoit à *Sainte Thérèse*, ne pouvant trouver dans son art de quoi soulager la pieuse Mere, conseilla à l'infirmiere de lui appliquer une relique de la Sainte : aussi-tôt l'application faite, la Mere eut un si grand vomissement, accompagné de la fièvre, qu'on crut qu'elle alloit mourir; mais elle guérit tout-à-coup, ce qui causa l'admiration même du Médecin qui, la voyant si mal, l'avoit fait promptement administrer.

Elle se gué-
rit étant à
l'extrémité.

Outre ce grand mal de côté, qui lui causoit de grandes douleurs, avant d'en être guérie, & la veine rompue qui lui faisoit quelquefois jeter beaucoup de sang, elle étoit de plus attaquée de para-

lysie & de la goutte , dont elle souffrit jusqu'à la mort ; tous ces maux ne l'empêchoient point d'agir , & de vaquer aux exercices & aux soins de sa Communauté : elle passoit la plupart des nuits à genoux , ou appuyée sur sa couchette , méditant quelques versets des Pseaumes ou de l'Evangile dont elle avoit une particuliere intelligence : si elle étoit assez malade pour rester couchée , elle tâchoit au moins d'aller entendre la Messè & d'y communier , ce qui faisoit toute sa consolation : de son lit , elle gouvernoit la Maison , comme si elle eût été sur ses pieds & en parfaite santé ; elle répondoit de plus à une infinité de consultations , & de toutes sortes de personnes , même de la Cour & de Communautés Religieuses ; elle travailla dans cet état d'infirmité , aux fondations de *Huet* , de *Valence* & de *Tauro* , donnant pour cela des sujets propres à maintenir l'esprit de régularité de la sainte Réformatrice ; on pensa à lui faire faire la fondation de *Gênes* : mais ne pouvant y aller elle-même , on y envoya quelques-unes de ses filles , moins nécessaires qu'elle à *Madrid*. Elle projetta alors de faire confirmer par le Pape , les constitutions de *Sainte Thérèse* , qui avoient été approuvées par les Nonces. Dès

Sa vigilance
malgré tous
ses maux.

Elle contribue à diverses fondations.

Projet de l'é-

tablissement
du Carmel
réformé en
France.

ce tems-là , on commença à parler du grand desir qu'on avoit en France , d'y introduire l'Institut du Carmel réformé : mais la Mere Anne dit qu'il s'y introduiroit , mais que le tems n'en étoit pas encore venu.



LIVRE CINQUIEME.

LA Congrégation des Carmes Déchauffés ayant obtenu, comme je l'ai rapporté, un Bref de la Cour de Rome, pour élire un Vicaire-Général de leur Ordre, qui ne dépendît point du Général des Mitigés, comme il en avoit dépendu jusques-là, dans un Chapitre-général, tenu à Madrid en 1588, on élut, d'une voix presque unanime, le *Pere Nicolas-de-Jésus-Maria*, de la Maison des Ducs d'Oría, Religieux d'un grand mérite : dès qu'il fut élu, il se forma un Conseil de six Définites, pour l'assister & pour donner leurs voix sur toutes les affaires importantes; le premier nommé fut le *Pere Jean de la Croix* : ce Conseil commença à faire diverses Loix qu'il jugea nécessaires pour remettre en vigueur quelques articles de la règle du Carmel Réformé, dont la trop grande douceur du *Pere Jérôme Grazien* avoit, à son avis, causé le relâchement. De nouveaux statuts, présentés à une société entiere, déplaisent le plus souvent, à quelques esprits du moins, & ne manquent point d'occasionner des

Le Pere Nicolas de Jésus élu Général des Rétormés.

Son conseil de six Définites, fait des loix qui mécontentent les Religieuses.

murmures ; le mécontentement des Religieux Réformés passa bientôt aux Religieuses du même Ordre : elles n'approuverent point que leurs affaires , d'assez peu de conséquence quelquefois , mais qu'elles ne regardent jamais comme telles , au lieu d'être rapportées à une seule personne , fussent connues de plusieurs ; on leur fit entendre de plus que ce Conseil avoit changé ou devoit changer plusieurs articles des constitutions que la Mere *Thérese* leur avoit données , celle surtout qui regarde la Confession , par laquelle la Sainte paroissoit leur laisser une pleine liberté de s'adresser à qui elles voudroient ; il n'en falloit pas tant pour troubler & pour inquiéter ces bonnes Filles.

Sentiment sur la constitution qui regardé les Confesseurs.

Il faut convenir que cette Constitution sur les Confesseurs , a de quoi surprendre ceux qui sont les plus initiés dans le Gouvernement des Religieuses : *Sainte Thérese* étoit assurément trop remplie de l'esprit de Dieu , & connoissoit trop bien ce qui étoit le plus convenable aux personnes de son sexe , & à des Religieuses sur-tout , pour avoir eu intention de donner à ses filles une permission générale de se choisir un Confesseur à leur gré : voici , sur cette Constitution , mon

sentiment que je soumets au jugement des personnes éclairées, & instruites des devoirs de l'Etat Religieux : la Sainte Réformatrice avoit, comme l'on fait, de fréquentes visions & révélations; elle éprouvoit souvent des ravissmens & des extases sur lesquels elle n'étoit pas sans inquiétude, craignant d'être trompée par le démon; elle avoit consulté plusieurs Prêtres, parmi lesquels il s'en étoit trouvé qui, peu instruits des voix extraordinaires dont Dieu se sert quelquefois à l'égard de certaines ames d'élite, n'avoient point hésité à la déclarer dans l'illusion, & qui par-là avoient nui considérablement à son ame; la Sainte Mere n'ignoroit pas que quelques-unes, que plusieurs même de ses Filles étoient conduites, comme elle, par le Seigneur, dans des voies extraordinaires; elle voulut donc les préserver des inconvéniens qu'elle avoit éprouvés elle-même: c'est pour cela qu'elle crut devoir leur permettre, quand elles ne trouveroient pas dans leur Confesseur ordinaire, les lumieres & les secours dont elles avoient besoin, de recourir à des Prêtres séculiers, ou Religieux qui auroient la réputation d'hommes également pieux & éclairés: la Constitution de la Sainte, quelque générale qu'elle paroisse,

ainsi entendue, n'a plus rien qui doive surprendre. De plus, c'est dans les commencemens de sa réforme, qu'elle fit, ou, pour parler plus juste, qu'elle fit faire cette Constitution, avec toutes les autres, par le *Peré Jérôme Gracien de la Mere de Dieu*; mais l'expérience lui fit craindre dans la suite, que ce qu'elle avoit statué, pour le plus grand bien de ses Filles, ne devînt, par l'abus qu'elles en pourroient faire, un sujet de dissipation, & de plus grands maux peut-être: c'est ce que rapportent les Auteurs de sa vie, & l'Evêque de *Taraçone*, sur-tout, qui ayant été un de ses Confesseurs, ne pouvoit ignorer ses vrais sentimens. Elle témoigna sur cela ses inquiétudes & le desir qu'elle avoit d'y remédier, à une des Prieures de l'Ordre. On a dit qu'elle l'écrivit à la *Mere Marie de Saint-Joseph*, Prieure de *Séville*, & que la lettre étoit conservée dans le Monastere de *Valladolid*. L'on verra dans la suite de cet ouvrage, que la *Mere Anne de Jésus*, pour qui la sainte Réformatrice n'avoit rien de caché, étoit dans ces derniers sentimens: quoi qu'il en soit, je suis très-persuadé que *Sainte Thérèse*, du haut du Ciel, voit avec complaisance la conduite de ses Filles de *France*, qui

sont dans l'usage de ne recevoir pour Confesseurs ordinaires & extraordinaires, que ceux qui sont choisis par leur Prieure, de l'agrément de leur Supérieur; conduite sage, compatible avec une honnête liberté de conscience, la seule que la Sainte desiroit dans son Ordre; conduite d'ailleurs bien propre à maintenir l'union & la régularité, & par conséquent à édifier les Fideles & à consoler l'Eglise du peu d'attention de tant d'autres Communautés à conserver l'esprit de leur institut. Je reviens à la Mere *Anne de Jésus*.

Les Religieuses jalouses de se conserver un droit qu'elles regardoient comme très-précieux, & desirant qu'on ne changât rien de tout ce que *Ste. Thérèse* avoit prescrit, s'adresserent à la Mere *Anne* qu'elles regardoient avec raison comme la premiere tête de l'Ordre & l'héritiere de l'esprit de leur sainte Fondatrice, espérant d'ailleurs que cette Religieuse, qui étoit une Sainte, favorisée du Ciel & généralement estimée pour ses grands talens, ne pourroit conduire l'affaire qu'avec beaucoup de prudence & de succès.

D'après tout ce que j'ai dit jusqu'ici de cette Religieuse, l'on a pu juger qu'à une éminente sainteté, elle joignoit beaucoup de lumieres & une grande prudence: elle

Conduite sage
cela de la
Mere Anne.

étoit à la vérité bien disposée à se laisser conduire par le Pere *Nicolas de Jésus-Maria*, saint Religieux auquel elle monroit beaucoup d'estime & d'attachement; mais d'un autre côté, lorsqu'elle pensoit que la sainte Mere *Thérèse*, pendant sa vie, avoit recommandé d'observer exactement les constitutions de l'Ordre & de n'en rien changer, que d'ailleurs ces constitutions avoient été approuvées par le Chapitre général d'*Alcala*, elle se croyoit obligée de les préserver de toute innovation : elle pensa que l'unique moyen, pour y réussir, étoit de les faire approuver à *Rome* : avant de rien entreprendre, elle crut devoir consulter des Docteurs éclairés, & savoir d'eux si elle pouvoit, sans pécher contre l'obéissance, prévenir ce qu'elle craignoit, en demandant au souverain Pontife la confirmation des constitutions, & de plus si, pour se délivrer de ce nombre de Définites qui déplaisoit à tout l'Ordre, elle pouvoit demander un seul Visiteur, subordonné au Vicaire général qui eût le soin de toutes les Communautés de filles de l'Institut : elle avoit en vue le Pere *Jean de la Croix* que la sainte Mere lui avoit donné pour Directeur ; ceux qu'elle avoit consultés décidèrent tous qu'on pouvoit

toujours, en sûreté de conscience, recourir au Pape, soit pour se plaindre de quelque tort, soit pour solliciter quelque grace; la Mere Anne prévint, sans doute, que ce qu'elle alloit entreprendre lui causeroit bien des peines, mais elle desiroit alors & plus que jamais de souffrir pour *Jésus-Christ*; elle pria même, dans cette vie, le Pere *Louis de Léon*, de lui faire, sur le livre de *Job*, un Commentaire qu'il fit en effet & qu'il lui dédia, mais qui n'a jamais été imprimé, l'Auteur étant mort peu de tems après l'avoir composé. Avant de rien entreprendre, la Mere consulta le Pere *Nicolas de Jésus* lui-même, & lui demanda, par deux fois, si elle ne feroit pas bien de solliciter à *Rome* la confirmation des constitutions de *Sainte Thérèse*, & d'y députer, pour cela, quelqu'un; le Pere l'approuva en présence de quelques Religieuses qui l'ont déposé, & lui dit de plus, que si elle ne pouvoit trouver personne pour cette commission, il s'en chargeroit volontiers; peut-être en s'exprimant aussi clairement ne pensa-t-il pas qu'on dût entreprendre si promptement l'affaire; quoi qu'il en soit, la Mere Anne ne tarda pas à mettre la main à l'œuvre: elle

La Mere Anne
obtient du
Pape Sixte V

les graces
qu'elle avoit
demandées.

une lettre dont , par humilité sans doute , elle ne conserva aucune copie ; l'affaire ayant été agitée à Rome avec beaucoup d'attention , la Mere reçut un Bref daté du 5 Juin 1590 , par lequel on lui accordoit tout ce qu'elle avoit demandé : le Bref fut imprimé avec la vie de la sainte Mere , écrite par le Pere Ribera , Jésuite.

Méconten-
tement du P.
Nicolas & de
son conseil.

Le Vicaire général & ceux de son conseil, instruits du Bref & de ce qu'il contenoit, en parurent très-offensés; jugeant que les Religieuses avoient voulu se soustraire à leur autorité & se procurer une entière liberté au sujet de la confession , en quoi ils ne se trompoient pas ; ils se plainquirent que par-là on ôtoit aux Prélats le soin de gouverner leurs brebis , ajoutant que des Prêtres séculiers ou des Religieux d'un autre Ordre , quelque saints qu'ils fussent , seroient peu propres à diriger des Religieuses du Carmel ; quant à la pluralité des Définiteurs , ils alléguoient que le gouvernement & l'autorité ne résidoient que dans un seul , les autres n'étant que pour le conseil & pour les affaires les plus importantes ; c'est en effet ce qui se voit dans presque tout Gouvernement civil , ecclésiastique & religieux ; ils disoient de plus que ces

différens Définitours seroient bien plus en état qu'un seul, de visiter tant de Monasteres répandus dans toute l'*Espagne* & fort distans les uns des autres : ils convenoient enfin qu'on ne pourroit rien changer, quant au gouvernement des Religieuses, qu'à leur instance & avec la permission du Pape; ce qu'ils n'avoient pas spécifié cependant dans leur statut : quoique tous ces raisonnemens ne fussent pas sans quelque fondement, ils jugerent que l'affaire étant conduite par la Mere *Anne de Jésus* qui étoit singulièrement estimée de tout l'Ordre & de tout le monde en général, il n'étoit point aisé d'y remédier; ils ne savoient trop quel parti prendre, trouvant des inconvéniens à exécuter le Bref, & d'autres à ne s'y pas soumettre. Après avoir assez long-tems discuté l'affaire, ils prirent la résolution de remettre au Pape le gouvernement des Religieuses, afin que Sa Sainteté en disposât comme elle le jugeroit à-propos, espérant, disoient-ils, que par cette démarche il y auroit plus d'union entr'eux & les Religieuses. De tout le définitoire, il n'y eut que le Pere *Jean de la Croix* qui ne fut pas de cet avis, qui manifestoit en effet trop de mécontentement; les autres qui n'ignoroient

pas que les Religieuses le desiroient pour leur Visiteur, le jugerent dès-lors complice du Bref; aussi dans le Chapitre général qui fut tenu en 1591, on ne lui donna aucun office en *Espagne*, parce qu'on le jugea trop porté à favoriser les Religieuses; pour l'éloigner d'elles, on le nomma premier Provincial au *Mexique*; mais une grande maladie qui survint à ce saint Religieux, mit obstacle à son départ pour les *Indes*; il obtint de Dieu alors ce qu'il lui avoit demandé, de mourir sans aucun emploi & de souffrir le reste de ses jours; pour être plus solitaire, il se retira dans le désert de la *Roquette*.

Cependant la Mere *Anne de Jésus*; pour le bien de la paix, crut ne devoir pas faire usage du Bref de *Sixte-Quint*, & employa son crédit auprès du Roi & de l'Impératrice pour engager les Religieux Déchaussés à continuer de les gouverner, ce qui lui réussit; alors le Pere *Nicolas*, avec son définitoire, pour ôter aux Religieuses toute envie de changement, déposa *Marie de la Nativité*, Prieure de *Madrid*, & la Mere *Anne de Jésus*; il priva de plus celle-ci de voix active & passive & lui ôta la Communion quotidienne, la réduisant à celles

S. Jean de la Croix mortifié pour cela.

Le Pere Nicolas dépose la Mere Anne de Jésus.

Il lui ôte la Communion quotidienne.

de la regle. Je suis bien éloigné de croire que cette Mere eût fait une faute au moins considérable, d'après sur-tout ce que le Provincial lui avoit dit & la décision des Docteurs qu'elle avoit consultés; mais je pense aussi qu'elle auroit agi bien plus prudemment, si elle eût donné connoissance au Provincial de la démarche qu'elle alloit faire & de la lettre qu'elle vouloit écrire au Pape; quoi qu'il en soit, il n'est personne qui ne juge que la pénitence imposée étoit excessive, comparée à la faute: le Pere *Nicolas de Jésus* étoit à la vérité un saint Religieux, mais d'un gouvernement dur & austere; c'est le jugement que *Sainte Thérèse* en portoit, comme on peut le voir dans ses lettres. Ce qui fut plus sensible à la pieuse Mere & qui lui fit répandre des torrens de larmes, fut la privation de la Communion journaliere. A son chagrin se joignit une grande inquiétude sur le Bref qu'elle avoit obtenu; ayant eu toute sa vie une conscience des plus timorées, elle avoit une trop grande idée des lumieres & de la vertu du Pere *Nicolas de Jésus*, pour croire qu'il se fût trompé dans le jugement qu'il avoit porté sur sa démarche & dans la pénitence qu'il lui avoit imposée; craignant de s'être mal

Délicatesse
de conscience
de la Mere.

expliquée à ce Religieux qui avoit paru approuver son projet & également aux différens Docteurs qu'elle avoit consultés & qui avoient décidé en sa faveur, elle découvrit sa peine, avec beaucoup de larmes, à plusieurs Prêtres qui tous jugerent qu'elle n'avoit pas commis un péché en écrivant au Pape; cela cependant ne la rassura point, parce qu'elle craignoit toujours de ne pas bien faire connoître toutes les circonstances de sa démarche.

Le Seigneur ne manque jamais de consoler les ames vraiment timorées qui ne sont affligées que par amour pour lui: sa Communauté avoit alors pour Chapelain & pour Confesseur, un saint Prêtre, *le Licencié Barcena*, dans lequel la Mere *Anne* avoit une grande confiance, & que *Sainte Thérèse* avoit toujours estimé; la Mere s'étant confessée à lui de sa prétendue faute, toujours répandant des larmes, il lui dit, comme les autres, qu'il n'y trouvoit aucun mal; mais allant dire la Messe, il craignit de lui avoir donné une fausse décision; ce doute s'augmenta tellement, que la Mere devant communier, à sa Messe, il fut presque résolu de ne lui pas donner la Communion: le Seigneur voulant alors rassurer

l'un & l'autre, lui dit intérieurement de ne rien craindre, & qu'il avoit bien jugé; quand il eût appris à *Anne de Jésus* ce que le Seigneur lui avoit fait connoître, cette sainte Religieuse voyant qu'elle n'avoit point perdu la grace de Dieu, se trouva parfaitement consolée, même de la privation de la Communion de tous les jours: cette voix au reste qui se fit entendre au Confesseur, en la supposant réelle, prouve seulement que cette Mere, vu la pureté de ses intentions, ne s'étoit pas rendue coupable devant Dieu; mais elle ne dut point être regardée comme une approbation absolue de la démarche faite pour obtenir le Bref qui, l'année suivante, fut annullé par le Pape *Grégoire XIV*, & sur-tout, sur ce qui regarde la liberté de la Prieure de choisir des Confesseurs, sans le consentement des Supérieurs; aussi la Mere *Anne de Jésus* déclara-t-elle, dans la suite, à ses Religieuses & à l'*Infante Isabelle*, gouvernante de la *Flandre*, qu'elle étoit bien éloignée d'appeller des Confesseurs, par son seul suffrage; mais simplement de proposer aux Supérieurs, ceux qu'elle jugeroit les plus propres à bien conduire ses filles, ne prétendant qu'à leur procurer la consolation que la sainte Mere *Thérèse* leur avoit laissée, de

Son vrai sentiment au sujet des Confesseurs.

n'être point tellement astreintes à un seul Confesseur, qu'elles ne puissent recourir à d'autres, quand elles le jugeroient nécessaire, pour le bien de leur ame : la Mere ajouta de plus à la Princesse qui l'a certifié elle-même par écrit, qu'avec cette disposition si raisonnable, elle avoit vu ses Religieuses se contenter long-tems du Confesseur ordinaire.

Toutes les Religieuses de *Madrid* qui étoient fort attachées à la Mere *Marie de la Nativité*, leur Prieure actuelle, ainsi qu'à leur ancienne, la Mere *Anne de Jésus*, parurent très-affligées de la conduite qu'on avoit tenue à leur égard, & de les voir en pénitence : une d'elles s'étant échappées en plainte & en murmures, en présence d'*Anne de Jésus*, cette Mere qui étoit trop vertueuse pour ambitionner des charges & pour approuver des Religieuses qui se monroient trop attachées à elle, la reprit aussi-tôt, de dire du mal de ceux auxquels elle étoit si obligée; elle ajouta que plût à Dieu qu'on l'eût traînée honteusement par les rues, que ses péchés en méritoient encore plus. Lorsqu'on pensa à élire une autre Prieure, les Supérieurs ne vouloient aucune Religieuse de *Madrid*, toutes leur étant suspectes; la Mere *Anne* les

Sa soumission sur la pénitence imposée.

con versé
-si na timent
-no 2. vol. 10
-1111111

ayant engagées à se soumettre ; elles élurent *Marie de Saint-Jérôme*, disciple de *Sainte Thérèse*, & que le Vicaire-général avoit désignée. Si, dans cette affaire, on ne peut trop louer la vertu de la Mere *Anne de Jésus*, & la docilité de ses anciennes Filles à suivre ses avis, on ne peut aussi s'empêcher de juger que le Vicaire-Général, sur ce qui regarde cette élection, avoit été trop loin & avoit abusé de son autorité ; ce qui arrivera toujours, lorsqu'un Supérieur consultera bien plus son penchant naturel que le bien général d'une Communauté. Il auroit bien souhaité pouvoir changer la demeure de la Mere *Anne*, & l'éloigner de la Cour, mais l'Impératrice avoit exigé de lui qu'il ne la retireroit point de *Madrid* ; il fit cependant proposer à la Mere d'en sortir de son bon gré : elle fit réponse qu'elle feroit tout ce qu'on lui commanderoit, mais qu'elle croyoit que sa sortie déplairoit au Roi & à l'Impératrice, ce qui pourroit faire tort à l'Ordre ; qu'au reste le Pere n'avoit rien à craindre, parce que dans trois ans, la nouvelle Prieure & elle partiroient ensemble ; ce qui fut regardé, dans la suite, comme une prédiction des fondations étrangères auxquelles Dieu la destinoit ; on verra

aussi combien son séjour à *Madrid* étoit nécessaire.

A proportion des croix que souffroit la vertueuse Mere, Dieu la combloit de consolations : quoiqu'on eût beaucoup d'attention à cacher la pénitence à laquelle on l'avoit condamnée, l'Impératrice, qui l'aimoit beaucoup, en ayant été instruite, y parut très-sensible ; elle fit connoître que si elle avoit su plus tôt ce projet de la mortifier, elle s'y seroit opposée ; elle lui fit même offrir de lui faire ôter cette pénitence, & de plus d'obtenir un Bref qui lui seroit favorable & conforme au desir de ses Religieuses qui l'aimoient toutes également ; la vénérable Mere fit remercier Sa Majesté, & l'assurer qu'elle étoit si contente dans sa situation, qu'elle ne voudroit pas la changer pour tous les trésors de la terre ; que les supérieures l'avoient beaucoup plus favorisée qu'elle ne méritoit, lui accordant ce qu'elle avoit toujours souhaité, de se tenir dans sa cellule, occupée de Dieu seul, sans autres charges d'ames que de la sienne. Tels seront toujours les sentimens d'une Religieuse vraiment attachée à son état, & qui n'ambitionnera que de s'y sanctifier, non par ses propres voies, mais par celles de Dieu : l'Impératrice

Elle refuse
le crédit de
l'Impératrice
pour en être
déchargée.

bien édifiée de ces réponses , dit hautement qu'elle avoit trouvé une personne , qui accablées de peines , méprisoit toute espèce de consolations humaines , & qui avoit refusé généreusement tout son pouvoir qu'elle lui avoit offert ; elle ajouta que *l'Espagne* seroit bien heureuse , si elle avoit plusieurs personnes qui fussent dans les mêmes sentimens que cette Mere.

L'unique peine que ressentit la Sainte Religieuse , fut , comme je l'ai dit , d'être privée de recevoir tous les jours son céleste époux par la Communion ; mais Notre-Seigneur voulut l'en consoler lui-même , par un prodige : un Prêtre donnant la communion , & ayant laissé tomber une Hostie qu'on chercha long-tems , sans la trouver , ce Dieu Sauveur se montra sensiblement à la Mere *Anne* , dans l'endroit où il étoit , elle envoya dire , quoiqu'elle en fût fort éloignée , qu'on pouvoit regarder dans un coin qu'elle indiqua , qu'on y trouveroit la sainte Hostie ; on l'y trouva en effet , comme elle l'avoit dit : Notre-Seigneur lui accorda alors la même faveur dont il l'honoroit lorsqu'elle avoit le bonheur de le recevoir dans le Sacrement , de s'entretenir avec elle , & la dédomageoit par-là des

Elle fait retrouver une hostie tombée.

Faveurs qu'elle reçoit de Notre Seigneur.

communiions qu'elle ne pouvoit faire ; ayant communié une fois , la Sainte Hostie demeura tout le jour attachée à son palais & lui causa des douceurs inexprimables ; grace qu'il réitéra un an après ; à cette dernière fois , il lui dit qu'il en avoit agi ainsi en sa faveur , pour l'assurer qu'il étoit avec elle : en ce même tems , & le *Vendredi-Saint* , sur-tout , son corps participa aux douleurs que ce Dieu Sauveur souffrit dans sa Passion. On pourroit faire un gros volume de toutes les faveurs extraordinaires qu'elle reçut de son céleste époux : deux Religieuses du voile blanc déclarerent qu'elle l'avoit vue une nuit , dans le jardin , toute couverte d'une brillante lumiere qui dura long-tems ; lui en ayant parlé , elle leur dit simplement qu'elle ne favoit ce que Dieu vouloit faire d'elle , mais qu'elle vouloit tout ce qu'il lui plairoit.

Elle prédit
la mort du
Pere Nicolas
de Jésus.

Le Pere *Nicolas de Jésus* étant tombé malade en 1594 , à *Alcala* , dès que la Mere *Anne* eût su sa maladie , elle dit qu'il ne la verroit pas hors de *Madrid* , qu'elle en étoit bien fâchée ; les personnes qui entendirent ces paroles , les regarderent comme une prédiction de la mort de ce Religieux : la Mere ayant prié Notre-Seigneur pour lui , il lui dit qu'il

n'en reviendroit pas, & lui ordonna de le lui faire savoir ; cependant il parut guéri presque miraculeusement ; mais étant retombé, il mourut peu de tems après ; il avoit vécu très-saintement : on dit même que sachant qu'on vouloit le continuer Vicaire - Général, ses six ans d'exercice étant près de finir, il demanda à Dieu de terminer ses jours ; il eut pour successeur le Pere *Elie de Saint-Martin*, doué d'un même zele que son prédécesseur, mais d'un caractère moins austere. La Mere *Anne de Jésus*, ses trois ans de pénitence expirés, obtint de lui une obédience pour aller à *Salamanque* ; mais comme le Pere *Nicolas* avoit promis à l'Impératrice, que cette Mere ne sortiroit point de *Madrid*, elle écrivit à Sa Majesté pour avoir son agrément, lui représentant que ce changement de situation & de demeure lui étoit nécessaire pour sa santé & pour sa consolation ; la Princesse y consentit, quoiqu'à regret. *Anne de Jésus* Elle va à Sa-
partit avec la Mere *Marie de Saint-Jé-* *lamanque.*
rôme, accompagnée du Pere *Jean de Jésus-Maria*, & de son compagnon ; toutes les Religieuses furent très-affligées de son départ. Passant à *Avila*, elle se rappella les premiers pas de sa vocation ; fort attendrie à la vue de l'image de

Jésus-Christ, qu'elle y avoit apportée de *Plaisance*, elle conjura ce Dieu Sauveur de benir son second voyage à *Salamanque*. *Marie de Saint-Jérôme* restant à *Avila*, la Mere *Anne* amena avec elle *Anne de Saint-Barthelemi*, cette Sœur du Voile blanc qui avoit accompagné *Sainte Thérèse* dans tous ses voyages, & qui mettoit secrètement des morceaux de pain sous la serviette d'*Anne de Jésus*, lorsque, comme je l'ai dit plus haut, elle étoit extrêmement tentée de la faim; cette Sœur ayant été élevée, comme malgré elle au rang de Professe du Voile noir, mourut Prieure du Couvent de *Pontoise*.

Elle voit à
Albe le corps
de Ste. Thérèse.

La Mere *Anne* avoit obtenu la permission de passer par *Albe* pour y voir le corps de *Sainte Thérèse*, de faire ouvrir le coffre de fer dans lequel il étoit renfermé & de le mettre dans un riche cercueil que la *Duchesse d'Albe* avoit donné: on trouva le corps de la Sainte, quoique morte depuis douze ans, entier & parfaitement souple; ayant été levé tout droit, *Anne de Jésus* le regardant fixement, apperçut une épaule déchirée & qui paroissoit répandre du sang: elle l'essuya avec un linge qui fut teint de sang; elle en prit un autre qui le fut également; la Mere *Anne* ravie & comme

en contemplation à la vue d'un tel prodige, appuya sa tête sur l'épaule de la Sainte, ce qui ne servit pas peu sans doute à l'encourager à souffrir les peines & les travaux auxquels la divine Providence la destinoit pour l'étendue de son Ordre. Les Religieux qui s'étoient trouvés à l'ouverture du cercueil, prirent les deux linges ensanglantés, allèrent à la Cour, les faire voir au Roi & à l'Impératrice, & leur faire le rapport de ce qu'ils avoient vu : on continua alors les informations qui avoient été commencées par ordre du Pape, pour la canonisation de la Sainte.

La vénérable *Anne de Jésus* arrivée à *Salamanque*, n'avoit d'autre desir que d'y vivre inconnue, & de ne s'y occuper que de sa perfection & de son Dieu; elle méditoit avec consolation les premières instructions qu'elle y avoit reçues de *Sainte Thérèse*. Sa plus grande mortification étoit de voir l'estime & le respect que toutes les Religieuses lui témoignent : elle étoit alors attaquée de plusieurs infirmités, causées par ses continuelles & excessives pénitences; elle ne put cependant rester long-tems ignorée comme elle le desiroit : sa grande réputation ayant prévenu son arrivée à *Salamanque*, les principaux & les plus savans de l'Uni-

Sa vie sainte
à *Salaman-*
que.

verfité, instruits des faveurs fingulieres qu'elle recevoit du Ciel, desiroient la voir & l'entretenir; ces faveurs parurent même s'accroître alors & se manifesterent plus que jamais au dehors. Récitant son office, elle recevoit une intelligence particuliere des versets les plus difficiles des Pseaumes, & avoit des connoissances très-sublimes de la Théologie, soit mystique, soit scolastique; cette science qu'on peut appeller infuse, fut si bien reconnue par les plus grands hommes & par les hommes les plus spirituels de *Salamanque*, qu'ils la consultoient comme un oracle, sur les plus grandes difficultés. Le Pere *Dominique Bagnés*, Professeur en Théologie, qui l'avoit connue du tems de *Sainte Thérèse*, la voyoit souvent, ainsi que le Pere *Alphonse Curiel*, qui avoit succédé au Pere *Louis de Léon* dans la chaire de Professeur d'Écriture Sainte, & le Pere *Augustin Antolin*, qui succéda à celui-ci; ces grands hommes, les plus savans de toute l'*Espagne*, & tous ceux qui avoient l'avantage de converser avec elle, la comparoient à la sainte Réformatrice, & s'en retournoient instruits & remplis d'admiration: lorsque les magnifiques éloges que faisoient d'elle ces grands personnages, venoient à sa con-

Ses sublimes connoissances.

Elle est consultée par les savans.

Ses sentimens d'humilité.

noissance, elle s'en moquoit, & disoit qu'on avoit bien dit autre chose d'elle en matiere grave & infamante, que ces louanges n'étoient pas capables de l'enorgueillir, ni ces calomnies de l'attrister; elle les comparoit aux flots des rivieres qui ne peuvent renverser ceux qui les voient: tout ce qu'on disoit de bien de cette sainte Religieuse, ne put jamais lui faire perdre les bas sentimens qu'elle avoit d'elle-même; preuve non équivoque d'une vraie & d'une éminente sainteté. Plusieurs admirant les grandes connoissances dont Dieu l'avoit douée, voulurent l'engager à écrire, mais elle leur disoit que pourvu qu'elle se vît écrite au livre de vie, elle s'embarassoit peu de toute autre écriture: lorsqu'on lui représentoit qu'il étoit de la gloire de Dieu qu'on fût, dans la suite, les grandes faveurs dont il l'avoit honorée, elle disoit que cette gloire ne seroit pas bien grande, si elle avoit besoin de ses mémoires: cette humilité l'empêchoit de rendre compte, par écrit, de son intérieur à ses Confesseurs.

L'Office de Prieure ayant vaqué à *Salamanque*, en 1596, les Religieuses l'élirent d'une voix unanime: quelque consolation qu'elle eût ressentie à se trouver dans un état à ne penser qu'à elle,

Elle est élue
Prieure.

elle accepta la charge, sans répugnance ; pour se conformer à la volonté de Dieu ; elle se croyoit d'ailleurs spécialement obligée de servir ce Monastere dont elle se regardoit la fille, parce qu'elle y avoit pris le saint-habit de la Religion. Quoique ce Couvent fût peu riche, elle ne paroïsoit pas faire grande attention au temporel, parce que le Seigneur lui avoit promis, là, comme dans les autres Monasteres qu'elle avoit gouvernés, d'y pourvoir ; car ce soin est un devoir essentiel à la place de Supérieure, & duquel elle doit rendre compte à Dieu, par proportion, comme du spirituel. Des Religieuses qui ont vécu avec elle, ont déclaré que, malgré la pauvreté de la Communauté, & quoique cette Mere parût prodigue pour tout ce qui étoit nécessaire, elle en avoit toujours de reste, mais que cela ne dura que le tems qu'elle fut en charge : elles ont assuré également que pour la régularité, elle étoit toujours la premiere, ainsi que pour les mortifications & les penitences. Son plus grand soin fut toujours de bien gouverner les ames qui lui étoient confiées, examinant attentivement les dispositions & le caractere de chacune d'elles, afin de prendre les moyens les plus propres à les conduire à la

Ses soins dans
cette place.

la perfection, s'accommodant à toutes, pour les gagner toutes à *Jésus-Christ*. Quoiqu'elle eût beaucoup d'affection pour toutes ses Filles, elle paroissoit cependant les traiter avec rigueur, & les plus parfaites sur-tout, les portant constamment à la mortification, pour les rendre plus courageuses dans la pratique de la vertu, conduite infiniment plus agréable au céleste époux, plus méritoire pour une Supérieure, & plus avantageuse à toute une Communauté, qu'une molle indulgence, qu'une douceur excessive qui permet ou tolere tout & ne remédie à rien, dans la vue de ne pas indisposer les esprits & de se gagner les cœurs.

Ayant demandé à une Religieuse nouvellement arrivée, de lui dire les défauts qu'elle remarquoit en elle, ou dont elle entendroit parler, cette Religieuse lui dit, avec beaucoup de simplicité, qu'elle avoit oui dire qu'elle étoit trop rigoureuse & qu'elle le pensoit aussi elle-même : la Mere lui dit alors qu'elle ne s'en corrigeroit point, tant qu'elle auroit à conduire des ames aussi bien disposées, parce que *S. Bernard* disoit que c'étoit ôter le pain de la bouche de l'enfant, de priver de la mortification un sujet capable de la souffrir : maxime bien chrétienne & bien

Ses sentimens
sur sa sévé-
rité.

religieuse , mais qui sera toujours peu goûtée par une Supérieure ennemie elle-même de la pénitence : heureuses les Filles qui auront une Mere semblable à *Anne de Jésus* ! heureuse aussi la Mere qui aura des Filles aussi bien disposées que celles de la sainte Carmélite ! Le soin qu'elle prenoit à les conduire à la Sainteté , ne lui faisoit rien perdre de son attention à se perfectionner elle-même : malgré tous ses travaux & son activité extérieure , elle étoit dans une oraison & dans une union continuelle avec Dieu ; au réfectoire , au parloir & dans tous les autres lieux , elle paroissoit aussi recueillie en Dieu , que si elle eût été dans sa cellule , au pied du Crucifix : ses Confesseurs alloient jusqu'à lui ordonner de se faire violence , pour occuper son esprit d'objets extérieurs. Elle se livroit , sans ménagement , à toute espece de mortification , ne voulant prendre de goût à rien , selon la promesse qu'elle avoit faite à N. S. Quoique souvent altérée , ayant dès-lors un commencement d'hydropisie , elle ne buvoit jamais entre les repas ; si elle se trouvoit dans un état de repos ou de soulagement , elle le quittoit aussi-tôt , quelqu'instance qu'on lui fît. Souffrant un jour de grandes douleurs , une de ses

Son recueil-
lement.

Sa mortifi-
cation.

Filles ayant voulu la consoler par la pensée de la Passion de *Jésus-Christ*, elle lui dit qu'elle s'affligeoit beaucoup plus des tourmens que ce Dieu Sauveur avoit soufferts pour elle, que de ceux qu'elle souffroit elle-même. Elle avoit tant d'attrait pour la vérité, que si un seul mot, dit ou écrit y paroissoit peu conforme, elle le condamnoit, disant qu'il n'y avoit rien de si aimable que la pure vérité; elle avoit une si profonde humilité, qu'elle prioit même les Novices de lui faire connoître ses défauts.

J'ai déjà rapporté quelques guérisons qu'elle avoit faites; en voici quelques autres: la Mere *Béatrix de la Conception* qui l'accompagna depuis sa sortie d'*Espagne* jusqu'à sa mort, déclara que dans un accident considérable dans lequel elle tomboit de tems en tems, dès que la Mere *Anne de Jésus* la touchoit, elle se sentoit très-soulagée. Plusieurs autres Religieuses furent guéries par le même moyen: cela devint si fréquent, que quand elles étoient incommodées, elles cherchoient à se procurer de ses mouchoirs, ou des morceaux qui se détachent de sa robe, & qui, appliqués sur l'estomac, ne manquoient point de causer une guérison. Toute sa vie, elle conserva la

Diverses guérisons miraculeuses & autres prodiges.

robe qu'elle avoit reçue à sa profession : la Mere *Marie de Jésus* en recueilloit avec soin tous les morceaux , disant qu'il viendroit un tems où on les conserveroit comme autant de reliques.

Elle reçoit
d'excellentes
Novices.

Plusieurs jeunes personnes des principales maisons de *Salamanque* , sur le bruit de la sainteté de la Mere *Anne de Jésus* , vinrent se présenter à elle pour être admises dans sa Communauté : elle en reçut quelques-unes qui furent d'excellentes Religieuses & qui , dans la suite , gouvernerent des maisons avec beaucoup de sagesse & de succès. L'épouse du *Docteur Madrave* , Professeur en Médecine , & qui fut depuis premier Médecin du Roi *Philippe III* , étant accouchée d'une fille , l'envoya à la Mere *Anne de Jésus* , afin qu'elle lui donnât sa bénédiction ; ce que la sainte Mere fit volontiers , estimant beaucoup les parens de cette enfant qui , vingt-ans après , déclara à sa Mere qu'elle vouloit être Carmélite Déchaussée : la Dame , qui étoit bonne chrétienne & qui désiroit par conséquent , au-dessus de tout , le salut de sa fille , auroit bien souhaité pouvoir prendre sur cela l'avis d'*Anne de Jésus* : cette Mere alors en France apparut une nuit à la Dame qui , rassurée par cette

Sa bénédiction sur un enfant nouveau né.

Dans la suite
bonne Car-
mélite.

vision sur la vocation de sa fille, lui donna son consentement : elle fut une très-fervente Religieuse. Le tems de Prieure de la vénérable Mere étant expiré en 1599, quoique ses Religieuses eussent bien voulu la conserver, Dieu permit qu'elles en élurent une autre.

Une Dame demanda alors de faire une fondation en la ville de *Rodrigués* ; la Mere étant libre, les Supérieurs jetterent les yeux sur elle pour cette fondation : elle-même s'y étoit offerte, mais elle ne partit point, cette fondation n'ayant point été effectuée. La Mere d'ailleurs se trouva alors très-incommodée d'un hiver fort rude. Pour construire un Monastere de Carmes Réformés, on abattit un vieux mur qui, par sa chute, écrasa un Religieux, Procureur de la maison : quoique cet accident fût arrivé à l'autre extrémité de la Ville, la Mere *Anne*, qui se confessoit alors, connût, par révélation, la mort funeste du Religieux ; elle interrompit sa confession pour l'apprendre à son Confesseur, & lui ajouta que ce qui devoit les consoler, c'est que ce Religieux étoit resté bien peu de tems dans le Purgatoire ; le Pere avoua depuis qu'il avoit été tenté de n'en rien croire, mais qu'il avoit été

La mort d'un
Déchauffé lui
est révélée.

bientôt assuré du fait. Les six ans du Général étant près de finir, on ne savoit absolument qui lui succéderoit : les sentimens étoient divisés en faveur de deux des plus anciens & les plus fervens de l'Ordre ; la Mere *Anne de Jésus*, après avoir recommandé long-tems cette élection à Dieu, dit au Prieur qu'aucun des deux ne seroit élu ; le Pere, surpris de cette déclaration, lui en ayant demandé la raison, elle lui dit que, recommandant à Dieu cette affaire, elle les avoit vu tous deux ensevelis ; quelques mois avant qu'on tint le Chapitre, ils moururent l'un après l'autre ; le Pere *François de la Mere de Dieu*, duquel on n'avoit point parlé, fut élu ; des deux qui moururent, la Mere *Anne* dit encore à son Confesseur que l'un lui avoit apparu dans la gloire, le jour même de sa mort qui arriva bien loin de *Salamanque*.

La place de Professeur de l'Écriture-Sainte dans l'Université étant vacante, quelques Religieux s'étant disputé la Chaire, elle fut donnée au Pere *Antolinés, Augustin*, comme la Mere l'avoit prédit au Général de cet Ordre, quoiqu'alors il y eût moins d'espérance pour lui que pour le *Dominicain* qui prétendoit aussi

sa prédiction sur l'élection du Général.

Autres prédictions.

à cette place. *Jacques de Coral* ayant été nommé par le Président des *Indes*, à la place d'*Auditeur de Lima*, alla consulter la Mere *Anne de Jésus* qui lui dit, sans hésiter, de ne la point accepter, parce qu'il en trouveroit de meilleures dans le lieu où il étoit, ce qui arriva en effet. Le tems d'une élection de la Prieure à *Salamanque* étant arrivé, les Religieuses penserent à la Mere *Anne de Jésus*; le Supérieur, qui connoissoit son mérite, desiroit aussi qu'elle eût cette place, mais le Seigneur ayant d'autres vues sur cette sainte Religieuse, permit que, malgré le desir des Religieuses, on élût la Mere *Béatrix du Saint-Sacrement*, sœur du *Duc d'Albe*.



LIVRE SIXIEME.

Dieu la com-
ble de conso-
lations.

DIEU combloit alors & plus que jamais, la Mere *Anne de Jésus* de ses faveurs & de tant de caresses, qu'elle se plaignoit quelquefois à son céleste époux de ne pouvoir les supporter. Etant un jour dans sa cellule occupée à méditer devant une image de Jésus crucifié, considérant la plaie de son côté, elle se sentit remplie d' très-douces consolations. A deux différentes fois le Seigneur lui ayant fait connoître qu'il vouloit qu'elle allât en *France* pour y faire des fondations de son Ordre, elle écrivit au Pere Général, que s'il avoit dessein d'envoyer en ce Royaume quelques Religieuses, elle le prioit de la mettre de ce nombre. En 1602, le jour de la fête de *Saint Luc*, elle eut une vision dans laquelle elle connut qu'il entreroit dans l'Eglise une grande lumiere dont elle feroit la meilleure partie. Un an après, elle eut une autre vision qui fut un peu différente: elle se trouva dans une grande obscurité & affliction d'esprit, ce qui fut pour elle comme une prédiction de l'entrée qu'elle devoit faire en *France*, le jour même de *Saint Luc*, & de tout

Diverses vi-
sions sur les
fondations en
France.

ce qu'elle devoit y souffrir de peines, d'abandon & d'aridité.

La vie de *Sainte Thérèse*, composée par elle-même, & ses autres écrits, ayant été imprimés en françois, inspirèrent à plusieurs personnes pieuses de la nation, un grand desir d'y voir établir la réforme de cette Sainte; elles firent demander en *Espagne* de ces Religieuses, & députerent même pour en obtenir, mais les Supérieurs refuserent d'en donner, pensant que c'étoit trop les éloigner d'eux & préjudicier à l'Ordre; ce refus ne rebuta point; après bien des démarches, des sollicitations & des délais, les Supérieurs parurent céder enfin; mais bien résolue de ne point donner la Mere *Anne de Jésus*, qu'ils jugeoient né cessaire en *Espagne*, pour son mérite & pour ses talens; il jetterent les yeux sur *Marie de Jésus*, du Couvent de *Ségovie*. *Anne de Jésus* en étant instruite, dit qu'elle-même iroit en *France* & que cette Mere n'iroit pas; elle avoit dit, quelque temps auparavant, que malgré les refus des Supérieurs de donner des Religieuses pour la *France*, il y en iroit sûrement. Au reste dans toutes ses prédictions, elle parloit affirmativement; tout arriva en effet comme elle l'avoit prédit.

Projet & diverses démarches pour l'établissement du Carmel en France.

Prédiction d'Anne sur cela.

Ce sont ces fondations de la vénérable Mere, tant en *France* que dans la *Flandres*, que j'ai présentement à décrire, partie de mon ouvrage la plus intéressante, au moins pour les dignes & vertueuses Filles de *Sainte Thérèse*, habitantes de ce Royaume, & pour celles de la *Flandres*, que la divine Providence y a transférées, en partie du moins. Je ne crois point devoir rapporter ici ce que j'ai dit dans la vie (1) de la *Sœur Marie de l'Incarnation*, dite dans le monde *Madame Acairie*, des différentes apparitions de *Sainte Thérèse*, à cette pieuse femme, de l'ordre que la Sainte lui fit, de la part de Dieu, de travailler à l'établissement de ses Religieuses en *France*, des difficultés, des délibérations, des délais, & de toutes les démarches faites d'abord sans succès, à ce sujet; je dois me borner ici à ce qui a rapport à la Sainte Religieuse dont j'écris la vie. En 1588, la *Maréchale de Joyeuse*, mere du Cardinal de ce nom, & du *Pere Ange*, Capucin, ayant envoyé *M. de Bretigny*, qui étoit né à *Burgos*, pour obtenir des Carmélites, il vit à *Madrid* la Mere *Anne de Jésus*, &

(1) Imprimée en 1778.

Iui fit part du sujet de son voyage ; mais la Mere lui dit qu'il n'étoit pas encore tems, que le projet s'exécuteroit, & que quand le tems seroit venu, elle l'aideroit de tout son pouvoir. Avant la démarche de *M. de Bretigny*, *M. de la Guichonniere*, Maître des Comptes à *Paris*, avoit tenté de faire un pareil établissement dans sa maison des *Noyers* ; mais n'ayant pu surmonter les difficultés qui se présenterent, il abandonna ce projet, se fit Chartreux dans le Monastere de *Paris*, & y vécut saintement. *M. Galemant*, Curé d'*Aumale*, ayant eu le même desir, fit aussi, à cette fin, le voyage d'*Espagne* ; n'ayant pu réussir, de retour, plein de confiance en Dieu, il se borna à rassembler de jeunes Filles, comme une pépiniere pour le *Carmel*, lorsqu'il seroit introduit dans le Royaume : dans une assemblée convoquée par *Dom Baucoufin*, Vicaire des Chartreux, où se trouverent MM. *Galemant*, *Duval*, *de Bérule*, *de Bretigny* & *Saint François de Salles*, qui étoit alors à *Paris*, pour les affaires de son Diocese, qui avoit dès-lors la réputation d'un Saint, & d'un Saint des plus éclairés, tous jugerent qu'il falloit obéir à la volonté de Dieu, & mettre, sans délai, la main à l'œuvre.

On écrivit d'abord à Rome, pour obtenir du Souverain Pontife les permissions, quoiqu'on ne prévît point alors d'où l'on pourroit tirer les secours nécessaires, & qui devoient être considérables, pour cette grande entreprise. Madame *Acarie*, qui ne pouvoit ignorer qu'elle ne fût agréable au Seigneur, bien satisfaite de cette décision, ne pensa plus qu'à donner tous ses soins pour la faire réussir. Cette dame également estimée & respectée de la Cour & de la Ville, étoit alors toute livrée aux bonnes œuvres & surtout au soulagement des malheureux. Allant un jour solliciter, auprès de la *Princesse de Longueville*, des secours pour quelques pauvres, elle fut, en chemin, inspirée de proposer à cette Princesse, au lieu de la bonne œuvre dont elle avoit dessein de lui parler, la fondation d'un Monastere de Carmélites à Paris : la facilité qu'elle trouva & la promesse qui lui fut faite, la confirmèrent dans l'idée que son inspiration venoit de Dieu; on commença d'agir en conséquence, mais le Parlement étant dans le dessein de n'admettre dans la capitale aucune Communauté sans revenu, la Princesse résolut de renter le Monastere qu'elle alloit fonder : on choisit pour la premiere maison de

Zeile pour
cetta de Ma-
dame *Acarie*.

Premier Mo-
nastere à Pa-
ris.

l'Ordre, le Prieuré de *Notre-Dame-des-Champs*, rue *Saint-Jacques*, où l'on croit que *Saint Denis*, l'Apôtre de la *France*, avoit établi son Siège épiscopal. Le sieur *Santeuil* étant allé à *Rome* pour obtenir les permissions nécessaires, on travailla à rendre ce Prieuré propre à recevoir une Communauté de Religieuses. En 1603, le Roi *Henri IV*, à la priere de la *Princesse de Longueville*, envoya en *Espagne* *M. Gautier*, Avocat-Général au Grand-Conseil, chargé de lettres pour le Roi, dans la vue d'obtenir des Religieuses, pour faire la fondation projetée; on envoya de plus pour accompagner ces Religieuses, *Madame Pucheul*, veuve, qui, étant *Espagnole*, entendoit la langue, *Madame Jourdain*, aussi veuve, & *Mademoiselle Ligneul*, toutes personnes qui avoient dessein d'entrer dans l'Ordre, ce qu'elles exécuterent dans la suite.

Madame Acarie ayant fait, vers ce tems-là, un voyage de dévotion en *Lorraine*, étant dans l'Eglise de *Saint Nicolas*, *Sainte Thérèse* lui apparut pour la troisieme fois, l'assura du succès de son entreprise, lui déclara qu'elle seroit elle-même Religieuse Carmélite, & Sœur Converse. Cependant les Religieux Su-

Troisieme
apparition de
Ste. Thérèse
à *Madame*
Acarie.

Difficultés

des
rieurs
gnols.

Supé-
rieurs
Espa-

érieurs des Carmélites d'*Espagne*, malgré toutes les démarches faites jusques-là, & les lettres même du Roi de *France* à celui d'*Espagne*, & à son Ambassadeur en cette Cour, faisoient toujours difficulté de donner les Religieuses qu'on demandoit, voyant que ces Monasteres qu'on vouloit établir en *France*, ne pourroient être gouvernés & dirigés par eux. *M. de Bretigny*, qui avoit fait un second voyage avec les Dames, voyant que *M. Gautier* ne pouvoit rien obtenir, revint en *France*, & représenta qu'il convenoit que *M. l'Abbé de Bérulle* fît avec lui le voyage d'*Espagne*: cet Abbé partit en effet promptement & se donna, avec les autres agens, bien des mouvemens qui réussirent enfin. Après avoir salué le Roi, qui étoit alors à *Valladolid*, ils allerent à *Madrid* voir le Général, auquel ils demanderent en particulier, *Marie de Saint-Joseph*, qui étoit arrivée depuis peu de *Lisbonne*: mais cette Religieuse étant morte des fatigues de son voyage fait dans le fort de l'hiver, on fut obligé d'en demander d'autres: le Provincial, quoique résolu dans le fond, de ne rien accorder, sans doute pour éviter les poursuites des Députés, leur en proposa quelques-unes de différens Monasteres qu'ils parcoururent,

quoiqu'assez éloignés les uns des autres , sans trouver personne qui parût leur convenir.

Madame *Acarie* attendant toujours & avec la plus grande confiance , que les Députés réussiroient enfin , avoit rassemblé dans une maison , vis-à-vis *Sainte Genevieve* , plusieurs jeunes filles de condition , qui desiroient d'être Religieuses , dans la vue de les faire entrer dans le nouveau Couvent des Carmélites. Les Députés ne pouvant rien terminer avec le Provincial , ayant appris qu'on alloit tenir un Chapitre à *Pastrane* , pour l'élection d'un nouveau Général , *M. Gauthier* prit le parti d'y aller , laissant à *Valadolid MM. de Bérule & de Bretigny* , avec les Dames Françoises ; le même Général ayant été réélu , & n'espérant rien de lui , tant il étoit difficultueux , les Députés eurent recours au Nonce du Pape , qui nomma , de son autorité , six Religieuses auxquelles il ajouta quatre Religieux pour les conduire , & engagea le Général à donner , par écrit , sa permission ; ce qu'il fit , ajoutant qu'il la donnoit par violence. Pendant tout le tems que dura cette négociation , la Mere *Anne de Jésus* se trouva dans un état d'obscurité , qui ne lui étoit pas ordinaire ; il y a apparence que le

Démon qui redoutoit ces fondations en France, en étoit la cause : lorsque le Général eut enfin donné son consentement, la Sœur *Anne de Jésus*, cette Sœur converse, sur laquelle, comme je l'ai dit, la Mere *Anne* lui lavant les pieds un *Jeudi-Saint* à *Madrid*, fit un miracle bien extraordinaire, en lui procurant un mal qui l'empêcha de travailler pendant trois jours de la *Semaine-Sainte*, étant alors à *Alcala*, entendit des cris & des hurlemens horribles des Démons. La Mere *Anne de Jésus* écrivit en ce tems-là au *Pere Jacques de Guévare*, qui étoit aussi à *Alcala*, que Dieu avoit dissipé ses nuages, elle le prioit de plus de savoir de cette Sœur converse, *Anne de Jésus*, si c'étoit la volonté de Dieu qu'elle allât en France : ce n'est pas, comme on l'a vu plus haut, qu'elle ne fût à quoi s'en tenir : après deux ans de refus du Général, de donner la Mere *Anne de Jésus*, il l'accorda enfin, avec la permission de prendre d'autres Religieuses, à son choix.

Départ de
la Mere *Anne*
pour la France
avec cinq
Religieuses.

La Mere ayant pris deux Religieuses de *Salamanque*, & trois d'autres Couvens, étant prête à partir avec les Délégués & les Dames destinées pour les accompagner, le Général leur donna deux Religieux de l'Ordre, qui les conduisirent

jusqu'à *Paris* ; il vint leur dire adieu, leur donna sa bénédiction & nomma Prieure la Mere *Anne de Jésus*, & Sous-Prieure *Isabelle des Anges*, qui l'étoit de *Salamanque*. Le Démon n'ayant pu empêcher leur départ, chercha au moins à les retarder : deux des Religieuses furent incommodées de la fièvre, & la Mere *Anne de Jésus* elle-même eut de violens accès de goutte, de toux, de paralysie & de maux d'estomac ; mais tout cela ne les empêcha point de continuer leur route. Etant montées dans leur voiture & le cocher allant à pied, les chevaux obligés de passer sur un petit pont, se détournèrent assez pour qu'une roue se trouvât en l'air, ce qui fit verser la voiture : comme il n'y avoit point d'eau, personne ne reçut de mal, excepté le Sœur *Anne de Saint-Barthelemi* qui fut un peu blessée à la joue ; une des Religieuses rapporta qu'une roue de la voiture avoit passé sur le corps d'un homme qu'on crut mort, mais qui se releva sans aucune blessure, miracle qu'on attribua à la Mere *Anne de Jésus*, qui, dans cet accident & dans quelques autres, pendant le voyage, remédioit à tout, en jettant de l'eau bénite, qu'elle portoit sur elle, & dans laquelle, à l'exemple de *Sainte-Thérèse*, elle avoit la plus grande confiance.

Chûte dangereuse de la voiture.

Ces Religieuses étant arrivées à Bayonne, l'Abbé de Bérule prit les devans, & alla à Fontainebleau où étoit le Roi, pour l'informer de leur entrée en France. Sa Majesté leur renvoya cet Abbé pour les féliciter de leur arrivée, & pour recommander sa Personne & son Royaume à leurs prieres. Tandis qu'on faisoit tant de démarches en Espagne pour obtenir ces Religieuses, & qu'on y éprouvoit tant de difficultés, le sieur de Santeuil sollicitoit à Rome une Bulle qui lui fut accordée le 13 Novembre 1603, par le Pape Clément VIII, qui permettoit l'érection du premier Monastere des Carmélites en France, comme chef de tous les autres qui y seroient fondés, sans désigner cependant en quoi devoit consister cette prééminence : par cette Bulle, le Souverain Pontife supprimoit le Prieuré de Notre-Dame-des-Champs, destiné à former ce premier Monastere ; il déclaroit les Religieuses assujetties au Général des Déchaussés, & en son absence, au Prieur des Chartreux de Paris, à cause de la conformité de vie des deux Ordres, & de plus, à trois Administrateurs ordinaires, qui furent MM. Galemant, Duval & de Bérule : Sa Sainteté permettoit à la Princesse de Longueville, fondatrice de

Henri IV
se recom-
mande à leurs
prieres.

Bulle de Clé-
ment VIII
pour l'érec-
tion du pre-
mier Monas-
tere.

ce premier Monastere , tant qu'elle ne seroit point mariée , d'entrer & de coucher dans le Couvent , avec une suivante. Madame *Acarie* , de son côté , se donnoit des peines infinies , & répandoit beaucoup d'argent pour la construction du Monastere , ne perdant presque jamais de vue les ouvriers , les conduisant le plus souvent elle-même dans leurs opérations.

La Mere *Anne de Jésus* étant arrivée à *Bordeaux* avec ses Religieuses , elles s'y reposerent huit jours. De cette ville , étant venues à *Saintes* , l'Abbesse qui étoit de la Maison de *Foix* , les reçut dans sa Communauté , & leur témoigna beaucoup d'amitié. Sa Niece qui étoit sa

Vertu de la
niece de l'Ab-
besse de Sain-
tes.

coadjutrice , très-bonne Religieuse , ayant conçu beaucoup d'estime pour ces Carmélites , & d'attachement pour la Mere *Anne de Jésus* , voulant se joindre à elles , entra dans la voiture , lorsqu'elles partirent , mais sa tante s'opposa à son départ : pour y suppléer , après la mort de cette tante , devenue Abbesse , elle fonda dans la ville un Couvent de Carmélites , & logea quelques mois , dans sa maison , les Religieuses qu'on avoit fait venir pour cette fondation , jusqu'à ce que le Monastere qu'on leur préparoit ,

fût en état de les recevoir : elle profita si bien des fréquentes conversations qu'elle eut avec la Mere *Anne de Jesus*, qu'elle travailla avec succès à la réforme de son Abbaye.

Arrivée des
Carmélites à
Paris.

De *Saintes* nos Religieuses allerent à *Poitiers* où l'on vit une espece d'émulation à qui les logeroit : elles resterent trois jours à l'Abbaye de la *Trinité*, & arriverent à *Paris* le quinze Octobre 1604. Le lendemain la *Princesse de Longueville* les mena à l'Abbaye de *Saint-Denis*, dans l'octave de la fête du Saint; elles y entendirent la Messe & y communierent, puis elles allerent dîner à celle de *Montmartre*, où ce Saint & ses Compagnons souffrirent le Martyre; elles firent ce pèlerinage pour le remercier de leur heureux voyage & pour le prier de les prendre & leur établissement en *France* sous sa protection : elles allerent ensuite prendre possession de leur Couvent, chantant dans l'Eglise, le Pseaume, *Laudate Dominum omnes gentes*, &c. La maison n'étant pas encore tout-à-fait disposée pour les recevoir, elles se logerent dans le dehors, habitation du Prieur, que *Madame Acarie* leur avoit fait préparer, en attendant. Le lendemain l'Archevêque de *Paris* les envoya visiter par un Prêtre, qui leur dit la Messe, & qui les com-

Elles entrent
dans leur
Couvent.

munis. Le Prieur des Chartreux ayant absolument refusé la charge de Visiteur, les deux Peres Déchaussés qui avoient accompagné les Carmélites, les remirent, avant de retourner en *Espagne*, sous la conduite des trois Administrateurs nommés par le Pape. La Mere *Anne de Jésus* parut regretter beaucoup ces Religieux, & prit dès-lors la résolution de travailler à les établir en *France*; elle y trouva d'abord beaucoup d'opposition de la part du Conseil & du Parlement, mais certaine que c'étoit la volonté de Dieu, qu'elle avoit beaucoup prié pour cela, elle ne se rebuta pas, & prédit même à un Magistrat, qui paroissoit le plus opposé à cet établissement, que dans peu, lui & les autres seroient les premiers à le solliciter, ce qui arriva en effet; en 1710, le Pape écrivit au Roi pour le prier de recevoir ces Religieux dans son Royaume, ce qui fut aussi-tôt accordé, & *M. Vivien*, ce Magistrat à qui la Mere *Anne de Jésus* avoit fait la prédiction, fut un des plus zélés solliciteurs, & un des fondateurs, ce qu'il déclara lui-même dans la suite, par un écrit signé de sa main.

La Mere *Anne* regrette les Déchaussés.

Son projet de les établir en *France*.

Bien des sujets ne tarderent pas à se présenter au nouveau Monastere & à de-

mander le saint habit du *Carmel* ; la Mere *Anne de Jésus* ne sachant point le françois , & ne pouvant par conséquent examiner elle-même leur vocation , en confia le soin aux trois Administrateurs , qui connoissant les lumieres & toute la vertu de Madame *Acarie* , s'en rapporterent à son jugement. Entre toutes celles qui se présenterent , on en choisit sept : les trois premières auxquelles on donna l'habit , furent Madame *Jourdain* , qui , comme je l'ai dit , avoit accompagné les Religieuses dans leur voyage ; à une Demoiselle *Hannivel* , de Rouen , & à une femme-de-chambre de Madame *Acarie* , fille d'une grande vertu ; les autres furent successivement revêtues du saint habit. Il s'en présenta grand nombre d'autres , mais on attendit quelque tems que la maison fût entièrement finie , la Mere *Anne de Jésus* voulant d'ailleurs se conformer à la constitution de *Sainte Thérèse* , qui fixe le nombre des Religieuses de chaque maison à vingt & une ; elle savoit aussi qu'un trop grand nombre cause toujours de la confusion & que le desir de recevoir beaucoup de sujets , fait qu'on en admet quelquefois sans vocation. Dans la vue d'étendre le saint Ordre & de satisfaire les sujets qui se

Elle reçoit
des Novices.

présentoient, on pensa à faire une seconde Fondation à
Pontoise. fondation, à *Pontoise*.

Madame de Bréauté qui étoit déjà Novice, fille de *M. Sancy*, & fort riche, se chargea de cet établissement, avec la permission de l'Archevêque de *Rouen*, ce qui fut exécuté promptement, & fit tant de plaisir aux habitans de *Pontoise*, qu'avant l'arrivée des Religieuses, ils se disputèrent l'honneur de les recevoir. La Mere *Anne de Jésus* qui vint elle-même établir les Religieuses qu'elle avoit choisies pour cette nouvelle maison, la trouva préparée & si bien pourvue de tout, par les soins de Madame *Acarie*, que peu de jours après son arrivée, & après avoir donné l'habit à quatre filles, elle retourna à *Paris*. *Anne de Saint-Barthélemi*, cette Sœur converse qui, comme je l'ai dit, avoit été la fidelle compagne de *Sainte Thérèse*, dans tous ses voyages, montrait tant de vertu, qu'on se détermina, à son grand regret, à lui donner le Voile noir & à la faire Prieure de la nouvelle maison.

Dès que la Mere *Anne de Jésus* eut bien connu Madame *Acarie*, & que cette Dame eût également connu la sainteté de la Mere *Anne*, elles conçurent bien-tôt l'une pour l'autre, beaucoup d'estime

Prodiges au
sujet du lan-
gage.

Aridités de
la Mere Anne
de Jésus.

& un très-grand attachement. Quoique la Mere ne fût point le françois, Dieu permit que les Françoises l'entendissent, parlant espagnol, & qu'elle les entendît également, parlant françois. Le Seigneur tint alors envers la vénérable Mere une conduite bien différente de celle qu'elle avoit presque toujours éprouvée, conduite qu'il avoit tenue envers *Sainte Thérèse* elle-même, qu'il tient ordinairement envers les ames les plus parfaites & qu'il chérit le plus : à de grandes consolations, il fit succéder de grandes aridités & un délaissement qu'elle n'avoit éprouvé qu'une seule fois en *Espagne*, pour peu de temps, ce qui lui faisoit dire qu'il lui sembloit que son Dieu & son ame étoient demeurés dans ce Royaume, qu'il n'y avoit que son corps qui fût venu en *France*; mais le céleste époux, en la privant de ses anciennes faveurs, parut lui en accorder d'autres bien plus considérables & plus agréables à elle-même, parce qu'elles regardoient le salut des ames, la conversion des hérétiques & le bonheur de la *France*, ce fut de procurer la paix dans le Royaume & de l'y affermir, dès que les filles de *Sainte Thérèse* y furent entrées.

Peine de la

La Mere Anne de Jésus, accoutumée
de

de tout tems au gouvernement des Religieux de son Ordre, eut d'abord de la peine à se faire à celui des Prêtres séculiers qui leur avoient été donnés par le Souverain Pontife ; quoiqu'elle reconnût dans eux beaucoup de lumieres & de vertu, elle appercevoit un froid accueil qui pouvoit venir du peu de connoissance qu'ils avoient de son caractere & de tout son mérite : quoique fort naturelle & simple même, elle avoit un air austere & sérieux qui pouvoit d'abord rebuter ceux qui ne la connoissoient pas parfaitement ; Dieu le permit, pour la perfectionner de plus en plus. Au reste, on ne doit point être surpris que cette Mere, & en général les Religieuses Espagnoles montraissent quelque peine sur le changement de Supérieurs & sur-tout de Directeurs : elles avoient été jusquelà gouvernées par les Carmes Déchauffés, & de plus dirigées par eux, au moins dans les endroits où ils étoient établis comme elles. Ces Peres étoient, comme on l'a toujours vu, dans les Ordres naissans, de saints Religieux ; si tous n'étoient pas des *Jean de la Croix*, tous étoient alors, comme les Carmélites, de dignes enfans de *Sainte Thérèse*, remplis de son esprit ; & fideles observateurs de sa

Mere Anne
touchant les
Administrateurs.

regle , par conséquent plus en état de diriger leurs Sœurs , & de les conduire à la perfection , que des Prêtres séculiers qui , outre qu'ils devoient les entendre difficilement , étoient peut-être assez peu instruits des devoirs de l'état religieux , mais sûrement sans beaucoup de connoissance de l'esprit du *Carmel* réformé ; peut-être aussi les Administrateurs , qui furent nommés dans la suite Visiteurs-Généraux , quoique pieux & éclairés , comme ceux que nos Carmélites ont le bonheur d'avoir aujourd'hui , ne se mirent-ils point assez à la place des Espagnoles : nos Carmélites cependant n'ont à présent qu'à louer & à remercier la divine Providence des dispositions qui furent faites alors & qui subsistent encore aujourd'hui , tant pour le gouvernement de leurs Monasteres , que pour la direction de leur conscience : ces difficultés qu'éprouverent les Religieuses venues d'*Espagne* , ne contribuerent pas peu à les dégoûter du séjour de la *France* , & sur-tout la Mere *Anne de Jésus* qui avoit été long-tems dirigée par le *Pere Jean de la Croix* , Religieux parfaitement éclairé dans les voies de Dieu , & que l'Eglise a inscrit , dans la suite , au catalogue des Saints : aussi cette vénérable Mere saisit-

elle avec satisfaction l'occasion que la divine Providence lui présenta, d'aller en *Flandres* faire des fondations de son Ordre, dans l'espérance de pouvoir plus facilement y procurer l'établissement & la direction des Carmes Déchauffés; elle y réussit en effet; elle fit plus encore: c'est à ses négociations & à tous ses soins que ces Religieux durent leur établissement en *France*.

Cette Mere ne fut pas long-tems à se convaincre que le Seigneur avoit toujours des vues de bonté pour elle: se voyant abandonnée des hommes, dans un tems où elle pensoit avoir le plus besoin de conseils, elle s'en plaignit amoureusement à son céleste époux, ainsi que du délaissement intérieur dans lequel elle se trouvoit & qui augmentoit sa peine; mais elle entendit une voix qui lui dit: *j'ai été bien plus délaissé, je veux que tu me suives sur ces pas.* Ces paroles la consolèrent, & lui donnerent en même tems de la confusion de son peu de courage à souffrir: quelques peines qu'elle eut dans la suite, elle ne se plaignit plus, elle ne fit même que croître dans l'amour & le desir de toute espece de souffrance. La Sœur *André de Toussaints*, cette sainte fille qui avoit été attachée à Madame

Notre Seigneur la console & l'instruit.

Mort de la Novice attachée à Madame *Acarie*.

Acarie, & qui la première avoit été revêtue, en *France*, du saint habit du *Carmel*, mourut, après cinq mois seulement de Noviciat: elle eut le bonheur, avant d'expirer, de prononcer les vœux de Religion, & d'aller aussi la première des *Carmélites de France*, se réunir, dans le Ciel, à la Sainte Réformatrice. Madame *Acarie* lui baïsa les pieds par respect, comme à une Sainte; trois jours après l'enterrement de cette fervente Religieuse, elle la vit en l'Eglise de *Saint Gervais*, l'assurer de la gloire dont elle jouissoit.

Le Monastere étant entièrement achevé, les Religieuses y passerent le 24 Août, avec beaucoup de solemnité & à la grande satisfaction de la Mere *Anne de Jésus*, qui le trouva très-bien accommodé; elle avoit hérité de la Mere *Sainte Thérèse* cette bonne disposition de ne rechercher aucune commodité pour elle, mais de procurer à ses Religieuses toutes celles qui pouvoient leur être nécessaires pour le bon ordre, & être conformes à leur institut: l'expérience avoit appris à ces deux saintes Supérieures que le défaut de commodités générales porte quelquefois les Religieuses à s'en procurer de particulières, au préjudice de la régularité, & du vœu de pauvreté sur-tout. La Mere *Anne*

de Jésus, une fois établie dans son Couvent, y reçut plusieurs des sujets qui se présenterent, mais, ce qu'on doit bien remarquer, ayant toujours bien moins égard à la dot qu'à la vocation, & aux bons caractères.

La réputation de sainteté des filles de *Sainte Thérèse* s'étant bientôt répandue dans tout le Royaume, une veuve, dame de condition de la ville de *Dijon*, pensa à y faire une fondation, & à se faire Carmélite elle-même: quoiqu'elle n'eut pas assez de bien pour cette entreprise, la Mere *Anne de Jésus*, après en avoir conféré avec les Supérieurs, accepta l'offre & partit pour travailler elle-même à ce nouvel établissement, emmenant avec elle *Isabelle des Anges*, pour en faire la Prieure du Couvent, & de plus *Béatrix de la Conception*, sa compagne ordinaire, avec deux autres Religieuses & deux postulantes françoises; elle laissa à *Paris*, pour gouverner en sa place, *Eléonore de Saint-Bernard*: elles partirent accompagnées de Messieurs de *Bérulle* & de *Bretigny*, & de quelques Dames. Madame *Acarie* auroit fort souhaité être de ce voyage, mais M. *Acarie*, qui, quoique très-honnête homme, & bon mari, la contrarioit assez souvent dans ses dévo-

La Mere
Anne va faire
la fondation
de *Dijon*.

Elle passe à
Clairvaux.

tions, ne voulut pas le lui permettre. La Mere Anne, pour satisfaire sa dévotion à *Saint-Bernard*, voulut passer à *Clairvaux*: toute la compagnie vit avec beaucoup de piété & de consolation la cellule de ce grand Saint, & la couchette sur laquelle il dormoit; elle reçut de plus, avec vénération, de la poussière que les Religieux en avoient ratissée: toutes virent aussi, avec une pieuse admiration, la pauvre demeure, les petites & étroites cellules, ainsi que la petite Eglise des premiers disciples du Saint, & auxquelles ceux qui sont venus après eux, ont substitué de grands & magnifiques bâtimens. Dieu permit sans doute cette visite de nos Religieuses, afin que, dans les édifices qu'elles devoient élever en *France* & ailleurs, elles prissent pour modele, les anciens de *Clairvaux*. Elles ne s'écarteront jamais de cet esprit de modestie & de simplicité, sans déplaire à la Sainte réformatrice, & conséquemment à leur céleste époux.

Arrivées à *Dijon*, la fondatrice les reçut dans une petite & pauvre maison qui leur rappella l'ancienne de *Clairvaux*, ce qui ne leur déplut point, se sentant, plus que jamais, un grand attrait pour la sainte vertu de pauvreté. La fondatrice

ayant peu d'intelligence pour disposer une maison propre pour des Religieuses, la Mere *Anne de Jésus* fit travailler avec beaucoup de diligence à celle qu'elles habitoient; pour encourager les ouvriers, elle y travailloit elle-même. Il regnoit alors dans la ville, une maladie contagieuse; la pieuse Mere en ayant été attaquée, & presque désespérée des Médecins, on voulut engager ses Religieuses à passer dans une autre maison, mais elles ne voulurent point y consentir; la Mere demanda d'être portée à l'hôpital, s'abandonnant entièrement à la divine Providence: après avoir donné des ordres à ses filles, pour leur ôter toute communication avec elle, elle fit appeler *M. de Bretigny*, auquel elle se confessa, & demanda d'être enterrée dans l'Eglise des Carmes Mitigés qui étoient dans la ville, n'y ayant dans leur petite maison aucun lieu propre à enterrer les morts; elle demanda ensuite un bonnet de la *Sainte Mere Thérèse* qu'elle avoit apporté avec elle; les Religieuses séparées de leur bonne Mere, passerent la nuit dans de grandes inquiétudes, ne cessant de prier Dieu pour sa conservation. *Sainte Thérèse* apparut alors pleine de gloire à la malade qui se rappelant la promesse que la

Elle est attaquée d'une maladie contagieuse.

Ste. Thérèse lui apparut & la guérit.

Sainte lui avoit faite, de venir la visiter à sa dernière heure, si Dieu le lui permettoit, lui montra la plus grande résignation : mais la Sainte lui ayant dit qu'il n'étoit pas encore tems, elle s'approcha d'elle, la guérit, & lui promit qu'aucune de ses Filles ne seroit attaquée du mal contagieux. Le lendemain matin, *Anne de Jésus* fit appeller toutes ses Filles, leur fit part de la faveur de la Sainte Mere, & toutes ensemble en rendirent de grandes actions de grâces à Dieu. Le Médecin voyant la malade parfaitement guérie, ne pouvoit assez admirer ce miracle : ce fut la quatrième fois que *Sainte Thérèse* guérit cette grande Religieuse qu'elle avoit jugée si nécessaire à son Ordre.

Dès que le Saint-Sacrement fut posé dans l'Oratoire de la maison, la Mere *Anne* donna l'habit à la Dame fondatrice & aux deux postulantes qu'elle avoit emmenées de *Paris*. Dans peu, il se présenta un si grand nombre de Filles, qu'on eut à choisir. La maison que ces Religieuses occupoient étoit si petite, qu'il n'étoit guère possible qu'elles l'habitassent longtems : *M. de Berule* jugeant qu'il falloit en acheter une autre, on jeta les yeux sur une ancienne Abbaye ruinée, dans laquelle il ne restoit plus que deux Reli-

gieux, si pauvres qu'ils avoient beaucoup de peine à subsister. *M. de Bérulle* se donna bien des mouvemens pour faire réussir cette affaire, & ordonna de plus aux Religieuses de faire pour cela des prières : la Mere *Anne de Jésus* connut dans l'oraison que ce n'étoit pas la volonté de Dieu, & ordonna cependant à ses Filles de prier, comme leur Supérieur le leur avoit commandé ; mais, malgré ses sollicitations à la Cour, au Parlement & aux personnes illustres de *Dijon*, il ne put réussir.

La Mere reçut pendant son séjour dans cette Ville, de grandes faveurs du Ciel : une de ses Religieuses ayant été plusieurs jours sans communier, elle en eut connoissance par révélation ; une autre étant venue pour le lui apprendre, elle lui dit, avant qu'elle ouvrît la bouche, qu'elle favoit bien que la Sœur *N.* n'avoit point communiqué & qu'elle prît soin de l'y engager. Le miracle d'entendre de routes le François & d'en être entendue, s'opéra à *Dijon* comme à *Paris*. Une Dame de qualité de cette dernière ville, se sentant inspirée de se faire Carmélite, & de fonder un Couvent, après en avoir conféré avec les Supérieurs, & par écrit, avec la Mere *Anne de Jésus*, on se déterminâ à faire cette fondation à *Amiens* : la Fon-

Nouvelles
faveurs qu'elle
reçoit du
Ciel.

datrice étoit riche & avoit un grand crédit, étant soutenue d'ailleurs par l'Evêque d'*Amiens*, & par la Comtesse de *Saint-Paul*, épouse du Gouverneur. La Mere *Anne* se croyant nécessaire à la Communauté naissante de *Dijon*, qui étoit pauvre, ne jugea pas devoir faire elle-même cette fondation; elle y envoya la Mere *Isabelle des Anges* qui prit des Religieuses à *Paris*. Cet établissement fait en 1606, deux ans après l'arrivée des Carmélites en *France*, eut le plus grand succès. La Comtesse de *Saint-Paul* mit la première pierre du bâtiment, & contribua à la dépense: cette Princesse, avec les principales Dames de la ville, allèrent deux lieues au-devant des Religieuses. Ce qui rendit sur-tout illustre cette dernière maison, fut Madame *Acarie*, qui, après la mort de son mari, & après avoir donné à l'Ordre, ses trois Filles qui furent de saintes Religieuses, prit elle-même, à *Amiens*, l'habit de Religion, en qualité de Sœur du Voile blanc, comme *Sainte Thérèse* le lui avoit prescrit de la part de Dieu: elle fut nommée *Marie de l'Incarnation*; & vécut dans l'Ordre, si saintement, qu'on sollicite présentement à *Rome* sa canonisation.

Elle envoie
faire une fon-
dation à *A-*
miens.

Madame *A-*
garie y est
Sœur con-
verse.

L'Infante *Isa-*

L'Infante d'Espagne *Isabelle*, Gouver-

nante de la Flandres, ayant appris, par la *Mere Madeleine de Saint-Jérôme*, qui revenoit de *Paris*, les fondations que la *Mere Anne de Jésus* faisoit en *France*, les grands biens qu'elle produisoit pour la gloire de Dieu & le salut des ames; les travaux & les dépenses de *M. de Bretigny* pour cette grande entreprise, jugeant qu'elle ne pouvoit procurer un plus grand bien au peuple qu'elle gouvernoit, que d'y établir d'aussi saintes Religieuses, fit écrire à *M. de Bretigny*, qui, pour se conformer à ses intentions, fit le voyage de *Flandres*: la Princesse lui témoigna le desir qu'elle avoit d'établir les Carmélites dans les Etats qu'elle gouvernoit, & à *Bruxelles* sur-tout; ayant choisi un endroit pour les loger auprès de son Palais, elle chargea ce saint Prêtre d'obtenir les permissions nécessaires pour faire venir la *Mere Anne de Jésus*, avec quelques-unes de ses Religieuses. *M. de Bretigny*, qui comme on l'a vu, avoit toujours montré beaucoup d'attachement aux Filles de *Sainte Thérèse*, & un grand zèle pour la propagation de son Ordre, ne tarda pas à retourner en *France*: il ne trouva, comme il s'en étoit flatté, aucun obstacle, ni de la part de la *Mere Anne* à laquelle *l'Infante* avoit écrit une

belle projettes
des fonda-
tions en *Flan-
dres*.

lettre pleine de bonté , ni de la part des Supérieurs qui donnerent à cette Mere toute permission d'emmener avec elle les Religieuses qu'elle jugeroit propres à la seconder ; ils commirent de plus *M. de Bretigny* pour travailler , comme Supérieur , à cet établissement : la Mere *Anne* fut très contente de ce choix , espérant que les Carmes Déchaussés s'établiroient aussi en *Flandres* , & qu'ils reprendroient alors le gouvernement des Carmélites.

La maison de *Dijon* qui avoit d'abord été fort pauvre , ne fut pas long-tems sans se trouver très à l'aise , par des sujets riches qu'elle reçut , ce qui la mit en état , dans la suite , de faire quatre fondations de son Ordre. Après avoir demeuré à *Dijon* un an & quatre mois , la Mere *Anne de Jesus* en partit , emmenant avec elle la Mere *Beatrix de la Conception* , qui , comme je l'ai dit , fut sa compagne inséparable : elle passa par *Pontoise* où elle séjourna quatre jours. Revenue à *Paris* , ses Filles la reçurent avec la plus grande joie , mêlée cependant de beaucoup de regrets de la perdre aussi promptement & pour toujours : celle qui pleura le plus , fut *Anne de Saint-Barthélemi* que les Supérieurs avoient retirée de *Pontoise* pour la mettre à *Paris* à la place de la Mere

La Mere
Anne quitte
Dijon.

Anne. Pendant le séjour de cette Mere à *Dijon*, elle lui avoit écrit pour la prier de la mener en *Flandres* avec elle, aimant mieux, être sa servante que d'avoir la charge de Prieure qu'elle continua cependant d'exercer par obéissance, la Mere lui ayant témoigné que, quelque desir qu'elle eût de l'avoir avec elle, il étoit du Service de Dieu & du bien de l'Ordre qu'elle restât en *France*.



LIVRE SEPTIEME.

Elle va à
Bruxelles avec six Religieuses.

Pour satisfaire le desir que l'*Infante Isabelle* témoignoit de voir établir des Religieuses Carmélites dans les Etats qu'elle gouvernoit, & pour répondre aux pressantes invitations qu'elle fit à *Anne de Jésus*; cette vénérable Mere partit, après la Fête de l'*Epiphanie*, bien regrettée de ses Filles, qu'elle consola de son mieux, avec quelques Religieuses de *Pontoise* & d'*Amiens*, qu'elle avoit choisies, & avec *Madeleine de Saint-Jérôme* qui étoit revenue de *Bruxelles*; elles furent accompagnées de *M. de Bretigny*, d'un Chapelain & de deux Demoiselles que l'*Infante* leur avoit envoyées, avec deux carrosses: elles passerent par *Pontoise* & par *Amiens*, où la Mere *Anne* fut reçue avec les plus grandes démonstrations de joie & de vénération, tant des Religieuses que des habitans; elle prit de ce dernier Couvent, deux autres Religieuses pour completer le nombre de six qu'elle emmenoit en *Flandres*. *M. de Bérule* qui avoit accompagné jusques-là cette vénérable Mere, prit congé d'elle,

la regrettant beaucoup , parce qu'il connoissoit plus que tout autre ses talens & sa sainteté. Elles arriverent à *Bruxelles* le 22 Janvier & descendirent au Palais , pour se conformer aux intentions de l'*Infante* qui les reçut avec les plus grandes marques de considération & de bonté. Elle fit lever leur voile & voulut savoir les noms de chacune : cette Princesse & l'Archiduc son époux entretinrent , pendant une heure , la Mere *Anne de Jésus* , puis ils la firent conduire à la maison qu'on leur avoit préparée.

Leur réception par l'*Infante*.

Leur entrée dans le Couvent.

Dès ce jour-là , les demoiselles de la Princesse conçurent une grande amitié pour la Mere *Anne* qui ne tarda pas à avoir des Postulantes : la Fille du *Comte de Sora* , Sœur du *Duc d'Avrai* , nommée *Violante de Croy* , sitôt qu'elle eût vu la Mere *Anne de Jésus* & avant même de lui avoir parlé , sur ce qu'on lui dit de sa vertu , conçut le dessein de se faire Religieuse dans sa maison , regardant comme une grande consolation & un avantage pour elle des plus considérables de vivre avec une aussi grande Sainte : elle fut appelée *Therese de Jésus*. Lorsque les Religieuses entrèrent dans leur Couvent , elles y trouverent tout ce qui pouvoit leur être nécessaire :

La Mere recevoit des Postulantes.

Vivacité de
sa foi.

l'*Infante* avoit chargé de ce soin, une Dame de qualité, veuve & très-vertueuse. Elles furent trois jours sans clôture pour donner aux Dames de la Cour la satisfaction de les visiter. Il y avoit à *Bruxelles* quelques saintes hosties qui, ayant été percées à coups de couteau par des scélérats, répandoient du sang : on voulut engager la Mere *Anne* à profiter de ces trois jours pour aller voir ces hosties, mais elle dit que pour être certaine de la présence de *Jésus-Christ* dans l'Eucharistie, elle n'avoit pas besoin de voir un miracle. On fait que *S. Louis*, Roi de *France*, en dit autant lorsqu'on vint lui apprendre qu'il paroïssoit un enfant dans la Sainte Hostie.

Ses prédications.

La pieuse veuve que l'*Infante* avoit chargée de pourvoir aux besoins des Religieuses, y mit tous ses soins, aidée d'ailleurs par une jeune fille qu'elle avoit ; la Mere *Anne de Jésus* leur témoignant toute sa reconnoissance, dit à la demoiselle qu'elle seroit la première à qui elle donneroit le saint habit : la jeune personne, qui n'avoit jamais pensé à se faire Religieuse, lui dit, en souriant, qu'il falloit qu'elle en reçût quelques autres auparavant, afin qu'elle vît comment se faisoit cette cérémonie : la Mere

persista cependant à l'assurer que, quelque répugnance qu'elle montrât, sa prédiction auroit son effet. Une Dame étant entrée, l'un de ces trois jours, dans le Couvent avec quelques autres, la Mere l'appella en particulier, & levant son voile, ce qu'elle ne faisoit jamais sans une vraie raison, elle l'embrassa, lui disant de se souvenir que Dieu la destinoit pour être Religieuse dans cette maison : la Dame, qui n'avoit jamais projeté d'embrasser cet état, avoua que depuis ce moment la figure & les paroles de la pieuse Mere, resterent si bien gravées dans son esprit, qu'elle ne pût les oublier : quatorze mois après, elle prit en effet le saint habit.

Le jour de la fête de la *Conversion de Saint Paul*, on célébra solennellement dans l'Eglise du Monastere, la premiere Messe à laquelle assisterent l'*Infante* & l'*Archiduc*, son époux, avec toute leur Cour. Le Pere *Bernard de Montgaillard*, Religieux Feuillant François, y prêcha; il avoit été Prédicateur de *Henri III* & l'étoit alors de leurs Alteſſes; c'étoit un Religieux très-savant, d'une éminente piété, qui avoit refusé quatre Evêchés. Quelque bien accommodée que fût la maison que l'*Infante* avoit fait préparer

Solemnité de
la premiere
Messe au Cou-
vent.

L'*Infante* fait
bâtir un autre
Monastere.

pour les Carmélites, sa Religion & sa générosité n'étant point encore satisfaites, elle entreprit, une année après leur établissement, de leur en faire bâtir une autre avec une Eglise beaucoup plus vaste; elle en posa, avec son époux, la première pierre qui fut bénite avec une grande solennité par l'Archevêque de *Malines*: le Prélat termina la cérémonie en donnant la bénédiction & en accordant à tous les assistans, quarante jours d'indulgence. Leurs Altesses fournirent avec une libéralité digne de Souverains, à tous les besoins des Religieuses; l'on verra dans le Livre suivant comment cette fondation royale a été depuis peu supprimée.

A peine les Carmélites furent établies à *Bruxelles*, qu'on offrit, des principales villes de la *Flandre*, des fondations à la Mere *Anne de Jésus*: elle parut d'abord peu portée à les accepter, soit parce qu'elle n'avoit pas des sujets bien propres à faire & à soutenir ces entreprises, soit parce qu'elle desiroit auparavant l'établissement des Religieux Déchauffés dans *Bruxelles*, afin de pouvoir se conduire en tout par leurs avis; elle leur écrivit souvent & fit bien des démarches dans cette vue; espérant toujours réussir, elle fut six mois sans donner l'habit à aucune Postulante.

Elle eut soin alors de faire traduire & imprimer en Flamand & en Latin, les écrits de *Ste. Thérèse*, afin qu'ils fussent utiles à plus de personnes : elle joignit au Livre des fondations, celle de *Madrid* qu'elle avoit faite tandis que la Sainte vivoit. Malgré toutes les sollicitations de cette Mere pour avoir en *Flandres* des Déchauffés, ces Religieux ayant constamment refusé d'aller s'y établir, elle prit le parti de faire les fondations qu'on lui offroit & de donner l'habit aux filles qui s'étoient présentées : elle en revêtit d'abord la demoiselle à laquelle elle avoit prédit qu'elle seroit la première à le recevoir ; on lui donna le nom de *Marguerite de Jésus* ; elle fut une excellente Religieuse, & dans la suite Prieure à *Bruxelles* : peu de jours après, la Mere en reçut quelques autres.

La Mere Anne fait imprimer les écrits de *Sainte Thérèse*.

Elle reçoit des Novices.

Elle alla alors à *Louvain* avec *Isabelle de Saint Paul* qu'elle avoit fait revenir de *France* & avec deux autres Flamandes pour faire une fondation qu'une Dame demandoit avec empressement. *M. de Bretigny* les accompagna dans ce voyage comme dans tous les autres que la Mere fut obligée de faire pour divers établissemens. Il se trouva bien des difficultés pour celui de *Louvain*, mais la vénérable

Elle va faire la fondation de *Louvain*.

Mere, par sa prudence & par son courage, les surmonta toutes. Après avoir choisi des sujets entre plusieurs qui se présenterent & avoir laissé pour Prieure la Mere *Isabelle de S. Paul*, elle retourna à son Couvent de *Bruxelles*. A peine y fut-elle arrivée, qu'on l'invita d'aller à *Mons* pour y faire une fondation, une Dame s'offrant d'y contribuer de tout ce qu'elle possédoit : quoique son bien ne fût pas suffisant, la Mere, toujours portée d'inclination pour la pauvreté & les souffrances, n'hésita point à entreprendre cette œuvre : elle partit avec la Mere *Eléonore de S. Bernard* & deux autres Religieuses. N'y ayant point encore de maison pour les recevoir, elles logerent chez la Dame Fondatrice, & y resterent une année entière sans trouver de maison convenable. On proposa peu après à la pieuse Mere, une fondation à *Anvers*, mais n'ayant point de Religieuses assez instruites, elle refusa d'y aller : elle dit même à plusieurs personnes & l'écrivit à la Mere *Béatrix de la Conception*, qu'elle ne feroit plus de fondations par elle-même. Après avoir donné l'habit à quelques Postulantes & nommé une Prieure, elle retourna à *Bruxelles*.

Plus l'*Archiduc* & l'*Infante*, son épouse,

Puis celle
de *Mons*.

s'entretenoient avec cette Mere, plus ils admiroient, non-seulement sa sainteté, mais encore ses talens, sa capacité & la solidité de son esprit sur toute espece d'affaires : ces entretiens étoient si fréquens, qu'elle se plaignoit quelquefois de n'avoir pas le tems de penser à Dieu & de n'être pas avec ses cheres filles autant qu'elle le desiroit. De plus, quoique *M. de Bretigny* fût le Supérieur des trois Maisons établies en *Flandres*, on recouroit pour tout à la Mere *Anne*, ce qui lui causoit un surcroît d'occupation & qui lui faisoit desirer, plus que jamais, d'avoir en *Flandres* des Religieux de son Ordre. Elle donna enfin l'habit à la Dame de *Tassis* à laquelle elle avoit dit, dès son arrivée à *Bruxelles*, que Dieu la vouloit Carmélite, & la nomma *Jeanne du Saint-Esprit* ; c'est cette même Religieuse que la Mere, le jour de sa mort, guérit d'une paralysie comme je le dirai en son lieu : cette Religieuse déclara, dans la suite, qu'elle ne s'étoit jamais approchée de la vénérable Mere avec des peines ou des tentations, sans en avoir été délivrée & sans avoir senti de nouvelles forces pour résister au Démon & pour pratiquer la vertu. Une nuit,

Elle délivre
une Religieuse.

se d'une tenta-
tion.

plus vivement qu'à l'ordinaire, de sortir de la maison, sachant combien elle trouvoit de soulagement auprès de sa sainte Prieure, elle alla à sa cellule pour lui parler, mais y trouvant d'autres Religieuses, elle se retira sans lui dire ses peines : la charitable Mere pénétrant alors dans son intérieur, l'appella, l'embrassa & lui dit d'aller à Matines, que cela lui suffiroit; la Novice se trouva en effet dès ce moment si bien délivrée de sa tentation & si consolée, qu'elle ne pouvoit assez s'en étonner.

Sa relation
avec M. Curiel.

La sainte Mere étoit depuis long-tems en grande relation avec M. Curiel, Professeur en l'Université de *Salamanque*, homme qui, à une éminente piété, joignoit de grandes lumieres, & qui avoit une si haute idée de la vertu de cette Mere & tant d'attachement pour elle, qu'il lui avoit promis que dès qu'il seroit Jubilé, il iroit demeurer en *Flandres* pour pouvoir s'entretenir souvent avec elle; mais la mort l'ayant prévenu, la Mere parut le regretter beaucoup & se donna bien des soins pour faire retirer & brûler les lettres qu'elle lui avoit écrites, ce qui indique qu'elle lui faisoit connoître son intérieur, & qu'on a beaucoup perdu en perdant ses écrits. Un

pareil commerce de lettres peut être utile à une Religieuse, mais il peut aussi devenir un grand abus auquel il est du devoir d'une Supérieure de remédier promptement.

Dans ce même tems, la Mere *Anne* agit avec plus d'empressement que jamais pour procurer en *Flandres* l'établissement des Déchaussés d'*Espagne*, desirant toujours que les filles de *Ste. Thérèse* fussent gouvernées & dirigées par eux; elle ne cessa de les solliciter par lettres; espérant toujours réussir, elle voulut que toutes les Novices qu'elle recevoit à profession, promissent obéissance au Général des Réformés d'*Espagne*: toutes ces démarches furent inutiles: ces Religieux craignant sans doute, ce qu'on a vu quelquefois, de trop affoiblir l'Ordre, au moins pour l'intérieur en l'étendant beaucoup à l'extérieur, refuserent constamment de s'établir dans la *Flandre*. La vénérable Mere, voyant qu'il n'y avoit plus rien à espérer du côté de l'*Espagne*, pour avoir des Religieux de son Ordre, ne se découragea pas: elle écrivit à ceux qui étoient en *Italie* & à leur Général; pour mieux réussir, elle écrivit aussi au Pape *Paul V*, lui rendant compte des fondations qu'elle avoit faites en *France* & dans la *Flandre*:

elle lui témoignoit le desir qu'elle avoit que tous ses Couvens fussent gouvernés par les Religieux de son Institut, lui représentant les inconvéniens qu'il y avoit à l'être par d'autres; elle instruisoit de plus le saint Pere des démarches inutiles qu'elle avoit faites auprès des Religieux d'*Espagne*, & finissoit par supplier Sa Sainteté d'ordonner à ceux d'*Italie* d'aller faire des fondations en *Flandres* & de se charger du gouvernement des Carmélites qui s'y trouvoient. Le souverain Pontife conçut, en lisant la lettre de cette Mere, la plus grande estime pour elle, jusqu'à s'écrier par trois fois, *ô l'heureuse femme!* Il ne tarda pas à la satisfaire, en donnant des ordres aux Déchauffés d'aller s'établir en *Flandres*. La Mere, pour réussir plus sûrement, employa le crédit de l'*Archiduc* & de son épouse, & les engagea à demander au Pape la même grace; mais les ordres étoient déjà donnés, lorsque leur lettre arriva à *Rome*. Le Pape fit plus encore; à la priere de la même *Anne*, il ordonna aux mêmes Religieux d'aller également s'établir en *France*, & écrivit au Roi en leur faveur; il les adressa au Cardinal de *Joyeuse*, qui étoit son Nonce alors; on choisit pour faire le nouvel établissement

Elle obtient
du Pape *Paul*
V, des Dé-
chauffés d'*I-*
talie.

établissement en *Flandres*, le Pere *Thomas de Jésus*, Religieux d'un très-grand mérite.

La Mere *Anne de Jésus*, au milieu de tant de soins & de peines que lui causoient les différentes Communautés qu'elle avoit fondées, éprouvoit de grandes consolations, voyant que les sujets qu'elle avoit reçus correspondoient fidèlement à leur vocation & servoient Dieu de tout leur cœur : rien en effet ne peut être plus satisfaisant pour une Supérieure qui ne desire que la gloire de Dieu & le salut des âmes confiées à ses soins. Voyant que les Déchaussés alloient s'établir en *Flandres*, son humilité lui faisant croire qu'elle étoit plus inutile que jamais, elle écrivit au Général d'*Espagne* pour lui demander la permission d'y retourner : assistant un jour au Saint-Sacrifice de la Messe, elle demanda avec ardeur à Notre Seigneur, quoiqu'avec une grande résignation, ce retour en *Espagne*; mais elle entendit une voix comme sortant de la sainte hostie, qui lui dit clairement qu'elle pouvoit bien demeurer où il étoit, qu'elle étoit venue pour lui & qu'elle vouloit s'en retourner pour elle; après cette réponse, elle ne pensa plus à quitter la

Notre Seigneur lui ordonne de rester en *Flandres*.

Flandre ; c'est ce qu'elle écrivit en confiance , en 1610 , au Pere *Guevare* , homme d'une éminente piété , vingt jours après avoir entendu ces paroles de Notre Seigneur. La Mere *Béatrix de la Conception* n'avoit pas le même desir de retourner en *Espagne* : son oncle , le *Marquis de Fleurs* , à son retour d'*Angleterre* , lui fit de grandes instances pour l'emmener avec lui ; c'eût été un grand sacrifice pour la Mere *Anne* qui avoit toujours vécu en grande intimité avec cette Religieuse ; mais elle résista aux sollicitations de son oncle , le tout sans doute de l'agrément de ses Supérieurs.

La vénérable Mere , sachant que les Religieux d'*Italie* ne tarderoient pas d'arriver , loua pour eux une maison qu'elle pourvut de tout ce qui pouvoit leur être nécessaire , tant pour la Sacristie que pour le reste , avec cent écus dans une bourse , le tout aux dépens de sa Communauté , sans vouloir rien demander à leurs Altesses qui fournissoient abondamment à tous ses besoins ; discrétion bien louable qu'on ne voit pas toujours dans les personnes Religieuses qui , par une trop grande facilité à demander à leurs parens ou à d'autres personnes , même les mieux disposées à leur donner ,

les scandalisent plus quelquefois qu'elles ne les édifient ; il est certain que par cette conduite , elles ne se conduisent pas selon l'esprit de la sainte pauvreté qu'elles ont vouée au Seigneur.

Le Pere *Thomas de Jésus* allant à *Bruxelles* , passa par *Paris* , traita pour cette Ville d'une fondation qui fut faite peu après & à laquelle la Mere *Anne de Jésus* contribua encore. Ce Pere arrivé à *Bruxelles* avec cinq autres Religieux , prit , avec l'agrément de leurs Alteſſes , possession de la maison que la Mere *Anne* leur avoit fait préparer : sa Communauté , pour se conformer aux ordres du souverain Pontife , rendit alors , avec le consentement de *M. de Bretigny* , obéissance au Pere *Thomas de Jésus*. Le Démon furieux de voir en *Flandres* ce nouvel établissement des Déchauffés , s'en prit à la Mere *Anne de Jésus* : il la tourmenta par d'horribles visions & lui fit de grandes menaces ; il la maltraita même plusieurs fois si cruellement , que ses Religieuses s'en apperçurent ; Dieu le permettant ainsi pour purifier de plus en plus cette sainte fille ; ces persécutions de Satan redoubloient les jours que quelques Freres postulans prenoient l'habit.

Fondation
des Déchauffés à *Paris* & à *Bruxelles*.

Fureur du
Démon contre la Mere.

Les Religieux Déchaussés, une fois établis, la Mere *Anne de Jésus* ne fit plus autant de difficultés d'accepter les fondations qu'on lui avoit offertes de différens endroits : la premiere qui fut faite, fut celle d'*Anvers*, en 1612, année dans laquelle la Mere *Thérese* fut béatifiée. En ce même tems, on demanda de faire une fondation en *Pologne* ; on proposa à la Mere de se transporter pour cela à *Cracovie* ; mais ne jugeant pas à propos de quitter la *Flandre*, elle conseilla de donner cette commission aux Meres de *Gênes*, qui avoient déjà fait les fondations de *Naples* & de *Rome* ; on l'engagea cependant à donner, pour cet établissement, quelques-unes de ses Religieuses : on desiroit la Mere *Béatrix de la Conception*, mais la Mere *Anne* la refusa constamment, voulant toujours l'avoir auprès d'elle. Ayant été attaquée alors d'une maladie considérable qui fit craindre pour ses jours, l'on vit combien ses filles lui étoient attachées, par les larmes qu'elles répandirent & par les prieres ferventes qu'elles firent au Seigneur pour lui demander sa conservation qu'il daigna leur accorder.

Fondation
de Carmélites
à Anvers.

▲ Cracovie.

Maladie &
guérison de
la Mere.

Les grandes
suffrages.

Cette sainte Religieuse parvenue à l'âge de soixante & cinq ans, épuisée

de travaux & de pénitences, bien loin de modérer ses mortifications, revenue en santé, parut les augmenter : elle reprit tous ses instrumens de pénitence & prenoit de si rudes disciplines, que le sang couloit en abondance ; c'est ce que déposa une Religieuse qui la trouva si affoiblie, après une pareille macération, qu'elle ne pouvoit presque se remuer. Condamnée à se nourrir de viande, elle en faisoit mettre un peu dans un vaisseau plein d'eau, sans aucun assaisonnement. C'étoit une peine pour elle de prendre de la nourriture : si ses cheres filles, par une pieuse fraude, assaisoient quelque mets à son infu, dès qu'elle l'avoit goûté, elle n'en mangeoit plus. Toute à Dieu, elle étoit aussi, comme je l'ai déjà dit, toute aux Religieuses qu'elle gouvernoit & auxquelles elle étoit d'autant plus utile pour leur perfection, qu'elle pénétoit toujours dans leur intérieur, jusqu'à découvrir leurs penchans & les tentations qui les tourmentoient : quelques-unes d'entr'elles ont déclaré que dès qu'elle leur avoit parlé, elles en étoient entièrement délivrées.

Traité de la
connoissance
de l'intérieur
de ses filles.

Une Religieuse qui, dans la semaine Sainte, avoit beaucoup fatigué, s'étant retirée, à l'heure de l'oraison, dans sa

cellule, au lieu de la faire, s'assit sur sa couchette, plus disposée à dormir qu'à prier; s'étant assoupie en effet, elle entendit la Mere *Anne de Jésus* qui l'appela par deux fois; mais restant toujours assise, la Mere l'appella une troisième fois, lui apparut & lui dit quelques paroles qu'elle ne comprit pas; la Religieuse se mit aussi-tôt à genoux & fit de son mieux son oraison, puis elle alla à la cellule de la Mere qui, lui jettant un regard qu'elle a déclaré n'avoir jamais oublié, lui dit qu'elle regrettoit de l'avoir envoyée à l'oraison, puis elle l'exhorta à la faire comme elle le devoit: la même Religieuse lui ayant fait un jour quelques questions sur son intérieur, dans le tems qu'une paralysie sur sa langue empêchoit cette vénérable Mere de parler, elle entendit qu'elle lui disoit qu'elle ne pouvoit parler; mais Dieu permit qu'elle comprît ce que la Mere vouloit lui dire: pendant trois jours, une lumière surnaturelle l'instruisit de ce qu'elle lui avoit demandé, ce qui la satisfit entièrement.

Une Novice tentée au milieu de la nuit, de quitter le saint habit & de retourner dans le monde, la Mere *Anne* entra tout-à-coup dans sa cellule à demi vêtue, & jettant sur elle de l'eau bénite,

elle lui dit quelques paroles qui la consolèrent & qui la déterminèrent à suivre sa vocation ; ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que la Novice qui ne favoit point l'*Espagnol*, entendit tout ce que lui dit cette sainte Mere qui ne parloit que cette langue. La même Novice étant au Chœur à l'oraison du soir, méditant sur les jugemens de Dieu & sur la rigueur des peines de l'Enfer qui auroient été pour elle & pour un Gentilhomme hérétique avec lequel ses parens vouloient la marier, cette pensée la troubla tellement qu'elle s'évanouit & pensa mourir de frayeur : la Mere *Anne*, qui étoit alors dans sa cellule, l'envoya chercher par une Religieuse & lui demanda de quoi elle s'étoit occupée dans l'oraison ; lui tâtant le pouls & sentant qu'elle n'en avoit point, elle ordonna qu'on lui apportât quelque chose à manger, puis elle lui dit que si elle avoit eu pour mari cet hérétique, elle auroit été mal pourvue, mais que ne l'ayant point épousé, il se convertiroit, & qu'elle seroit bonne Religieuse : prédiction que l'événement confirma : elle lui dit ensuite de ne point s'inquiéter & d'aller à la récréation.

Une Religieuse qui faisoit des bouquets pour l'autel, ayant voulu couper

Guérisons
miraculeuses.

avec ses dents un fil de laiton, s'en cassa une qui lui causa les plus grandes douleurs; n'ayant reçu, pendant un mois, aucun soulagement, la Mere *Anne* demanda à voir cette dent, & l'ayant touchée, la Religieuse fut guérie aussi-tôt & ne sentit plus aucun mal. Une autre souffrant aussi & très-souvent des dents, étoit toujours soulagée dès que la Mere avoit fait le signe de la croix sur sa bouche. Une troisieme qui avoit différens maux, a déclaré qu'elle se trouvoit guérie, dès que la vénérable Mere l'avoit touchée, ou dès qu'elle avoit touché elle-même quelque chose qui eût été à son usage.

Douze ans avant sa mort, cette Mere prédit à une Novice converse qu'un jout elle auroit soin d'elle comme d'un enfant, qu'elle l'habilleroit & la déshabilleroit, qu'elle la feroit boire & manger, parce qu'elle ne pourroit se servir de ses mains; ce qui arriva comme on le verra dans la suite. Elle prédit que Dieu détourneroit une sédition qu'on appréhendoit. Elle annonçoit également aux parens de ses Religieuses, des événemens éloignés qu'elle ne pouvoit apprendre que par révélation. On présuinoit, par ce qu'elle disoit quelquefois, qu'elle avoit de fréquentes visites de *Ste. Thérèse* &

Ses prédictions.

de *S. Jean de la Croix*. Une Religieuse étant un jour dans la cellule de cette Mere, & sentant une odeur très-suave, qui tenoit plus du ciel que de la terre, lui demanda d'où venoit cette odeur, si *Ste. Thérèse* ne seroit point venue la visiter : elle ne fit que sourire. Cette bonne Mere voyant plusieurs de ses filles malades qui souffroient beaucoup, s'en affligeant, *S. Jean de la Croix* lui apparut & lui dit qu'elle ne devoit pas se tourmenter, que Dieu le vouloit ainsi & qu'il traitoit ses filles comme toutes à lui.

Dieu la favorisoit alors & plus que jamais de graces particulieres; elle en avoit une habituelle qu'elle découvrit à un Jésuite, son Confesseur : c'étoit d'avoir une connoissance claire & distincte de la présence de *Jésus-Christ* dans l'Eucharistie. Un Hermite, Prêtre & de grande réputation, ayant entendu parler de l'éminente vertu de cette Mere, désira de la voir & de s'entretenir avec elle : à peine fut-elle entrée dans le parloir, qu'elle lui demanda ce qu'il portoit sur lui ; il répondit d'abord qu'il n'avoit rien ; mais le pressant davantage, il lui montra une boîte d'argent, lui disant que c'étoit un reliquaire dont il faisoit un très-grand cas : la Mere lui ayant re-

Graces singu-
lières qu'elle
reçoit.

pliqué que c'étoit plus que cela encore; il lui avoua que c'étoit des hosties consacrées qu'il portoit sur lui pour communier secrettement les malades, à cause des Hérétiques dont il étoit environné. Le Confesseur de la Mere ayant su ce fait & lui ayant demandé comment elle avoit pu savoir que cet Hermite portoit sur lui de saintes hosties, elle lui déclara qu'elle n'étoit jamais devant le très-Saint-Sacrement, qu'elle n'eût un sentiment intérieur de la présence réelle de *Jésus-Christ* & de ce qu'il y opere.

Les Reli-
gieuses pas-
sèrent dans le
nouveau Mo-
nastere.

Le nouveau Monastere que l'*Infante* avoit fait préparer, étant achevé en 1611, les Religieuses s'y transporterent avec une grande solemnité, marchant deux à deux avec un cierge à la main, suivans le Saint-Sacrement qui étoit porté par le Nonce; l'*Archiduc* & les plus grands Seigneurs portant le dais & l'*Infante* tenant la Mere *Anne* par la main. Cette pieuse Mere, qui avoit toujours eu un grand attrait pour la pauvreté, auroit fort désiré que cette nouvelle maison eût été moins spacieuse; c'étoit, comme elle l'écrivit à une Religieuse, une fondation vraiment royale: la maison contenoit de vastes jardins, des fontaines, un étang pour le poisson, & une tour de laquelle on

découvroit au loin plusieurs lieux circonvoisins ; aussi la Mere ajoutoit-elle , qu'ayant autant à se promener , elle & ses filles perdoient beaucoup du mérite de la clôture.

Quoique les vertus de la Mere *Anne de Jésus* parussent toutes dans un degré éminent , sa charité cependant envers le prochain parut les surpasser toutes ; elle ne se bornoit point aux personnes qui composoient sa Communauté , elle s'étendoit à tous ceux qui avoient besoin de secours : les Prisons , les Hôpitaux , les Religieux , les Soldats , tous ceux qui étoient dans la nécessité , éprouvoient les effets de cette grande charité ; les jours où elle ne l'avoit point exercée dans la maison ou au dehors , quelques vertus qu'elle eût pratiquées , elle croyoit n'avoir rien fait pour son salut. Elle avoit un si grand amour pour Dieu , qu'elle souhaitoit continuellement de souffrir le martyre : le Seigneur y suppléa en la mettant , les sept dernières années de sa vie , dans un état des plus grandes souffrances & qui augmenta sa dévotion envers le saint homme Job ; elle eut de plus la douleur de voir plusieurs de ses Religieuses considérablement incommodées , ce qu'on attribua à la nouvelle maison qu'elles

Charité de
la Mere en-
vers le pro-
chain.

ses infirmités.

avoient habitée trop promptement : quant à elle, à la paralysie, à la goutte sciatique, à l'hydropisie, à des sueurs abondantes & à de si grandes ardeurs, qu'elle ne pouvoit supporter sur elle, même dans le plus grand froid, une couverture, se joignoit un violent tremblement de corps, avec une enflure de gorge qui lui laissoit à peine le pouvoit de respirer ; ces maux étoient si multipliés & si violens, que les Médecins avouoient ne favoir quels remedes y apporter : elle écrivit à son cousin de *Lobere*, Evêque de *Badajos*, par une main étrangere, pouvant à peine signer, que ses souffrances étoient si violentes qu'on s'étonnoit qu'elle pût vivre, que depuis plus de quatre ans elle n'avoit pu rester une heure dans le lit, qu'elle ne pouvoit marcher qu'en se traînant comme une couleuvre, qu'elle brûloit toujours au plus fort de l'hiver, qu'étant attaquée d'une paralysie universelle, elle pouvoit à peine se remuer, que très-souvent elle ne pouvoit même parler, qu'elle se regardoit comme morte, ne vivant plus que pour aller à la Communion, portée dans une chaise, qu'elle ne favoit pourquoi Dieu la laissoit encore au milieu de ses sœurs qui la gouver-

noient comme un enfant qui vient de naître; elle ajoutoit qu'on disoit beaucoup de choses du Purgatoire, mais qu'elle croyoit que ce qu'elle souffroit n'étoit pas moins rigoureux, que cependant elle prioit Dieu de l'y conduire pour achever sa pénitence.

Elle mandoit également à une Religieuse, qu'elle étoit déchirée jour & nuit, qu'elle ne pouvoit lever la main, que depuis plus de trois ans il lui avoit été impossible de faire un signe de croix; se comparant au saint homme Job, elle disoit qu'il avoit l'usage de ses mains pour nettoyer ses plaies & pour se soulager, mais qu'elle ne pouvoit se servir des siennes, qu'il avoit en toujours la langue libre; qu'elle, le plus souvent, ne pouvoit s'en servir; qu'il avoit une couche de fumier sur lequel il restoit étendu, qu'elle ne pouvoit se tenir sur son lit; que s'il eut des amis qui lui furent importuns, elle avoit des filles auxquelles elle devoit être importune, ce qui lui causoit plus de peine que ses douleurs; que si elle desiroit la mort, ce n'étoit que pour n'être plus à charge à sa Communauté. Dès qu'elle se vit accablée de tant de maux, elle demanda, comme une grâce, au Seigneur, que toutes celles

qui l'approchoient , n'en contractassent aucun , ce qui lui fut accordé pendant les sept années qu'elle fut dans de si grandes & de si différentes infirmités : aucune de ses filles n'en fut attaquée ; elle le leur avoit prédit , & que toutes les peines qu'elles prendroient auprès d'elle , ne leur feroient aucun tort.

Elle est continuée Prieure.

Cette vénérable Mere avoit été , quoique contre sa volonté , Prieure du Monastere de *Bruxelles* , depuis sa fondation ; mais se voyant si infirme & par-là incapable d'aucun office , elle desira & demanda même instamment de n'être plus élue , la Communauté ayant sur-tout pour sous-Prieure la Mere *Béatrix de la Conception* , dont toutes les Religieuses étoient fort satisfaites ; le Général qu'elle avoit beaucoup sollicité pour cela , étoit assez porté à faire élire cette Religieuse à sa place ; mais leurs Alteſſes , toutes ses filles & sur-tout celle qui devoit lui succéder , firent tant d'instances pour la conserver , que le Général acquiesça à leur demande : ayant donc été élue pour la troisieme fois , elle se soumit humblement aux ordres de la divine Providence ; mais elle en gémit & en témoigna , par lettres , sa peine à plusieurs personnes. Si ces Religieuses se détermi-

nerent alors contre leur constitution à élire , pour la troisieme fois , la même Prieure , leur conduite ne doit ni surprendre ni être tirée à conséquence : cette Mere avoit rendu des services signalés à tout l'Ordre & lui étoit encore , malgré son triste état , des plus utiles ; ses Religieuses soutenues d'ailleurs de l'autorité de leurs Alteſſes & du consentement du Général , crurent ne rien faire de contraire aux intentions de *Sce. Thérèse* ; mais ses filles qui ont gouverné depuis avec le plus de sagesse & de succès , ont cru agir selon l'esprit de Dieu & de la sainte Réformatrice , en s'opposant avec fermeté à une élection contre leur regle ; c'est ce que l'on a vu de nos jours avec la plus grande édification , dans l'auguste Princesse qui fut chargée du gouvernement de la maison de *Saint Denis* , presqu'aussitôt qu'elle y eut prononcé ses vœux , & qui , lorsque le Seigneur l'a appelée à lui , la gouvernoit encore , à la grande satisfaction de plus de soixante Religieuses qui composent présentement cette respectable Communauté.

Malgré toutes ses plaintes sur cette troisieme élection , & quoiqu'accablée de maux , la Mere *Anne de Jésus* gouvernoit avec autant d'attention & de succès

sa conduite
édifiante.

qu'avant ses infirmités. Elle instruisoit toutes ses filles par ses discours, lorsqu'elle le pouvoit, mais toujours par ses exemples : elle se faisoit porter quelquefois dans sa chaise au jardin, & s'occupoit, autant que ses forces le lui permettoient, à arracher de mauvaises herbes; lorsque ses filles en paroissoient surprises, elle leur disoit que c'étoit pour leur faire voir qu'elle faisoit tout ce qu'elle pouvoit, & de plus, pour leur apprendre à cultiver le jardin de leur ame en y arrachant les imperfections : quand elle le pouvoit, elle se faisoit porter de même au Chœur & à la récréation, toujours dans la vue d'édifier sa Communauté; ce n'étoit pas seulement à la perfection de ses filles qu'elle travailloit avec tant d'application; c'étoit de plus, à l'exemple de *Ste. Thérèse*, à celle des Religieux de son Ordre. Le maître des Novices de la Maison de *Bruxelles*, qui la confessoit, a dit que lorsqu'il la voyoit, elle lui découvroit l'intérieur de chacun d'eux, lui disoit ce qu'il falloit faire pour les bien conduire, & qu'il éprouvoit toujours que ce qu'elle lui avoit conseillé, contribuoit évidemment à la sanctification de tous.

son zele Elle avoit un si grand zele pour l'étendue

de l'Ordre du *Carmel réformé*, qu'elle s'occupoit, dans son état d'infirmité, de fondations, non-seulement en *Flandres* & en *Espagne*, mais encore dans les pays les plus éloignés : elle travailla ainsi, avec le Général, à celles de *Taure* & de *Balajos*, & à cette dernière, de concert avec son cousin qui en étoit Evêque. Elle desira beaucoup celle de *Plaisance*, & qu'elle se fît dans la maison de ses aïeux. Quelqu'impotente qu'elle fût, elle se monroit disposée à aller faire des établissemens en *Angleterre*; ne pouvant sur cela satisfaire les desirs, elle réussit à procurer à *Anvers* une fondation d'Angloises, & leur envoya, pour les former à l'esprit de l'Institut, quelques-unes de ses Religieuses : elle eut grand soin que celles-ci, comme toutes les autres, fussent sous l'obéissance des *Carmes Déchaussés*.

Elle étoit animée d'une si grande charité envers les malheureux en général, que peu après être arrivée à *Bruxelles*, elle chargea un Officier de la maison de l'*Infante* de visiter les prisons de la Ville & de s'informer exactement des nécessités, tant corporelles que spirituelles, des prisonniers : elle obtint qu'on dressât un autel, qu'on y mît des ornemens pour

pour le *Carmel réformé*.

Sa charité envers les prisonniers.

le Saint Sacrifice, & qu'on y établit des Chapelains ; elle procura de plus aux prisonniers les linges & les vêtemens dont ils avoient besoin : afin que le bien qu'elle faisoit pût subsister après sa mort, elle obtint de leurs Alteſſes que tous les ans, le jour de la fête de *S. Joseph*, on délivreroit trois prisonniers, qu'on attacherait du revenu aux Chapelles, & qu'on remédieroit à plusieurs abus & inconvéniens desquels on l'avoit instruite. Tous ces soins & ces travaux, en faveur du prochain, partoient du lit dans lequel elle se tenoit le plus souvent sans pouvoir dormir.

Nouvelles fa-
veurs qu'elle
reçoit du ciel.

Notre Dieu-Sauveur voyant avec complaisance la patience & l'amour avec lesquels sa fervente épouse souffroit de si grands maux, voulut l'en récompenser dès cette vie par de nouvelles faveurs extraordinaires : il lui fit connoître les douleurs intérieures & extérieures qu'il souffrit dans sa passion, & avec tant de lumiere, que tout ce qu'elle en avoit connu, ou entendu, ou lu jusques-là, n'étoit, en comparaison, que ténèbres : c'est ce qu'elle découvrit à son Confesseur qui l'a attesté & confirmé de sa signature, ajoutant que ces faveurs singulieres du Seigneur, la vénérable Mere

les éprouva quatre ou cinq ans avant sa mort. Après avoir ainsi fortifié son épouse dans ses grandes souffrances par la connoissance des siennes, ce Dieu-Sauveur voulut la faire participer à son délaissement sur la croix; elle tomba dans l'état d'une si grande aridité, qu'il sembloit qu'elle n'eût jamais entendu parler d'oraison, ni connu de recueillement intérieur. Aussi écrivoit-elle à l'Evêque, son cousin, qu'elle ne communioit que par le conseil d'hommes saints, qu'il lui sembloit que c'étoit pour elle une indécence, communiant avec aussi peu de sentiment & de lumière que si elle n'avoit point d'ame; que quoiqu'elle ne pût se confesser & qu'elle communiât comme une bête, on la faisoit communier tous les jours; en sorte que si son corps souffroit de grandes douleurs, son ame se trouvoit encore dans de plus grandes peines: état d'épreuves que ne comprennent point les personnes tièdes & imparfaites, mais dans lequel le Seigneur met quelquefois celles qui sont entièrement détachées des créatures & d'elles-mêmes, & qu'il appelle à une sublime perfection; état qui, bien loin de les affliger, doit leur faire adorer la conduite, à leur égard, du Seigneur toujours plein de bonté.

qu'elles aiment par-dessus tout ; après avoir fait connoître cet état au Ministre qui les conduit, elles doivent se tenir dans une grande tranquillité, fondée sur une conformité parfaite au bon plaisir de Dieu. Ce qui étoit plus affligeant encore pour la Mere *Anne de Jésus*, c'est que plus son céleste époux paroïsoit s'éloigner d'elle, plus le Démon s'appliquoit à la tourmenter par différentes tentations : une de celles-ci étoit de lui persuader qu'il n'y avoit jamais eu de peines pareilles à celles qu'elle éprouvoit. Le Seigneur cependant au milieu des plus grandes épreuves, ne manque jamais de joindre quelques consolations : il révéla alors à son épouse la mort de son frere & la gloire dont il alloit jouir dans le Ciel, & celle d'un cousin, frere de l'Evêque de *Badajos*. Dans son triste état, ses Religieuses appercevoient, lorsqu'elle communioit, que son visage étoit tout resplendissant de rayons de lumiere.

Diverses tentations qu'elle éprouve.

Sa quatrième élection de Brieure.

Le troisième triennat de la vénérable Mere étant fini, ses Religieuses voyant que, malgré ses grandes infirmités, elle les gouvernoit comme si elle eût été en parfaite santé, toujours autorisées par leur Supérieur, elles n'hésiterent point à l'élire pour la quatrième fois : elle en

parut d'abord fort affligée, puis elle montra, à l'ordinaire, la plus grande résignation aux ordres de la Providence : disposition si nécessaire dans celles qu'elle appelle à la Supériorité, que, sans cela, leur humilité ne pourroit être qu'inutile pour elles, & que très-peu édifiante pour les autres. L'Archiduc & l'Infante avoient encore désiré cette élection : aussi la Mere mandoit-elle à son cousin l'Evêque que leurs Altesses étoient tombées en cette frénésie, de vouloir qu'un fantôme gouvernât, elle n'étant absolument que cela ; il est vrai que dans l'état où étoient son corps & son ame, on pouvoit dire que le Seigneur agissoit pour elle, permettant qu'elle eût alors un grand soin des ames & des corps des autres : quelquefois elle tournoit en plaisanterie toute la considération qu'on lui montroit. Des personnes ayant voulu la faire peindre, elle s'en fâcha d'abord ; puis elle dit, en riant, que la tête lui branlant sans cesse, on ne pourroit y réussir. Ses grandes douleurs l'avoient tellement rapetissée, qu'on fut obligé de raccourcir ses habits. Son cousin l'Evêque lui ayant fait demander sa robe pour la garder comme une relique, elle dit, en plaisantant, que cet habit lui ayant servi près de cinquante

Ses sentimens
d'humilité.

ans, elle vouloit que, par récompense, il fût mis en terre avec elle.

Elle avoit un cœur si plein de l'amour de son céleste époux, qu'à l'exemple de la Mere *Sainte Thérèse*, elle désiroit de souffrir toujours & de plus en plus, ou de terminer sa carrière, uniquement dans la crainte, comme elle le disoit & comme elle l'écrivoit, de manquer à son Dieu. Deux ans avant sa mort, la demandant avec ferveur à J. C., il lui apparut avec toutes les plaies de sa passion, lui faisant entendre qu'avant de mourir, elle devoit en tout lui devenir semblable; cette vision la pénétra d'un si ardent amour pour lui, qu'elle lui témoigna dans le moment la plus parfaite résignation à toutes ses volontés: peu de jours après, il se fit à ses genoux deux plaies, & une troisième dans une autre partie du corps; ainsi elle ne pouvoit se tenir debout à cause de ses tremblemens, ni couchée, parce que sa gorge s'enflloit aussi-tôt, ni s'asseoir, à cause de la nouvelle plaie qui étoit très-considérable; ce qui lui étoit le plus douloureux, étoit de souffrir les pansemens qui blessaient sa grande modestie: il lui vint ensuite aux deux mains d'autres maux qui la faisoient d'autant plus souffrir, que n'y ayant point

Ses nouvelles
infirmités.

d'ouverture, l'humeur âcre agissoit au-dedans ; elle en étoit si brûlée, qu'elle prioit la sœur Infirmière de les toucher, pour en recevoir quelque rafraîchissement ; elle disoit que c'étoit comme des clous enflammés qui la perçoient : tout son corps souffroit d'ailleurs de si grandes chaleurs, qu'on avoit peine à tenir la main sur ses habits ; quoiqu'avec des sueurs si abondantes qu'il falloit la changer souvent de linge ; on étoit obligé de la lever & de la recoucher plusieurs fois dans une heure, sans qu'elle pût s'aider en aucune façon, & encore souffroit-elle long-tems avant de demander d'être soulagée. Une de ses filles lui ayant dit que Notre Seigneur pourroit bien lui donner deux heures de relâche, elle lui répondit qu'elle se contenteroit bien d'une demi-heure, mais qu'elle ne désiroit que l'accomplissement de la volonté de son céleste époux, dût-elle souffrir ainsi jusqu'au jour du jugement dernier. Quelle abondance de mérites & de degrés de gloire par conséquent n'acqueroit pas, chaque jour & à chaque instant du jour, cette sainte Religieuse, par cette parfaite résignation, sans laquelle les plus grandes souffrances ne peuvent être agréables au Seigneur ! Se faisant lire souvent la

Passion de *Jésus-Christ*, ses douleurs lui devenoient comme insensibles en méditant celles de son Dieu-Sauveur.

La septieme année de la maladie de la vénérable Mere, ses maux s'accrurent tellement, qu'on jugea qu'elle ne tarderoit pas à terminer sa sainte carrière; de nouvelles plaies se joignirent aux anciennes; sa gorge & la bouche étoient remplies d'ulceres; l'hydropisie gagnant l'estomac & la poitrine, l'enflure de la gorge devint si considérable, qu'elle ne pouvoit rien prendre, qu'elle avoit même beaucoup de peine à respirer: le Médecin de leurs Alteſſes, après l'avoir vue, déclara que les nouveaux accidens étoient tous mortels, mais que les anciens l'étant également, Dieu, qui l'avoit conservée jusques-là, pourtoit bien la conserver encore; il lui ordonna quelques remedes qui la soulagerent un peu, & qui lui permirent de prendre quelque nourriture. Elle passa ainsi près d'un mois: ses grands maux ne l'empêcherent point d'entendre tous les jours la Messe, d'y communier & de se faire porter assez souvent au milieu de ses cheres filles, tant elle étoit courageuse; de retour en sa cellule, outre la lecture de la Passion, on lui

lui en faisoit d'autres qui la consoloient beaucoup.

Le jour de la fête de *S. Mathias*, ses maux s'étant beaucoup accrus, elle implora le secours de Notre Seigneur qui lui dit d'aller dans une telle chambre de l'infirmerie, & que là, ils finiroient tous : ce qui fait croire qu'elle comprit très-bien le sens des paroles du Seigneur, c'est qu'elle rapporta à une Religieuse, avec un visage extrêmement joyeux, ce que Notre Seigneur lui avoit dit. Elle voulut alors faire une confession générale au Prieur des Déchaussés de *Bruxelles*, son Confesseur ordinaire, qui déclara, dans la suite, par écrit, qu'après l'avoir entendue, il avoit jugé qu'elle n'avoit jamais perdu l'innocence baptismale : on a remarqué en effet que dans toute sa conduite, on n'avoit jamais apperçu aucune fausseté, la moindre équivoque dans ses paroles, ni aucun sentiment d'amour-propre. Une de ses Religieuses lui ayant demandé si, dans tant de différentes affaires qu'elle avoit heureusement négociées, elle n'avoit point ressenti quelque aiguillon de vaine gloire, elle lui répondit simplement que non, parce qu'elle avoit commis, en tout, tant de fautes, qu'elle n'avoit eu que des sujets de s'humilier.

Elle fait
une confession
générale.

Pureté de sa
conscience.

Son Confesseur a écrit de plus, que pendant les sept années de la maladie de cette sainte Religieuse, voyant que dans toutes ses confessions il ne trouvoit aucune matiere suffisante pour l'absolution, il lui avoit dit d'ajouter une faute, un mensonge, par exemple, de la vie passée, mais qu'elle lui avoit répondu avec une grande simplicité, qu'elle ne se rappeloit pas d'avoir rien dit, dans toute sa vie, contre la vérité; ce qui remplit ce Confesseur, ainsi qu'il l'ajouta, d'admiration & de confusion tout ensemble. Il faut convenir en effet qu'une pareille innocence est bien rare, même dans les personnes qui paroissent les plus parfaites. C'est dans la nouvelle chambre que Notre Seigneur lui avoit ordonné d'habiter, que la vénérable Mere fit cette confession pour mourir.

Elle n'y resta pas plus couchée qu'elle l'avoit été dans sa cellule: elle se tenoit par terre ou sur sa chaise. Sentant que ses maux augmentoient chaque jour, elle demanda plus d'une fois au Médecin, si elle ne recevroit pas les derniers Sacramens: comme elle communioit tous les jours, on ne crut pas devoir se hâter d'acquiescer à sa demande; un jour cependant après avoir communié à son ordi-

naire, à la grille du Chœur, elle se sentit si oppressée qu'elle se fit porter promptement à l'infirmerie: elle passa tout ce jour dans ses exercices ordinaires; mais le soir étant encore plus mal, on pensa à lui administrer l'Extrême-Onction; son Confesseur, avant de lui administrer ce dernier Sacrement, lui ayant dit qu'il convenoit qu'elle s'accusât de ce qui s'étoit passé à *Madrid* sur ses sollicitations à *Rome*, au sujet des Confesseurs & du mécontentement qu'elle avoit causé à ses Supérieurs, elle lui répondit, avec beaucoup de sécurité, que sa conscience ne lui reprochoit rien sur cet article: cette déclaration d'une Religieuse prête d'aller paroître devant Dieu & qui avoit donné, toute sa vie, des marques de la plus grande soumission à ses Supérieurs, de la plus profonde humilité & d'une singulière délicatesse de conscience, suffiroit, ce semble, pour prouver que dans la démarche qu'elle avoit faite, elle n'avoit pensé qu'à se conformer aux intentions de la *Sainte Mere Thérèse*: déclaration au reste qui ne contredit point le jugement que j'en ai porté plus haut.

Après que cette vénérable Mere se fut confessée, toutes les Religieuses étant entrées dans l'infirmerie, elle les re-

garda d'un air de tendresse, & les appelant filles de ses entrailles, elle leur demanda pardon de toutes les fautes qu'elle avoit commises devant les conduire à Dieu; elle avoit tant de peine à parler, qu'elle ne put en dire davantage, ce qui leur fit répandre beaucoup de larmes. On lui administra ensuite l'Extrême-Onction qu'elle reçut avec les plus grands sentimens de piété: lorsque l'on vint à l'onction des pieds, une Religieuse les vit environnés comme d'un arc de trois couleurs, ressemblant à l'Arc-en-Ciel; le Seigneur voulant sans doute faire connoître par-là qu'elle étoit près d'entrer dans le séjour de la gloire. Elle ne put communier le lendemain, seul jour de sa maladie auquel elle fut privée de ce bonheur. Une soif excessive causée par des ardeurs qui la brûloient, l'obligeant de boire incessamment; pour se consoler de ne pouvoir communier, elle demanda de l'eau de l'ablution d'une Messe, qu'on lui apporta. Elle recommanda beaucoup aux Religieuses de lui faire donner le Saint-Viatique dès que cela seroit possible. Elle passa la nuit environnée de ses cheres filles, montrant, comme *Sainte Thérèse* mourante, une grande tranquillité: elle promit, à celles sur-tout qui l'avoient le plus assistée dans

Elle reçoit
l'Extrême-
Onction.
Prodige a-
tors.

ses maux, que dès qu'elle seroit dans le Ciel, elle prieroit Dieu pour elles.

Le lendemain jeudi au matin, elle tomba dans un état qui fit juger aux Religieuses qui étoient auprès d'elle, qu'elle étoit en agonie : n'osant alors aller à l'office qui sonnoit, cette sainte Mere leur dit qu'elles pouvoient y aller, & qu'elles reviendroient assez à tems pour la retrouver, ce qu'elles firent en effet : de retour, elle leur demanda de l'ôter du lit & de la mettre sur sa petite chaise. Elle parla ensuite à chacune d'elles, prit congé de toutes, & leur donna, à leurs prieres, sa bénédiction. Elle dit à la Mere *Jeanne du Saint-Esprit* qui, paralytique & toute impotente, s'étoit fait traîner à l'Infirmerie, dans son petit chariot, de se consoler, qu'elle reviendroit pour elle; ce qui fit juger aux autres que cette Religieuse la suivroit de près dans le tombeau; mais la malade comptoit très-bien que c'étoit une promesse de lui rendre la santé. La Mere *Sous-Prieure* lui parlant alors de toutes les Religieuses de l'Ordre, & sur-tout de celles du Couvent de *Salamanque* où elles avoient fait toutes deux profession, la pria de leur donner, avant de mourir, sa bénédiction, qu'elle leur donna en effet.

Elle bénit ses filles.

Sa prédiction à une paralytique.

Le Prieur des Déchaussés, son Confesseur, étant arrivé alors, pensa à lui administrer le Saint-Viatique; elle avoit cependant les dents si serrées, qu'on craignoit que ce ne fût un obstacle, mais elle ouvrit la bouche, quoiqu'avec peine, pour faire entendre qu'elle pourroit recevoir Notre Seigneur: on le lui apporta aussi-tôt, elle le reçut avec des démonstrations de religion & de consolation indicibles, puis elle se trouva, comme auparavant, dans l'impuissance d'avalier. Son Confesseur, après l'avoir communie, lui dit que Notre Seigneur lui faisoit la promesse qu'il avoit faite au bon Larron sur la croix, qu'elle seroit aujourd'hui avec lui dans son royaume: elle le regarda avec un gracieux sourire, puis elle baissa la tête pour lui faire entendre que cela seroit ainsi.

Peu de momens avant d'expirer, elle demanda un peu d'eau à boire: ce qu'il y a d'étonnant & ce qui prouve que Notre Seigneur voulut donner à son épouse ce trait de ressemblance avec lui sur la croix, il ne se trouva point d'eau dans l'infirmerie, & s'il y en avoit dans la maison, personne ne pensa à lui en apporter; elle demanda alors qu'on la mît à terre sur sa paille comme pour

Elle reçoit
le Saint-Via-
tique.

accomplir ce que *Sainte Thérèse* lui avoit prédit, qu'elle ne mourroit point dans son lit : la Religieuse qui la prit fut étonnée de la prodigieuse légèreté de son corps qui, étant assez grand, avoit toujours été fort pesant. Vers neuf heures, les Religieuses, qui étoient dispersées dans leurs différens offices, se rassemblèrent toutes auprès d'elle sans avoir été appelées ; Dieu le permit, afin qu'elles assistassent toutes au trépas de leur vénérable & chere Mere : la dernière étant entrée, la sainte leva les yeux, les regarda comme pour leur dire un dernier adieu, & d'un regard si affectueux, qu'il leur resta toujours imprimé dans la mémoire ; puis baissant les yeux, elle rendit l'esprit, le 4 Mars 1621, âgée de 75 ans, trois mois & neuf jours, après cinquante & un ans de profession, & après avoir fondé elle-même neuf Couvens de son Ordre, trois en *Espagne*, trois en *France*, trois dans la *Flandre*, & par ses filles, plus de cinquante en différens endroits, sans compter plusieurs de Carmes Déchaussés desquels elle procura l'établissement par ses soins & sur-tout dans les lieux où elle a demeuré. Elle mourut cinquante-neuf ans après la fondation du premier Monastere des Carmélites,

On la n.º hors du lit.

Sa mort.

trente neuf après le décès de *Sainte Thérèse*.

On se rappelle sans doute la promesse que la sainte Réformatrice avoit faite à sa chere fille , allant à *Veas* avec elle , que si Dieu le permettoit , elle viendrait la visiter à l'heure de son décès , en quelque endroit qu'elle fût. On a dit que le Licencié *Barcene* , qui avoit été autrefois Confesseur de la vénérable Mere & qui étoit alors à *Madrid* , l'avoit vue le jour de sa mort monter au Ciel accompagnée de *Sainte Thérèse* , & qu'il l'avoit déclaré à *Jacques de Coral* , Chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques , & depuis Membre du Conseil des Finances , l'un & l'autre trop véridiques pour qu'on pût révoquer en doute leur témoignage. Deux mois après , on apprit à *Madrid* que cette sainte Mere étoit décédée. Aussi-tôt qu'elle fut expirée , elle parut avec un très-beau visage , le regard joyeux , le corps moins enflé moins retiré , les mains & les pieds & d'une blancheur d'albâtre. Plusieurs personnes ayant demandé de ses reliques , les Religieuses lui ôterent ses habits pour lui en donner d'autres : une d'elles se sentant alors si oppressée qu'elle avoit beaucoup de peine à respirer , ayant de plus une

Elle apparôit
à plusieurs.

toux sèche qui lui faisoit craindre une maladie, ôta à la défunte un mouchoir qu'elle avoit sur sa poitrine & le mit sur la sienne : dans l'instant, elle se trouva guérie comme si elle n'eût jamais eu mal à la poitrine.

On vit bientôt un plus grand prodige opéré par le crédit de cette sainte épouse du Seigneur : la Mere *Jeanne du Saint-Esprit* étoit, depuis huit ans, réduite dans un état de la plus grande infirmité, souffrant de la goutte & d'une paralysie, à en perdre souvent la parole, le boire, le manger & quelquefois le jugement ; les seize derniers mois sur-tout, elle étoit si accablée de ses maux, qu'elle ne pouvoit sortir de son lit que pour être placée sur un petit fauteuil d'osier roulant, dans lequel on la traînoit pour entendre la Messe & pour communier. Dès que la vénérable Mere fut expirée, la paralytique se souvenant de ce qu'elle lui avoit promis à l'Infirmierie, qu'elle reviendroit pour elle, ayant la plus grande confiance qu'en la touchant elle recouvreroit la santé, demanda qu'on l'approchât d'elle pour lui baiser les pieds ; mais comme on ne lui accorda point alors ce qu'elle avoit demandé, lorsque le corps de la sainte Mere fut porté dans le Chœur,

Elle guérit
la Religieuse
paralytique.

elle pria une de ses sœurs de l'y traîner; il fallut la soulever pour lui faciliter de baïser le visage, les mains & les pieds de la défunte: il lui prit, dans ce moment, un si grand tremblement, qu'il lui sembla qu'on lui arrachoit du corps un pesant fardeau, & aussi-tôt elle se sentit si agile que jettant la couverture qui étoit sur elle & quittant son petit chariot, elle commença à marcher sans aucune peine; les Religieuses, ravies d'un aussi grand miracle, chanterent un *Te Deum* auquel leur Sœur guérie assista à genoux: après avoir remercié sa bienfaitrice, elle alla au réfectoire se montrer à la Sous-Prieure qui y étoit; depuis ce tems & plus de dix ans après ce fait miraculeux, elle ne sentit aucun mal & suivit constamment la Communauté dans tous ses exercices même les plus pénibles.

Il fut fait par le Nonce une enquête juridique de ce miracle qui fut attesté, non-seulement par les Religieuses, mais encore par le Médecin & le Provincial. Une Religieuse ayant paru en douter, tomba dans une maladie que les Médecins ne purent guérir: se repantant alors de son incrédulité, elle alla sur le tombeau de la vénérable Mere lui en demander pardon, & aussi-tôt sa

Autres gué-
risons mira-
culeuses.

santé fut rétablie. Une femme ayant un enfant attaqué d'une incommodité considérable, pour la guérison duquel on avoit employé, sans succès, toute espee de remedes, apprenant la mort de la Mere *Anne de Jésus*, bien persuadée que c'étoit une Sainte, & qu'elle guérirait son fils, elle le mena, sur le soir, dans l'Eglise du Couvent, la pria alors avec une grande confiance, puis elle s'en retourna avec son enfant, toujours dans le même état; mais après avoir dormi pendant la nuit, il se trouva le lendemain parfaitement guéri; elle alla le même jour, avec ce fils, remercier la Sainte. Tant que le corps fut exposé dans le chœur, les Religieuses ne l'abandonnerent point, & l'Eglise fut toujours remplie de personnes qui demandoient de ses reliques & de lui faire toucher des chapelets & des médailles. Il fallut, pour la satisfaction du peuple, tenir tout le jour la grille du chœur ouverte.

Quoique *l'Archiduc* fût au lit alors, & qu'il souffrît beaucoup de la goutte, voulant assister au convoi, il se fit porter en chaise, dans la Communauté. *L'Infante* baisa les pieds de la Sainte, & demanda les fleurs qu'on avoit répar-

Concours
de la Cour &
du peuple à
son convoi.

dues sur le corps. Toutes les Dames de la Cour entrèrent dans le couvent, avec leurs Alteſſes, ce qui laiſſa plus d'eſpace dans l'Egliſe, pour le Clergé & la Nobleſſe. Le Pere *Hilaire de Saint-Augustin*, Prieur des Déchauffés, célébra la Meſſe, qui fut chantée par la Chapelle de leurs Alteſſes. Le Provincial prêcha & publia la guérifon miraculeuſe de la Mere *Jeanne du Saint-Eſprit*, qui avoit été reconnue publiquement. La Meſſe finie, lorsqu'on enleva le corps pour le mettre en terre, leurs Alteſſes s'en approcherent de plus près, pour le conſidérer encore, & l'*Infante* lui baiſa les pieds, pour la ſeconde fois, les Dames ſuivirent ſon exemple, & firent toucher, avec beaucoup de dévotion, & comme à l'envi, leurs chapelets au ſaint corps. Qu'auroient dit à un ſpectacle auſſi édifiant, celles de nos Dames extérieurement chrétiennes qui ne rougiſſent point de paroître penſer aujourd'hui comme nos prétendus eſprits-forts?

La vénérable avoit la chair fraîche, les membres ſouples, les joues vermeilles, & répandant une odeur ſuave, mais différente de celle qu'on ſent ordinairement. Six Carmes Déchauffés entrèrent dans la maiſon, avec le Prieur,

pour porter le corps qui fut inhumé au milieu du Chapitre. Le cercueil de plomb dans lequel on devoit le mettre, n'ayant été achevé que deux jours après, les Religieuses jouirent, pendant tout ce tems, de la consolation de s'entretenir avec leur Sainte Mere, comme lorsqu'elle étoit dans sa cellule ou dans son lit. L'*Infante* reçut les fleurs qui avoient été mises sur le corps & qu'elle avoit demandées : elle en envoya en *Espagne* à sa cousine, l'*Infante Marguerite*, qui avoit toujours témoigné une grande affection à la Mere *Anne de Jésus*. La Sous-Prieure présenta de plus le Crucifix & le Scapulaire de la défunte à la Princesse qui les reçut avec reconnoissance, se proposant d'en faire part au Roi d'*Espagne*, son frere, dont elle ignoroit la mort, & à la Reine de *France*, sa niece. C'est ainsi que Dieu honore ses Saints, au lieu que la mémoire des Grands, des Rois même & des Reines qui n'ont pas vécu chrétiennement, reste dans un profond oubli.

Tout le monde ayant demandé avec instance de voir la Religieuse paralytique qui avoit été miraculeusement guérie, le Provincial lui ordonna de se montrer, la porte ouverte. Les Reli-

gieuses ayant fait tirer , par un bon peintre , la vénérable Mere , lorsqu'elle étoit exposée dans le chœur , avec la représentation du miracle de la paralytique guérie , placèrent le portrait dans le Chapitre , vis-à-vis son tombeau. Le cercueil de plomb étant achevé , elles y renfermerent le corps , & , après avoir pris congé d'elle avec beaucoup de larmes , elles le couvrirent de terre : on mit par-dessus une tombe de pierre sans aucune inscription , tant ces pieuses Filles étoient humbles & modestes alors. Depuis le jour de l'enterrement de cette sainte épouse de *Jésus-Christ* , toutes les fois que l'*Infante* entroit dans le Couvent , elle alloit d'abord au Chapitre , & se tenoit long-tems à genoux , en oraison , devant le tombeau de la servante de Dieu.

Cette vénérable Mere disoit quelquefois à l'infirmiere qui avoit soin d'elle , qu'elle lui causoit bien de la peine , mais qu'elle en auroit encore plus si elle avoit un autre emploi : la Religieuse lui ayant demandé ce qu'elle deviendroit donc , ne l'ayant plus , la Mere lui répondit que si Dieu l'appelloit au Ciel , elle lui promettoit de l'aider : cette Religieuse a déclaré qu'ayant en effet peu

de tems après, beaucoup de peines & de défolations intérieures, elle avoit eu recours au tombeau de la Sainte, comme lorsqu'elle vivoit, & qu'elle y avoit toujours trouvé remede à tout. En voici quelques traits : cette Religieuse sentoit une grande répugnance à découvrir son intérieur à la Mere *Béatrix de la Conception* qui avoit succédé, en qualité de Prieure, à la Mere *Anne de Jésus*; ce qui la tourmentoit le plus, c'est qu'elle ne pouvoit se résoudre à parler de cette répugnance à son Confesseur: ainsi agitée, elle alla un jour prier sur le tombeau de sa chere Mere qui lui apparut avec *Sainte Thérèse*, & qui lui ayant mis la main sur la tête, lui promit qu'elle vivroit désormais en pleine liberté d'esprit, & que son ame jouiroit d'une profonde paix : ce qui prouve que ce ne fut point un effet de l'imagination, depuis ce jour, elle ne sentit aucune peine à s'ouvrir à sa Supérieure. Cette répugnance qui est le plus souvent une tentative du malin esprit, & qui est assez commune dans les maisons religieuses, se dissiperoit aisément, si celles qui l'éprouvent, bien loin de l'entretenir, prioient, pour en être délivrées, aussi ardemment que cette Religieuse. La vé-

Secours
qu'elle donna
à une femme
infirmière.

néritable Mere guétit de plus la même Religieuse d'une grande appréhension qu'elle avoit eue de la mort, dès l'enfance, & lui promit de venir à son secours dans ses derniers momens. Etant un jour attraquée de grandes tentations, elle alla sur le tombeau de la Mere qui lui apparut toute rayonnante de gloire, & lui dit de bien regarder comment les travaux de la terre étoient récompensés dans le Ciel, ce qui donna à cette Sœur un si grand courage, qu'il lui sembla que toutes ses peines étoient légères. Tandis que cette Religieuse étoit novice, doutant, à raison de ses infirmités, si elle pourroit faire profession, la vénérable Mere lui dit de ne point s'inquiéter, qu'elle seroit professe, & qu'elle attireroit à la Religion plusieurs de ses amies & de ses parentes, ce qui arriva en effet : cinq Chanoinesses de l'Abbaye où elle avoit résidé, & dont trois étoient ses parentes, vinrent se faire Religieuses.

Dix mois ou environ avant la mort de la Mere, la même Religieuse étant agitée de tentations de défiance, alla les découvrir à sa chere Mere, qui lui dit que Dieu vouloit l'éprouver en tout, & lui promit de l'aider dans l'affaire de son salut, ce qui la tranquillisa parfaitement.

La Mere *Béatrix de la Conception*, A la Mere Béatrix de la Conception, Prieure. se trouvant, quelques jours après la mort de la vénérable Mere, dans une grande désolation intérieure, pensant un jour dans sa cellule, qu'il n'y avoit plus sur la terre de consolation à espérer pour elle, une voix lui dit clairement que cette pensée déplaisoit à Dieu; toute tremblante, elle se prosterna, priant Notre-Seigneur de lui faire miséricorde: ayant entendu alors comme une personne qui marchoit auprès d'elle, elle leva la tête & vit la Mere *Anne de Jésus*, resplendissante de gloire, qui, lui mettant la main sur la tête, lui dit d'avoir confiance, & lui promit de la défendre contre les mauvaises pensées qui l'importunoient: cette Mere a déclaré que, depuis ce moment, à la moindre peine d'esprit, elle recouroit à la Sainte, qu'aussi-tôt elle se sentoit soulagée, & que depuis ce tems, elle n'eut plus de pareilles tentations.

Le Dimanche après le décès de la vénérable Mere, une bonne Religieuse fort affligée de la grande solitude où cette Mere la laissoit, A une autre Religieuse. allant communier, & disant ces paroles, *mon Dieu & mon tout*, il lui sembla voir sa Sainte

Mere, ce qui lui donna une si grande consolation, qu'elle comprit intérieurement qu'elle étoit bien récompensée des peines qu'elle avoit souffertes jusqu'alors. Il paroît par ce récit, que c'étoit une vision, qu'on appelle purement intellectuelle, bien moins équivoque que celles qu'on a par les sens. Une autre Religieuse déclara, l'année que cette Sainte Mere mourut, qu'elle avoit vu un trône fort élevé, sur lequel étoient les trois personnes de la très-Sainte-Trinité, & tout auprès *Sainte Thérèse* à genoux, avec la Mere *Anne de Jésus* qu'elle lui présentoit. Outre ces visions & plusieurs autres dans l'intérieur de la Communauté, il y en eut encore, & en grand nombre, en différens endroits, & quelques-uns fort éloignés.

Diverses
#apparitions.

Peu après la mort de la vénérable Mere, elle apparut à *Paris*, à un saint Prêtre, tandis qu'il célébroit le Saint-Sacrifice de la Messe, l'encourageant à souffrir dans une affaire pour laquelle elle lui promit de l'aider : on croit que ce fut le Pere *Bernard de Saint-Joseph*, Prieur du Couvent des Déchaussés ; ce qui le fait conjecturer, c'est que ce Religieux répondant à la Mere *Béatrix de*

la Conception qui lui avoit écrit, pour lui apprendre la mort de la servante de Dieu, il lui manda qu'il le savoit, ainsi que le miracle de la Religieuse paralytique, qu'il en avoit instruit les Couvens de la Province; il lui ajoutoit que cette sainte ame avoit apparû à une personne que Dieu honoroit de faveurs extraordinaires, que cette Mere s'étoit montrée revêtue de gloire, lui parlant des souffrances qui la lui avoient méritée. Elle apparut également en *Espagne*, au *Licencié Barcene*, & à plusieurs autres, ainsi qu'à *Bruxelles* & à *Veas* à une Religieuse, faisant Oraison, qui avoit été une de ses Novices, & qui la vit si environnée de lumiere, qu'elle en fut éblouie; la Sainte lui dit que cette gloire qu'elle voyoit, elle l'avoit obtenue par les mérites de *Jésus-Christ*, & la laissa comblée de consolations. Dans le même Couvent, une Religieuse, peut-être la même, pensant à la Sainte Mere, demanda à Notre-Seigneur de lui donner quelque signe de la gloire dont jouissoit sa sainte épouse: *Jésus-Christ* l'exauça, se montrant à elle, sur un riche trône, la Mere *Anne de Jésus* à genoux devant lui, ayant un manteau éclatant, comme d'or fin, qui paroissoit couvrir deux dif-

ferens royaumes : il lui fut révélé que ce manteau étoit la récompense de la grande charité de cette Mere qui l'avoit portée à procurer le salut des ames en *France* & en *Flandres*, Etats desquels elle étoit devenue par-là la patronne & l'avocate.

Diverses
guérisons mi-
raculeuses,

Les guérisons miraculeuses que la sainte épouse de *Jésus-Christ* opéra après sa mort, furent aussi fréquentes que ses apparitions. A *Cologne*, une Religieuse du Tiers-Ordre de *Saint-François*, souffrant depuis trente ans de grands maux d'estomac, y appliqua, avec une grande confiance, un morceau de la tunique de la vénérable Mere, qu'on lui avoit envoyé, & à l'instant elle se trouva parfaitement guérie. A *Malines*, une Carmélite frappée de la peste qui y regnoit, fut guérie en invoquant le secours de la vénérable Mere qui apparut de plus à la Prieure, & l'assura qu'aucune de ses Filles ne seroit attaquée du mal, promesse qui s'accomplit en effet, quoiqu'elles s'observassent si peu, qu'on étoit étonné qu'elles pussent s'en préserver. La vénérable fit plusieurs miracles à *Bruxelles*; je n'en rapporterai qu'un bien constaté : une Religieuse Bernardine avoit, depuis trois ans, de continuels vomissemens auxquels les Médecins ne purent remé-

dier ; ayant appris le décès de la Mere *Anne de Jésus*, & la guérison de la paralytique, elle l'invoqua avec ferveur, dans la vue de n'être plus à charge à ses Sœurs : il lui sembla alors qu'elle sentoit à ses côtés la Sainte Mere qui lui dit de se conformer à la volonté de Dieu, & qu'elle l'aideroit, ce qui la consola beaucoup ; pendant neuf jours le mal augmenta tellement, qu'il ne lui restoit rien dans l'estomac ; ces jours écoulés, elle alla au réfectoire, où on lui servit la même portion qu'aux autres, quoique très-contraire à son mal ; (c'étoit en Carême) la vénérable Mere lui apparoissant alors, pour la seconde fois, lui dit de manger, ce qu'elle fit, sans éprouver aucun accident : depuis ce jour, elle mangea comme les autres de toute espèce d'alimens sans en être incommodée.

A *Bordeaux*, un morceau du drap de la vénérable, envoyé aux Carmélites de cette ville, ayant été mis sur un homme frénétique & si furieux qu'on avoit peine à le tenir, il le remit aussi-tôt dans son bon sens. A *Morlaix*, une demoiselle étique depuis quatre ans, & plusieurs autres personnes affligées de différentes maladies, furent guéries de la même maniere. A

Saint-Denis près *Paris*, la Mere *Angélique de Jésus*, Prieure du Couvent des *Carmélites*, étant attaquée, depuis quatre semaines, d'une violente maladie, la Mere *Béatrix de la Conception* allant de *Bruxelles* à *Salamanque*, & passant par cette ville, donna à cette Mere un des morceaux de l'habit de la Mere *Anne de Jésus*, & l'exhorta de se recommander à cette Sainte, pour obtenir sa guérison; la malade ayant suivi cet avis, le jour même la fièvre la quitta, & elle se trouva guérie; par reconnoissance les Religieuses firent vœu de faire tous les ans, dans l'intérieur de la maison, la fête de cette bienheureuse, le 4 Mars, jour de son décès, de lui faire un hermitage particulier, d'y aller toutes implorer son secours, de communier neuf jours de suite; & depuis le mois de Juillet 1630, tems de la guérison, jusqu'au 4 Mars suivant, de dire, après *Complies*, la Collecte de tous les Saints: pratiques de dévotion qui ne s'observent plus dans cette maison, & desquelles les Religieuses qui l'habitent présentement, m'ont dit qu'elles n'avoient aucune connoissance, ce qui leur a fait conjecturer, & à moi également, que ces saintes pratiques ont été abolies dans le tems où l'er-

reur a malheureusement régné dans ce Monastere : cette Prieure de *Saint-Denis* ne pouvant aller elle-même sur le tombeau de la vénérable Mere pour lui témoigner toute sa reconnoissance, écrivit à la Prieure de *Bruxelles* pour la prier de s'acquitter de ce devoir pour elle & en son nom ; par cette même lettre, elle lui apprit que la Prieure des *Annonciades*, leurs voisines, malade depuis plus de quatre mois, d'un dévoiement qui l'avoit réduite à l'extrémité, avoit été également guérie, en mettant sur elle, un moceau du manteau de la vénérable ; elle ajoutoit que cette Religieuse mangeoit du lait & des fruits, sans en être incommodée, ce qu'elle n'avoit pu faire jusques-là : ce dernier miracle fut examiné par ordre de l'Archevêque de *Paris*, & certifié véritable par l'Official du Diocèse.

Il n'y eut pas moins de miracles en *Espagne* qu'ailleurs : l'année de la mort de cette Sainte Mere, son cousin l'Evêque souffrant beaucoup de l'estomac, jusqu'à ne pouvoir sortir de son lit, se ressouvint que la Mere *Béatrix de la Conception* lui avoit envoyé un morceau de l'habit de sa sainte cousine ; plein de confiance en son crédit auprès de Dieu,

il le mit sur lui ; mais sa douleur continuant , & étant même augmentée , il s'adressa à la Sainte & lui dit qu'il ne lui demandoit point un miracle , mais qu'elle priât Dieu que sa douleur diminuât , & aussitôt il le trouva si bien guéri , qu'il se leva & marcha sans aucune peine , ce qu'il déclara , dans la suite , avec serment. Le Curé de la même ville , étant attaqué d'une si cruelle douleur de dents , que pendant plusieurs jours il n'avoit pu manger ni dormir , tous les remedes n'y faisant rien , l'Evêque lui ayant communiqué le morceau d'étoffe qui l'avoit guéri , sitôt qu'il s'en fut servi , la douleur cessa entièrement : on fit , dans le tems , un procès-verbal de cette guérison , & de plusieurs autres dont le récit grossiroit trop ce volume.

Un Religieux de l'ordre de Saint-Dominique , Théologien du Nonce à *Bruxelles* , étant attaqué , depuis long-tems , d'une incommodité qui lui causoit la fièvre avec des tremblemens , ne trouvant , de la part des Médecins , aucun soulagement , il eut recours , par le conseil de la Mere *Béatrix de la Conception* , à la vénérable *Anne de Jesus* : ayant envoyé sur sa tombe deux flambeaux , au moment du redoublement , il ne revint point , & aussitôt

il se trouva guéri; il fit lui-même une déclaration authentique de ce miracle. La première femme de chambre de l'*Infante*, âgée de soixante-sept ans, atteinte d'une maladie considérable, & abandonnée des Médecins, ayant eu également recours, à la Mere *Anne de Jésus*, fut guérie subitement, en touchant un linge qu'on avoit mis sur son tombeau. À *Rouen*, une Religieuse Carmélite qui avoit un mal très-considérable à un genou, ayant été pansée pendant six semaines, sans aucun succès, fit une neuvaine à la servante de Dieu; dès le premier jour, elle sentit du soulagement, & à la fin de la neuvaine, elle se trouva si parfaitement guérie, qu'il ne lui resta aucun vestige de son mal: après l'information ordonnée par l'Archevêque de *Rouen*, le miracle fut certifié véritable. Il y eut, dans le même Couvent, plusieurs autres guérisons opérées par l'attouchement des reliques de la Sainte. L'*Infante Isabelle* instruite de tous ces prodiges, les fit recueillir avec soin, & après les avoir lus avec de grands sentimens de dévotion, elle les envoya à la Mere *Béatrix de la Conception*, lui écrivant qu'elle les lui donnoit pour les garder, comme le principal trésor de la Communauté, & comme

Dévotion
de l'*Infante*
Isabelle.

un motif puissant d'engager toutes les Religieuses à imiter une si Sainte Mere. Je me sens inspiré de former ici, & de tout mon cœur, le même désir, non-seulement pour les Filles de *Sainte Thérèse*, mais encore pour toutes les épouses de *Jésus-Christ*, qui voudront bien lire cette sainte vie.

Le tombeau de la vénérable Mere servoit d'oratoire à ses cheres Filles : elles y alloient faire oraison, & y recevoient souvent des graces singulieres.

De *Marie de Medicis.*

Marie de Medicis, épouse de *Henri IV*, pendant son séjour à *Bruxelles*, montra sa dévotion envers la Sainte Mere, & alloit quelquefois prier sur son tombeau,

De *Marguerite de Lorraine.*

ainsi que *Marguerite de Lorraine*, qui, tandis qu'on examinoit à *Rome* la validité de son mariage avec le *Duc d'Orléans*, fit une neuvaine à la Sainte Mere, pendant laquelle elle fit dire, chaque jour, une Messe de la Très-Sainte-Trinité, dans l'Eglise du Couvent; puis elle alloit sur la tombe dire trois *Pater* & trois *Ave* : son affaire, comme l'on fait, réussit selon ses desirs.

Autres prodiges.

Le Dimanche d'après la mort de la vénérable, la Mere *Thérèse de Jésus*, qui dans la suite, fut Prieure du Couvent, étant à la Comunion, vit le

corps glorieux de *Jésus-Christ*, comme attaché à la poitrine de la Sainte Mere, ce qui lui causa une indicible consolation. Neuf jours après sa mort, la Sainte Mere apparut à la Mere *Madeleine Florence de la Croix*, agitée de diverses tentations : ayant pris sa tête entre ses mains, elle lui dit, *confide, filia : ayez confiance, ma fille*, & la délivra par-là de toutes ses peines. La même Religieuse extrêmement affligée de la maladie dangereuse de la *Comtesse de Middelbourg*, sa Mere, commença une neuvaine au tombeau de la Sainte Mere qui, dès le premier jour, lui dit intérieurement de faire, ce jour-là, tout ce qu'elle avoit résolu pour toute la neuvaine, & que la malade mourroit de cette maladie, ce qui arriva trois ou quatre jours après. Cette Sainte Mere apparut plusieurs fois à la même Religieuse, sur-tout lorsqu'elle prioit sur sa tombe, ce qui l'enflammoit toujours d'un grand désir de servir le Seigneur avec une nouvelle perfection.

La vénérable consoloit souvent ses cheres Filles, par une odeur des plus suaves, lorsqu'elles prioient devant son tombeau, ou lorsqu'elles touchoient quelque chose qui lui eût servi, ou lorsqu'elles entroient dans sa cellule.

La *Duchesse d'Orléans* sentoit également cette odeur céleste , lorsqu'elle entroit dans le Couvent & qu'elle baisoit le voile de la Sainte Mere : odeur qu'exhaloient également l'habit dont on l'avoit revêtue pour l'enterrer , le linceul qui avoit été sous elle , les parcelles de son corps qu'on avoit coupées comme reliques , ainsi que les linges qui les contenoient : ces petites parties de son corps restant toujours sans corruption , on présuma qu'il en étoit ainsi du corps entier. Pour s'en assurer , cinq ou six ans après la mort de la servante de Dieu , on ouvrit son tombeau , & on la trouva en effet entiere , ayant la chair molle , blanche & fraîche , exhalant une odeur des plus suaves , quoiqu'elle eût été enterrée avec ses entrailles & sans aucun parfum : l'on vit de plus du sang qui couloit d'un de ses bras. Les Supérieurs qui présiderent à cette ouverture du tombeau , jugerent à propos , sans doute , au grand déplaisir des Religieuses , de faire mettre le corps dans la chaux vive , fondés sur ce raisonnement que s'il y avoit du miracle dans la conservation , Dieu le conserveroit également , quoique mis dans la chaux.

En 1635 , huit ans après cette ouver-

Ouvertures
de son tom-
beau.

ture du tombeau, on en fit une autre, & on trouva ce précieux corps aussi entier que la première fois. A cette seconde ouverture assisterent quatre fameux Médecins du Roi d'Espagne, qui, après le plus grand examen, certifierent que cette Mere étant morte hydropique & pleine d'eau, dans laquelle le corps baignoit encore, il n'avoit pu, sans un vrai miracle, être conservé, pendant quatorze ans sans corruption: la chaux avoit seulement bruni un peu la peau, sans causer la moindre dissolution; les morceaux de chair séparés de son corps, s'étoient également conservés sans corruption, quoique les Religieuses, comme elles le déclarerent, les eussent lavés dans l'eau chaude, & les eussent exposés à l'air, plusieurs jours & plusieurs nuits. Les quatre Médecins, outre le procès-verbal qu'ils signerent, allerent, six mois après, à *Louvain*; y ayant assemblé le corps des Médecins de l'Université, & leur ayant fait le rapport de ce qu'ils avoient vu & jugé du corps de la Mere *Anne de Jésus*, tous confirmèrent le jugement de leurs confreres, par un écrit signé des trois Professeurs en Médecine, & du Professeur en Chirurgie. Le bruit des vertus éminentes de cette

Son corps
toujours en-
tier.

Sentence de
l'Archevêque
de Malines
pour la cano-
nisation.

vénérable Mere , & des prodiges sans nombre opérés par elle , pendant sa vie , & après sa mort , s'étant bientôt répandu , & de tous côtés ; l'Archevêque de *Malines* , après avoir entériné la requête du Pere *Elie de Sainte Thérèse* , Carme Déchauffé , désigné Promoteur en la cause , nomma des Commissaires pour informer , avec les formalités ordinaires , de la vie , des vertus & des miracles de la servante de Dieu. D'après les interrogatoires & les dépositions des témoins , & de celles sur-tout de l'*Infante Isabelle* , le Prélat prononça sa Sentence favorable à la canonisation.



LIVRE HUITIEME.

APRÈS avoir décrit la vie sainte, & la mort précieuse de la Mere *Anne de Jésus*, ainsi que les prodiges qu'elle a opérés, j'avois cru devoir terminer là mon ouvrage, mais l'auguste Princesse qui me l'a fait entreprendre, a jugé que je devois y joindre ce qui est arrivé depuis quelques années dans les *Pays-Bas Autrichiens*, au sujet des Couvens de Religieuses supprimés & des Carmélites surtout, & qui a quelque rapport à la vénérable Mere *Anne*; je suis en effet bien persuadé que cette addition ne pourra qu'édifier mes lecteurs & sur-tout les ferventes filles de *Sainte Thérèse*. Je me bornerai au reste à un simple récit; n'ignorant pas que les Souverains ne doivent rendre compte qu'à Dieu, de leur conduite dans le gouvernement de leurs Etats, je m'abstiendrai de toute espece de réflexions qui pourroient être aussi injustement que malignement interprêtées: je ne ferai cependant aucune difficulté de citer des lettres de feu *Madame Louise*, lorsque je les jugerai propres à l'édifica-

tion de mes lecteurs ou nécessaires à l'intelligence des faits : on comprend assez qu'une Princesse, fille, puis tante d'un Roi de France, a pu écrire d'un tout autre style qu'une simple Particuliere.

En 1781, plusieurs Communautés religieuses des Etats Autrichiens ayant été instruites par des bruits publics, qu'elles devoient être bientôt supprimées, un grand nombre de Vierges qui avoient généralement tout quitté pour se consacrer au Seigneur dans le saint état de la Religion, virent avec douleur qu'elles alloient se trouver de nouveau exposées, dans le monde, aux dangers du salut desquels elles s'étoient crues délivrées pour toujours ; mais la Providence tendit alors une main secourable à ces Vierges infortunées : *Madame Louise de France*, Carmélite alors au Couvent de *Saint-Denis*, a été l'instrument dont Dieu s'est servi pour les secourir. Cette Auguste Princesse, qui se montra toujours sincèrement attachée au saint état qu'elle avoit embrassé, conçut plus que personne l'affreuse situation de ces épouses de *Jésus-Christ*. Voyant qu'elles alloient être enlevées du saint asile qui faisoit tout leur bonheur, elle prit la résolution d'adoucir leur sort & sur-tout celui de ses Sœurs,

Madame
Louise protè-
ge les Carmé-
lites des Pays-
Bas.

les *Carmélites*, qui lui étoient toutes très-cheres.

Dans cette année 1781, la Prieure des *Carmélites de Prague*, prévoyant l'orage qui menaçoit sa Communauté & les autres situées dans les Etats de l'Empire, écrivit à la pieuse Princesse pour implorer sa protection. Toutes les *Carmélites de France*, bientôt instruites de ce qu'avoient à craindre leurs Sœurs, entreprirent de fléchir le Ciel par des neuvaines, par des vœux, des mortifications & par beaucoup de prieres qui ne furent point exaucées. Le bruit de l'édit de suppression s'étant encore plus répandu, la consternation fut générale. Ces Religieuses, celles au moins qui étoient véritablement attachées à leur état, pensèrent alors à se procurer un asyle dans lequel elles pussent conserver leur saint habit & continuer de pratiquer la regle de leur institut. Les *Carmélites de Bruxelles*, qui se sont toujours conduites en vraies filies de *Sainte Thérèse* & de la Mere *Anne de Jésus*, qui a été, comme je l'ai dit, leur Fondatrice, ne tarderent pas à recourir aux bontés de *Madame Louise* & à solliciter une retraite dans la maison de *Saint-Denis*: cette auguste Princesse répondit à la

Celles de
Bruxelles sur-
tout.

Prieure dans des termes pleins d'affection, lui marquant que son attachement pour le saint Ordre & pour toutes ses Sœurs qui étoient dans la peine, lui faisoit partager bien sensiblement leur croix.

Dispositions
de celles de
France à leur
égard.

La maison de *Paris rue de Grenelle* fut la première à offrir un asyle à leurs Sœurs de *Bruxelles*; la Sœur *Thaïs*, dite dans le siecle *Comtesse de Rupelmonde*, décédée depuis en sainte Religieuse, leur écrivit au nom de toutes ses Sœurs que sa Communauté étoit disposée à les recevoir & autant qu'elle en pourroit contenir; elle leur ajoutoit que les deux autres Communautés de la Capitale étoient dans la même disposition à leur égard. Dans ce tems là, le Souverain Pontife *Pie VI*, s'étant transporté à *Vienne*, les Religieuses en conçurent de grandes espérances qui furent bientôt évanouies.

Les Carmélites craignant alors & plus que jamais leur destruction, la Sœur *Thérèse de Jésus*, nouvelle Professe de la maison d'*Alost*, dite dans le monde *Baronne de Méer*, écrivit à *Madame Louise* pour la prier de lui accorder la dernière place dans son Monastere, si le sien avoit le malheur d'être détruit: la Princesse, du consentement de la Mere *Julie*, Prieure alors, & des Supérieurs

de la maison, écrivit à la fervente Religieuse que ce qu'elle demandoit lui étoit accordé, & offrit de plus une place à la Prieure qui avoit aussi écrit pour rendre un bon témoignage de la jeune Professe qui accepta la place avec une satisfaction inexprimable. Cette Communauté d'*Alost* n'étoit plus sous la juridiction des Carmes; elle s'en étoit soustraite, dès 1636, pour se soumettre à son Evêque.

Après quelques conseils tenus à *Vienne*, on commença par procéder à l'inventaire des biens des Couvens qu'on vouloit supprimer : les Carmélites, qui étoient à la tête de la liste, en avoient seize dans le *Brabant* & dans la *Flandre*, & trois en *Italie*. Ces Vierges affligées élevoient sans cesse leurs mains vers le Ciel pour demander la force & les graces qui leur étoient nécessaires pour soutenir une aussi rude adversité. Les Commissaires employés à inventorier leurs pauvres effets, jugerent plus d'une fois qu'ils ne valaient ni le tems ni la peine qu'ils mettoient à ce travail. La Communauté de *Bruxelles* fut la premiere qui éprouva cette recherche : elle avoit été fondée, comme je l'ai dit, par l'*Infante Isabelle*, gouvernante des *Pays-Bas*; cette Princesse & le Prince *Albert* son époux, n'avoient

Affliction &
ferveur des
Religieuses.

Inventaire de
leurs biens.

rien négligé de toutes les formalités propres à la préserver, dans tous les tems, de toute espece de révolutions : tout avoit été approuvé & confirmé par le Pape *Paul V*, & jusqu'en 1783, les Successeurs du Prince & de la Princesse avoient protégé ce monument de leur piété.

Visite du Procureur-Général.

Zeile de la Prieure.

Le 28 Avril 1783, le Procureur-Général étant venu au Couvent par ordre de la Cour, demanda d'y entrer pour examiner, alléqua-t-il, les registres & autres papiers intéressans ; la Mere *Thérèse de Sainte Marie*, Prieure d'un grand mérite, lui représenta avec beaucoup de respect & de fermeté, que pouvant faire cette opération dans le dehors, elle ne pouvoit lui ouvrir la porte de clôture : ce Magistrat également édifié & touché du triste état de ces vertueuses filles, acquiesça à ce que la Mere lui proposoit : accompagnée de trois de ses Religieuses, dont une mourut le lendemain, du saisissement que lui causa cette visite, elle passa par la grille d'un parloir, tous les livres de comptes & autres papiers que le Magistrat avoit demandés : l'inventaire dura neuf jours ; le dernier jour, il demanda à voir la batterie de cuisine & parut surpris qu'elle fût si peu confi-

dérable : en se retirant , il défendit à la Prieure de recevoir aucun remboursement & de renouveler aucun bail , & finit par l'exhorter à bien nourrir ses Religieuses & sur tout à leur donner de bon vin , afin , lui dit il , qu'elles eussent plus de force pour supporter leur chagrin.

Malgré toutes ces démarches , ces bonnes Religieuses n'étoient pas sans quelque espérance : elles envoyèrent à la Cour de *Bruxelles* , une copie de l'acte de leur fondation , espérant qu'on auroit égard à la mémoire de l'auguste Princesse qui les avoit fondées ; n'ayant reçu aucune réponse , ce silence leur annonça une destruction prochaine. Elles se trouverent alors disposées à aller au bout du monde , s'il le falloit , pour trouver une maison de Carmélites où elles pussent se retirer & continuer d'observer leur regle. *Madame Louise* , instruite de ces sentimens écrivit à la Prieure pour lui conseiller de passer en *France* , l'assurant que les Visiteurs-généraux recevraient , avec un très-grand plaisir , sa Communauté , & qu'elle trouveroit que les Carmélites françoises avoient conservé le véritable esprit de *Sainte Thérèse* ; la Princesse terminoit sa lettre par lui témoigner un grand desir de posséder le corps

Madame Louise leur offre un asile.

de la vénérable Mere *Anne de Jésus*. Pleines de reconnoissance, ces Religieuses acceptèrent l'offre de cette auguste Mere, & lui promirent ce précieux dépôt qu'elles lui avoient même destiné avant qu'elle le demandât, intimement convaincues que cette vénérable Mere, une fois à *Saint-Denis*, y attireroit ses filles.

La Mere Prieure ayant écrit alors à *M. l'Abbé de Rigaud*, premier Visiteur-général, pour le prier de lui procurer & à ses filles une retraite dans les Communautés de *France*, elle en reçut une réponse des plus favorables : ce digne Visiteur lui fit espérer l'agrément du Roi par le crédit de son auguste tante, & l'assura que toutes les Carmélites de *France* étoient disposées à leur céder leur cellule & leur couchette, dussent-elles en manquer elles-mêmes. Toujours incertaines cependant sur leur sort, mais toujours pleines d'amour & de confiance en leur céleste époux, elles étoient bien résolues d'abandonner parens & patrie pour vivre & mourir dans un Couvent de Carmélites. La Providence donna alors à cette maison de *Bruxelles* & même à toutes les autres des *Pays-Bas*, un Ange consolateur dans la personne de *M. de Villegas d'Eteimbourg*, Con-

M. de Villegas leur rend

seiller au Conseil supérieur de *Bruxelles* : de grands services.
 plein de zèle & de piété, il leur rendit
 les plus importans services, se montrant
 en toute occasion, leur ami, leur confi-
 dent & leur vrai père; les avis & les
 services de ce généreux Protecteur leur
 étoient d'autant plus nécessaires que,
 comme il arrive presque toujours aux
 personnes affligées, elles se trouvoient
 généralement abandonnées.

Le bruit ayant couru que ces Reli-
 gieuses avoient un coffre plein d'argent, Avanture
 sur le coffre
 des reliques.
 qui avoit échappé aux recherches du
 Procureur Général, ce Magistrat en étant
 instruit, se transporta au Couvent &
 demanda, pour s'assurer du fait, qu'on
 lui ouvrît la porte : la Mere Prieure,
 toujours la même, pleine de courage &
 de zèle, le lui refusa, déclarant qu'on
 alloit lui passer en dehors le coffre dont
 il parloit, & qu'en effet il n'avoit point
 visité; elle lui en remit aussi-tôt la clef
 par la grille d'un Parloir : le Magistrat
 l'ayant ouvert, fut fort surpris de n'y
 trouver que des ossemens qui étoient
 différentes reliques, parmi lesquelles
 étoit un doigt de *Sainte Thérèse* qui
 avoit été donné à l'*Infante Isabelle* &
 dont elle avoit enrichi le Monastere; de
 plus, un morceau de la colonne à laquelle

Notre Seigneur fut attaché pendant sa Passion ; une partie du col de *Sainte Elisabeth de Turinge*, &c. *M. de Villegas* s'étant offert d'être le dépositaire de ces précieuses reliques, elles font parvenues par une voie sûre, à *Madame de Flavigny*, Religieuse des *Filles-Dieu de Paris*, qui les a fait remettre à la maison de *Saint Denis*. Il seroit difficile d'exprimer les sentimens de joie que ressentirent les Carmélites de cette maison, & les larmes de consolation qu'elles répandirent, en voyant sur tout une petite partie du saint corps de leur séraphique Mere : c'est le dernier doigt de la main droite ; il conserve sa forme naturelle, est couvert de sa peau un peu rembrunie avec l'ongle en entier ; il est dans un cylindre de cristal, posé sur un piedestal d'émail blanc. *Madame Louise* écrivit alors à *M. de Villegas* pour l'instruire de la réception de ces précieuses reliques & pour le remercier des services importants qu'il rendoit si généreusement à l'Ordre du *Carmel*.

Le Roi leur
permet de se
retirer en
France.

Le Roi étant allé à *Saint-Denis* voir la Princesse, elle lui parla du triste état des Carmélites de *Bruxelles*, & lui demanda la permission de les faire passer en *France*, ce que Sa Majesté lui ayant

accordé volontiers, elle se hâta d'en instruire la Mere Prieure, & lui ajouta que la bonté du Roi s'étendoit sur toutes les Carmélites de la *Flandres*; que, comme en quittant leur maison, elles ne devoient espérer aucune pension, les Supérieurs se chargeroient de les distribuer dans celles du Royaume les moins pauvres, qu'elle comptoit que les Sœurs de *Bruxelles* seroient le lot de la maison de *Saint-Denis*, & qu'elle ne demandoit, pour toute récompense, en cette vie, que le corps de la Mere *Anne de Jésus*, & celui de la Mere *Anne de Saint-Barthélemi*. N'y ayant point assez de cellules dans la maison, pour loger la nouvelle Colonie, Madame *Louise* pensa à faire construire un nouveau dortoir; elle proposa son projet au Roi; qui, après avoir examiné lui-même l'emplacement, voulut bien s'engager à faire le bâtiment à ses dépens, ce qui fut exécuté avec la plus grande célérité, & donna au Monastere, douze nouvelles cellules.

Il ordonne un nouveau dortoir à *Saint-Denis*.

Rien cependant ne paroissant encore déterminé par le Gouvernement Autrichien, sur un bruit qui se répandit d'un projet de réforme pour les Carmélites; Madame *Louise* écrivit à la Prieure de *Bruxelles*, une lettre digne d'un Pere de l'E-

Zeile de Madame *Louise*.

glise: elle y exhortoit ses Sœurs à se rappeler les engagements solennels qu'elles avoient contractés avec Dieu, à être bien déterminée à n'y rien changer, & à prendre pour modele, leur Mere *Sainte Thérèse* elle-même, dans le courage qu'elle montra, lorsqu'elle eut entrepris l'ouvrage de la réforme. Le zèle de la Princesse ne se borna point aux Carmélites des *Pays-Bas*, il s'étendit jusqu'à celles de l'*Allemagne* & de l'*Italie*: inquiète sur leur sort, elle fit faire des informations à *Rome*, auprès du Général des Carmes, qui touché de l'intérêt qu'elle prenoit à toutes les filles de *Sainte Thérèse*, l'instruisit de la dispersion & de la triste situation des Religieuses des six Monasteres d'*Allemagne* & des trois d'*Italie*; qui avoient été supprimés. Le Général instruisit de plus, assez en détail, la Princesse, du sort des Religieuses de ces trois derniers Monasteres, lui apprenant que plusieurs s'étoient retirées dans ceux de *Parme*, de *Reggio* & autres; mais qu'une partie séduite par leurs parens, s'étoit retirée chez eux, que quelques-unes cependant se repentoient déjà de leur foiblesse: le Général terminoit sa lettre, en conjurant la Princesse de vouloir bien étendre sa charitable protection

Le Général
des Carmes
Déchauffés
lui écrit.

sur toutes les filles affligées de *Sainte Thérèse*.

Madame *Louise* qui auroit fort souhaité pouvoir soulager, & recevoir toutes les Religieuses des couvens supprimés, envoya la lettre du Pere Général à la Mere Prieure de *Bruxelles*, lui conseillant d'en faire passer des copies dans les autres Communautés, dans la vue d'encourager les Religieuses à ne pas imiter celles dont parloit le Général & qui témoignent déjà du regret d'avoir trop écouté la chair & le sang. D'après ces sentimens de la Princesse, & les vœux du Pere Général, & d'après la permission que le Pape lui avoit donnée, de transférer les Religieuses comme il le jugeroit à propos, on auroit dû se flatter que toutes celles des *Pays-Bas* se seroient empressées de s'y conformer. Celles de *Bruxelles* n'avoient point attendu ces charitables avis du Général; animées de l'esprit de la Mere *Anne de Jésus*, elles n'avoient écouté, comme je l'ai déjà dit, que la voix du devoir & de leur conscience: quoiqu'effrayées quelquefois du moment auquel elles pourroient être éloignées du corps de leur vénérable Fondatrice, & où elles se trouveroient séparées les unes des autres, l'amour de leur saint état les rap-

pelloit bientôt à l'obligation de remplir leurs engagements solennels & sacrés. Dieu voulut récompenser leur ferveur : une lettre de la Mere *Julie* Prieure alors du Monastere de *Saint-Denis*, & que le Seigneur, après de très-grandes souffrances, a appelée à lui, les confirma dans l'espérance que Madame *Louise* leur avoit déjà donnée d'être toutes reçues dans cette maison.

Malgré tout ce que j'ai rapporté jusqu'ici des démarches de Madame *Louise*, & des desirs bien connus de toutes les Carmélites de *France*, pour attirer leurs Sœurs des *Pays-Bas*, le Démon, dans l'espérance de gagner quelques-unes de ces ames précieuses, leur suggéra différens prétextes pour les empêcher de correspondre aux offres avantageuses de leurs charitables Sœurs : Satan se servit même de quelques Docteurs peu éclairés pour les tromper : on leur alléguait qu'on n'observoit point en *France* la règle de *Ste. Thérèse*, aussi exactement qu'aux *Pays-Bas* que les Carmélites de ce Royaume étoient Jansénistes ; qu'elles avoient des réglemens & des usages auxquels les Flamandes ne pourroient s'assujettir ; qu'il y avoit une trop grande différence entre le climat, la nourriture & le génie des deux

On travaille à empêcher les Religieuses des *Pays-Bas* de venir en *France*.

nations ; que les Françoises seroient aussi détruites , si elles avoient le malheur de perdre Madame *Louise* ; qu'alors les Flamandes seroient renvoyées sans pension , ou que n'en apportant aucune à leurs Sœurs de *France* , elles leur seroient à charge ; que l'ignorance de la langue leur ôteroit la facilité de se confesser ; que de changer d'ordre , de Supérieur & de s'expatrier , étoit comme une nouvelle vocation qu'elles n'étoient point obligées de suivre ; qu'elles devoient obéir à leur souverain & à leurs parens ; qu'il leur suffisoit d'être Carmélites dans le cœur , ne pouvant en porter l'habit ; qu'il convenoit qu'elles restassent dans le pays , pour ne le pas priver de bons exemples & de leurs saintes prières , &c.

On sent assez le faux , le ridicule même de tous ces prétextes ; il étoit bien aisé de les réfuter ; on les réfuta en effet , mais sans succès , les esprits étoient , ou plutôt voulurent rester prévenus ; ce qui déterminâ encore ces Religieuses au parti qu'elles ont pris , fut la décision de ces Docteurs qui prétendoient que les Carmélites de *France* n'étant point sous le Gouvernement des Carmes , devoient être regardées comme un autre ordre ; décision également fautive & sans fonde-

ment, les Carmélites de *France* ayant pour premier Supérieur le Souverain Pontife représenté par ses Visiteurs Apostoliques, ces Religieuses sont par conséquent aussi véritablement Carmélites, que celles d'*Espagne*, de l'*Allemagne*, d'*Italie* & des *Pays-Bas*. Je dois ajouter que l'engagement sacré que contractent les Carmélites, aux pieds des Saints Autels, & la promesse solennelle qu'elles font à Dieu, d'observer leurs vœux & leur règle, sans mitigation, ne peuvent, en aucune façon, se concilier avec les restrictions proposées par ces Docteurs étrangers trop peu instruits, & conséquemment que la destruction d'un Couvent ne peut être une raison d'annuller cette promesse, lorsqu'elle peut être accomplie dans un autre. Au reste la conduite des Religieuses de *Bruxelles* & de quelques autres retirées en *France*, qui n'ont eu d'autre intention que de vivre & mourir vraies filles de *Ste. Thèrese*, auroit dû suffire pour détromper leurs Sœurs, si elles avoient voulu consulter ou écouter leur conscience.

Le refus de tant de Religieuses de profiter des avantages que la *France* leur présentait par *Madame Louise*, ne rallentit point le zèle de la Princesse ni

celui de M. de Villegas, ce Magistrat ne cessa d'écrire & d'exhorter, espérant toujours qu'on se rendroit enfin à ses avis. Ce fut dans ces circonstances que Madame Louise écrivit une seconde lettre au Général pour lui apprendre que le Roi permettoit de recevoir, dans le Royaume, les Carmélites des *Pays-Bas*, qui voudroient y passer, que les Visiteurs-Généraux avoient aussi donné pour cela, leur agrément; la Princesse prioit de plus ce Religieux d'employer son autorité pour faire accepter à ces Religieuses l'asyle qu'on leur offroit. Le Général, dans sa réponse à la Princesse, après avoir fait l'éloge de sa vertu & de son zèle, lui apprenoit qu'il avoit écrit aux Carmélites des *Pays-Bas*, de façon à leur persuader qu'elles ne pouvoient se dispenser d'accepter l'offre obligeante qu'elle leur faisoit; il lui témoignoit ensuite la satisfaction qu'il auroit d'apprendre que le corps de la vénérable *Anne de Saint Barthélemi* eût été transféré au Monastere de *Saint-Denis*. Par une autre lettre il manda à Madame Louise qu'il avoit instruit le Souverain Pontife de toutes les démarches de zèle & de charité qu'elle faisoit en faveur des Carmélites de *Flandres*, que Sa Sainteté en avoit

Autre lettre de Madame Louise au Père Général.

Réponse du Général.

paru extrêmement satisfaite , qu'elle lui avoit dit qu'elle donneroit volontiers sa bénédiction apostolique pour cette translation des Religieuses , & qu'elle approuvoit également que les corps des vénérables Mères *Anne de Jesus* & *Anne de Saint-Barthélemi*, ainsi que les papiers qui concernent la cause de leur béatification , fussent transférés , sous les auspices de la Princesse dans la maison de *Saint-Denis*: ces deux lettres du Général furent encore communiquées aux Carmélites de *Flandres*, mais elles furent également sans succès , à l'égard de la plus grande partie au moins.

Décision de
M. l'Abbé
Bertin en fa-
veur des Car-
mélites de
Bruxelles.

Cependant *M. l'Abbé Bertin*, Conseiller d'Etat, & Supérieur de la maison de *Saint-Denis*, ayant décidé qu'elle recevrait toute la Communauté de *Bruxelles*, Madame *Louise* se hâta d'en informer la Prieure de cette Communauté, & lui envoya même la lettre de ce digne & respectable Abbé qui témoignoit le plus grand desir de voir la réunion consommée : la Princesse faisoit espérer à cette Mere & à ses Filles, toute espece de secours & de consolation, dans la maison de *Saint-Denis*. La Mere Prieure de *Bruxelles* répondit à toutes ces bontés, par une lettre pleine de senti-
mens

timens de la plus vive reconnoissance , de soumission à leurs nouveaux Supérieurs & Directeurs; & de desir de se conformer en tout à leurs cheres Sœurs de *France*. Pour adoucir encore plus le triste sort des Religieuses de *Bruxelles*, celles de *Saint-Denis* engagerent un Prêtre qui avoit été quelque tems leur Confesseur , à y faire un voyage : cet Ecclésiastique eut avec les Religieuses en général & en particulier , des entretiens qui ne servirent qu'à les affermir encore plus dans le dessein de tout abandonner , pour se retirer à *Saint-Denis* : il ne tarda pas aussi à faire connoissance avec *M. de Villegas* , & à concerter avec lui de tous les moyens propres à effectuer le projet de la translation tant désirée de part & d'autre ; il alla ensuite à *Alost* pour voir les Carmélites de cette ville : il les trouva dans une opinion bien singulière , & qui les confirmoit dans la résolution de ne point se retirer au Monastere de *Saint-Denis* : on leur avoit dit que lorsque *Madame Louise* étoit entrée dans cette Maison , le Roi son pere avoit créé Marquises toutes les Religieuses qui l'habitoient ; cet Abbé n'eut pas de peine à leur faire perdre cette bizarre idée , mais il n'y en eut qu'une jeune qui

Un Prêtre
député à *Bruxelles*.

Singulière
idée des Reli-
gieuses d'*A-*
lost.

s'offrit d'accompagner en *France* la Sœur *Thérèse de Jesus*, tant ces bonnes filles étoient aveuglées par des P.êtres aveugles eux-mêmes, qui alloient jusqu'à leur faire un cas de conscience de vouloir se procurer un asyle dans un Royaume étranger.

Je dois dire à la louange des Religieuses de *Bruxelles*, & des deux d'*Alost* qu'elles pensoient bien différemment; malgré tout ce qu'on put leur objecter, elles persisterent constamment dans le dessein de tout sacrifier, & jusqu'à leur propre vie, pour conserver leur saint état. Le Député de *Saint-Denis* partant de *Bruxelles*, les laissa dans ces saintes dispositions, & leur promit, quand il seroit tems, de revenir les chercher. De retour à *Saint-Denis*, il instruisit Madame *Louise* & toutes les Religieuses, du bon & du mauvais succès de son voyage.

L'Edit de suppression ayant enfin été publié & signifié aux Religieuses, celles de *Bruxelles*, toujours soutenues des sages conseils de M. de *Villegas*, qui avoit entretenu une correspondance avec Madame *Louise*, ne s'occupèrent plus que du projet de se transporter en *France*; par cet Edit, les Religieuses avoient la liberté de passer en pays étranger, avec

assurance d'un viatique convenable, mais sans espérance de pension. M. de *Villegas*, toujours occupé du soin des Carmélites, crut alors devoir présenter au Conseil, une Requête par laquelle il supplioit d'assurer une pension aux Religieuses qui, retirées en *France*, ne pourroient s'y accoutumer : démarche qu'il ne fit que pour rassurer bien des familles qui craignoient, que si leurs parentes revenoient dans leur patrie, elles ne fussent à leur charge ; il demandoit de plus qu'on laissât aux Religieuses supprimées les vases sacrés, avec les linges & les ornemens de leur Sacristie, & sollicitoit enfin la permission d'accompagner en *France*, pendant les vacances de la Pentecôte, les Religieuses qui devoient s'y retirer ; sa Requête fut sans réponse.

Requête de
M. de *Villegas* au Conseil sans effet.

De toutes les Carmélites supprimées, il n'y eut d'abord que celles de *Bruxelles*, de *Termonde*, avec les deux jeunes d'*Alost*, citées plus haut, qui résolurent d'accepter l'offre des Françaises. Le décret de suppression ayant été publié, malgré les remontrances réitérées des Etats du *Brabant*, qui ne furent point écoutées, la Mere Prieure de *Bruxelles* en informa Madame *Louise* : la Communauté de *Saint-Denis* s'occupa aussi :

tôt des moyens de loger ces vertueuses infortunées ; n'y ayant aucune cellule vuide, & celles du nouveau dortoir n'étant pas prêtes, toutes les Religieuses offrirent généreusement la leur ; & porterent promptement & gaiement leurs petits & pauvres meubles dans les infirmeries : il falloit quinze nouvelles paillasses, on se mit aussi-tôt à les faire ; Madame Louise y travailla comme les autres ; tout fut commencé & achevé le même jour.

M. le Comte de Vergennes, Ministre & Secrétaire d'Etat, réitéra alors par une lettre à Madame Louise, la permission que le Roi lui avoit déjà donnée, de recevoir les Carmélites des Pays-Bas en tel nombre & en tel lieu qu'elle le jugeroit à propos ; il écrivit aussi à M. de Villegas, que, sur tout ce qui regardoit l'émigration des Carmélites en France, il devoit s'adresser à cette Princesse : elle écrivit alors à la Mere Prieure de Bruxelles, pour lui demander de nouveau le corps de la Mere Anne de Jesus, & à M. de Villegas de faire, auprès de l'Archiduc & de l'Archiduchesse, les démarches nécessaires pour obtenir cette précieuse relique ; elle demandoit aussi par la même lettre, le corps de la Mere Anne

Madame Louise demande les corps des Meres Anne de Jesus, Anne de S. Barthelemi & de S. Albert.

de *Saint-Barthelemi* qui étoit aux Carmélites d'*Anvers*, avec tous les papiers nécessaires pour poursuivre la béatification de ces deux Meres, que feue l'Impératrice, *Marie Thérèse*, désiroit beaucoup; Madame *Louise* ajoutoit que cette Princesse lui en avoit même écrit, depuis qu'elle étoit Religieuse; elle demandoit de plus le corps de *S. Albert*, alléguant qu'ayant été tiré de la ville de *Rheims*, il étoit juste qu'il revînt en *France*; elle terminoit sa lettre par demander qu'on employât toutes les formalités nécessaires pour assurer l'authenticité de ces reliques.

M. de *Villegas* n'ayant pu obtenir la permission qu'il avoit demandée d'accompagner les Carmélites en *France*, ce que Madame *Louise* ignoroit encore, il fit remettre, par un Secrétaire d'Etat, à l'*Archiduc* & à l'*Archiduchesse*, la lettre que la Princesse lui écrivit pour obtenir les trois corps; en conséquence de la réponse du Ministre, la Mere Prieure de *Bruxelles* adressa au Gouverneur, au nom de ses Religieuses, une Supplique, pour demander ces trois précieuses reliques, & de racheter, de l'argent de leur vatique, les vases sacrés de leur Eglise.

Lorsque l'Edit de suppression fut signifié aux Carmélites de *Bruxelles*, quoi-

que prévu depuis long-tems , il ne fut pas moins accablant pour elles : l'Officier de Justice qui le leur signifia , leur déclara qu'ou leur accorderoit huit jours pour choisir celui des partis qui leur étoient proposés par cet Edit : toutes assemblées alors répondirent , d'une commune voix , qu'elles n'avoient pas besoin de délai pour délibérer , qu'elles étoient , depuis long-tems , déterminées à passer en *France* pour continuer de vivre dans leur saint état. Ce Magistrat après avoir pris leurs noms , les pria de lever leur voile , ce qu'elles refuserent , alléguant que restant Carmélites , elles devoient toujours observer leur règle ; accompagné d'Officiers nécessaires , il mit le scellé par-tout , puis on exigea l'argent qu'avoit la Sœur portiere pour la nourriture de la Communauté , en sorte que chaque jour , la Tourriere du dehors étoit obligée de recourir au receveur de cet argent qui soldoit son mémoire , après le lui avoir fait signer. Cet Officier , après avoir dit aux Religieuses qu'il devoit veiller sur la maison , tant qu'elles y résideroient , demanda à coucher dans la clôture ; mais la zélée Prieure s'y opposa avec fermeté , & lui représenta agréablement que quand il dormiroit , il ne pourroit veiller sur elles : d'après

Scellé apposé
au Couvent
de Bruxelles.

ce refus , il prit une chambre dans le dehors : au reste la Communauté éprouva de sa part tous les égards qu'elle pouvoit désirer.

La Mere Prieure ayant informé l'Archevêque de Malines , de la signification de l'Edit de suppression, comme cet Ecclésiastique l'en avoit prié, il se rendit aussi-tôt au Monastere, assembla les Religieuses, & après les avoir exhortées à sanctifier leurs peines, par une résignation parfaite aux ordres de la Providence, il leur lut une lettre circulaire de l'Archevêque à toutes les Religieuses supprimées de son diocèse : le Prélat, après leur avoir témoigné toute l'affliction dans laquelle leur sort l'avoit plongé, les exhortoit à ne voir que Dieu dans ce triste événement, à s'abandonner entièrement à sa providence, à mériter plus que jamais, par une parfaite fidélité à leurs devoirs, ses récompenses éternelles, à se bien persuader que les moyens les plus surs de les obtenir, étoient les afflictions que leur céleste époux avoit choisies lui-même pour rentrer dans sa gloire ; ce pieux Cardinal terminoit sa lettre par leur promettre ses prieres & par leur offrir

Lettre circulaire de l'Archevêque de Malines. aux Religieuses supprimées.

ses conseils & les secours qui pouvoient dépendre de lui.

La Prieure de
Saint-Denis
écrit à celle
de *Bruxelles*.

La Mere Prieure de *Saint-Denis* ; instruite de tout ce qui venoit de se passer ; écrivit à celle de *Bruxelles* que sa maison avoit quinze cellules prêtes à la recevoir & ses filles , lui annonçant que chacune garderoit son rang de religion , & que toutes seroient traitées , saines & malades , comme celles de la Communauté , ce qui seroit également observé dans les autres maisons du Royaume. Cette déclaration étoit d'autant plus louable, que ces saintes Religieuses avoient demandé avec instance , de n'occuper à *Saint-Denis* que les dernières places , & de n'avoir au Chapitre , ni voix active ni passive : elles en avoient même écrit ainsi à M. l'Abbé Bertin ; mais , dans une lettre bien digne d'un vrai Supérieur rempli d'une tendresse vraiment paternelle , il les avoit exhortées à se désister d'une pareille demande , & leur avoit ajouté que , pour de très-solides raisons , il étoit convenable qu'elles fussent toutes regardées comme membres de la Communauté de *Saint-Denis*.

Permission
accordée à
celles de *Bruxelles*
de se

Quelque tems après le Receveur de la caisse de religion leur donna un écrit par lequel l'Archiduc & son épouse leur per-

mettoient de se retirer en *France*, comme retirer France. elles le desiroient, avec une assurance, pour chacune, d'une somme de deux cens dix florins pour leur voyage, mais sans espérance de pension pour l'avenir; par le même écrit il leur étoit permis d'emporter les corps des *Meres Anne de Jesus & Anne de Saint-Barthelemi*: mais quant à celui de *Saint-Albert*, on ajoutoit que les raisons qu'elles alléguoient pour le demander, étant différentes, on ne pensoit pas qu'on dût le leur accorder, ainsi que l'argenterie de leur Eglise, qu'au surplus elles pouvoient partir quand elles le jugeroient à propos. Ces Religieuses virent avant de partir, enlever leurs vases sacrés & deux lampes d'argent qu'on porta à la Monnoie. Leurs parents Leur courage. redoublèrent alors leurs efforts pour les retenir; ce combat n'ébranla point leur courage, mais il cousta infiniment à leur tendresse; une sur-tout, & des anciennes, renonça généreusement à des offres les plus avantageuses, disant que pour conserver sa vocation, elle étoit prête d'aller à pied au bout du monde: disposition d'autant plus édifiante qu'ayant des rhumatismes aux deux jambes, elle ne pouvoit aller de sa cellule au chœur, qu'avec beaucoup de peine, disposition qui sera

surement un jour , la condamnation de plusieurs de ses Sœurs qui auront eu plus d'égard à la chair & au sang qu'aux engagements sacrés qu'elles ont contractés avec leur Dieu. D'autres , sur une crainte que leurs parens tâchoient de leur inspirer , d'être supprimées en *France* , répondirent que quand elles ne seroient que trois mois de plus Carmélites , elles ne pourroient acheter trop cher ce bonheur , & que si elles étoient supprimées une seconde fois , elles manderoient leur pain. Les jeunes imiterent la fermeté des anciennes ; il fallut surtout le plus grand courage à la Mere Prieure , témoin de ces scènes attendrissantes , qui déchiroient son cœur vraiment maternel ; sollicitée d'ailleurs elle-même par sa famille qui lui fit les offres les plus séduisantes , elle se montra supérieure à tout.

Comme on avoit présenté une seconde Requête pour demander le corps de *Saint Albert* , le Député de *Saint-Denis* , qui avoit fait à *Bruxelles* le second voyage dont on étoit convenu , fut obligé d'y rester trois semaines pour attendre la réponse à la Requête. Pendant tout ce tems , les Carmélites de *Saint-Denis* , persuadées que leurs Sœurs de *Bruxelles*

avoient plus besoin que jamais, des secours du Ciel, redoublèrent leurs prières à la *Très-Sainte Vierge* & à l'Archange *Saint Michel*, le conjurant de s'opposer à l'esprit de ténèbres, & de conduire avec sûreté en *France*, leurs cheres Sœurs. Madame *Louise* ayant su qu'elles étoient prêtes de partir, demanda & reçut de M. le Comte de *Vergennes* les passe-ports, & de M. le Baron d'*Oigny*, les voitures nécessaires qui partirent aussi-tôt avec trois personnes qu'on jugea pouvoir être utiles aux Religieuses dans leur voyage.

L'Evêque d'*Anvers* instruit depuis longtemps que Madame *Louise* désiroit & avoit obtenu le corps de la Mere *Anne de Saint Barthélemi*, qui, comme je l'ai dit, étoit chez les Carmélites de cette ville, fit la levée du corps, avec toutes les formalités usitées. Le Théologal de la Cathédrale, après avoir prêté serment entre les mains du Prélat, fut chargé de le transporter à *Bruxelles*, toutes les Religieuses, en manteaux & un cierge à la main, le reçurent à la porte de clôture & le placèrent dans le Cnapitre, à côté de celui de la Mere *Anne de Jésus*. Le respectable Prélat, que le Seigneur a appelé à lui, depuis cette translation, avoit défendu au Théologal de rien re-

Exhumation
du corps de
la Mere *Anne*
de *S. Barthé-*
lemi.

Lettre de l'É-
vêque d'An-
vers à Ma-
dame Louise.

cevoir de toutes les dépenses qu'elle avoit occasionnées ; il écrivit alors à Madame Louise pour lui demander , comme une grace , quand la Mere Anne de Saint-Barthélemi seroit canonisée , d'en donner une relique considérable à la ville d'Anvers qui n'avoit vu partir qu'à regret , ce précieux dépôt ; il ajoutoit qu'il avoit cru devoir faire mention de cette demande , dans le procès-verbal d'exhumation qu'il avoit fait. Deux Religieuses seulement d'Anvers désirerent de passer en France , & demanderent d'accompagner la précieuse relique , afin de vivre & de mourir auprès d'elle ; mais celles de Saint-Denis n'ayant plus de place à céder , furent forcées de les refuser.

Exhumation
du corps de
la Mere Anne
de Jésus.

L'Archevêque de Malines ayant donné ses ordres pour retirer le corps de la Mere Anne de Jésus du caveau où il reposoit , le Provincial des Déchauffés & deux de ses Religieux , le Député de Saint-Denis & M. de Villegas , étant entrés dans la Communauté , trouverent le cercueil pourri & hors d'état d'être transporté : le Prélat en ayant été informé , députa , pour remédier à cet inconvénient , son Archiprêtre , son Official , son Promoteur , un Avocat , un Notaire , un

Curé de la Ville, deux Médecins & deux Chirurgiens; le Nonce y envoya son Auditeur; le corps ayant été découvert, en leur présence, ils trouverent entiere une partie des habits dont il avoit été couvert en 1633, ainsi que les fleurs artificielles qu'on avoit jettées dessus; mais on ne trouva qu'un squelette dont une partie étoit en poussiere; ces précieux restes furent mis dans un nouveau coffre auquel on apposa les sceaux; une odeur embeauma une partie des assistans. L'Archevêque de *Malines* écrivit à Madame *Louise* qu'il voyoit avec regret, le pays & son Diocèse privés de ces saints corps, ce qu'il regardoit comme un pronostic de malheurs.

Lettre de
l'Archevêque
de *Malines*
à Madame
Louise.

Cette importante affaire terminée; les Religieuses ayant eu la permission d'emporter les habits, linges & autres effets à leur usage, les envoyerent d'avance à *Saint-Denis*: elles eurent, avant de partir, la consolation de voir leur Archevêque mêler ses larmes avec les leurs; après leur avoir dit la Messe, & les avoir toutes communiées, il voulut leur faire une exhortation au Parloir; mais à peine eut-il commencé, qu'il s'attendrit tellement qu'il ne put continuer: il bénit, pour le dernière fois, ses cheres

Il visita les
Carmélites de
Bruxelles.

Filles desquelles il ne put qu'admirer la résignation & le courage. La Sœur *Thérèse de Jésus*, d'*Alost*, s'étoit déjà rendue à *Saint-Denis*, accompagnée du *Baron de Méer*, son frere, & de la Sœur *Ferdinande* qui avait obtenu de la suivre; elle prit la place qu'on avoit offerte à la *Mere Caroline*, sa Prieure, qui préféra à la maison de *Saint-Denis*, celle du béguinage de *Gand*: ces prémices du *Carmel de Flandres* furent reçus avec beaucoup de joie.

Elles obtiennent le corps de *S. Albert*.

Les Religieuses de *Bruxelles* auxquelles on avoit refusé deux fois le corps de *Saint-Albert*, firent une troisième tentative & employerent la médiation de la *Duchesse d'Areberg*, qui avoit toujours témoigné beaucoup d'attachement à la Communauté, & qui obtint enfin ce corps tant désiré du saint martyr. Toutes ayant reçu l'argent pour leur voyage, il ne leur restoit plus, ce semble, qu'à monter en voiture, mais la veille de leur départ le Receveur leur demanda l'acte de leur fondation, avec toutes les lettres que la Prieure avoit reçues de *Madame Louise*, ce qui lui ayant été constamment refusé, on s'opposa à leur départ: on arrêta les balots & on voulut les ouvrir; on menaça de plus la Prieure de retenir le corps de

Obstacles à leur départ.

Saint Albert, quoiqu'il eût été accordé par le Gouvernement : la Prieure se voyant sollicitée, déclara qu'elle avoit envoyé à Madame *Louise* l'acte de leur fondation ; mais que pour les lettres de cette Princesse, elle étoit disposée à souffrir plutôt la mort que de les livrer ; on n'insista pas davantage sur les lettres, mais on voulut que les Religieuses fissent serment de renvoyer, dans l'espace de deux mois, l'acte de fondation, ce qui fut encore refusé : on manda alors le Provincial des Carmes, afin qu'il obligeât les Religieuses d'obéir. Le Religieux n'ayant point paru, & cette altercation ayant duré jusqu'à dix heures du soir, les Religieuses résolues de partir le lendemain, à la pointe du jour, se déterminèrent à faire le serment exigé, faisant observer cependant qu'une fois arrivées à *Saint-Denis*, elles ne seroient plus libres sur cet article ; on leur fit promettre qu'elles seroient au moins tout ce qui dépendroit d'elles, afin que cet acte fût renvoyé.

Je crois devoir ajouter ici, pour l'éducation de mes lecteurs & à la louange de ces dignes Filles de *Sainte Thérèse*, qu'au milieu de la douleur & malgré les peines & les embarras où elles se trouvoient, elles furent, jusqu'au dernier

Leur régularité.

moment, exactes à tous les exercices de Religion, enforte que la regle ne cessa que lorsqu'il n'y eut plus personne dans la maison, pour l'observer. Le Provincial leur ayant dit la Messe dans la nuit & les ayant toutes communiées, elles s'assemblerent dans le Chapitre, y réciterent l'*Itinéraire* & les *Litanies* de la Très-Sainte Vierge, puis elles descendirent dans le caveau où elles dirent un *De profundis* pour toutes leurs cheres Sœurs défuntes, qu'elles se voyoient forcées d'abandonner. On avoit mis les corps de *Saint Albert*, & ceux des deux Meres, *Anne de Jésus* & *Anne de Saint-Barthélemi*, dans une voiture: les treize Religieuses de *Bruxelles*, & deux de *Vilvorde* se placerent dans trois autres voitures, & partirent le 10 Juin 1783, à cinq heures, du matin. Les personnes religieuses, celles sur-tout qui aiment sincèrement leur saint état & la maison dans laquelle elles l'ont embrassé, peuvent seules bien comprendre les sentimens de douleur dans lesquels se trouverent, dans ce moment du départ, ces ferventes épouses de *Jésus-Christ*. Je crois devoir rapporter ici un trait qui par tradition s'est conservé jusqu'à nos jours, & qui prouve avec quelle bonté le Sei-

Leur départ

Prédiction
de la Mere
Anne de Jésus
145.

gneur se communiquoit à *Anne de Jésus*, sa fidelle épouse ; les Religieuses admirant un jour, en sa présence, l'étendue & la beauté de la maison qu'elles habitoient, elle leur dit sans hésiter, que quelque solides que leur parussent ces bâtimens, ils seroient un jour si bien renversés qu'il n'y resteroit pas pierre sur pierre ; prédiction que l'événement a vérifié ; malgré toutes les précautions que l'Infante *Isabelle*, & son époux, avoient prises pour préserver cette Communauté de tout fâcheux événement, & pour lui assurer la plus grande stabilité, peu de mois après le départ des Religieuses pour *Saint-Denis*, elle a été si totalement détruite, qu'il n'en reste pas, dit-on, le moindre vestige. Malgré les moyens que ces bonnes Religieuses avoient pris pour se dérober à la foule, elles trouverent à la porte du Monastere un monde prodigieux dont le morne silence annonçoit la consternation : le Pere *Provincial* des Carmes, & le Député de *Saint-Denis*, fermoient, dans une chaise de poste, la marche de cette pieuse & respectable colonie ; M. de *Villegas*, la *Douairiere*, sa cousine, le *Baron de Penthy* & son épouse, avoient pris les devants pour attendre les voyageuses à *Ghilenghin*, Ab-

Circonstances du voyage.

baye de l'Ordre de *Saint-Benoît*, située à dix lieues de *Bruxelles*, où leur premier logement étoit assuré.

La troupe s'arrêta un moment à *Hall*, Chapelle miraculeuse dédiée à la Très-Sainte Vierge, pour se mettre de nouveau sous sa protection : arrivées, elles lui attribuerent l'heureux succès de leur voyage, n'ayant éprouvé aucune incommodité, quoiqu'il y eût parmi elles des infirmes & des plus que septuagénaires. On eût là à admirer le courage d'une des plus jeunes, qui, vivement sollicitée par sa sœur, de venir voir sa famille qui deméuroit dans cet endroit, le refusa généreusement ; toutes, au reste, étoient également déterminées à ne point s'arrêter chez leurs parens qui se trouveroient sur la route. Le frere d'une autre vint lui annoncer que leur pere étoit tombé en apoplexie, que l'unique moyen de le rappeler à la vie, étoit qu'elle revînt à la maison paternelle. Cette Religieuse fut saisie à cette nouvelle, mais son courage ne se démentit point, quoique donnant à la nature ce qu'elle ne pouvoit lui refuser, elle résista constamment aux plus vives sollicitations ; de pareilles dispositions feront sans doute traitées d'actes d'inhumanité par les personnes du siècle, qui,

Leur cou-
page.

pleines de ses maximes , ne peuvent goûter les choses de Dieu , mais ces Vierges ferventes auront été sûrement , par cette conduite , très-agréables à leur céleste époux qui a déclaré que ceux & celles qui aimeroient plus que lui , leur pere & leur mere , leurs freres & leurs sœurs , ne pourroient être dignes de lui. Au reste , la jeune Religieuse apprit à *Saint-Denis* , que l'apoplexie étoit faussement annoncée , & n'étoit qu'un piège qu'on avoit voulu lui tendre.

L'Abbesse de *Ghilenghin* & toute sa Communauté qui attendoient les voyageuses , les reçurent avec les plus grandes marques d'affection : elles furent conduites d'abord à l'Eglise où l'on donna la bénédiction du Saint-Sacrement ; on leur servit ensuite un grand dîner , & selon l'usage du pays , on y porta les santés de Madame *Louise* , & de toutes les Religieuses de *Saint-Denis*. M. de *Villegas* & le Baron de *Penthy* retournerent alors à *Bruxelles*. Dès que les Religieuses eurent appris qu'elles étoient sur les terres de *France* , elles en conçurent la plus grande joie : ce ne fut dans les voitures que cris de *Vivent le Roi & Madame Louise*. Arrivées à *Valenciennes* , le Provincial des Carmes , après les avoir con-

féssées, les quitta pour retourner à *Bruxelles*: elles ne purent s'empêcher de regretter un Supérieur, qui, depuis longtemps, les gouvernoit avec beaucoup de sagesse & de douceur, regrets qui disparurent dès qu'elles eurent bien connu, à *Saint-Denis*, celui que la divine Providence leur avoit donné à sa place. Arrivées chez les Carmélites de *Compiègne*, elles y déposerent une des deux Religieuses de *Vilvorde* qui leur étoit destinée, ayant le plus grand empressement de se rendre au lieu de leur destination, elles ne firent qu'une légère collation.

Leur arrivée
à *St.-Denis*,

Elles arriverent enfin à *Saint-Denis*; le 14 Juin. Il est plus aisé de comprendre que d'exprimer les sentimens de joie, les larmes réciproques de consolation que produisit la première entrevue, & ceux de reconnoissance que ces pieuses expatriées témoignèrent à Madame *Louise*, étant toutes à ses pieds: l'Auguste Princesse, après les avoir fait relever, les embrassa toutes avec la plus grande tendresse. Elles commencerent dès ce moment à reconnoître qu'elles avoient acquis une nouvelle patrie & qu'elles n'étoient plus étrangères: les deux Communautés s'étant mêlées & comblées d'amitié réciproque, ne firent plus qu'un cœur

& qu'une ame. Toutes, au nombre de soixante & une, allerent au chœur où l'on avoit placé sur une crédence, le corps de *Saint Albert*, & sur une autre, ceux des Meres *Anne de Jésus* & *Anne de Saint-Barthélemi* : elles chanterent un *Te Deum* en actions de graces de l'acquisition des précieuses reliques & des ferventes Carmélites.

Le 16 Février 1785, M. l'Abbé de *Floirac*, Vicaire-Général de *Paris*, & Visiteur Général des Carmélites, entra dans la Communauté pour y faire, avec les formalités ordinaires, la vérification des corps des deux vénérables Meres : après les avoir placés dans l'épaisseur du mur, sous la grande grille du chœur des Religieuses, & y avoir apposé les scellés, il en dressa un procès-verbal, qui m'a été communiqué. La Mere Prieure de *Bruxelles* avoit apporté une croix de *Caravaca*, qui avoit appartenu à *Ste. Thérèse* & qui fut trouvée dans son lit, après son décès, par *Anne de Saint-Barthélemi*, Sœur Converse alors; elle l'avoit donnée à la Mere *Anne de Jésus* qui la porta toute sa vie : les Carmélites de *Bruxelles* convinrent ensuite qu'elle seroit portée successivement par la Prieure en charge, ce qui avoit toujours été ob-

Procès-verbal de vérification des corps saints.

servé : la Prieure la présenta à Madame *Louise*, qui la remit aussi-tôt à la Mere *Julie*, Prieure alors.

Dès le jour de l'entrée des Religieuses Flamandes, on leur donna, comme on les en avoit prévenues, leur place au chœur & au réfectoire, selon leur rang de profession : elles furent mises ensuite en offices & admises au Chapitre. Mesdames de *France*, dans un voyage qu'elles firent à *Saint Denis*, demanderent à les voir : ces Princesses les féliciterent sur le courage qu'elles avoient montré dans leur malheur, & leur assurèrent qu'elles n'avoient, en *France*, rien de pareil à craindre. Le Roi, dans une de ses visites, parut également satisfait de voir ces Religieuses réunies à celles de *Saint-Denis*; lorsque Madame *Louise* les présenta à Sa Majesté, elles lui firent leurs très-humbles remerciemens de l'insigne faveur qu'elle leur avoit accordée, en leur donnant une retraite dans son Royaume. Ce Prince, le meilleur des Rois, a bien voulu ajouter un nouveau bienfait, non-seulement aux Carmélites des *Pays-Bas*, mais encore aux Religieuses des autres Ordres, qui, de son consentement, étoient passées en *France*, en leur accordant des lettres de naturalisation.

Les Flamandes sont présentées à Mesdames de *France*.

Et au Roi.

Deux mois après l'arrivée des Carmélites de *Bruxelles* à *Saint-Denis*, M. de *Villegas* vint, pendant les vacances, leur faire visite, invité par Madame *Louise* qui voulut le rendre témoin du bonheur de ces Religieuses : elles profitèrent de cette occasion pour lui témoigner de nouveau toute leur reconnoissance, pour les services importans qu'il leur avoit rendus ; la Mere Prieure lui marqua la sienne en lui faisant présent du portrait de la pieuse Princesse, que ce respectable Magistrat reçut comme un don des plus précieux. Dans l'Été de 1784, le Provincial des Carmes du *Brabant* vint aussi voir ses cheres filles, comme il le leur avoit promis : il reçut de M. l'Archevêque, à la demande de la Mere Prieure, des pouvoirs pour les confesser.

M. de *Villegas* à *Saint-Denis*.

Le Provincial du *Brabant* vient les voir.

Le Pere Général ayant appris leur arrivée à *Saint-Denis*, leur écrivit pour les féliciter, & se réjouir avec elles de l'heureux & saint asyle où elles se trouvoient ; il ajoutoit dans sa lettre que la conduite de celles de leurs Sœurs qui n'avoient pas voulu les imiter, devoit les faire trembler pour elles, & finissoit par les exhorter à la plus vive reconnoissance envers Dieu, qui leur avoit donné la grace de la persévérance, & envers

Lettre du Pere Général aux Carmélites retirées à *Saint-Denis*.

leur éloge.

L'auguste Princesse qui s'étoit donné tant de peines pour leur procurer un asyle assuré pour leur salut. On peut dire, à la louange de ces Religieuses étrangères, que leurs vertus & leur excellent caractère les ont si promptement & si parfaitement unies à celles de *Saint-Denis*, qu'il ne leur en a rien coûté pour se conformer en tout à leurs usages. Elles ne paroissent regretter, de tout ce qu'elles ont abandonné dans leur patrie, que leurs cheres Sœurs qui n'ont pas eu le courage d'accepter, comme elles, les offres généreuses de *Madame Louise* : quelques-unes cependant des autres maisons ont suivi depuis, leur exemple.

Autres reçues dans le Royaume.

Les Carmélites de *Paris*, rue *Saint-Jacques*, & rue de *Grenelle*, désirant posséder de leurs Sœurs expatriées, *Madame Louise*, pour les satisfaire, en a fait passer dans ces deux maisons, quatorze de la Communauté de *Termonde*. La maison rue *Chapon* en a reçu deux de *Vilvorde*, & cinq de *Bruges*. La maison de *Pontoise* a donné également asyle à la Prieure de *Courtray*, à trois de ses Religieuses & à une de *Bruges*. Une ancienne Prieure de *Courtray*, la Prieure, une ex-Prieure & deux jeunes Carmélites de *Gand* ont été reçues à *Gisors*. Une
ancienne

ancienne de *Tournai*, & une autre de *Gand*, ont été envoyées à *Troyes* en *Champagne*. Deux Sœurs du voile-blanc sont passées, l'une à la maison de *Paris*, rue *Saint-Jacques*, & l'autre à *Chatillon-sur-Seine*. Ainsi des Carmélites supprimées, les Couvens de *France* en ont reçu jusqu'à présent cent deux, & ceux de la *Flandre françoise* dix-neuf; en tout cent vingt-une ont été admises dans le Royaume, par la bonté du Roi, & la protection de *Madame Louise*; on voit par-là, que le plus grand nombre est resté dans les *Pays-Bas*.

Le Souverain Pontife *Pie VI*, informé de tout ce que l'auguste Princesse avoit fait en faveur de ses Sœurs affligées, lui adressa, en 1783, un Bref par lequel il l'assuroit que l'asyle qu'elle avoit bien voulu procurer, dans le Royaume de *France*, aux Religieuses de la *Flandres Autrichienne*, & aux Carmélites sur-tout, avoit consolé son cœur qui avoit été vraiment consterné sur leur malheureux sort: après l'avoir félicité d'une action aussi généreuse, lui avoit fait remarquer que ce n'étoit pas seulement pour elle que Dieu l'avoit appelée dans la retraite, que c'étoit de plus afin qu'elle fût un refuge à ces pauvres étrangères, & après

Bref de
Pie VI à
Madame Louise.

l'en avoir remerciée, ainsi que le Roi, son neveu, dont Dieu récompensoit la piété & l'attachement à l'Eglise, par différens degrés de gloire & de prospérité, Sa Sainteté lui donnoit & à la Princesse, sa bénédiction apostolique.

Une Carmélite de *Gand* qui étoit restée dans le monde, inquiète, avec raison, sur le parti qu'elle avoit pris, ayant fait présenter à *Rome*, en 1784, au Cardinal Grand-Pénitencier, une Supplique pour savoir ce qu'elle devoit faire pour l'acquit de sa conscience, elle reçut, en réponse, un décret de la Grande-Pénitencerie, qui a été répandu dans les *Pays-Bas*, & qui décide que toutes les Religieuses des Couvens supprimés, sont obligées de se retirer dans une maison de leur ordre, ou dans quelqu'autre, pour continuer d'observer leur règle, & que celles qui en seroient absolument empêchées, doivent vivre dans le monde, très-retirées, pratiquer de leur règle, tout ce qu'elles pourront, & porter même sur l'habit le plus modeste, une marque qui leur rappelle sans cesse, celui dont elles avoient été revêtues dans la Religion.

Décret de la
Pénitencerie
aux Religieu-
ses suppri-
mées.

Bonté de Ma-
dame *Louise*
à leur égard.

Je crois devoir ajouter ici que le zele & la charité de Madame *Louise* ne se sont

point bornés à les cheres Sœurs les Carmélites; plus de deux cens Religieuses d'autres instituts qui ont eu le même sort, ont également éprouvé ses bontés: c'est par sa protection, que des filles de la bienheureuse *Colette* ont trouvé un asyle dans la maison des *Capucines* de *Paris*: quatre Religieuses de l'*Annonciade céleste* de *Tournai* ont obtenu, par la même protection, une retraite dans la Communauté des *Annonciades* de *Saint-Denis* que cette pieuse Princesse, depuis qu'elle s'est consacrée à Dieu dans la Religion, n'a cessé, jusqu'à sa mort, d'honorer de son estime & de sa protection; aussi, ces ferventes Religieuses pénétrées de la plus vive reconnoissance, n'ont cessé de prier, chaque jour, le Seigneur, pour la conservation de son auguste personne & ont montré, à sa mort, les plus sensibles regrets.

Fasse le Ciel que les Religieuses du *Carme*, restées dans les *Etats-Autrichiens*, & au milieu du monde, qui liront sans-doute cette vie de la Mere *Anne de Jésus*, & sur-tout la relation qui y est jointe des événemens de la *Flandre*, pensent, & souvent, à ce qu'elles voudront avoir fait à l'heure de la mort & au compte rigoureux qu'elles auront à rendre

Souhaits de
l'auteur

un jour, sur leurs engagements solennels & sacrés, avec leur céleste époux qu'elles ne peuvent ignorer être un époux jaloux du cœur & de la fidélité de ses épouses ! Fasse le ciel qu'elles se déterminent enfin à imiter leurs ferventes & courageuses Sœurs de *Bruxelles*, en cotespondant, comme elles, aux desirs de Madame *Louise* dont le cœur magnanime, quoique livré à la douleur, sur leur triste sort, ne s'est jamais fermé à la compassion, & qui, tant qu'elle a vécu, s'est montré sincèrement disposée à leur rendre les bras. Ce sont, en terminant mon ouvrage, les vœux ardens que je présente au Seigneur, sous les auspices & par l'intercession de la Sainte Carmélite dont je viens de décrire les vertus. Ainsi soit-il.

F I N.

SOMMAIRES
DES LIVRES
DE LA VIE DE LA MERE
ANNE DE JÉSUS.

LIVRE PREMIER.

SA naissance. Ses parens. Son frere, Jé-
suite, page 1. Anecdote sur Luther, 2. Motif
de Sainte Thérèse dans la réforme du Carmel.
Mort du pere d'Anne. Elle est muette jusqu'à
sept ans, 3. Elle reçoit la Confirmation avec
piété. Mort de sa mere. Son aieule la prend
chez elle. A neuf ans elle recourt à la Sainte
Vierge, 4. Ses pratiques de piété. Elle fait
vœu à dix ans de chasteté perpétuelle, 5. Elle
est recherchée pour le mariage. Elle refuse
constamment. Elle cherche en vain à effacer
sa beauté, 6. Elle va à Plaisance avec son
frere, 7. La mort d'une amie la détache de
tout, 8. Acte d'humilité à un grand repas.
Vœu d'entrer en Religion, 9. Résolution de
ne prendre goût à rien. Le P. Rodrigués, son
Confesseur. Docilité d'Anne à son Directeur,
10. Eloge du P. Rodrigués. Pénitence de la
jeune Anne, & ses œuvres de piété, 11. Com-
ment le P. Rodrigués la dirige, 13. Il l'hu-
milie, 14. Jésus-Christ lui apparôit, la loue &
la bénit, 18. Ses progrès dans la vertu. Sa

dévotion au Saint-Sacrement. Le démon l'attaque, 19. Ses grandes mortifications. Ses œuvres de charité, 20. Elle sauve la vie à un criminel. Son scrupule sur cela. Naissance de l'Infante Isabelle, 21. Elle préserve Plaisance d'un grand malheur, 22. Elle est généralement estimée. Son grand desir d'entrer en Religion, 24. Elle tombe tout-à-coup malade. Elle est désespérée, 25. Un remede la met hors de danger. Le P. Rodrigués lui fait connoître la réforme du Carmel, 26. Sainte Thérèse lui écrit pour la recevoir. Cette nouvelle la guérit entièrement. Tentation de découragement, 27. Ses Confesseurs la déterminent pour le Carmel, 28. Maxime de Sainte Thérèse sur les dots. Miracle avant son départ, 29. Prédications à ses parentes, 30. Elle part pour Avila. Rencontre d'un jeune homme maltraité par les domestiques, 31. Rencontre d'un vieillard. Vision surnaturelle, 32. Son entrée au Monastere d'Avila, 33.

L I V R E S E C O N D.

Elle prend l'habit de Religion. Sainte Thérèse lui donne le nom d'Anne de Jésus. Dès-lors très-parfaite, 34. Elle est tentée de la faim. Attention sur cela de la Sœur Anne de S. Barthélemi, 35. Sainte Thérèse va à Avila & connoît le mérite d'Anne. Elle va fonder à Salamanque, & voit en chemin Saint Jean de la Croix, 36. Elle y appelle Anne de Jésus. La fait maîtresse des Novices. Elle l'emmene à Albe pour une fondation, 37. La ramene à Salamanque. Evénement au sujet d'une séculiere. Anne de Jésus se rompt une veine, 38. Les Médecins, vu la rupture de sa

veine, en désespèrent. Sa profession est différée. Son Confesseur la console. Elle demande d'être Sœur converse, 40. Sainte Thérèse s'y oppose. Anne fait profession & tombe en extase. Changement dans l'Ordre à cette occasion, 41. Anne de Jésus forme ses Novices à une haute perfection, 42. Pauvreté de la maison. Ses extases fréquentes, 43. Maxime de Sainte Thérèse sur ces états. Anne éprouve de grandes sécheresses. Elles cessent, 45. Sa cousine Marie se réunit à elle. Son union intime avec Sainte Thérèse revenue à Salamanque. Pie V mort, leur apparoit, 46. Deux demoiselles de Veas pensent à y faire une fondation de Carmélites. Rêve de l'aînée, 47. Miracle à la nouvelle maison de Salamanque. Sainte Thérèse humilie Anne de Jésus, 49. Sainte Thérèse va fonder à Ségovie. Isabelle des Anges, Novice d'Anne de Jésus. Sa piété & sa mort, 51. Démarches de Mademoiselle Godinés, pour la fondation de Veas, 52. Elle obtient les permissions de Philippe II, 54. Sainte Thérèse retourne à Avila. Elle va avec Anne de Jésus faire la fondation de Veas, 53. Ce qu'elle souffre dans le voyage, 56. Miracle pour une Messe. S. Joseph les délivre d'un danger, 57. Autre prodige. Les deux Fondatrices prennent le saint habit. Anne de Jésus est Prieure, 58. Ecrits de Sainte Thérèse à l'inquisition, 60. Notre Seigneur la rassure. Apparition de S. Joseph. Sainte Thérèse va à Séville, 61.

L I V R E T R O I S I E M E.

Ferveur du Monastere de Veas, 62. Une Novice renvoyée par ordre de Notre Sei-

gneur. Il en donne quatre autres à Anne de Jésus, 63. Elle connoît l'intérieur de ses Filles. Novice qui céle un péché, 64. La Mere conduit ses Filles à la plus haute perfection. Différens traits, 66. Mortifications d'Anne de Jésus, 69. Fondation d'un Monastere de Déchauffés près de Veas, 70. Les deux Fondatrices de Veas font profession, 72. Guérison miraculeuse de Catherine de Jésus. Anne de Jésus convertit un mauvais Prêtre, 74. On l'enpoisonne. Autre conversion, 75. Elle procure le salut d'un Ouvrier écrasé par un mur. Elle guérit miraculeusement Catherine de Jésus, 77. Elle délivre du supplice un pauvre homicide. Division entre les Carmes Mitigés & les Déchauffés, 78. Saint Jean de la Croix persécuté. Sainte Thérèse obligée de se retirer à Toledé, 79. Entrevue de la Mere Anne & de Jean de la Croix. Il tombe en extase, 80. Eloge qu'en fait Sainte Thérèse. Le démon tente une Novice, 81. La Mere Anne l'en délivre, 82. Elle la guérit d'une grande blessure, 83. Evénement sur une grille dans le Chœur, 84. La Mere Anne réélue Prieure. Elle fait d'autres miracles, 86. Elle reçoit des faveurs singulieres du Seigneur. Elle en communique à ses filles, 88. Sa veine se rouvre, 89. Elle fait restituer un vol. La division entre les Mitigés & les Réformés continue, 90. Deux Déchauffés députés à Rome, 92. Vaines tentatives d'un Provincial des Mitigés, auprès d'Anne de Jésus, 93. Catherine de Jésus élie Prieure, 96.

LIVRE QUATRIEME.

La Mere Anne va faire la fondation de

Grenade. Opposition de l'Archevêque, 99. Orage excité par le démon. Saint Joseph les délivre d'un danger. Autre obstacle à la fondation, 101. Elles sont reçues chez Louis de Mercade. Sainte Thérèse reprend la Mere Anne de Jésus, 102. L'Archevêque consent à la fondation, 103. La Communauté souffre de la pauvreté, 106. Maladie de la Mere Anne, 107. Sainte Thérèse lui apparoît. Et la guérit, 108. La Mere Anne reçoit des Postulantes, 109. Un morceau du manteau de Sainte Thérèse guérit Jean de Gusman, 110. Docilité de la Mere Anne sur la Communion fréquente, 111. Elle préserve S. Jean de la Croix d'un grand danger. Il est attaqué de la peste. Une relique de Sainte Thérèse le guérit, 113. La Mere Anne en est attaquée. Elle est guérie de même. Elle est élue Prieure à Veas & n'y va point. Elle envoie faire la fondation de Malaga, 114. Son discernement sur une Religieuse mélancolique, 115. Prédiction de S. Jean de la Croix à un Déchauffé député à Rome. Il quitte la réforme. Prédiction de la Mere Anne, 116. Il meurt repentant, 117. Sainte mort de la Religieuse mélancolique. Le Démon furieux maltraite la Mere, 118. Ses révélations sur Sainte Thérèse. Sur le frere d'une Religieuse, 119. Le corps de Sainte Thérèse trouvé entier, 120. Lettre miraculeuse de Sainte Thérèse, 121. La Mere Anne va fonder à Madrid. Miracle dans son voyage, 122. La Mere guérit miraculeusement le frere Sacristain. Le Comte Trivulce guéri miraculeusement par Sainte Thérèse, 124. Confiance de la Mere Anne dans la Providence, 125. Elle renvoie une Novice fort riche & trop foible, 126. Elle multiplie des pains. Et l'huile

de la lampe, 129. Elle refait un vase brisé. Les écrits de Sainte Thérèse approuvés par l'inquisition, 130. On les fait imprimer. La Mere Anne louée par les savans. Et par Jean de la Croix, 131. Sentimens de Philippe II, à son sujet, 132. Son affection pour ses filles. Elle guérit une Religieuse, 133. Son discernement sur une jeune Paysanne, 134. Avantage qu'elle procure à une Converse, 135. Elle change de maison, 136. Elle guérit & convertit un esclave Maure. Elle guérit Marie de Cordoue. Prodige des cierges de l'autel, 137. Son visage rayonnant. Elle fait rendre une femme enlevée par un Prince, 138. Elle apprend, par révélation, la mort de trois personnes, 139. Et une désobéissance du Frere Jean de la Croix. Sainte Thérèse lui apparôit souvent, 141. Elle la guérit étant à l'extrémité, 142. Sa vigilance malgré tous ses maux. Elle contribue à diverses fondations. Projet de l'établissement du Carmel réformé en France, 143.

L I V R E C I N Q U I E M E.

Le Pere Nicolas de Jésus élu Général des Réformés. Son conseil de six Définites, fait des loix qui mécontentent les Religieuses, 145. Sentiment sur la constitution qui regarde les Confesseurs, 146. Conduite sur cela de la Mere Anne, 149. La Mere Anne obtient du Pape Sixte V, les graces qu'elle avoit demandées, 151. Mécontentement du Pere Nicolas & de son conseil, 152. S. Jean de la Croix mortifié pour cela. Le Pere Nicolas dépose la Mere Anne de Jésus. Il lui ôte la Communion quotidienne, 154. Délicatesse de conscience de la Mere, 155. Son vrai

sentiment au sujet des Confesseurs, 157. Sa soumission sur la pénitence imposée, 158. Elle refuse le crédit de l'Impératrice pour en être déchargée, 160. Elle fait retrouver une hostie tombée. Faveurs qu'elle reçoit de Notre Seigneur, 161. Elle prédit la mort du P. Nicolas de Jésus, 162. Elle va à Salamanque, 163. Elle voit à Albe le corps de Sainte Thérèse, 164. Sa vie sainte à Salamanque, 165. Ses sublimes connoissances. Elle est consultée par les favans. Ses sentimens d'humilité, 166. Elle est élue Prieure, 167. Ses soins dans cette place, 168. Ses sentimens sur sa sévérité, 169. Son recueillement. Sa mortification, 170. Diverses guérisons miraculeuses & autres prodiges, 171. Elle reçoit d'excellentes Novices. Sa bénédiction sur un enfant nouveau né. Dans la suite bonne Carmélite, 172. La mort d'un Déchauffé lui est révélée, 173. Sa prédiction sur l'élection du Général. Autres prédictions, 174.

L I V R E S I X I E M E.

Dieu la comble de consolations. Diverses visions sur les fondations en France, 176. Projet & diverses démarches pour l'établissement du Carmel en France. Prédiction d'Anne sur cela, 177. Zele pour cela de Madame Acarie. Premier Monastere à Paris, 180. Troisième apparition de Sainte Thérèse à Madame Acarie. Difficultés des Supérieurs Espagnols, 180. Départ de la Mere Anne pour la France avec cinq Religieuses, 184. Chûte dangereuse de la voiture, 185. Henri IV se recommande à leurs prieres. Bulle de Clément VIII pour l'érection du premier Monastere, 186. Vertu de la niece de l'Abbesse de Saintes, 187. Ar-

rivée des Carmélites à Paris. Elles entrent dans leur Couvent, 188. La Mere Anne regrette les Déchauffés. Son projet de les établir en France, 189. Elle reçoit des Novices, 190. Fondation à Pontoise, 191. Prodiges au sujet du langage. Aridités de la Mere Anne de Jésus. Peine de la Mere Anne touchant les Administrateurs, 192. Notre Seigneur la console & l'instruit. Mort de la Novice attachée à Madame Acarie, 195. La Mere Anne va faire la fondation de Dijon, 197. Elle passe à Clairvaux, 198. Elle est attaquée d'une maladie contagieuse. Sainte Thérèse lui apparôit & la guérit, 199. Nouvelles faveurs qu'elle reçoit du Ciel, 201. Elle envoie faire une fondation à Amiens. Madame Acarie y est Sœur converse. L'Infante Isabelle projette des fondations en Flandres, 202. La Mere Anne quitte Dijon, 204.

L I V R E S E P T I E M E.

Elle va à Bruxelles avec six Religieuses, 206. Leur réception par l'Infante. Leur entrée dans le Couvent. La Mere reçoit des Postulantes, 207. Vivacité de sa foi. Ses prédications, 208. Solemnité de la premiere Messe au Couvent. L'Infante fait bâtir un autre Monastere, 209. La Mere Anne fait imprimer les écrits de Sainte Thérèse. Elle reçoit des Novices. Elle va faire la fondation de Louvain, 211. Puis celle de Mons, 212. Elle délivre une Religieuse d'une tentation, 213. Sa relation avec M. Curiel, 215. Elle obtient du Pape Paul V, des Déchauffés d'Italie, 216. Notre Seigneur lui ordonne de rester en Flandres, 217. Fondation des Déchauffés à Paris & à Bruxelles. Fureur du Démon contre la Mere,

LIVRE HUITIEME.

Madame Louise protège les Carmélites des Pays-Bas, 272. Celles de Bruxelles sur-tout, 273. Dispositions de celles de France à leur égard, 274. Affliction & ferveur des Religieuses. Inventaire de leurs biens, 275. Visite du Procureur-Général. Zele de la Prieure, 276. Madame Louise leur offre un asile, 277. M. de Villegas leur rend de grands services, 278. Avanture sur le coffre des reliques, 279. Le Roi leur permet de se retirer en France, 280. Il ordonne un nouveau dortoir à Saint-Denis. Zele de Madame Louise, 281. Le Général des Carmes Déchauffés lui écrit, 282. On travaille à empêcher les Religieuses des Pays-Bas de venir en France, 284. Autre lettre de Madame Louise au Pere Général. Réponse du Général, 287. Décision de M. l'Abbé Bertin en faveur des Carmélites de Bruxelles, 288. Un Prêtre député à Bruxelles. Singuliere idée des Religieuses d'Alost, 289. Requête de M. de Villegas au Conseil sans effet, 291. Madame Louise demande les corps des Meres Anne de Jésus, Anne de S. Barthélemi & de S. Albert, 292. Scellé apposé au Couvent de Bruxelles, 294. Lettre circulaire de l'Archevêque de Malines, aux Religieuses supprimées, 295. La Prieure de Saint-Denis écrit à celle de Bruxelles. Lettre de M. l'Abbé Bertin à celles de Bruxelles. Permission accordée à celles de Bruxelles, de se retirer en France, 296. Leur courage, 297. Exhumation du corps de la Mere Anne de Saint Barthélemi, 299. Lettre de l'Evêque d'Anvers à Madame Louise. Exhumation du corps de la Mere Anne de Jésus, 300. Lettre de l'Ar-

Chevéque de Malines à Madame Louise. Il
 visite les Carmélites de Bruxelles, 301. Elles
 obtiennent le corps de S. Albert. Obstacles à
 leur départ, 302. Leur régularité, 303. Leur
 départ. Prédiction de la Mere Anne de Jésus,
 304. Circonstances du voyage, 305. Leur
 courage, 306. Leur arrivée à Saint-Denis, 308.
 Procès-verbal de vérification des corps saints,
 309. Les Flamandes sont présentées à Mes-
 dames de France, 310. M. de Villegas à Saint-
 Denis. Le Provincial du Brabant vient les voir.
 Lettre du Pere Général aux Carmélites retirées
 à Saint-Denis, 311. Leur éloge. Autres recues
 dans le Royaume, 312. Bref de Pie VI à
 Madame Louise, 313. Décret de la pénitencerie
 aux Religieuses supprimées. Bontés de Ma-
 dame Louise à leur égard, 314. Souhairs de
 l'Auteur. 315.

Fin des Sommaires.

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Manuscrit qui a pour titre : *La Vie de la vénérable Mere Anne de Jésus, &c.* dans le récit simple & touchant des pénibles travaux de cette digne Coadjutrice de Sainte Thérèse, les Lecteurs pieux & sensibles verront, avec attendrissement, comment s'est élevé l'édifice de cette réforme qui, il y a deux siècles, a opéré une si heureuse révolution dans les solitudes du Carmel, & y a solidement fixé ces rares & sublimes vertus dont le spectacle frappant étonne encore aujourd'hui la raison humaine, confond l'irréligion, condamne la tiédeur de tant de personnes prétendues dévotes, & console l'Eglise des pertes qu'elle éprouve tous les jours par la corruption du siècle. Donné à Paris, ce 18 Septembre 1787.

LOURDET, *Professeur Royal.*

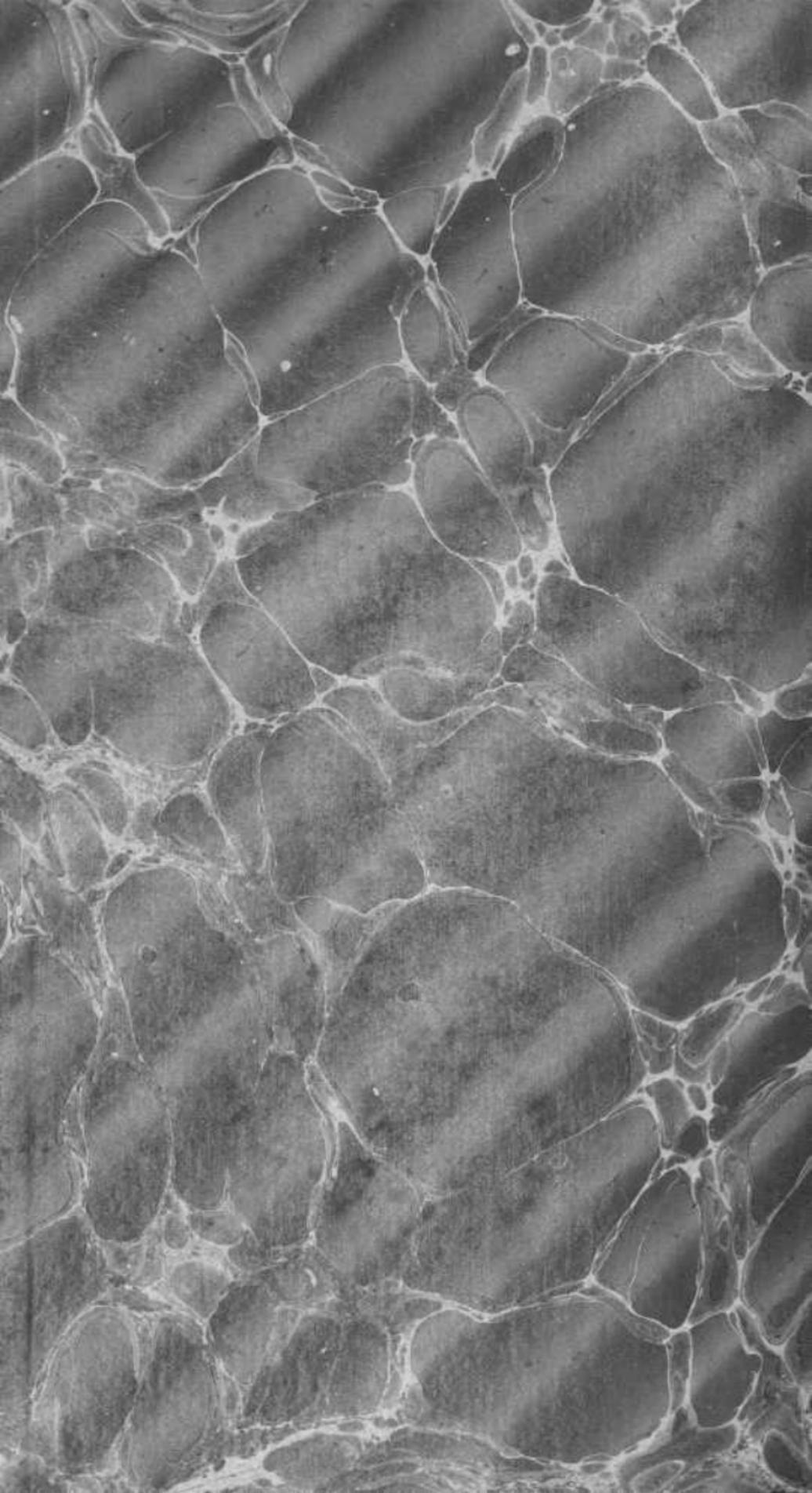
EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : &c. Notre amé le sieur GUEFFIER, Imprimeur, nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public, *la Vie de la vénérable Mere Anne de Jésus*, par M. DE MONTIS, Censeur Royal ; s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires, &c. CAR tel est notre plaisir. Donné à Paris, le dix-septième jour du mois d'Avril l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-huit, & de notre Règne le quatorzième. Par le Roi en son Conseil.

Signé, LE BEGUE.

Registré sur le Registre XXIII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N^o. 1464, fol. 480, conformément au Règlement de 1723. A Paris ce 4 Mars 1788.

Signé, KNAPPEN, Syndic



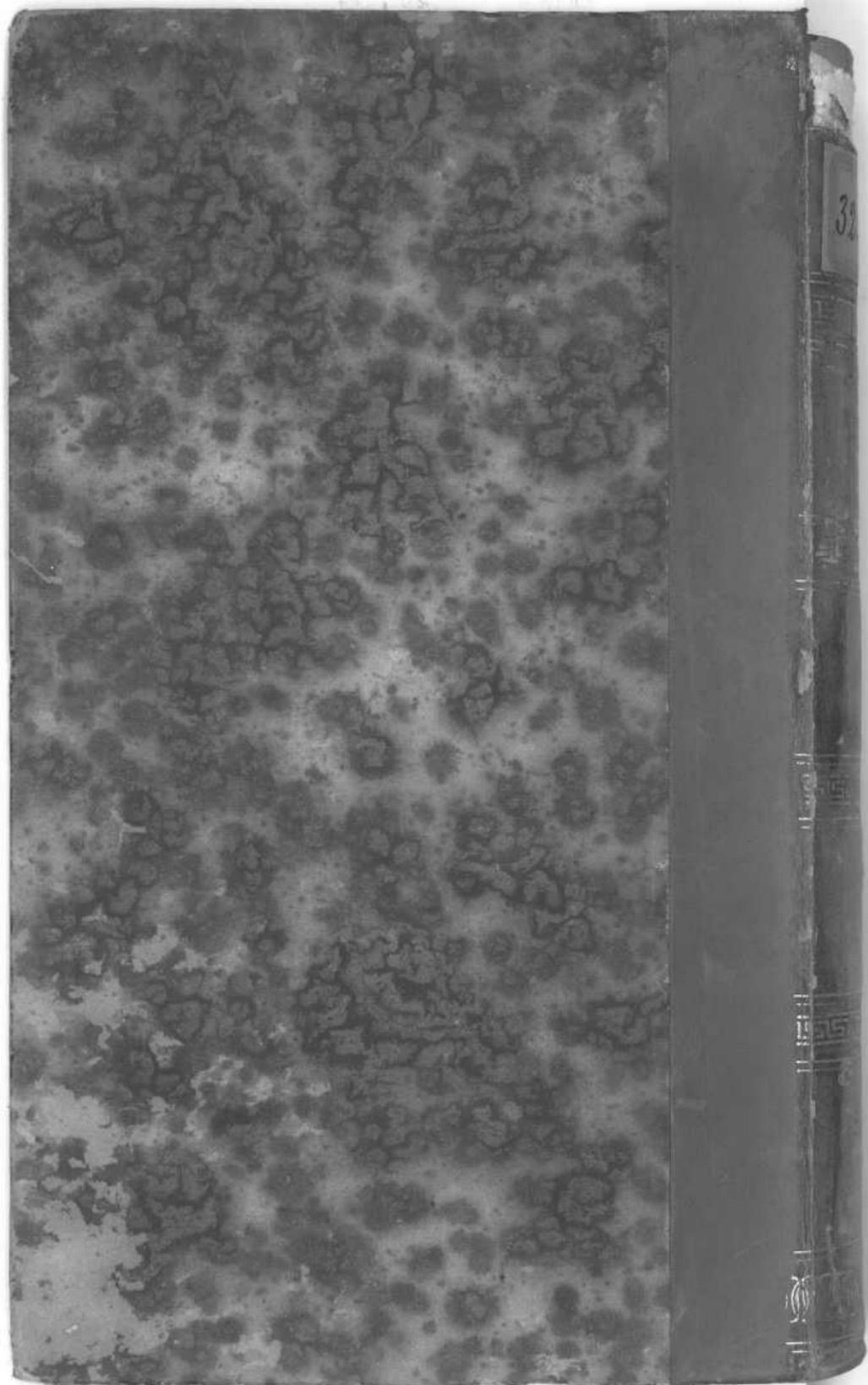
MARQUÉS DE SAN JUAN DE PIEDRAS ALBAS

BIBLIOGRAFÍA TERESIANA

SECCIÓN X

Libros escritos sobre Carmelitas de la Reforma Teresiana.

Número.....	3227	Precio de la obra,	Ptas.
Estante.....	962	Precio de adquisición. »	»
Tabla		Valoración actual.....	»



32

3227.

ESSENCE
OF
THE
LAW
OF
NATURE
AND
GRACE

BY
J. H. W. H. W.

THE
LAW
OF
NATURE
AND
GRACE

THE
LAW
OF
NATURE
AND
GRACE

THE
LAW
OF
NATURE
AND
GRACE